

UNIVERSITE D'ORLEANS
UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines
Département de Géographie-Aménagement

DEA AMENAGEMENT , DEVELOPPEMENT, ENVIRONNEMENT (ADEn)

ANNEE UNIVERSITAIRE 2001-2002

MEMOIRE DE RECHERCHE

Sophie BERLIN

**L'écotourisme :
protéger l'éléphant
et promouvoir les cultures locales ?**
La région de Boromo et l'aire protégée des Deux Balé
(Burkina Faso)



Option B : Politiques du développement et de l'environnement : normes et acteurs.

RESPONSABLES DU STAGE :
En France : Professeur Yves MONNIER, MNHN
Au Burkina Faso : M. François BAILLON, Ingénieur IRD.

DEA ADEn

MEMOIRE DE RECHERCHE

**L'écotourisme :
protéger l'éléphant
et promouvoir les cultures locales ?**
La région de Boromo et l'aire protégée des Deux Balé
(Burkina Faso)

Sophie **BERLIN**

Directrice de Recherche : Mme Anne FOURNIER, Chargée de Recherche à l'IRD

Responsables du stage : M. François BAILLON, Ingénieur IRD

Professeur Yves MONNIER, MNHN

Laboratoire d'accueil : IRD Ouagadougou
(UR 136 "Aires protégées en Afrique de l'Ouest)

MEMBRES DU JURY :

M. François BAILLON

Mme Anne FOURNIER

Mme Françoise GRENAND

M. Claude MILLIER

M. Yves MONNIER

Date de soutenance : 10 septembre 2002

Résumé

Mots clés : écotourisme – éducation à l'environnement – aires protégées – Ouest burkinabè – éléphants (*Loxodonta africana*) – conservation – développement local.

L'enclave de Boromo est un carrefour migratoire, à mi-chemin entre les deux principales villes du Burkina Faso, dans l'Ouest burkinabè. Deux espaces distincts s'opposent : l'enclave en elle-même, théâtre de multiples activités humaines, entourée par l'aire protégée, vouée à la conservation, régie par des règles strictes, mais pas toujours respectées. Nous avons cherché à comprendre comment les perceptions des différentes composantes et utilisations potentielles de ces espaces influent sur les relations entre acteurs et peuvent générer des conflits. Nous avons ainsi montré que les dégâts d'éléphants servent aux populations riveraines pour la revendication du territoire de l'aire protégée, qu'elles perçoivent comme une réserve de terres cultivables. A l'inverse ces mêmes éléphants sont utilisés par les représentants de l'Etat et le concessionnaire de l'aire protégée pour défendre le concept de conservation, sous couvert de rentabilisation économique par le biais du tourisme de vision. Bien que des efforts soient menés par l'Etat, en application de la politique forestière nationale, la participation des populations n'est toujours pas effective. Celles-ci se sentent exclues du processus de conservation dont elles ne comprennent pas les enjeux réels.

La situation actuelle du tourisme à Boromo, malgré une position géographique avantageuse, ne peut se prétendre moteur du développement économique. Les différents acteurs semblent dépassés par le phénomène touristique, dont ils ne comprennent pas les mécanismes. Bien qu'ils y perçoivent une potentialité de développement, ils ont du mal à proposer des solutions adaptées à la situation. L'étude menée a permis de montrer que si le tourisme actuel est un peu "brouillon", quelques pistes sont à creuser et permettraient de proposer un produit à l'écart des sentiers battus par le tourisme de masse. Associer sur un même espace, par le biais de l'écotourisme, recherche et éducation à l'environnement (des populations et des touristes), pourrait être le défi audacieux relevé par les habitants de la zone de Boromo. Il s'agirait dès lors d'inventer ensemble une nouvelle construction sociale du lieu, respectant les perceptions de chacun, afin de promouvoir un développement soutenable à l'échelle locale.

Abstract

Key words : ecotourism – environmental education – protected areas – West of Burkina Faso - elephants (*Loxodonta africana*) – conservation – local development.

Boromo's enclave is a migratory crossroad, halfway between the two most important Burkina Faso cities, in the west of the country. Two different places can be distinguished : the enclave itself, where human activity is rich, and the protected area, with its strong rules not even respected. Our first job consisted in understanding how different parts and potential uses of these places can influe on the relations between actors and can be sources of conflicts. So we have shown that elephants are used on the one hand by local people to demand the territory of protected area (a cultivating reserve for them) and on the other hand by the State and the manager, so as to defend conservation concept, pretending working to economic rentability of the protected area by the way of viewing tourism. Also efforts are made by the State, in application of national forestry policy, local people's participation is not even real. They feel excluded from conservation process, and dont really understand its significations.

Tourism in Boromo which is however on the main road, cannot pretend to be the main way of development. The different actors seem to be exceeded by tourism phenomenon because they don't really understand how it works. The study has shown that tourism is today not really organized, but some ways are to be explored and will certainly offer a new product really different of massive tourism. An original challenge for Boromo's people can be to associate research and environmental education (of tourists and populations) by the way of ecotourism. It will consequently deals with inventing together a new social construction of the place, respecting people's perceptions, in order to promote a sustainable development at local level.

Remerciements

Je tiens à remercier en premier lieu les personnes qui m'ont accueillie et ont facilité mes recherches au Burkina Faso, M. Léonard ZOURE, Directeur Général des Eaux et Forêts, M. Lamoussa HEBIE, coordinateur du PAUCOF, M. Alain CASENAVE, représentant de l'IRD au Burkina Faso, M. Léon YAMEOGO, Directeur Provincial de l'Environnement de la Province des Balé.

Je tiens à remercier Anne FOURNIER, directrice de l'unité de recherche "Aires protégées en Afrique de l'Ouest" (UR 136) de l'IRD, pour m'avoir fait confiance dès le début en m'accueillant dans son équipe et m'avoir proposé ce sujet de stage passionnant. Merci pour votre disponibilité, vos conseils, votre écoute, vos relectures et toute l'attention que vous avez toujours portée à mon travail.

Toute ma gratitude va au professeur Yves MONNIER, directeur du laboratoire d'ethnobiologie et de biogéographie du Muséum National d'Histoire Naturelle, pour m'avoir initiée à l'écotourisme, au cours d'échanges toujours très enrichissants qui m'ont ouvert de nouvelles perspectives captivantes. Je le remercie également, ainsi que la SOCIETE DES AMIS DU MUSEUM, pour m'avoir permis d'obtenir une bourse afin de financer mes recherches sur le terrain.

Je tiens aussi à remercier Claude MILLIER, directeur scientifique de l'ENGREF, qui a suivi avec intérêt mon parcours depuis la fin de ma 2^{ème} année à la Formation des Ingénieurs Forestiers et tout au long de cette année de DEA.

François BAILLON, ingénieur ornithologue à l'IRD, dont je n'oublierai pas l'accueil au Burkina, a été présent tout au long du travail pour un encadrement scientifique et logistique. Qu'il soit ici vivement remercié pour tout ce qu'il a fait pour moi au Burkina et pour ses conseils et relectures une fois de retour en France.

Jean-Pierre JACOB, anthropologue, directeur de recherche à l'IRD, m'a aidée à prendre contact avec les populations Winye, à la fois par la présentation qu'il en pu m'en faire, par les contacts qu'il m'a permis d'avoir mais également par les textes qu'il m'a fournis. Je tiens particulièrement à le remercier pour la confiance qu'il m'a accordée en me confiant ses notes non publiées sur le culte à l'éléphant mais aussi pour ses éclaircissements et les discussions quant à l'orientation de mon mémoire.

L'assistant de Jean-Pierre JACOB, Issouf YAO, m'a également été d'une grande aide sur le terrain, pour me mettre en contact avec mon interprète, Mamadou SOUGUE, puis pour m'indiquer les personnes ressources. Je tiens donc à les remercier également.

Lamine SEBOGO, de l'IUCN, a mis à ma disposition avec bienveillance sa bibliographie sur l'éléphant, cette base a grandement facilité mon travail et ma compréhension des problèmes liés à la conservation de cette espèce. Je tiens également à remercier François LAMARQUE pour ses conseils et pour ses notes de cours.

Un grand merci à Frédéric MARCHAND, chargé de mission du comité français de l'IUCN, pour son accueil et son appui logistique à Boromo, et pour les informations qu'il nous a communiquées.

Saïbou NIGNAN, botaniste, technicien à l'IRD, pour son aide lors de notre installation à Boromo et son appui pour la première prise de contact avec les villages. Merci encore d'avoir fait le traducteur quand il le fallait, et d'avoir apporté une aide précieuse sur le terrain.

Il me faut encore remercier Mamounata BELEM, du DPF (CNRST/INERA) de Ouagadougou pour ses informations sur la Mare aux Hippopotames et sur l'écotourisme, ainsi que Urbain YAMEOGO, actuellement en formation (thèse) dans l'UR 136 de l'IRD pour ses lectures, critiques et informations sur le Burkina et Sébastien KIEMA, ingénieur de recherche au DPF (CNRST/INERA), également en formation (thèse) dans l'UR 136 de l'IRD pour les échanges scientifiques que nous avons eus.

A Boromo, je n'oublie pas Madame le Haut Commissaire, Monsieur le Préfet, Monsieur le Maire, le personnel de l'Environnement, le personnel de la DPEBA qui ont répondu avec patience et gentillesse à toutes mes questions. Qu'ils en soient ici vivement remerciés.

Je tiens à remercier tout spécialement les délégués des villages pour avoir été les relais dans les villages et m'avoir permis d'organiser les réunions. Je tiens également à remercier les responsables traditionnels de tous les villages et de Boromo de m'avoir accueillie dans leurs villages. Enfin et surtout un grand merci à tous ceux qui ont participé aux réunions, qui ont accepté de répondre à mes questions, et sans qui ce travail n'aurait pas la même signification.

Je remercie également l'équipe du campement du Kaicedra pour son accueil tout au long de ce stage.

Je pense aussi à Mireille MATIGNON, de Tourisme et développement solidaires, que je remercie de m'avoir permis de découvrir l'expérience de Doudou, ainsi que les villageois de Doudou qui m'ont accueillie durant deux jours dans leur village.

Je tiens également à remercier Kenza EL FASSI FIHRI, qui réalisait également un DEA avec l'UR 136 à Boromo. Nos échanges scientifiques étaient très enrichissants, mais plus que cela le soutien qu'elle a su m'apporter dans les moments difficiles m'a été d'une grande aide.

Je remercie également Christine CHAUVIAT, son aide précieuse dans la mise en forme des illustrations et cartes de ce mémoire.

Il me faut encore remercier tous ceux avec qui nous avons partagé du temps à Boromo, ma famille et mes amis, et tous ceux qui m'ont soutenue tout au long de ce stage et de mes études.

Introduction

Sur la route qui relie les deux principales villes du Burkina Faso, Ouagadougou et Bobo-Dioulasso, il n'est pas rare qu'une halte soit imposée à mi-chemin, au niveau de la petite ville de Boromo : ce sont les éléphants qui font barrage. Loin d'être effrayés par les voitures et la présence humaine, ils semblent se plaire dans ce coin de la forêt classée de Baporo, et sont parfois difficiles à déloger.

Une particularité importante de la ville de Boromo est qu'elle est située à proximité d'une aire protégée, couramment appelée le "Parc National des Deux Balé"¹. Celle-ci abrite une des plus importantes populations d'éléphants du Burkina Faso, d'environ 300 individus, (IUCN ET AL, 1999), qui fait la réputation de cette ville dans tout le pays. Quelques infrastructures hôtelières, en particulier le Relais Touristique et le campement du Kaicedra témoignent de l'attrait touristique qu'exerce Boromo.

Entre l'aire protégée et la route nationale, une enclave est formée autour de la commune de Boromo, comprenant quatre villages et deux hameaux de culture. Elle présente la particularité d'être très fortement peuplée, près de 22 000 habitants s'y concentrent et toutes les terres y sont cultivées, bien souvent jusqu'à la limite de l'aire protégée (DPEEF-Boromo, 2000). Elle est également le théâtre de conflits entourant l'éléphant, principalement dus aux dégâts dans les champs et plus rarement dans les troupeaux de bovins, la plupart du temps dans une bande de 2 km autour de l'aire protégée (MARCHAND, comm. pers.).

Cette zone est donc un exemple d'espace fini, délimité, proche de la saturation, dans lequel se concentre une forte population, majoritairement rurale, aux activités diverses et aux intérêts parfois divergents, à proximité d'une aire protégée où les activités sont très réglementées et surveillées. Elle connaît en outre, un début de développement touristique. On peut y constater que, bien que l'Etat burkinabè affirme une volonté officielle de promouvoir le tourisme, en particulier autour des aires protégées, et d'y associer les populations locales, la réalité n'est pas tout à fait conforme au discours et les populations locales se sentent souvent exclues des processus de décision autour des dispositifs de protection et de mise en valeur de la forêt, en particulier à Boromo (JACOB, comm. pers.).

La question essentielle que soulève cette situation est celle de la conciliation entre conservation et développement des activités humaines. Le tourisme de vision est une des voies de développement explorées par plusieurs aires protégées au Burkina, mais difficilement envisageable à Boromo, où la faune est peu présente, hormis les éléphants. La concurrence serait d'autant plus rude avec les grands parcs d'Afrique orientale ou australe, où la faune est abondante et aisément observable. L'écotourisme, encore peu développé, se présente comme une forme alternative de tourisme ayant pour thématique la nature, respectueux de l'environnement, qui participe à la conservation du milieu et au développement des populations locales. A Boromo, la richesse de l'avifaune (BAILLON, comm. pers.), la présence de villages alentour, la diversité des formations naturelles et des systèmes de production, la persistance d'activités traditionnelles sont autant d'atouts pour un projet écotouristique raisonné et alternatif, qui assurerait la participation des populations locales, tout en respectant l'environnement.

La réflexion portera sur la mise en valeur de l'ensemble du territoire de l'enclave et de l'aire protégée (forêt des deux Balé), à partir d'un élément attractif : l'éléphant. Celui-ci est en effet généralement considéré comme un élément emblématique, aussi bien pour le tourisme et les touristes, que pour la conservation et les scientifiques, la gestion et les forestiers ou encore l'occupation du territoire et les populations riveraines. Dans quelle mesure le tourisme peut-il

¹ Nous verrons plus loin que cette appellation peut être discutée d'où l'emploi de guillemets. On préférera le terme d'aire protégée des Deux Balé, qui inclut la forêt classée des Deux Balé et celle de Dibon.

participer à la protection des espèces et de leurs milieux en promouvant une nouvelle perception de l'aire protégée et de l'éléphant, à la croisée des chemins entre conservation, traditions et développement ?

Longtemps bouc émissaire du chercheur en sciences humaines aussi bien qu'en sciences de l'environnement, le tourisme est pourtant un objet d'étude indispensable à l'interprétation des sociétés aussi bien d'accueil que d'émission. Il s'agit de chercher à mieux gérer l'avenir du tourisme tout en préparant les sociétés qui se destinent à l'accueillir, en s'appuyant sur une meilleure compréhension du phénomène. La réflexion sur le tourisme n'est plus désormais le domaine réservé des géographes et des économistes, mais s'ouvre à d'autres disciplines comme le constate Georges CAZES (1998) en soulignant *"la consécration du développement récent d'une « anthropologie » du tourisme"*, soutenant que *"le cercle de réflexion, longtemps surtout animé par les pionniers géographes et économistes, rejoints par quelques brillants sociologues s'élargit. Et c'est toute problématique qui en est enrichie, les thèmes culturels, sociétaux, politiques venant tempérer la prévalence –et la sécheresse– des approches spatiales et financières"*.

S'intéresser à l'écotourisme, ce n'est pas seulement succomber à l'effet de mode d'un phénomène en pleine expansion, mais surtout proposer une réflexion originale sur le concept, par le biais de la recherche sur la valorisation des aires protégées. Le procès du tourisme a été fait dans de nombreux ouvrages, mettant l'accent sur le comportement inadéquat des visiteurs. Il ne s'agit pas de faire maintenant celui de l'écotourisme. Il apparaît plus pertinent de réfléchir à ce que peut apporter le concept d'écotourisme dans une perspective de conservation de la diversité biologique et de mieux être des populations des pays en voie de développement. Pour cela il paraît nécessaire de susciter et de transmettre une meilleure éducation au voyageur touriste actuel (MICHEL, 1998 b), afin que celui-ci puisse partir à la rencontre de l'autre et de son environnement.

Afin de mettre en œuvre cette démarche dans la zone de Boromo, nous avons dans un premier temps cherché à vérifier si l'éléphant est réellement l'élément déterminant de la perception des espaces et de leurs vocations par les différents acteurs de l'enclave de Boromo. Nous nous sommes ensuite interrogés sur la validité et la faisabilité de l'écotourisme dans cette zone en tant que vecteur de nouvelles perceptions et facteur d'intégration des différentes fonctions de l'aire protégée et de sa périphérie.

Pour rendre compte au mieux de nos investigations sur le terrain et de nos réflexions, nous avons choisi de proposer une approche thématique. Au sein des principaux thèmes abordés, nous présenterons successivement la méthode d'étude, les résultats et analyses, et enfin la discussion.

Dans un premier temps on s'attachera à montrer que les trois thématiques abordées, les aires protégées, les éléphants et le tourisme sont particulièrement imbriquées en Afrique de l'Ouest et au Burkina Faso.

La description de la zone d'étude mettra en évidence le contexte de structuration complexe d'un espace fini et multifonctionnel. On abordera ses caractéristiques naturelles puis surtout socioculturelles : on cherchera à mettre en parallèle l'histoire du peuplement et l'histoire de l'aire protégée, comme éléments structurants des relations entre acteurs.

C'est ensuite la perception du territoire par les différents acteurs de la zone (populations riveraines, concessionnaire, forestiers, représentants de l'administration centrale, représentants politiques) qui sera remise en question. Quelles sont leurs positions concernant la cohabitation l'aire protégée d'une part, et avec l'éléphant d'autre part ? On discutera de la pertinence des solutions généralement proposées, tout en tentant d'établir un parallèle entre Afrique et Europe.

Pour finir, on s'intéressera plus particulièrement au phénomène touristique au travers de ses manifestations concrètes, mais également au travers des discours. Quelles sont les "potentialités écotouristiques" de Boromo ? Quelques éléments d'analyse pourront être fournis par d'autres expériences de tourisme alternatif, et permettront de lancer quelques pistes de réflexion pour Boromo. Ces analyses seront l'occasion de l'alliance possible entre écotourisme, recherche scientifique et éducation à l'environnement, ainsi que des enjeux en termes de développement.

Partie 1 Les aires protégées, les éléphants, l'(éco)tourisme : trois thématiques intimement mêlées en Afrique de l'Ouest et au Burkina Faso

1.1 Le Burkina Faso

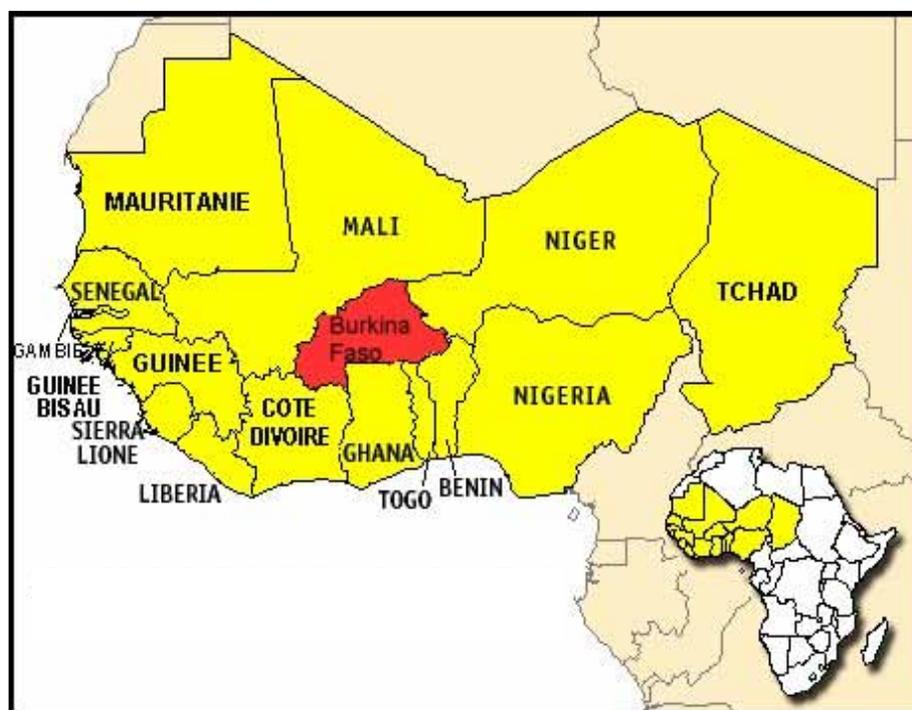


Figure 1 : Localisation du Burkina Faso en Afrique de l'Ouest
(source : <http://www.frameweb.org/>)

Pays enclavé au sein de l'Afrique de l'Ouest, le Burkina Faso couvre une superficie de 274 000 km², avec une population estimée en 1999 à 11 millions d'habitants, croissant au taux de 2,8% par an (SP-CONAGESE, 2002), la densité moyenne approchant 40 hab/km². Les principales ethnies sont les Mossi, les Peul, les Bobo, les Gourounsi, les Lobi, les Dioula, les Gourmantché...

Le climat est chaud et caractérisé par une seule saison pluvieuse se raccourcissant et s'irrégularisant (ANONYME, 2002). La menace environnementale majeure est celle de la désertification, définie par l'UNSO (Bureau des Nations Unies pour le Sahel) comme la dégradation des terres dans les zones arides. Les principaux problèmes environnementaux sont liés à la dégradation des ressources naturelles, aux pollutions et nuisances écologiques et à un certain dysfonctionnement de la communication entre acteurs du développement (ANONYME, 2002).

Ancienne colonie française, indépendante depuis 1960, la Haute Volta devient en 1984, un an après le début de la révolution démocratique et populaire qui a porté au pouvoir le capitaine Thomas Sankara, le Burkina Faso ("Pays des hommes intègres"). Assassiné en 1987, Sankara est remplacé par Blaise Compaoré, représentant du Front Populaire. En 1991 est lancé le processus de démocratisation du pays, qui voit l'élection de Blaise Compaoré, premier président de la IV^{ème} république, qui sera réélu en 1998.

Les conditions de vie y sont celles d'un pays en train de sortir du sous-développement, et l'IDH (Indice de Développement Humain) place le pays au 172^{ème} rang mondial sur 174 (SP-

CONAGESE, 2002). L'affirmation du choix d'une économie de marché dans les années 1991 s'est concrétisée par la signature d'un accord avec les institutions de Bretton Woods, visant la mise en place d'un programme d'ajustements structurels, marquant fortement le contexte économique (SP-CONAGESE, 2002).

C'est dans ce contexte général qu'existent aujourd'hui un certain nombre d'aires protégées au sein du pays, ayant pour objectif affiché la conservation des ressources naturelles et de la biodiversité, dépendant d'une politique dynamique en matière d'environnement. Une des ressources naturelles dont il faut assurer la gestion durable est la faune, dont les espèces les plus menacées trouvent aujourd'hui refuge dans les aires protégées. Parmi ces espèces que le Burkina abrite, subsiste l'éléphant d'Afrique (*Loxodonta africana*), animal emblématique, menacé et protégé, dont les relations avec l'homme sont ambivalentes, entre attraction et répulsion, suscitant souvent les passions. Partout où l'homme rencontre l'éléphant, des problèmes de cohabitation se posent, et des solutions palliatives, pas toujours efficaces, pas toujours durables, voient le jour. D'une manière très schématique, ce sont plutôt les Africains qui subissent les nuisances de la faune, et surtout de l'éléphant, alors que des (éco)touristes de plus en plus nombreux sont attirés par la découverte de cette faune et de son milieu de vie. Présenter chacune de ces thématiques –aires protégées, éléphant, (éco)tourisme- en s'attachant à les définir et à souligner leurs principaux enjeux, en Afrique de l'Ouest en général et au Burkina Faso en particulier, est une première étape indispensable avant de pouvoir expliquer comment elles peuvent s'imbriquer au sein d'un même territoire, l'enclave de Boromo, ce qui sera plus particulièrement le sujet de l'étude présentée.

1.2 Les aires protégées du Burkina Faso

On désignera ici par aire protégée tout espace naturel identifié, circonscrit et géré comme tel (FOURNIER, 2001). Cette définition permet de regrouper sous un même vocable divers espaces ayant des statuts variés, de la sanctuarisation à l'exploitation et la gestion. Le contexte dans lequel elles ont été créées en Afrique de l'Ouest et au Burkina Faso, la manière dont elles ont été mises en place influent sur leurs gestion et perception actuelles. Le Burkina mène aujourd'hui, en particulier autour des aires protégées du pays, une politique active en matière d'environnement dont les grandes lignes permettent de souligner le caractère original et novateur, en matière d'implication des populations riveraines. Des différences importantes existent à tous les niveaux entre les aires de l'Ouest et de l'Est, et les causes aussi bien que les conséquences sont vraisemblablement très diverses.

1.2.1 Pourquoi et comment ont-elles été créées ?

La répartition actuelle des aires protégées en Afrique de l'Ouest est l'héritage direct de la colonisation. Au Burkina Faso, l'historique des aires protégées débute en 1926, sous la colonisation française, avec la mise en place de "Parcs refuges", au nombre de cinq, pour une superficie totale de 7 577 km². Dans les années 1936-1937, une partie de ces "parcs refuges" est transformée en forêts classées et d'autres territoires s'y ajoutent. De nouveaux espaces sont classés dans les années 1950, alors que certaines forêts classées deviennent accessoirement réserves de faune. En 1967 certaines forêts sont aménagées en "parcs nationaux", comme Arly ou les Deux Balé, sans forcément en recevoir le statut légal (SPINAGE ET TRAORE, 1984). Depuis 1997, certaines aires protégées sont regroupées entre elles pour former des Unités de Conservation de la Faune (UCF).

Bien souvent, les délimitations initiales se sont faites sans réelle prise en compte des populations locales, ce qui n'a fait qu'en rendre la gestion plus difficile. Privées d'un espace qui leur était utile, les riverains entrent en conflit avec les forestiers, ne respectent que partiellement les règlements et empiètent dans les zones mises en défens (SOURNIA, 1998).

Les raisons qui ont présidé au choix de la localisation des aires protégées lors de la colonisation sont attribuées à diverses influences selon les auteurs. La plupart des sites avaient été

identifiés, dès les années 1920 dans les territoires français, au cœur des No man's land guerriers (BENOIT, 1998). Quelques raisons écologiques - telles que la lutte contre certaines maladies (tsé-tsé et onchocercose), la protection des sols, l'absence d'eau, auraient ensuite présidé aux choix de ces zones (SOURNIA, 1998).

Si en 1933 le Gouverneur Général de l'AOF (AFRIQUE Occidentale Française) affirmait *"j'ai envisagé comme moyen efficace d'empêcher une très grande déforestation du pays de créer un vaste domaine forestier classé"* (OUEDRAOGO, 1991), les objectifs plus précisément visés par le maintien d'espaces boisés sont sujets à diverses interprétations. Il s'agissait pour le pouvoir de contrôler la brousse pour la maintenir en tant que brousse, dans une hostilité générale, aussi bien de la part des populations que des développeurs, chacun percevant le gel foncier comme élément contrariant ses propres intérêts (BENOIT, 1998). SOURNIA (1998) souligne le côté "romantique" de cette mise en défens, s'attachant à décrire la protection d'une nature mythifiée et en voie de disparition, où les besoins récréatifs de la société industrielle s'expriment, par exemple au travers de la création de terrains de chasse pour les administrateurs coloniaux.

D'autres auteurs se placent plus du point de vue des forestiers colons, "endoctrinés" par une longue tradition sylvicole européenne (BERGERET, 1995), pour lesquels la protection des espaces est celle de la ressource en bois. Cela se concrétise souvent moins par de la protection d'une portion d'espace en accord avec des préoccupations écologiques, que par des plantations d'espèces exotiques, sortes "d'usines à bois" (MICHON, 1999 ; PELISSIER, 1995).

Les véritables préoccupations scientifiques de protection et conservation apparaissent, tout au moins dans cette littérature, comme secondaires. Les études qui tentent de justifier *a posteriori* ces protections sur le plan écologique sont nombreuses et elles s'attachent souvent à montrer le rôle de réservoir de ces aires, bien que leurs localisations puissent parfois être contestées quant à la diversité des milieux protégés notamment (SOURNIA, 1998).

Le fait que ces aires aient persisté même après les indépendances est en général assez peu analysé. PELISSIER (1995) soutient que les Etats indépendants, peu soucieux des coûts écologiques, ont poursuivi un objectif productiviste, d'efficacité à court terme, de rendement maximal. Son analyse met en évidence un objectif d'aménagement global, et plutôt agricole, qui n'explique donc pas la persistance d'aires protégées "improductives".

1.2.2 Evolution récente de la législation au Burkina Faso

Les dernières réformes burkinabè témoignent d'une réelle volonté de protection de l'environnement par la mise en place d'une politique novatrice en matière de conservation et d'utilisation des ressources naturelles, ce qui est relativement précurseur par rapport à d'autres pays de l'Afrique de l'Ouest (BENOIT ET MACRAE, 1993).

Dès 1976, un ministère spécialement chargé de l'Environnement est créé, mais c'est à la suite du Sommet de la Terre à Rio en 1992 que les politiques environnementales et leurs implications institutionnelles connaissent une impulsion particulière. C'est ainsi que l'importance de l'environnement et des ressources naturelles est soulignée dans la loi fondamentale du Burkina ainsi que dans la constitution (art. 14, art. 29) (SP-CONAGESE, 2002).

Le Burkina Faso développe depuis 1992 une approche "terroir" mise en place dans le cadre du PNGT (Programme National de Gestion des Terroirs). Celui-ci propose les outils nécessaires pour que les communautés rurales décident des plans de gestion. Cette politique réside sur trois principes fondamentaux : décentralisation, sécurité foncière et responsabilisation et participation des populations locales (BENOIT, MACRAE, 1993).

Sans entrer dans les détails des diverses mesures prises, on soulignera la réaffirmation de cette volonté de réforme exprimée en 1996-1997, dans la loi de Réorganisation Agricole et Foncière (RAF) (loi n°014/96/ADP du 24/06/1996, décret d'application n°97-054/PRES/PM/MEF su

06/02/1997), et le code de l'environnement (loi n°005/97/ADP du 30/01/1997). Quatorze Unités de Conservation de la Faune (UCF) doivent être créées afin de répondre à des impératifs administratifs d'efficacité de gestion. Un Fonds d'Intérêt Collectif (FIC) doit être mis en place afin d'impliquer les populations riveraines des aires protégées dans l'exploitation des ressources.

Ces mesures se sont accompagnées d'une "privatisation des ressources naturelles" : l'Etat, soucieux de lancer une réelle stratégie environnementale de gestion durable et rentable, et conscient de ne pas avoir les moyens de tout assurer par lui-même, a choisi de confier, sous forme de 29 concessions, certaines zones protégées, majoritairement à vocation faunique de chasse, à des opérateurs privés. Le respect du cahier des charges implique en fait une gestion tripartite : Etat, populations riveraines et concessionnaire.

1.2.3 Répartition des aires protégées sur le territoire burkinabè

Le domaine classé, qui occupait 13,5% de la superficie du pays pendant la période coloniale, n'occupe plus aujourd'hui que 4% du territoire national burkinabè (SOURNIA, 1998). Les statuts sont divers : parcs nationaux, zones de chasse, ranch de gibier, réserves partielles de faune, forêts classées... (KIÉMA, 2001) (cf. figure 2)

Les 29 zones à vocation faunique en concession sont principalement situées dans l'Est du pays, où la faune est plus abondante et les aires plus vastes que dans le réseau de petites aires fragmentées de l'Ouest du pays. L'origine aussi bien que les conséquences de cette fragmentation sont peu connues. Il est probable qu'un des objectifs recherchés était la protection des rives du Mouhoun, mais celle-ci ne s'est concrétisée que par quelques îlots plus ou moins contigus. Quant aux conséquences sur la conservation elles sont l'un des thèmes de recherche d'une équipe de l'IRD².

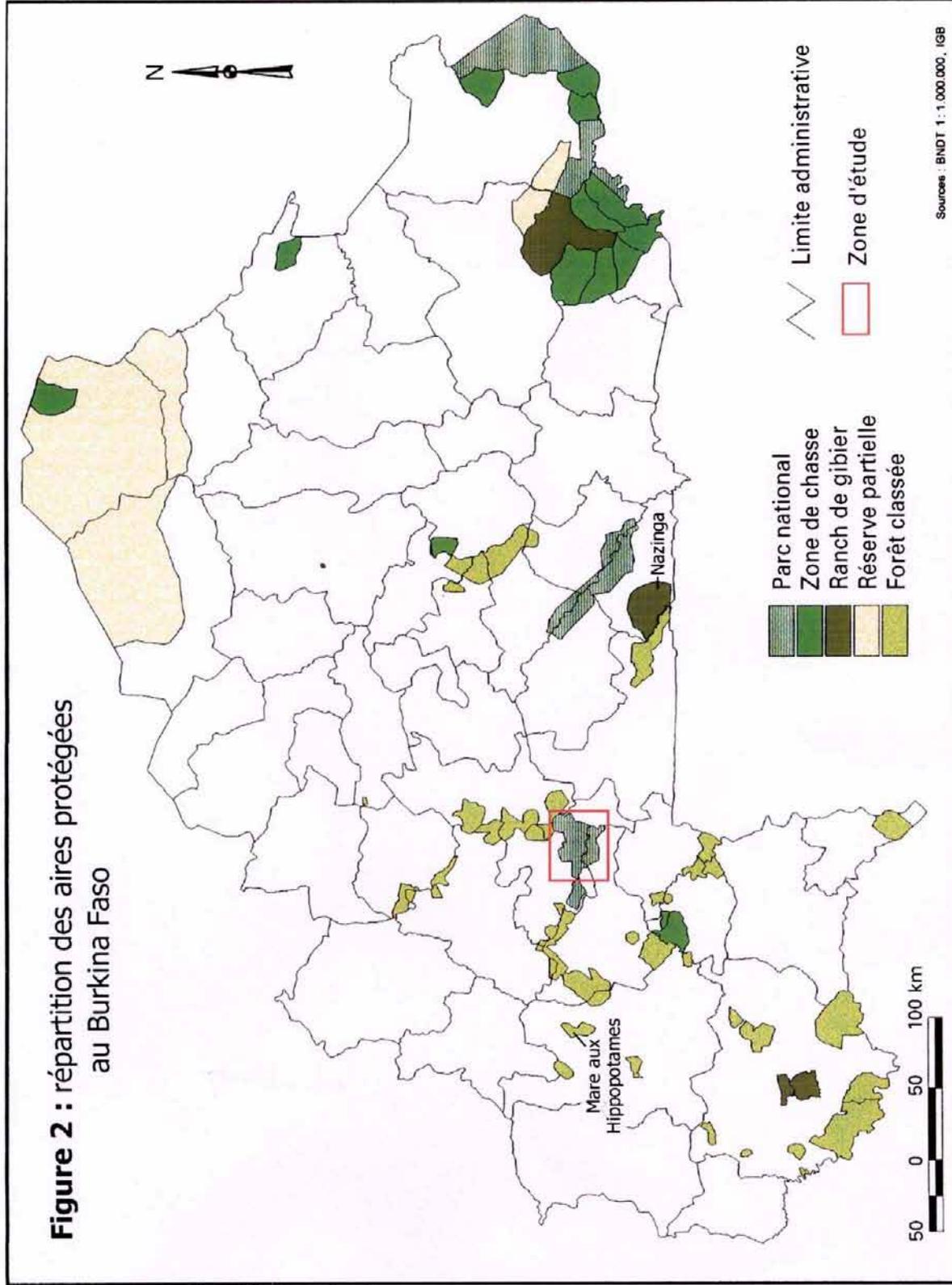
Une des conséquences "politiques" de cette différenciation entre Est et Ouest du pays dans l'organisation des aires protégées, est que bien souvent l'accent a été mis sur les vastes, giboyeuses et célèbres aires protégées de l'Est burkinabè, alors que celles de l'Ouest font souvent figure de parent pauvre de la politique environnementale de conservation.

1.2.4 Conclusion : une protection de la faune largement associée au réseau d'aires protégées

Les espaces naturels (la "brousse"), autrefois abondants entre les zones villageoises et considérés comme "infinis" par les populations locales se retrouvent circonscrits dans des zones très fortement anthropisées, en particulier dans l'Ouest burkinabè. La pression démographique est forte, et la non-reconnaissance de ces aires protégées par les populations riveraines accentue les pressions sur ces milieux. Ces aires protégées sont les derniers refuges des espèces végétales et animales les plus exigeantes. La protection de la faune en particulier est de ce fait aujourd'hui indissociable de ces territoires hérités de la colonisation. Une espèce a déjà disparu du Sahel burkinabè, l'oryx, l'autruche est en voie de disparition et d'autres espèces sont considérées comme menacées sur le territoire national : on dénombre 3 espèces de mammifères (panthère, guépard, éléphant), une espèce d'oiseau (Calao d'Abyssinie) et deux espèces de reptiles (crocodile, python) (SP-CONAGESE, 2002). Une de ces espèces est ce que l'on peut nommer une "espèce-phare", l'éléphant (*Loxodonta africana*), qui fut, en France notamment, l'objet de vastes campagnes de protection, est présent au Burkina Faso, dans des effectifs honorables comparativement à l'ensemble de l'Afrique occidentale et centrale. Son histoire est liée à celles des aires protégées, à celle du commerce d'ivoire, mais surtout à son rapport si particulier avec l'homme.

² UR 136 : "Aires protégées : écosystèmes, gestion et fonctions périphériques"

**Figure 2 : répartition des aires protégées
au Burkina Faso**



1.3 L'éléphant, quelle place dans la conservation ?

1.3.1 Pourquoi tant d'intérêt pour l'éléphant ?

Un Mammifère particulier et fascinant

Le plus grand Mammifère terrestre suscite fascination, émerveillement et crainte, chez les grands et les petits, tous continents confondus, à cause de sa taille énorme, de sa puissance mais aussi de son comportement social et de son intelligence.

Sa trompe, structure unique dans le monde animal, par son caractère préhensible, qui rend l'animal très habile, contribue à le rapprocher de l'Homme. Elle est également un moyen de contact et de cohésion constante au sein du groupe familial. C'est son comportement social, sa vie en groupe familial, qui nous rend l'éléphant sympathique en le rapprochant des comportements humains. Le système matriarcal est associé à une cohésion familiale forte, qui se manifeste en cas de danger par une solidarité envers les éléphants blessés ou malades. Les éléphants sont aussi des animaux très expressifs, qui par des mouvements de trompe, d'oreilles, de queue, de pattes et d'yeux, expriment des émotions aussi diverses que l'inquiétude, l'indécision, la reconnaissance, l'apaisement... C'est aussi par son rapport à la mort, que l'éléphant se rapproche de l'homme, et si le mythe des cimetières d'éléphant semble non fondé, certains comportements qui ont pu être observés par des scientifiques, telles le recouvrement des morts par de la terre ou des feuilles et branchages, le reniflement prolongé des ossements trouvés, sont pour le moins troublants (PFEFFER, 1989).

Ses capacités d'adaptation sont, elles aussi, fascinantes, puisque l'on retrouve des éléphants aussi bien dans les forêts que dans le Sahel, l'éléphant faisant figure de maître absolu du continent africain, évitant les menaces des aléas climatiques par des déplacements rapides et de grande envergure. Seul compétiteur possible de l'éléphant, l'Homme suscite sa curiosité. C'est ainsi que les histoires d'éléphants s'approchant en prenant souvent quelques risques, des campements scientifiques aussi bien que des villages, par "curiosité" sont nombreuses. L'adaptation de l'éléphant à l'homme, en particulier dans les zones touristiques où il sait qu'il n'est pas menacé, est là encore fascinante, et contribue à créer des liens particuliers entre ces deux espèces.

Proche de l'homme par son comportement, attachant et sympathique, l'éléphant est aussi terrifiant et imposant, par sa masse et le sentiment de vulnérabilité qu'il provoque quand on se retrouve seul face à lui. C'est cette ambivalence qui a sans doute favorisé la constitution des nombreux mythes autour de cet animal qui fascine l'homme.

Une place de choix dans de nombreuses cultures

C'est ainsi que l'éléphant a pris une place toute particulière dans les cultures des sociétés africaines, habituées à le côtoyer (IUCN et Al., 1999). L'éléphant, symbole de puissance, souvent utilisé par les chefs traditionnels est devenu, au moment de la colonisation, un symbole de résistance à l'invasion ; il est aujourd'hui l'emblème de certains partis politiques, symbole de la force du parti et dans le domaine du football qui a une place importante dans la société africaine, certaines équipes nationales s'identifient à l'éléphant ("les éléphants de Côte d'Ivoire").

Dans les contes africains, l'éléphant est omniprésent. Autrefois éléments essentiels dans l'éducation des enfants, les contes présentaient l'éléphant comme le roi des animaux, mais pas forcément le plus rusé. Même si aujourd'hui ces contes sont moins racontés, les images qu'ils véhiculaient persistent.

L'éléphant est un élément traditionnel important dans la société africaine, puisque de nombreuses parties de son corps pouvaient être utilisées dans la pharmacopée. L'éléphant est aussi l'élément fondateur de nombreux mythes, de cultes de chasse, totem de certaines

familles. Même si, traditionnellement, l'ivoire n'avait pas grande valeur et était majoritairement utilisé pour des objets décoratifs dans les sociétés traditionnelles, les chasseurs d'éléphants étaient respectés et craints, car leur capacité à tuer des éléphants résultait de l'utilisation de puissances liées à des fétiches.

Pour les sociétés occidentales, l'éléphant est non seulement un animal attachant, roi des animaux africains, mais il est aussi un lien avec le passé, dernier représentant des temps préhistoriques (PFEFFER, 1989). Il rappelle étrangement le mammoth (*Mammuthus primigenius*), son lointain cousin, qui lui, a été exterminé en Europe.

Un rôle écologique essentiel

Bien souvent, l'éléphant est perçu comme un destructeur, qui par sa force terrasse des arbres avec ses défenses, arrache des branches avec sa trompe, se frotte violemment contre les troncs, écorce et déracine diverses espèces ligneuses. Pourtant l'éléphant est aussi un "planteur" comme le souligne PFEFFER (1989). C'est ALEXANDRE (1978), qui le premier a mis en évidence le rôle disséminateur des éléphants, par l'ingestion de nombreux fruits. Mais l'éléphant ne se contente pas simplement de disséminer les graines, il favorise aussi leur germination : les plantules ayant bénéficié du crottin d'éléphant sont généralement bien plus vigoureuses que celles ayant germé directement dans le sol. De nombreuses études ont fait suite à ces premiers travaux (CAROLL, 1988, WESTERN, 1989, MARTIN, 1991, STRUHSACKER, 1997, IN IUCN et Al., 1999 ; HIEN et Al., 2000), prouvant le rôle primordial de l'éléphant pour la régénération et la diversité des écosystèmes dans lesquels il vit. L'importance de l'éléphant dans son milieu est encore loin d'être entièrement connue, et les conséquences de sa disparition pourraient se répercuter sur de nombreux milieux auxquels l'éléphant fait preuve d'une adaptabilité importante. Une caractéristique évolutive qu'il est sans doute primordial de protéger, même si l'éléphant a déjà disparu d'un certain nombre de milieux.

S'il est certain que l'éléphant est un élément très important pour le fonctionnement des écosystèmes dans lesquels il vit, son rôle écologique n'est sans aucun doute pas plus essentiel que celui d'autres animaux, plantes, bactéries bien moins spectaculaires. Mais l'importance écologique de la protection de l'éléphant revêt deux aspects, sans doute aussi importants l'un que l'autre. Sa protection permet celle des nombreux milieux dans lesquels il vit et de multiples espèces moins connues qui composent avec lui la biodiversité de larges étendues de forêts et savanes qu'il parcourt. Mais plus que cela, l'éléphant est un emblème, capable de toucher le public, formidable outil de communication qui peut permettre de vulgariser les enjeux et les fondements de la conservation et de l'écologie.

Un poids économique

Les éléphants fascinent. Le tourisme devient la première industrie mondiale. Inéluctablement, les éléphants attirent les touristes, que ce soit pour le tourisme de vision, ou pour le tourisme de chasse (en Afrique de l'Est pour l'éléphant). Les pays d'Afrique occidentale veulent encore voir dans l'éléphant un pouvoir économique par le biais du tourisme, et, si l'on doit reconnaître l'importance du phénomène, il convient de rester mesuré et prudent, avant de parler de valeur touristique de l'éléphant.

Il a pourtant été choisi par les économistes classiques BROWN et HENRY (1989, *in* AUBERTIN et Al., 1998) pour démontrer la méthode des coûts de transport pour estimer la valeur attachée à la rencontre des éléphants au cours de safaris au Kenya. C'est une fois de plus son caractère emblématique qui fait que le choix se porte sur lui. Il est dangereux d'accepter la justification de la protection d'une espèce seulement pour sa "valeur" économique, car elle sous-tend l'acceptation d'une théorie qui prétend expliquer le choix délibéré de la conservation de la biodiversité par la seule rationalité économique, niant l'influence des valeurs sociales de la biodiversité, présupposant que l'éléphant est spontanément considéré comme une marchandise, et rejetant la possibilité d'un droit inaliénable à l'existence (AUBERTIN et Al., 1998).

Il ne faut sans doute pas oublier que c'est justement la "valeur" économique de l'éléphant, et plus précisément de ses défenses qui a failli l'amener à sa perte. L'ivoire, très recherché, permettrait sans doute de donner à l'éléphant une valeur économique bien supérieure à celle qui lui est donnée par le tourisme de vision. Mais c'est justement cette "valeur" et la cupidité des hommes qui a failli, à plusieurs reprises, conduire à l'extinction de l'espèce. L'histoire du commerce d'ivoire laisse sceptique quant à une éventuelle gestion "durable" et raisonnée des populations d'éléphants. Il faudra pourtant, si on souhaite protéger cette espèce, trouver un moyen de la gérer, durablement. Une première étape a été la mise en place de mesures de protection au niveau national puis international.

1.3.2 Une espèce protégée au Burkina

Dès 1913, dans les colonies de l'AOF des quotas d'abattage pour les animaux ayant des défenses de plus de 5 kg étaient fixés, prémices timides d'une réglementation de la chasse à l'éléphant (MET, 1991). En 1936, les colonies françaises interdisent la chasse à l'éléphant à des fins commerciales, mesure déjà prise en 1920 dans les colonies anglaises et en 1930 au Congo Belge, ce qui valut à l'AOF de voir affluer sur son territoire pendant 10 ans tous les chasseurs professionnels (PFEFFER, 1989).

Ce n'est qu'en 1973, que le Burkina décide dans un premier temps d'interdire la chasse à l'éléphant sur son territoire pour une durée de 5 ans (MET, 1991). La même année la Convention de Washington ou CITES (*Convention on International Trade in Endangered Species*) était créée pour n'entrer en vigueur qu'en 1975 sur le plan international, elle plaçait l'éléphant d'Afrique en Annexe II (commerce contrôlé) (cf. Encadré ou Annexe).

En 1979, au Burkina, cette mesure d'interdiction de la chasse a été renouvelée pour une même durée. Depuis 1984, l'éléphant (*Loxodonta africana*) fait partie des espèces classées comme menacées d'extinction (en danger) et jouit donc d'une protection intégrale.

PROTECTION INTERNATIONALE DE L'ÉLEPHANT D'AFRIQUE (*Loxodonta africana*) La Convention de Washington (1973)

(source : <http://www.cites.org>)

La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvage menacées d'extinction (CITES : *Convention on International Trade in Endangered Species*) est un accord international entre états. Elle ne concerne que le commerce international, et chaque pays, à l'intérieur de ses frontières, applique sa législation nationale. La CITES a pour but de veiller à ce que le commerce de spécimens d'animaux et de plantes sauvages ne menace pas la survie des espèces auxquelles ils appartiennent.

Selon le degré de protection qui est accordé aux espèces, l'exportation et l'importation des spécimens vivants et des parties et produits sont soit interdites soit soumises à des exigences en matière de permis, uniformes et reconnues par tous les états membres (appelés Parties). La CITES est contraignante, c'est-à-dire qu'elle oblige les états membres à prendre les mesures pour l'appliquer.

Les espèces menacées figurent sur 3 annexes :

Annexe I : espèces menacées d'extinction. Le commerce de leurs spécimens n'est autorisé que dans des conditions exceptionnelles.

Annexe II : espèces qui ne sont pas nécessairement menacées d'extinction mais dont le commerce des spécimens doit être réglementé pour éviter une exploitation incompatible avec leur survie.

Annexe III : espèces protégées dans un pays qui a demandé aux autres Parties à la CITES leur assistance pour en contrôler le commerce.

En 1989, le Burkina Faso a adhéré à la CITES, et a soutenu le passage de l'éléphant d'Afrique de l'annexe II à l'Annexe I de la Convention de Washington, la plus stricte en matière de protection (<http://www.cites.org>, consulté le 02/03/02).

La loi de 1991 définit la faune comme patrimoine national, appartenant à l'Etat, et distinguant trois classes pour les espèces animales sauvages :

- la classe A des espèces dites *intégralement protégées* qui sont en danger d'extinction, vulnérables ou menacées, dont l'exploitation active est interdite partout où elles existent ;
- la classe B des espèces *partiellement protégées* dont le niveau de conservation est jugé satisfaisant mais dont l'exploitation anarchique pourrait hypothéquer la conservation à long terme ;
- la classe C des espèces *communes* peuplant les domaines classés et protégés, dont l'exploitation est interdite lors de la période de fermeture de la chasse. L'éléphant fait aujourd'hui partie de la classe A (MET, 1991).

1.3.3 Une espèce menacée

L'ivoire, l'or blanc

Pendant de nombreuses années, l'éléphant a été menacé à cause de l'ivoire de ses défenses.

C'est en Extrême Orient que se trouve le plus grand marché pour l'ivoire, essentiellement destiné à l'artisanat. Utilisant d'abord les stocks d'ivoire de mammouths conservés en Sibérie, en même temps que les éléphants asiatiques, ces pays ont très vite été demandeurs d'ivoire africain. Le commerce d'ivoire s'est ensuite très vite lié à celui des esclaves, et lui a survécu (PFEFFER, 1989).

L'ivoire est sans grande valeur chez les sociétés traditionnelles africaines, plutôt exploité pour des utilisations courantes (bracelets, cuillères...). La chasse aux éléphants connaît une augmentation régulière au cours 19^{ème} siècle. Mais avec l'accélération de l'expansion coloniale, la stabilité politique et la sécurité, la mise en place d'infrastructures pour l'exploitation des diverses ressources, l'ivoire, comme l'or en Amérique ou le pétrole au Moyen Orient, devient un facteur d'exploration des terres (PFEFFER, 1989). L'abattage des populations s'accélère, les exportations sont croissantes jusque vers 1910 (ALPERS, 1992, *in* IUCN et Al., 1999) où elles s'effondrent brutalement en moins de 10 ans, à cause de la surexploitation et de la perte de nombreuses populations. A cette époque-là, les premières voix de protecteurs de la nature s'élèvent, quelques mesures sont prises. La coupure de la première guerre mondiale ne suffira pas pour permettre aux effectifs d'éléphants (SPINAGE, 1973, *in* IUCN et Al., 1999), bien trop touchés, de remonter.

Mais la seconde guerre mondiale, plus longue que la première et au cours de laquelle les hommes se détournent plus de l'éléphant, laisse un répit inespéré à l'espèce africaine, et sa dynamique exceptionnelle lui permet de reconstituer des populations viables (PFEFFER, 1989).

C'est alors que l'homme va entrer en concurrence directe avec l'éléphant en Afrique de l'Ouest tout particulièrement. L'explosion démographique nécessite une occupation du sol croissante. Des populations d'éléphants sont décimées afin de libérer des territoires pour les populations humaines. La viande d'éléphant prend de la valeur pour nourrir les populations, et les abattages recommencent.

Vers la fin des années 1960, le cours de l'ivoire qui avait considérablement baissé, ayant subi la concurrence des matières synthétiques moins chères, remonte, en partie suite à l'ouverture du marché japonais dont le niveau de vie augmente considérablement et la demande en ivoire reprend.

Le commerce de l'ivoire voit une nouvelle période d'expansion, et le massacre des éléphants aussi. Les scientifiques alertent les responsables sur les risques d'extinction. C'est alors que se met en place le processus de la CITES.

Vers la fin des années 1980 le système de la CITES est vivement critiqué, qualifié par certains spécialistes des éléphants de véritable "passoire" (PFEFFER, 1989 : 172), et de nombreux trafics à échelle internationale sont dénoncés. C'est ainsi que lors de la conférence des Parties en 1989, sur l'initiative de la France, du Burkina Faso, du Niger et du Tchad, l'éléphant d'Afrique est passé en Annexe I (MARCHAND, 1997). Un moratoire sur l'ivoire a été mis en place, rendant en théorie, tout commerce international de ce produit illégal.

A la fin des années 1990, des pays comme le Zimbabwe, l'Afrique du Sud ou la Namibie, se prévalant d'une tradition ancienne de conservation de la nature et de leurs éléphants, réclamaient la réouverture du commerce de l'ivoire, afin de pouvoir retirer les profits de leur "gestion exemplaire" de leur faune sauvage, qui a abouti à des surpopulations d'éléphants dans certaines zones, causant des conflits avec les populations (ANONYME, 1995).

C'est ainsi qu'à la conférence des Parties à Harare en 1997 les populations d'éléphants du Botswana, du Zimbabwe et de la Namibie sont passées en Annexe II, les autres populations d'éléphants d'Afrique et celles d'Asie restant en Annexe I. Le commerce est limité aux seuls stocks d'ivoire détenus légalement par ces trois pays, à envoi unique vers le Japon (MILLIKEN, 1997).

La polémique reste de mise entre les partisans de la légalisation du commerce et ceux de la conservation. Les premiers se disent également les partisans de l'exploitation durable des ressources, qui se justifie par la valeur financière des espèces et donc le commerce. Les seconds soulignent que les règles de l'économie libérale ne peuvent conduire qu'à épuiser la ressource (ZECCHINI, 1997).

Lors de la dernière conférence des parties en 2000, les états ayant obtenu la légalisation du commerce de l'ivoire demandent une augmentation des quotas, tandis que les partisans de la conservation s'inquiètent de la recrudescence possible du braconnage dans les autres pays africains.

Effectifs et répartition actuelle

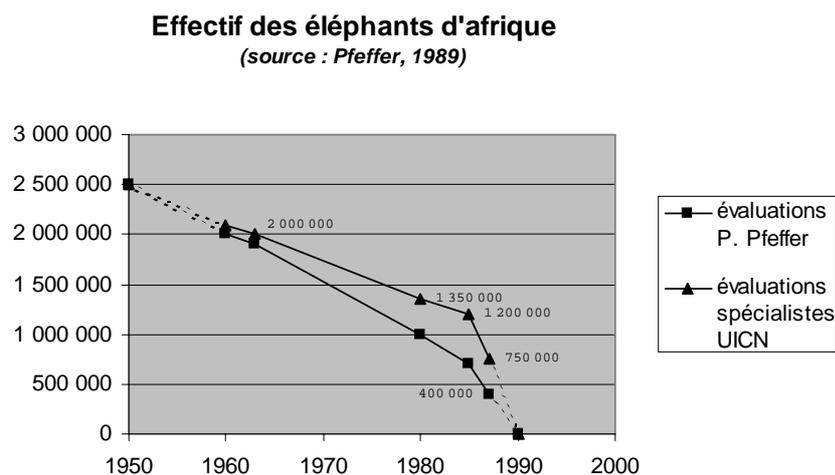


Figure 3 : Vers une extinction des éléphants d'Afrique en 1990 ?

La chasse aux éléphants et le commerce d'ivoire a engendré une forte baisse des effectifs au cours de la seconde moitié du XX^{ème} siècle, avec une décroissance accélérée à la fin des années 1980, à tel point que Pierre PFEFFER, dans son combat pour la sauvegarde des éléphants, prévoyait son extinction pour les années 1990 (cf. figure 3). Le classement en Annexe I a-t-il réussi à réduire le rythme de disparition ?

Les effectifs précis sont difficiles à trouver, résultant plus souvent de spéculations que de comptages et données scientifiques réelles : ils oscillaient déjà en Afrique de l'Ouest pour 1987 entre 16 290 (dont

3900 pour le Burkina Faso) selon l'IUCN et 6 754 (dont 1500 pour le Burkina Faso) selon Pierre PFEFFER (1989).

Selon l'IUCN (1996), le territoire des éléphants s'est rétréci en Afrique Occidentale à moins de 10% de sa taille du début du siècle. On trouve encore des éléphants dans la plupart des pays qui la composent, mais la majorité (92%) est concentrée dans une petite portion (10%) du territoire (IUCN, 1996).

Aujourd'hui la plupart des populations sont réduites et isolées, il resterait 56 zones parcourues par les éléphants en Afrique occidentale, 35 en zone forestière et 21 dans la zone de savane et le Sahel, et 89 sites sur lesquels ils sont présents, dont 13 au Burkina Faso (IUCN et Al., 1999). Il est difficile d'avancer des effectifs car les calculs proposés par l'IUCN sont très approximatifs : pour plus de 70% des sites il s'agit d'estimations, qui datent parfois de plus de 10 ans (IUCN et Al., 1999).

Il est difficile de réellement savoir combien d'éléphants d'Afrique survivent en Afrique de l'Ouest. Les estimations actuelles indiquent un éparpillement et une fragmentation des populations. Seules 21 populations ont plus de 100 éléphants, 14 plus de 200. La plupart de ces petites populations ont trouvé refuge dans des aires protégées, qui pour la plupart ne sont réellement protégées que sur le papier (IUCN, 1996). On trouve encore des éléphants dans les savanes et les forêts, mais ils ont pratiquement disparu des zones plus arides (IUCN, 1996).

Des menaces toujours présentes

La vulnérabilité des populations augmente avec la réduction de leur taille, elles deviennent plus sensibles aux épidémies, à la sécheresse ou aux recrudescences de braconnage (IUCN, 1996). Les reproductions consanguines et la perte de variation génétique sont également des risques potentiels pour les petites populations isolées (LANDE ET BARROWCLOUGH, 1987, *in* IUCN et Al., 1999).

D'une manière générale, les menaces qui pèsent sur les populations d'éléphants d'Afrique de l'Ouest, sont la réduction de l'habitat, le développement du braconnage, les épidémies et sécheresses. Aujourd'hui encore les éléphants souffrent particulièrement lors des guerres, au cours desquelles la disponibilité en armes à feu est accrue et un trafic d'ivoire en échange d'armes est organisé (IUCN et Al., 1999).

Au Burkina Faso, les *facteurs climatiques* sont une menace potentielle, puisque depuis 1973, le pays est en proie à un processus de désertification accéléré qui a pour conséquence l'assèchement prématuré des points d'eau, supposé être une des causes des mouvements périodiques et même des migrations saisonnières des éléphants au Burkina Faso (MET, 1991). En juin 2002, sept éléphanteaux ont été trouvés morts près de points d'eau asséchés (BAILLON, comm. pers).

La *réduction de l'habitat* est la conséquence de la désertification et des activités anthropiques (augmentations de la densité humaine dans les zones d'accueil de migrants chassés du Nord par des périodes sèches persistantes, pratiques culturelles dégradantes, coupe et pâturages abusifs dans les zones protégées, mauvaise gestion des feux de brousse) (MET, 1991).

Bien que peu d'études portent sur le *braconnage* au Burkina Faso, celui-ci existe et est sans doute lié à la perméabilité des frontières favorisant l'introduction d'armes malgré la législation, la modernisation des moyens de chasse, la situation géographique de certaines aires protégées favorisant le braconnage transfrontalier, l'insuffisance d'aménagement de ces aires, le faible équipement des services forestiers, la pauvreté du milieu rural. Depuis 1973, le Burkina Faso n'a plus délivré de certificat d'exportation ou de réexportation d'ivoire, mais il est à signaler que quelques sculpteurs ivoiriens existent dans la capitale (MET, 1991).

1.3.4 Hommes, éléphants : des relations conflictuelles ?

Les champs : le lieu du conflit

L'homme et l'éléphant sont deux espèces aptes à coloniser la quasi-totalité des milieux, et sont donc potentiellement en concurrence.

C'est le développement de l'agriculture qui a entraîné la mise en place de relations conflictuelles : l'éléphant est un des seuls animaux capables de réduire à néant les ressources vitales d'une famille en quelques secondes. L'homme, grâce aux inventions d'armes et pièges, a réussi à reprendre le dessus sur l'animal. Mais cela n'a jamais empêché les dégâts de culture. Tout au plus cela confortait l'homme dans sa position de dominateur, et lui permettait de mieux accepter les dégâts.

Mais aujourd'hui les réglementations privent les agriculteurs de leur pouvoir sur l'éléphant, en leur interdisant de les tuer. Pourtant les dégâts continuent, et même s'intensifient dans les zones où les éléphants survivent, dans des aires protégées : la plupart des dégâts d'éléphant a lieu en périphérie des aires protégées, ou le long de couloirs de migrations qui les relient entre elles. Les incidents entre les deux principaux usagers de ces espaces protégés se multiplient maintenant aussi au sein même des parcs, soit à proximité des points d'eau ou des zones de pâturage.

Les éléphants stigmatisent dans de nombreuses régions ces conflits d'occupation du territoire, et les dégâts aux cultures, souvent exagérés, bien qu'étant déjà en soi un problème pour les agriculteurs, sont aussi le prétexte d'une contestation plus générale. Les dégâts d'autres animaux, sauvages ou domestiques, pourtant souvent plus destructeurs, ne suscitent généralement pas autant d'intérêt que ceux des éléphants. Les populations se sentent dépossédées des terres mises en défens par l'administration, au profit de la faune et des éléphants, et voient dans ces dégâts un moyen de contestation. Dans un contexte de dégradation des ressources et de pression démographique croissante, le principe de préservation des habitats est source de conflit entre les populations humaines et les défenseurs de la faune.

Nombreuses sont aujourd'hui les études qui traitent des conflits homme/éléphant, tentant de les résoudre en prenant des mesures pour limiter les dégâts et tenter d'intéresser les populations à la protection de l'éléphant.

Chassez les éléphants, ils reviennent au galop !

Les méthodes traditionnelles pour repousser les éléphants, sont bien souvent coûteuses en énergie et en temps, et les fuites ne sont que temporaires mais bien perçues par les populations, qui y voient un signe d'efficacité. On retrouve les mêmes techniques dans l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest (MARCHAND, 1997) : surveillance des plantations, bruit, lumières, mais les éléphants s'y habituent relativement rapidement. Des méthodes de mise en fuite comme les infrasons ou le *caspicum* (huiles essentielles de piment vaporisées au moyen d'aérosols) sont en cours de test. La mise en place de barrières est soit symbolique (végétaux, pierres) et non respectée par les éléphants, soit très coûteuse et impossible à envisager dans les régions qui nous intéressent (barrières électriques). Quant aux abattages de légitime défense, ils sont dangereux et ne réduisent le problème qu'à très court terme. Les abattages administratifs n'ont eux aucunement prouvé leur efficacité sur le reste du troupeau, et n'ont pour effet certain que de calmer, très provisoirement, les populations.

Partager le territoire

Une des solutions qui apparaît comme la plus durable est d'agir lorsque les conflits ne sont que latents, en séparant les territoires de chacun, et en s'assurant qu'ils sont respectés et acceptés, afin d'éviter au maximum les contacts et donc les conflits entre hommes et éléphants.

Pour que les éléphants n'aillent pas dans les champs, il faut les retenir dans les aires protégées, aménagées (salines, points d'eau, fruitiers) et efficacement surveillées de façon à assurer un climat de quiétude. En dehors des aires protégées, dans les régions où les mouvements des populations sont importants, des couloirs de migration doivent être mis en place.

Pour que les populations acceptent ces mesures, il faut qu'elles soient parties intégrantes des projets, consultées et associées dès le départ. Elles doivent également être associées aux revenus générés par l'exploitation rationnelle des ressources : l'éléphant doit devenir source de revenus (par le tourisme de vision) pour ne plus être considéré comme nuisible (MARCHAND, 1997).

C'est en tous cas ce que préconise l'IUCN, qui a financé de nombreux programmes en ce sens et établi toute une méthodologie, afin d'étudier et de réduire les fameux "conflits homme/éléphant". Au Burkina Faso, un tel programme a été lancé dans la région de Boromo afin d'élaborer des solutions à un conflit plus ou moins latent.

1.3.5 L'éléphant, une espèce touristique ?

L'éléphant tient une place particulière au sein de la faune, non seulement du fait de ses caractéristiques biologiques mais surtout à cause des perceptions que les hommes en ont. S'il est aujourd'hui très protégé sur le plan réglementaire en Afrique de l'Ouest et au Burkina, il reste grandement menacé, en particulier par le braconnage pour l'ivoire. Et si l'on peut parler à son sujet de protection et de conservation, on ne peut pas réellement parler de gestion. La stratégie nationale de gestion des ressources fauniques prévoit en effet diverses mesures, qui touchent plus ou moins directement l'éléphant : renforcement du tourisme cynégétique (chasse sportive en particulier sur les buffles, antilopes, etc..) par le biais du système des zones de chasse, renforcement de la protection, la promotion du ranching, l'apport de protéines animales aux populations, l'implication des populations à la gestion des ressources fauniques (SP-CONAGESE, 2002). Actuellement plus d'une vingtaine de concessions de zones de chasse fonctionnent et ont rapporté près de 887 millions de F CFA (soit environ 1,352 millions €) à l'Etat, aux populations riveraines et aux concessionnaires. C'est indéniablement la part de la chasse qui rapporte le plus en matière de faune, le tourisme de vision n'étant pour l'instant pas suffisamment développé. Il est important de souligner que, même lorsque le tourisme de vision est très développé, comme en Afrique orientale ou australe, seulement 2% du total de l'argent dépensé par les touristes revient aux parcs nationaux (LAMARQUE, 2002). L'expérience prouve qu'en Afrique occidentale, la chasse sportive est le moyen le plus rapide de valoriser la faune de façon importante, sous réserve que les gestionnaires s'appuient sur des études scientifiques sérieuses pour établir leurs quotas d'abattage. Mais c'est en réalité la combinaison de plusieurs modes de valorisation de la faune qui permet une rentabilité maximale (élevage, tourisme de vision, tourisme cynégétique), les principaux bénéficiaires des retombées économiques variant selon le type d'exploitation envisagé. L'éléphant, même s'il n'est pas *a priori* un élément particulièrement rentable dans l'exploitation de la faune (en particulier parce qu'il n'est pas chassable), a sans aucun doute un rôle important à jouer dans la valorisation des ressources naturelles, en particulier en tant qu'élément attractif du tourisme. Il convient donc de s'intéresser aux divers mécanismes du tourisme, afin de voir comment on peut l'adapter à la situation du Burkina Faso et de ses éléphants.

1.4 Le tourisme : de ses définitions à ses implications en Afrique occidentale.

1.4.1 Le tourisme : une ou des définitions ?

Les différents ouvrages généraux concernant le tourisme (CAZES, 1992a ; BOYER, 1996 ; PEARCE, 1996 ; DEPREST, 1997 ; DEWAILLY & FLAMENT, 1998 ; BOYER, 1999) font l'unanimité sur la

difficulté de définir le tourisme. Les raisons de cette difficulté sont assez bien résumées par DEWAILLY & FLAMENT (1998 : 10-12), qui soulignent le *“mélange de subjectif et d’objectif”* relevant du fait que chacun a sa propre façon de faire du tourisme et *“l’imbrication des échelles espace/temps”*, découlant de l’utilisation simultanée d’un même espace par touristes et non-touristes, et d’un découpage du temps de travail de moins en moins uniforme.

Généralement les auteurs concluent par une notion assez floue que l’on se doit de définir de manière unanime, afin de disposer de données objectives pour comparer les différentes formes de tourisme, choisissant de s’appuyer sur la définition proposée par l’OMT (Organisation Mondiale du Tourisme) (<http://www.world-tourism.org>) pour qui *“le tourisme comprend les activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et de leurs séjours dans des lieux situés en dehors de leur environnement habituel pour une période consécutive qui ne dépasse pas une année, à des fins de loisirs, pour affaires ou autres motifs...”*, incluant à la fois les excursionnistes (qui passent la journée) et les touristes (qui passent la nuit). C’est donc finalement la définition la plus technique, à visées statistiques qui est retenue, éludant ainsi la vraie question de la signification profonde du tourisme.

GUAY et LEFEBVRE (1998) proposent leur propre définition du tourisme, comme *processus d’échange économique, d’expérimentation culturelle et d’expression identitaire, fondé sur une relation d’accueil entre un visité sédentaire³ et un visiteur mobile, dans un contexte ludique*. Cette définition est apparue relativement originale dans la littérature consultée sur le tourisme et intéressante car elle se fonde sur les relations humaines, essayant de donner du sens au tourisme.

1.4.2 La place de l’écotourisme

C’est précisément au travers de ses conséquences néfastes aussi bien pour l’environnement que pour les sociétés que le tourisme est bien souvent décrié. Pour Daniel ELOUARD (1998 : 24) *“il n’existe pas de manière idéale de voyager, tout au plus peut-on éviter les pires, sans jamais prétendre à atteindre une quelconque perfection”*.

Il semble actuellement y avoir un consensus général sur une façon de voyager, qui sans être idéale, serait celle qui aurait le meilleur rapport coût/bénéfice (pas seulement dans le domaine économique) et s’inscrirait le mieux dans les objectifs du développement durable : l’écotourisme. Ainsi l’UNESCO a déclaré l’année 2002 *“Année mondiale de l’écotourisme”*.

Vers un consensus. Essais de définition.

Le terme d’écotourisme serait apparu pour la première fois dans la littérature en 1978, sous la plume de MILLER, alors que la notion de développement durable commençait à voir le jour (HIGGHINS, date indéterminée). D’un point de vue épistémologique, l’écotourisme ne serait pour certains qu’une version rajeunie du tourisme de nature développé au milieu du XIX^{ème} siècle (HIGGHINS, date indéterminée). Pour la plupart cependant, il s’agit d’une nouvelle et récente forme de tourisme, née à la fois de l’expansion rapide du tourisme, de sa tendance à une diversification des activités, de la demande accrue pour les zones naturelles peu exploitées, voire protégées (BOYER, 1996 ; BOYER, 1999 ; CAZES, 1992) et de la volonté de concilier conservation et développement (LEQUIN, 2001). C’est ainsi que bien souvent, l’écotourisme est défini par défaut, en le comparant à ce qu’il n’est pas : tourisme de vision, tourisme d’aventure... Il n’est bien sûr surtout pas le *“tourisme de masse”*, qui est un tourisme peu respectueux de l’environnement, qui profite essentiellement aux tours-opérateurs, ne se préoccupe pas des populations locales hormis pour les considérer comme quelque chose *“à voir”*. Le tourisme de masse est celui qui s’adresse à tous, procédant plus de la reconnaissance

³ Le terme sédentaire est à prendre dans un sens large, *“qui reste dans son milieu de vie habituel”*. Le *“visité sédentaire”* peut donc parfaitement être un nomade.

de ce qu'il faut absolument avoir vu (le *"sight seeing"* en anglais), que de la découverte du voyage.

La définition donnée par "The Ecotourism Society" (<http://www.ecotourism.org>) : *"Ecotourism is responsible travel to natural areas which conserves the environment and improves the welfare of local people"*⁴, reprise par un certain nombre (AFRICA RESOURCES TRUST ; HIGGINS ; UNEP), présente l'avantage d'être concise et donc largement diffusable. Cependant, elle semble un peu réductrice et manque de perspective. L'IUCN n'ajoute à cette définition que la notion d'aires naturelles non perturbées (*"undisturbed"*) (<http://www.iucn.org>), ce qui est sans doute une restriction inutile, semblant vouloir en exclure l'homme, et il vaudrait sans doute mieux parler d'aires protégées (au sens large, comme défini précédemment) que d'aires naturelles.

L'OMT (<http://www.world-tourism.org>) propose une définition, qui bien que reposant sur la notion de tourisme, on l'a vu elle-même mal définie, semble plus complète. Ainsi pour l'OMT, l'écotourisme rassemble toutes les formes de tourisme *"(i) axées sur la nature et dans lequel la principale motivation est d'observer et d'apprécier la nature ainsi que les cultures traditionnelles, (ii) comportant une partie d'éducation et d'interprétation, (iii) généralement organisé en groupes restreints, (iv) ayant des retombées limitées sur l'environnement naturel et socioculturel et (v) favorisant la protection des zones naturelles"*. Cependant cette définition est assez peu adoptée.

Marie LEQUIN (2001) propose de classer les diverses versions de la définition de l'écotourisme en les classant selon leur orientation principale :

- Si on se focalise sur la demande, l'écotourisme est un voyage dans des zones naturelles protégées, afin de satisfaire un besoin cognitif et affectif de se ressourcer dans un milieu à la fois unique et évocateur ainsi qu'un besoin d'évasion au travers d'une expérience relaxante loin du stress quotidien et du rythme imposé par les milieux urbains. Cette perspective recoupe le point de vue des touristes, à la recherche d'une expérience originale proche de la nature.
- Si on place la ressource au centre de l'intérêt, l'écotourisme est alors une activité à faible impact sur l'environnement, déplaçant des groupes restreints de touristes, mais générant des bénéfices économiques qui rendent la conservation des ressources naturelles avantageuses pour les populations locales. On retrouve ici l'opinion défendue par certains écologues et géographes (ESCOURROU, 1993), dénoncée par d'autres (DEPREST, 1997) posée en termes de capacité de d'accueil et de pression sur le milieu.
- Si c'est enfin plutôt aux intérêts de la communauté hôte que l'on donne la priorité, l'écotourisme est alors un moyen d'améliorer la qualité de vie et le bien-être économique des populations locales, en assurant leur participation et en favorisant le développement régional. Ceci rejoint la préoccupation des économistes classiques. Ainsi le préfixe "éco" ferait plus allusion à l'économie qu'à l'écologie (WHEELER, 1998). L'écotourisme est perçu comme le meilleur moyen "d'internaliser les externalités", c'est-à-dire de rémunérer et de faire entrer sur le marché des services *a priori* non-marchands rendus par l'environnement, point de vue vivement critiqué par les économistes « hétérodoxes » (AUBERTIN et Al., 1998).

C'est l'ensemble de ces trois approches de l'écotourisme qui apparaît la plus complète et peut servir de base de réflexion. Mais d'autres facteurs doivent rentrer en compte, et cette définition mérite d'être complétée.

Une autre forme de tourisme culturel ?

La place de l'écotourisme par rapport au tourisme culturel semble relativement ambiguë, résultant de la traditionnelle opposition entre nature et culture dans nos sociétés. Ainsi les écomusées, pourtant également objets de l'écotourisme sont pris en compte dans les

⁴ "L'écotourisme est un voyage responsable qui participe à la protection de l'environnement et au développement à destination des populations locales"

statistiques du tourisme culturel (AMIROU, 2000). Il semble que l'on puisse ajouter une composante "culturelle" à la définition de l'écotourisme, en considérant qu'il n'est pas seulement un tourisme de vision de la nature mais qu'il procède également d'une volonté "d'éducation, d'apprentissage, de délectation, d'initiation et de gains intellectuels ou spirituels" qui selon AMIROU (2000 : 12) "constituent les composantes principales de la pérégrination à visée culturelle".

Cette dimension culturelle et éducative de l'écotourisme est également celle réclamée par certains scientifiques, qui perçoivent l'écotourisme comme une promotion de la vulgarisation des connaissances sur des aspects souvent peu spectaculaires d'aires protégées afin de les "mettre en valeur", tout en assurant le développement local grâce à une nouvelle forme de gestion participative.

Des expériences proches

Certains organismes parlent également de tourisme "rural intégré" comme les expériences menées en Casamance (MASURIER, 1998a, 1998b ; SECK, 1998), solidaire, éthique ou équitable (www.aedev.org) ou encore alternatif (MICHEL, 1998b) qui sont des formes de tourisme qui ne dégradent pas l'environnement, respectent les populations locales et leur bénéficient, mais qui, contrairement à l'écotourisme ne sont pas forcément axés sur la nature, mais plutôt sur des expériences de vie commune avec des villageois. Ces formes alternatives de tourisme n'ont pas toujours réussi à atteindre leurs objectifs, produisant malgré elles des dommages dans les sociétés d'accueil, telles la "folklorisation" des populations (DE MARET, BOULY DE LESDAIN, 2000), prises entre tradition (recherchée par les touristes) et modernité (conséquences du développement induit par le tourisme et bien souvent rejeté par les touristes). Une distinction doit également être faite avec l'ethnotourisme, à la découverte d'autres sociétés, qui ne semble pas forcément impliquer des retombées au niveau local et peut très bien devenir un tourisme de masse, comme c'est par exemple le cas pour les femmes girafes en Asie du Sud Est (MICHEL, 1998c).

Conclusion : que retenir ?

La dernière définition proposée par l'UNESCO (2002a), reprend globalement celle de l'OMT, mais insiste plus particulièrement sur l'importance de l'écotourisme comme élément participant à la protection de l'aire. Elle souligne que l'écotourisme doit aboutir, aussi bien auprès des locaux que des touristes, à une prise de conscience de l'importance de la conservation des aspects naturels aussi bien que culturels.

La définition de l'écotourisme, plutôt que de s'appuyer sur ce qu'il n'est pas, doit se fonder sur les objectifs à atteindre, en combinant le plus équitablement possible les 3 approches citées par Marie LEQUIN (2001) : la demande, la ressource ou les communautés hôtes. Le "dosage" entre ces différentes priorités définira diverses catégories d'écotourisme. L'écotourisme est une pratique qui doit se faire autour des aires protégées. Un point essentiel, qui devrait être dominant dans toutes ces approches, est celui de la promotion d'une éducation environnementale, à l'intention des touristes aussi bien que des locaux.

1.4.3 Le tourisme en Afrique de l'Ouest

Quelques chiffres

Entre 1950 et 2001, le nombre d'arrivées de touristes internationaux est passé de 25 millions à 692,7 millions (OMT, 2002, consulté sur <http://www.world-tourism.org>). Le tourisme est aujourd'hui la première industrie mondiale et celle qui présente le plus fort taux de croissance annuelle. Mais ces chiffres globaux cachent de grandes inégalités.

En 2001, 58% des touristes internationaux sont arrivés en Europe, 18% en Asie du Sud Est et Pacifique, 17% en Amérique, contre 4% dans toute l'Afrique, et seulement 0,4% en Afrique de l'Ouest. Les revenus générés par le tourisme sont tout aussi inégalement répartis : 49% pour

l'Europe, 2,3% pour l'Afrique et seulement 0,23% pour l'Afrique de l'Ouest (OMT, 2002). Il convient donc de tempérer les discours qui tendraient à faire du tourisme une manne providentielle pour l'Afrique de l'Ouest.

Sans tomber dans l'excès inverse, il convient de préciser que l'Afrique de l'Ouest attire 2,8 millions de touristes internationaux par an, ce qui représente des revenus aux alentours de 1,2 milliards€. Le taux de croissance pour l'Afrique de l'Ouest est de 7% par an, ce qui correspond à la moyenne internationale (OMT, 2002).

Au Burkina Faso, les recettes totales dégagées sont passées de 8 milliards de FCFA en 1992, à 18 milliards de FCFA en 1997, le volume d'emplois créés est estimé à 15000 soit 3% du total des emplois du pays (SP-CONAGESE, 2002). Si le nombre de touristes entrés sur le territoire burkinabè a dépassé le seuil des 200 000 en 1998, il est redescendu en 2000 à 165 000.

Ni catastrophiques ni excessivement prometteurs, les chiffres du tourisme permettent de donner une idée de ce que l'on peut (ou non) en attendre en matière de développement.

Le tourisme de faune

Une des "potentialités touristiques" généralement associées à l'Afrique, y compris de l'Ouest, est sa faune. Il est vrai que la grande majorité des touristes qui vont chaque année en Afrique orientale et australe sont attirés par la faune et les parcs nationaux (probablement près de 90% (LAMARQUE, 2002)). Il est difficile d'avancer de telles affirmations pour l'Afrique occidentale. Ce genre de touristes recherche un certain confort et souhaite en priorité les espèces spectaculaires (éléphants, rhinocéros, buffles, lions, léopards, les fameux "Big five"). Mais habitués aux spectacles des parcs d'Afrique de l'Est, que les médias véhiculent, les touristes sont souvent déçus : en Afrique de l'Ouest, les aires protégées sont généralement situées dans des écosystèmes fermés (forêts sèches, savanes soudano-guinéennes), c'est-à-dire dans des milieux où la vision de la faune n'est pas toujours aisée, contrairement aux espaces protégés dégagés (plaines d'altitude, plateaux) d'Afrique orientale et australe qui offrent de vastes perspectives. En outre, les infrastructures d'accueil sont souvent en mauvais état et présentent un rapport qualité/prix très médiocre, se trouvant généralement dans des régions excentrées et difficiles d'accès. Il en résulte que les aires protégées d'Afrique occidentale sont très peu fréquentées, moins de 5000 touristes par an se rendraient dans les parcs nationaux d'Afrique de l'Ouest et centrale selon SOURNIA (1998).

Certes les potentialités faunistiques de l'Afrique de l'Ouest en termes d'effectifs sont bien inférieures à celles de l'Afrique australe et orientale, cependant CHARDONNET (1995) dresse un bilan plutôt encourageant de la situation de la faune sauvage au Burkina Faso en termes d'effectifs (parmi les plus importants d'Afrique de l'Ouest) mais aussi en termes d'initiatives de gestion, même si ce n'est que la région de l'Est qui est principalement reconnue pour son tourisme cynégétique (parc National d'Arli, Parc National du W, réserve de Pama, et plus au Sud Ranch de gibier de Nazinga).

Les pays d'Afrique de l'Ouest ont du mal à promouvoir leur tourisme de faune au niveau international. Le tourisme de nationaux est quasi-inexistant, et c'est seulement le tourisme d'expatriés résidents qui est un peu plus développé. Au Burkina Faso, certaines aires protégées peuvent arriver à attirer jusqu'à 2000 touristes par an (comme Arli ou Nazinga), mais le flot est très irrégulier et tourne souvent bien en dessous. Une autre forme de tourisme tente cependant de s'imposer dans quelques aires, mais reste cependant encore souvent à l'état de projet.

L'écotourisme

Bien que les écotouristes se contentent généralement de peu en terme de confort et d'infrastructures, quelques conditions fondamentales doivent être remplies par l'aire d'accueil : présenter un réel potentiel touristique (basé sur la découverte de la faune, mais aussi de la flore et du patrimoine culturel local). Mais il faut également, pour éventuellement compenser le

peu d'observation d'animaux, des guides bien formés, capables d'intéresser le visiteur. Il faut également que des dispositions législatives soient prises afin de permettre aux populations riveraines d'organiser elles-mêmes l'écotourisme, comme mode de gestion des ressources de l'aire protégée, et de bénéficier des revenus dégagés. Un certain nombre d'aires protégées du Burkina Faso semblent *a priori* répondre à ces critères, même si des efforts restent à faire dans les politiques nationales et locales.

Il faut par ailleurs souligner que plus que l'importance des potentialités, c'est la volonté politique qui permet le développement de l'écotourisme. Ainsi on pourra prendre l'exemple du Costa Rica, qui est devenu une des destinations privilégiées pour le tourisme écologique. Pourtant, sur le plan "écotouristique", le Costa Rica n'est pas plus favorisé a priori que ses voisins ni que le Burkina Faso ou le Cameroun en Afrique. Ce qui fait la différence, c'est que depuis de nombreuses années, le gouvernement costaricain a mis la priorité sur ce secteur. Des initiatives originales, telles que l'emploi de jeunes diplômés de biologie comme guides sont les garantes de la réussite. Les recettes dégagées représentent une part importante du PIB du pays (4%).

1.4.4 Un contexte propice au tourisme alternatif ?

Le contexte général en Afrique de l'Ouest, et plus particulièrement au Burkina, est sans doute peu propice au tourisme de masse (Sénégal excepté, avec son tourisme côtier) : il ne présente pour l'instant pas les critères de sécurité, de confort, et de curiosités à voir absolument ("*sight seeing*") que ces touristes recherchent. Il offre cependant des perspectives prometteuses pour un tourisme différent, orienté vers des touristes curieux et soucieux de la nature et de sa conservation, de la préservation de l'intérêt des autochtones et de leur culture. Ce tourisme-là, "l'écotourisme", devrait principalement bénéficier aux populations riveraines, participant du développement local. Vraisemblablement les "potentialités" écotouristiques sont présentes. Mais elles ne sont pas suffisantes. Il faut encore que la volonté politique des Etats de l'Afrique occidentale, affirmée lors de la réunion préparatoire du sommet de l'écotourisme à Québec, qui a donné lieu à la déclaration dite de Lamto (UNESCO, 2002b) soit suivie de faits et d'initiatives sur le terrain.

1.5 Conclusions

Une des principales attractions touristiques de l'Afrique de l'Ouest est sa faune, aujourd'hui réfugiée dans des aires protégées. Le Burkina Faso est un des pays d'Afrique de l'Ouest les plus riches en faune et la volonté semble affirmée de développer, en accord avec les populations, des modes de valorisation divers de cette ressource. Le concept d'écotourisme semble faire son chemin dans les esprits et dans les définitions de politiques nationales. Les Etats semblent prêts à s'engager à mettre en place des projets dans certaines zones. Boromo pourrait être l'une d'elles, en particulier du fait de la présence d'une aire protégée, d'une espèce emblématique, l'éléphant, et de sa position géographique, sur le principal axe routier. Une étude plus approfondie de cette zone, que nous avons choisie comme zone d'étude permet de mettre en évidence la structuration de cet espace et des activités qui y ont lieu, afin de souligner les enjeux qui y sont associés.

Partie 2 Caractéristiques de la zone d'étude

2.1 Délimitations de la zone étudiée

La zone d'étude est délimitée au Nord par la route nationale, et au Sud, à l'est et à l'Ouest par l'aire protégée. Afin d'avoir une définition cartographique précise de la zone d'étude, la piste créée avec l'appui du PAUCOF (Programme d'Appui aux Unités de Conservation de la Faune), matérialisant la limite entre l'enclave de Boromo et l'aire protégée des Deux Balé a été parcourue en 4x4 et les coordonnées GPS ont été relevées tous les 500m environ, puis replacé sur la carte. Les positions des différents villages étudiés ont également été prises au GPS puis replacées sur la carte (cf. figure 4, p 27).

Les enquêtes ont été réalisées dans la commune de Boromo, les villages qui ont été étudiés sont ceux dont le territoire se situe dans l'enclave : Ouroubono, Signoguin et Virou, ainsi que des hameaux de culture, dépendant administrativement de Boromo, Soumbou et Kangrin. Petit Balé n'est administrativement qu'un quartier de Kangrin, mais les habitants semblent se considérer comme une entité indépendante, ce qui explique que nous les avons considérés séparément. Le village de Lapara n'est pas en lui-même dans la zone d'étude, mais son terroir villageois jouxte l'aire protégée au niveau de l'enclave, il a donc été intégré à la zone étudiée. Les espaces considérés lors des différentes enquêtes ont été les terroirs villageois constitutifs de l'enclave de Boromo d'une part, et "l'aire protégée des Deux Balé" délimitée sur cette carte.

2.2 Les conditions naturelles

Nous nous sommes contentés pour cette étude de rapports synthétiques, et non d'études approfondies, l'objectif étant de simplement présenter le contexte. Quelques études plus spécialisées existeraient, mais n'ont pas été consultées. La plupart des informations ont été prises dans le *Plan de gestion du parc national des Deux Balé* (ILBOUDO, 2001) qui reprenait lui-même déjà les informations du *Plan de gestion de la concession du parc national des Deux Balé* (DREEF/BM, 1996 in ILBOUDO, 2001).

2.2.1 Les précipitations

L'aire protégée des deux Balé s'étend entre 11°25 et 11°46 de latitude Nord et entre 2°45 et 3°12 de longitude Ouest. Comme l'ensemble du Burkina Faso, cette région est soumise à des aléas climatiques importants, principalement caractérisés par une irrégularité des pluies et des périodes de sécheresse cycliques (ANONYME, 2002). Les précipitations moyennes entre 1966 et 1995, comparées à celles d'avant 1970 indiquent qu'il y a globalement une tendance à la diminution de la pluviosité. Ainsi, alors qu'avant 1970 la zone de Boromo et des Deux Balé était comprise entre les isohyètes 900 et 1000 mm, elle se retrouve, pour la période 1966-1995, entre les isohyètes 800 et 900mm (KIEMA, 2001). Avec une pluviosité moyenne de 850mm, pour la décennie 1990-2000, la zone du parc accuse des maxima de 1200mm (DPEEF-Boromo, 2000).

2.2.2 Le relief et le réseau hydrographique

L'altitude au niveau de l'aire protégée des Deux Balé est presque monotone, comprise en 235 et 310m, et le relief a une forme générale de pénéplaine, plus ou moins ondulée par endroits. Les buttes que l'on rencontre sont des affleurements latéritiques, plus ou moins élevés (DPEEF-Boromo, 2000).

Le principal fleuve qui parcourt l'aire protégée est le Mouhoun, pérenne et qui collecte l'ensemble des eaux du bassin. Les affluents du Mouhoun, rivières temporaires, le Grand Balé, le Petit Balé et le Dibon le rejoignent à l'intérieur de l'aire protégée. D'autres marigots

sillonnent les bassins versants sur toute la longueur de l'aire protégée, et on peut noter la présence d'au moins cinq mares, la plupart ensablées, qui tarissent en janvier (LBOUDO, 2001).

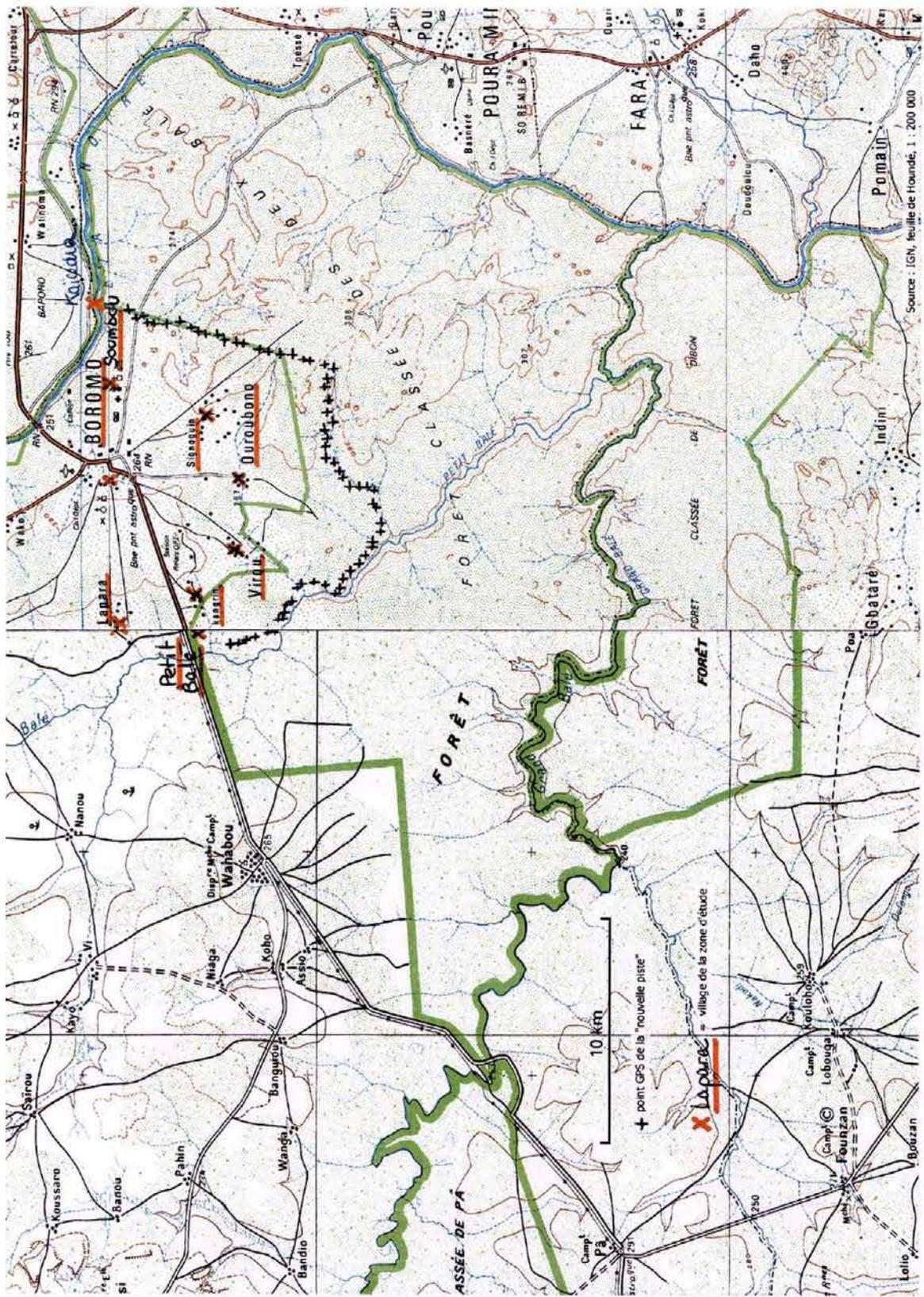


Figure 4 : localisation des villages étudiés dans l'enclave de Boromo, au sein de l'aire protégée des deux Balé

2.2.3 Les sols

Plusieurs types de sols caractérisent les Deux Balé : les sols ferrugineux tropicaux lessivés ainsi que les sols bruns ferrugineux et modaux sur les glacis (avec ou sans cuirasse) ; les sols bruns tropicaux, vertiques, modaux, hydromorphes au niveau des plaines ; les sols hydromorphes modaux le long du fleuve Mouhoun. Les plus fréquents sont les sols ferrugineux lessivés sur socle granitique (ILBOUDO, 2001).

2.2.4 Ressources minières

Au niveau de Poura, à l'est de l'aire protégée, se trouve un gisement aurifère, ayant été exploité par une firme canadienne mais fermé depuis quelques années. Il n'y a pas de cartographie précise des éventuels gisements dans et à proximité de l'aire protégée, mais les prospections minières ont révélé la présence d'un filon d'or non négligeable au Nord Est dont l'exploitation est toujours interdite du fait de localisation du gisement (COMPAORE, 1993).

2.2.5 La végétation



Figure 5 : La forêt classée des Deux Balé (photo : S. Berlin, avril 2002)

Il n'existe pas de cartographie ni d'inventaire floristique précis de la zone. GUINKO (1984, in KIEMA, 2001) classe la zone de Boromo dans le domaine soudanien méridional à la limite occidentale du district de la Volta Noire Est. Seules des prises de vues datant de 1993 ont permis l'élaboration d'une carte d'occupation des sols par la Direction Régionale de l'Environnement dans le cadre du schéma directeur d'aménagement des ressources. Cette carte permet de mettre en évidence des zones de savanes arborées, parsemées de zones de savanes arbustives, ainsi que des galeries forestières le long des cours d'eau (ILBOUDO, 2001). La variabilité du couvert végétal dépend du relief, du type de sol mais aussi de l'intervention humaine : on retrouve par exemple des savanes parc à *Acacia albida*, à *Butyrospermum parkii* ou encore à *Parkia biglobosa*.

Les espèces couramment rencontrées sont celles des forêts claires ou des savanes sèches, entre autres *Burkea africana*, *Detarium microparum*, *Khaya senegalensis*, *Piliostigma thonningii*, *Combretum sp*, *Daniellia oliveri*... Dans les galeries, on rencontre essentiellement *Anogeissus sp*, *Mitragyna sp* et *Ficus sp*. Quant au couvert graminéen il n'est presque

qu'entièrement à *Andropogon sp*, *Vetiveria nigriflora*, *Diheteropogon spp*, *Hyparrhenia*, *Cymbopogon spp* et *Loudetia togoensis*.

2.2.6 La faune

La faune aquatique

Le fleuve Mouhoun et les principales rivières regroupent diverses espèces de poissons dont les plus courantes sont : *Synodontis spp*, *Heterotis niloticus*, *Tilapia zillii*, *Mormyrus rume*, *Clarias anguilaris*, *Auchenoglanis occidentalis*, *Labeo spp*, *Heterobranchus spp*. Il semble que cette faune aquatique souffre essentiellement de l'ensablement des mares et de la pollution due aux aménagements (ILBOUDO, 2001).

La grande faune

Les inventaires aériens réalisés dans les années 1991-1992 par le projet Eléphant donnaient une diversité estimée à une quarantaine de mammifères dont l'Eléphant (*Loxodonta africana*), l'Hippotrague (*Hippotragus equinus*), le Guib harnaché (*Tragelaphus scriptus scriptus*), le Bubale (*Alcelaphus buselaphus major*), le Céphalophe à flancs roux (*Cephalophus rufilurus*), le Céphalophe de Grimm (*Sylvicapra grimmia*), l'Ourebi (*Ourebia ourebi*), le Patas (*Erythrocebus patas*) (ILBOUDO, 2001). A ces espèces il faudrait ajouter certaines espèces inféodées au milieu aquatique que l'on peut rencontrer : les Hippopotames (*Hippopotamus amphibius*), les Crocodiles (*Crocodylus niloticus*), les Varans (*Varanus niloticus*), les Tortues...

Les inventaires aériens réalisés durant notre séjour, en avril-mai 2002, révèlent un appauvrissement de la grande faune (MARCHAND, comm. Pers) : on ne rencontre que quelques éléphants, quelques rares antilopes (hippotragues) et surtout beaucoup de zébus ! Les hippopotames semblent avoir disparus. Une prospection de reconnaissance a été réalisée en juin 2002 par F. BAILLON sur le site du barrage des Deux Balés, difficile d'accès en raison de l'absence de pistes, des ravinements et du milieu très fermé; aucun mammifère sauvage n' a été observé au cours de cette prospection (06h00 à 13h00).

Pour de nombreux auteurs, les forêts de la Boucle du Mouhoun, en chapelet le long du fleuve, et plus particulièrement les Deux Balé, sont un des derniers refuges de cette population d'éléphants d'Afrique. Les dénombrements successifs semblaient montrer qu'ils s'y plaisaient : en 1972/1973, Sihvonen en signale 120, en 1982, un recensement aérien estime la population à 150, en 1987 Sournia évalue l'effectif entre 250 et 300, avec une proportion satisfaisante de jeunes (SOURNIA, 1987), en 1990 l'inventaire aérien propose des estimations entre 123 et 245 individus, soit aux alentours de 200 individus (MET, 1991), chiffre maintenu lors de l'inventaire effectué en 1998 dans le cadre de la mise en œuvre du projet pilote de l'Unité de Conservation de la faune d'Arly, et les dernières évaluations tournaient autour de 280 individus, en considérant une croissance théorique de 5%/an (SAVADOGO, 2002).

Le bilan concernant les éléphants n'est pas catastrophique aux dires des spécialistes (MARCHAND, comm. pers.), et selon les dernières estimations faites par MARCHAND de l'IUCN et les services forestiers de Boromo, il y aurait eu ces dernières années en moyenne 8 éléphants braconnés par an. Ce chiffre, bien qu'important, ne serait pas alarmant et ne menacerait pas la population à court terme (MARCHAND, comm. pers). Il est difficile de commenter ces chiffres de manière plus approfondie car on ne connaît pour l'instant pas exactement la taille des groupes ni leurs mouvements, malgré les essais de déductions de Marchand à partir des données de dégâts. L'ensemble des données laisserait penser que la majorité des déplacements d'éléphants se font d'Ouest en Est (de Houndé à Boromo) mais cela reste à confirmer (BAILLON, d'après données de MARCHAND).

Les observations concernant l'ensemble de la faune, en revanche, semblent confirmer les craintes exprimées depuis quelques années qui signalaient toutes que la conservation de l'aire protégée des Deux Balé était handicapée par une occupation anarchique de l'habitat, un

développement du braconnage et un manque notoire de moyens (humains matériels et financiers) pour sa gestion (MET, 1991). Le complexe de la boucle du Mouhoun semble pourtant former le principal habitat de l'éléphant dans la région.

L'avifaune

(BAILLON, comm. pers)

L'avifaune est caractéristique des savanes soudano-sahéliennes arborées ou arbustives, peu arrosées accueillant également des espèces inféodées aux milieux arides et boisés et galeries forestières. Ces milieux abritent trois catégories d'espèces aux statuts différents: résidents sédentaires, migrants afro-tropicaux, migrants paléarctiques. La présence du Mouhoun est un élément très favorable à la présence des oiseaux, en particulier en saison sèche, et sans avoir réalisé d'inventaire exhaustif près de 140 espèces ont pu être observées en 48h sur le site, mais il est probable qu'un véritable inventaire permettrait de comptabiliser entre 300 et 350 espèces d'oiseaux. Ces données seront présentées plus en détail lors de leur utilisation (cf. partie 4, p. 71)

2.3 Le contexte social

Les zones en périphérie de l'aire protégée sont très peuplées. Dans la seule province des Balé on dénombre 25 villages riverains totalisant 51292 habitants. Dans la zone de Boromo, on dénombre 5 villages et deux hameaux de culture, pour un total de 21685 habitants (DPEEF-Boromo, 2000). Outre les Winye et les Mossi, on rencontre également dans la zone des Peul, des Bobo-dioula, des Bwa et des Marka. Les 3 principales religions qu'on rencontre sont l'animisme, l'islam et le christianisme. L'animisme est, selon les villages, plus ou moins ancré, mais il reste majoritaire. L'islam est très fréquemment pratiqué, alors que le christianisme reste pratiqué par une minorité, principalement dans les villes telles que Boromo, Fara et Poura (ILBOUDO, 2001).

2.3.1 Historique du peuplement et structuration des relations inter-villageoises

L'installation des villages autochtones

L'histoire du peuplement autochtone de la zone est assez récente et peut se résumer en trois phases, qui constituent trois générations de villages (JACOB, 2001).

Le premier peuplement autochtone date du XVIIIème siècle, constitué de groupes d'origines ethniques diverses, les Gurunsi-Nuna, Sissala, Pougouli, Dagara, Bwa, Marka, Peuls qui ont constitué un groupe, nommé Winye, uni par la langue, et des références culturelles communes, en particulier à quelques villages anciens. Ce groupe n'est pas très étendu, et la sous-région, appelée Gwendégué par les autochtones, ne comporte que 19 villages Winye (cf. carte 4), ce qui représente environ 30 000 personnes. Les habitants de la zone d'étude, entre la rive droite du Mouhoun et la rive gauche du Petit Balé, viennent dans leur grande majorité du pays nuna, sur la rive gauche du Mouhoun. La plupart des villages ont pour origine un poste de chasse, car alors la faune était très abondante.

C'est le village de Kien, disparu dans les années 1910 à cause de la trypanosomiase, qui est tenu pour le plus ancien de la zone. Les premiers groupes qui arrivent dans la zone le reconnaissent tous comme tuteur, et ainsi se met en place une seconde génération de villages autochtones, comme par exemple Ouroubono (Wibon en Winye) ou Boromo.

Une fois établis, certains de ces villages jouent à leur tour le rôle de tuteurs envers les nouveaux groupes arrivant, et les installent à leur périphérie : c'est ainsi que se forme une troisième génération de villages autochtones, comme par exemple Virou.

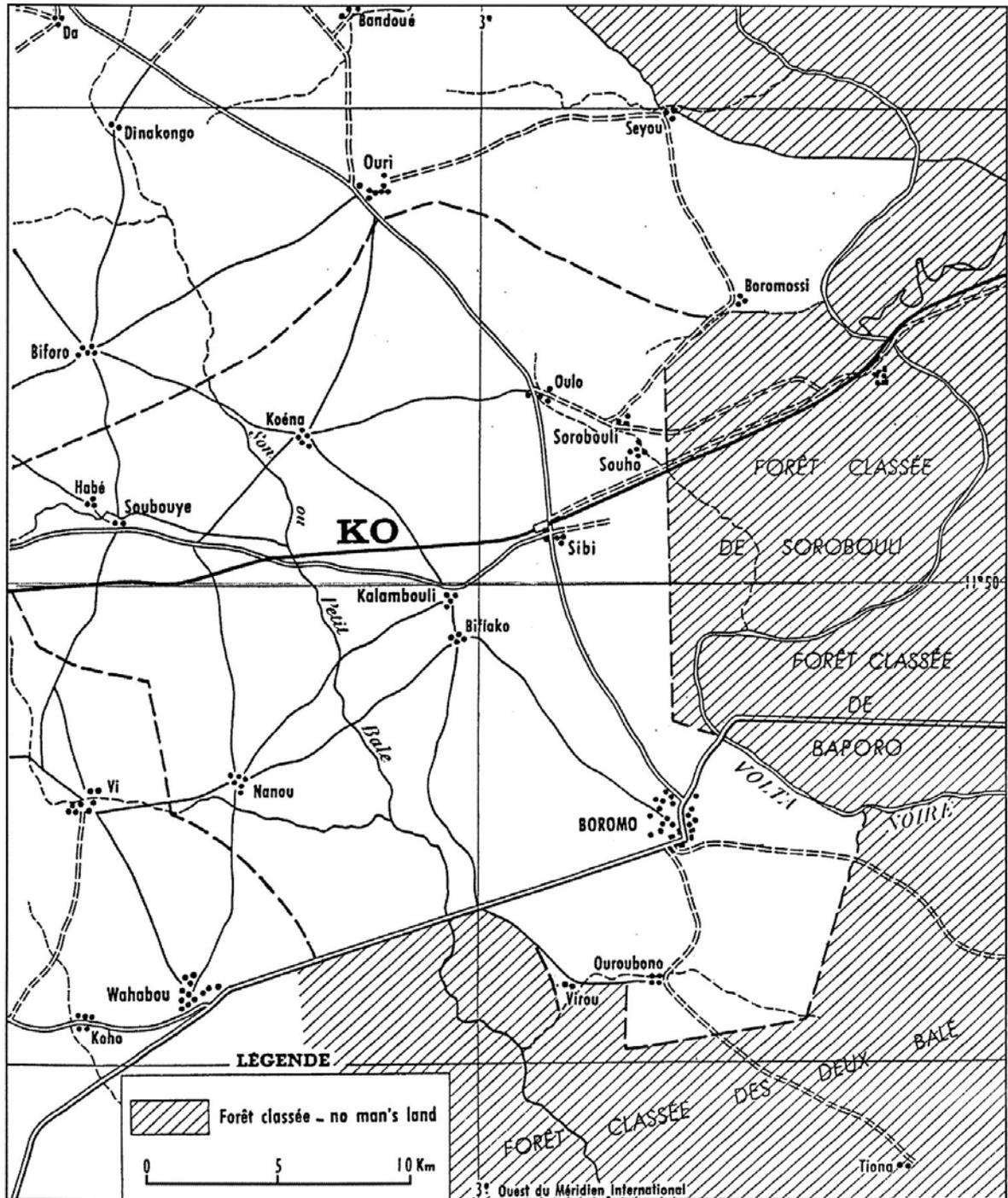


Figure 6 : les tutorats dans le Gwendégou (carte d'après JACOB, 2001)

L'arrivée des migrants⁵

Après l'indépendance, une nouvelle vague de migrants arrive. Le flux s'accroît à partir de la sécheresse des années 1971-1974, et une quatrième génération de villages s'installe. La population burkinabè, d'une manière générale, se caractérise par sa mobilité. Ces dernières années, les grands courants migratoires vont du plateau central, où les densités de population sont très élevées et les terres dégradées, vers les régions de l'Ouest, du Nord-Ouest, du Sud et du Sud-Ouest (SP-CONAGESE, 2002). La province des Balé fait partie des régions qui accueillent le plus de migrants (SP-CONAGESE, 2002). Les causes de ces migrations vers Boromo sont : la recherche de terres fertiles, la recherche de pâturages, la recherche de sources d'abreuvement pour les animaux, la main d'œuvre ouvrière pour la mine (ILBOUDO, 2001).

Dans le gwendégué, certains villages reçoivent beaucoup de migrants, alors que d'autres n'en accueillent pratiquement pas : ces disparités sont liées aux affinités entre les élites autochtones et le parti politique alors dominant (le RDA), qui conditionnent l'application, plus ou moins stricte, de la politique édictée. Ainsi sont installés des hameaux de culture, Signoguin, Soumbou, Kangrin.

Le choix des zones d'implantation des migrants se porte souvent sur des brousses inoccupées, généralement situées sur les territoires de villages disparus. Ces espaces sont souvent situés en forêt classée. Malgré la législation et l'opposition des agents des Eaux et Forêts, les migrants s'installent sur les bords du Mouhoun ou dans les forêts classées de Baporo, Sorobouly et des Deux Balé.

Ces installations présentent un double avantage pour les autochtones. D'une part elles permettent de réinvestir les terroirs des anciens villages, considérés comme "souillés", c'est-à-dire impropres à leur réutilisation. D'autre part, c'est un moyen de revendiquer des terres, confisquées par l'administration.

Ces revendications passent par la réaffirmation du système des tutorats entre autochtones et migrants et les conflits concernent moins les rapports entre Winye et Mossi que les autochtones entre eux, chacun revendiquant le rôle de tuteur sur les migrants.

La ville de Boromo présente une particularité : les Mossi y constituent la population dominante, et possèdent aujourd'hui la chefferie politique de Boromo, les Winye n'ayant plus que la chefferie de terre.

Les relations de tutorat entre les villages de la zone sont liées au fait que les chefs de terre ou maîtres de l'eau et de la brousse ne se contentent pas de gérer les ressources à l'intérieur de leur communauté, mais ils sont tournés vers l'extérieur et peuvent être amenés à traiter des problèmes à l'échelle du Gwendégué. Les stratégies de développement ont généralement tendance à renforcer l'idée du village comme pôle nécessaire et suffisant à la gestion des ressources, ce que les tuteurs régionaux rejettent. Pour eux, le Gwendégué est *"constitué de manière topocentrique, par un substrat de villages-mères réunissant autour d'eux plusieurs villages-satellites"* (JACOB, 2001 : 153).

Aujourd'hui, certains hameaux de culture, revendiquent leur autonomie administrative vis-à-vis des villages dont ils dépendent ce qui a été obtenu pour Signoguin par exemple. Au niveau de Petit Balé et Kangrin, il existe également un litige : selon le préfet, il s'agit d'un seul et même village, mais les habitants les considèrent comme 2 villages séparés, chacun présentant un délégué, un chef de village. Pour l'étude, ils ont été considérés comme deux entités différentes.

⁵ Sauf mention contraire, les informations contenues dans cette partie sont empruntées à JACOB (2001).

2.3.2 Les activités

L'agriculture et l'élevage

La population rurale représente 84% de la population totale du Burkina, et l'agriculture est le principal moteur de l'économie (32% du PIB en 1998) (SP-CONAGESE, 2002). Il en est de même au niveau de la zone de Boromo.

Si aucune exploitation agricole ne se signale dans l'aire protégée, il n'en demeure pas moins que les abords immédiats sont exploités (DPEEF-Boromo, 2000), et que la bande de 2 km en périphérie, normalement prévue pour ne pas être cultivée, n'est pas respectée.

L'agriculture est avant tout une agriculture pluviale, céréalière de subsistance (Mil et Sorgho principalement). Les exploitations sont de type familial (de 2 à 10 ha), orientées vers l'autoconsommation, comme pour 73% de la population agricole (SP-CONAGESE, 2002). Elle est caractérisée par un faible taux de productivité du travail, l'utilisation de l'énergie humaine associée à l'emploi d'outils rudimentaires, la culture attelée n'étant pas majoritaire. On note un faible taux de commercialisation des produits agricoles, un faible taux d'utilisation d'engrais et de semences améliorées. On produit également du coton comme culture de rente. Au niveau de Petit Balé et Lapara, grâce à la présence du barrage sur le Petit Balé, il y a du maraîchage, et une expérience de culture de Mais en contre-saison devrait bientôt être lancée.

Après l'agriculture vient l'élevage, pratiqué par toutes les ethnies. Majoritairement extensif, l'élevage dans la zone est généralement complété par une exploitation vivrière (élevage agropastoral) ; et certains animaux ne quittent pas le terroir villageois (élevage agricole). Les troupeaux de zébus, élevés pour la viande et mélangés à quelques animaux de trait, sont le plus souvent gérés par les Peuls, qui les emmènent bien souvent pâturer illégalement dans les aires protégées alentour. On rencontre en outre des élevages avicoles, ovins, caprins et asins. Les animaux sont le plus souvent laissés libres de divaguer. Les principales contraintes liées à l'élevage sont : le surpâturage, la coupe de ligneux pour le bétail, l'absence de points d'eau permanents en dehors du Mouhoun, les feux de brousse sont mal, voire non gérés, et il a été noté la persistance de quelques foyers de certaines maladies (trypanosomiase, le charbon symptomatique, pasteurellose) (ILBOUDO, 2001).

L'exploitation du milieu forestier

Nous présentons ici les données bibliographiques sur le sujet. Les données récoltées sur le terrain seront utilisées dans la partie 3 concernant les rapports entre les acteurs et la forêt (cf. p.44)

Les principales activités généralement signalées sont l'exploitation du bois, la cueillette de produits forestiers non ligneux, l'apiculture (ILBOUDO, 2001).

L'exploitation du bois se fait par ramassage du bois mort, coupe du bois mort ou coupe de bois vert. Il est principalement destiné à la construction mais peut également être utilisé comme combustible pour la cuisine tel quel ou parfois transformé en charbon.

La cueillette des produits forestiers non ligneux concerne à la fois des espèces alimentaires et les espèces utilisées dans la pharmacopée. Cette activité est très importante dans le quotidien des burkinabè, mais reste en général difficilement quantifiable du fait qu'elle a toujours été considérée comme un droit d'usage traditionnel (SP-CONAGESE, 2002). Ces produits sont de plus en plus commercialisés, et à titre d'exemple, le karité fait aujourd'hui partie d'une véritable filière d'exploitation.

L'apiculture est une activité secondaire dans la zone du parc, pratiquée deux fois par an à la saison sèche. La récolte se fait à l'aide du feu, le miel est vendu ou consommé et peut être utilisé dans la pharmacopée.

La chasse

Il n'existe pas de véritables zones villageoises de chasse autour de l'aire protégée des Deux Balé et les terroirs villageois sont très pauvres en faune. Pourtant, la consommation de viande sauvage fait partie des habitudes alimentaires des burkinabè (SP-CONAGESE, 2002). Il existe dans certaines sociétés, comme chez les Winye, certains cultes de chasse, en particulier autour de l'éléphant et certaines règles traditionnelles que nous évoquerons ultérieurement (cf. Partie 3, p 43). On trouve des chasseurs dans les villages, à Ouroubono principalement mais également à Virou, à Wahabou, à Nanou et à Boromo. A Lapara, la tradition semble s'être perdue. Certains anciens braconniers d'éléphants sont toujours vivants, et la plupart ont été à une époque récente reconvertis en surveillants de la chasse via des associations de chasseurs en partenariat avec les services de l'Environnement.

Actuellement, la plus grande partie de la chasse aurait lieu dans l'aire protégée, dernier refuge des animaux, ce qui lui confère un caractère de braconnage. Concernant le cas particulier des éléphants, il semble qu'ils ne soient pas braconnés pour la viande mais pour l'ivoire.

Selon ILBOUDO (2001) la chasse serait pratiquée de plus en plus à des fins de commercialisation, mais nous n'avons pas eu confirmation de ces informations sur le terrain. La viande domestique étant très facile d'accès, eu égard à la densité des zébus sur la zone, l'intérêt des chasseurs locaux est probablement tourné vers la commercialisation de leur gibier, comme cela se pratique d'ailleurs partout en Afrique centrale et occidentale (BAILLON, *in prep.*). Un aulacode et des pintades sauvages étaient d'ailleurs mis en vente sur le marché de Boromo à la même période.

La pêche

La pratique de la pêche a connu un réel démarrage au Burkina suite à la famine occasionnée par la sécheresse des années 1970 (SP-CONAGESE, 2002). On rencontre deux types de pêches dans la région de Boromo.

Une pêche traditionnelle, pratiquée de façon coutumière et collective. Une fois dans l'année, en période morte, le chef de terre fixe la date et le lieu de la pêche collective, à laquelle tous les habitants du village sont invités à participer. Plusieurs villages peuvent participer à une même pêche.

On rencontre également des pêcheurs professionnels, le long du Mouhoun, et au niveau du barrage de Petit Balé. La pêche y est réalisée de manière individuelle, à l'aide de pirogues et de filets posés le soir et ramassés le matin. Ceci se fait sous le contrôle des services de l'Environnement. Les pêcheurs sont en général les jeunes hommes, "qui ont la force de pousser la pirogue", qui pratiquent la pêche toute l'année mais conservent en parallèle une activité aux champs afin d'assurer leur subsistance alimentaire.

L'artisanat

L'artisanat est généralement une activité de saison sèche : on rencontre des forgerons également sculpteurs de masques, des potières et quelques tisserands. Les masques, outre leur valeur traditionnelle et coutumière, sont vendus aux touristes sur place ou à Ouagadougou. En revanche le principal débouché pour les autres activités est à usage local.

Le secteur des services

Le secteur commercial est relativement développé à Boromo, dont le marché, important, attire la population de toute la région qui vient vendre ou acheter des produits variés. Il est prévu par la Mairie de développer cette activité en améliorant les infrastructures, par la mise en place d'un marché "en dur". La place de la gare routière, où s'arrêtent tous les bus reliant Ouaga à Bobo regorge de vendeurs de denrées pour les voyageurs en escale à Boromo. Le tourisme est une activité non négligeable, en particulier du fait de la présence des éléphants et de la

situation de carrefour de la ville, nous en étudierons les caractéristiques plus en détail (cf. partie 4, p71).

2.3.3 Les associations et structures en place

Les structures administratives impliquées dans la gestion de l'environnement

Sur la plan administratif, Boromo est depuis peu le chef-lieu de la Province des Deux Balé. Il s'agit également d'un chef-lieu de département. Elle abrite un grand nombre de représentants administratifs, dont le Haut commissaire, et ses services spécialisés, qui interviennent de manière plus ou moins directe dans la gestion de l'environnement : les Directions Provinciales de l'Environnement, de l'Agriculture, de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation (Education à l'environnement, alphabétisation des villageois). C'est également depuis deux ans, dans le cadre de la politique de décentralisation de l'état, une commune, dont le maire est élu par les habitants. Le maire et le préfet réalisent une politique de proximité : c'est à eux que les habitants s'adressent en cas de problème, de litige, y compris en matière d'environnement.

Les associations et groupements villageois

Il existe diverses associations, qui peuvent être des interlocuteurs privilégiés pour la mise en place de projets de gestion de l'environnement :

- les organisations de chasseurs, notamment à Ouroubono,
- les groupements de pêcheurs, à Lapara, Petit Balé et Boromo,
- les groupements villageois de culture d'hommes, de femmes et de jeunes (réalisation de champs collectifs dont les bénéficiaires sont utilisés collectivement ou répartis),
- les groupements des producteurs de coton,
- les groupements de cultures maraichères.

La situation décrite précédemment est celle de l'enclave de Boromo, fortement anthropisée, où les activités sont multiples, le peuplement humain d'origines diverses, impliquant des relations inter-villageoises complexes qui structurent cet espace aux fonctions multiples et imbriquées. Cet espace est délimité au Sud par une aire protégée, le "Parc National des Deux Balé", dont les statuts juridiques assurent une utilisation de l'espace différente de celui précédemment décrit, devant limiter à la fois l'anthropisation et la dégradation des ressources, par la mise en place de règles de gestion spécifiques.

2.4 La situation du « Parc National des Deux Balé »

2.4.1 L'absence de statut et ses conséquences

Législation

Ce que l'on considère aujourd'hui comme le "Parc National des Deux Balé", est la réunion de deux forêts classées : celle des Deux Balé, 115 000 ha, dont le classement date de 1937 (par arrêté n°1639 du 19/06/1937), qui dépend de la province des Balé et celle de Dibon, 24 000 ha, dont le classement date de 1954 (par arrêté n°4637 du 24/06/1954), qui dépend de la province du Tuy. Depuis 1967, ces deux forêts classées sont considérées comme un "Parc National", mais elles n'en ont jamais officiellement reçu le statut. Il semble qu'une proposition pour que la forêt classée des Deux Balé devienne officiellement parc national, avec une superficie agrandie incluant la forêt classée de Dibon au sud était faite par le projet PNUD/FAO UPV/72/029 en 1977 "*Développement des ressources forestières, de la faune sauvage et de la pêche*" (SPINAGE et TRAORE, 1984). En 1988, un projet de ZATU AN VII proposait la constitution

du parc national des Deux Balé (le regroupement de Dibon et des Deux Balé). Mais ce décret n'a jamais été pris.

Aujourd'hui, le discours des responsables de l'Environnement au niveau de la province est le suivant : ils sont conscients que les Deux Balé n'ont pas le statut officiel de Parc National, mais ajoutent qu'il existe un "consensus général" au sein de l'Environnement pour gérer cette entité forestière comme telle. Ils précisent qu'une demande de régularisation est en cours et que le décret classant la zone en Parc National doit bientôt être pris. On notera cependant que, déjà en 1993 le "projet de sauvegarde des éléphants" soulignait l'imminence de cette décision (MARCHAND et Al., 1993).

Il n'en reste pas moins qu'aujourd'hui on se trouve face à un vide juridique, qui pourrait être source de conflits et qui rend la gestion de la zone difficile.

Délimitations du "Parc"

Les limites fixées par les arrêtés de classement ont été maintenues jusqu'en 1967. Cependant, durant cette période, les deux forêts ont évolué et on a constaté une occupation des zones forestières par des exploitants agricoles sur près de 3000ha (600 exploitants). D'une part, des actions énergiques de déguerpissement ont eu lieu, ce fut par exemple le cas du village de Soumbou qui était installé dans le parc. D'autre part des mesures d'agrandissement des deux enclaves pour régulariser la situation de nombreux habitants (Ouahabou et Ouroubono) ont été menées en 1968 pour arriver à une redéfinition des limites nouvelles des deux entités. Sur cette base, la forêt classée des deux Balé ne devait garder qu'une superficie de 56 600ha (DPEEF-Boromo, 2000). Ainsi, le « Parc national des Deux Balé » devrait couvrir une superficie de 80 600 ha.

Cependant, aucun arrêté de déclassement n'a été pris par le gouvernement burkinabè (YAMEOGO, comm. pers.). En 1986/1987, la limite a été matérialisée sur le terrain par bornage grâce au projet hollandais "bois de village", mais sur les cartes de l'IGB, c'est toujours "l'ancienne limite", qui figure.

Aujourd'hui, une piste a été créée par le PAUCOF le long de la limite de l'enclave (cf. carte 3), censée matérialiser de manière très visible la limite. Elle donne lieu à des revendications de la part des villageois. L'officialisation du statut de Parc National, par la prise de mesures juridiques adaptées permettrait également de clarifier ces limites et de les officialiser si nécessaire.

Les règles d'utilisation de l'aire protégée

Lors du classement des forêts des Deux Balé et de Dibon, respectivement en 1937 et 1954, les arrêtés prenaient des dispositions interdisant des activités comme l'habitation, l'agriculture, la chasse, les pâturages, les feux de brousse et la coupe de bois. D'autres dispositions reconnaissent le droit d'usage aux populations riveraines notamment le ramassage de bois mort, la cueillette et le ramassage des fruits, la récolte de plantes alimentaires et médicinales, la pêche ainsi que la récolte du miel (DPEEF-Boromo, 2000).

Le discours de forestiers locaux sur les interdictions en vigueur est le suivant : le pâturage, la coupe de bois et le ramassage de bois mort, la coupe de "pailles" (*Andropogon gayanus*) sont interdits mais il est en fait difficile de savoir précisément ce qui est autorisé où ne l'est pas. Ce que nous avons cité là semble être corroboré par les dires des populations.

2.4.2 La gestion

Les Deux Balé font partie de l'Unité de Conservation de la Faune de Boromo, entité qui regroupe les forêts classées de Baporo, Laba, Sorobouly, Pâ et le « Parc National des Deux Balé », et dont le siège est à Boromo. Sa gestion est confiée à un Aménagiste de faune, responsable de l'Unité de Conservation de Faune, basé à Boromo. L'unité de conservation, en

accord avec les entités écologiques, est à cheval sur trois provinces : les Balé (Deux Balé, Sorobouly, Pâ), le Sanguié (Baporo, Laba) et le Tuy (Dibon).

Le rôle du concessionnaire

La gestion du « parc » a été confiée en 1997 à une ONG, APRES FASO (Association pour la Préservation et le Renouveau des Espèces Sauvages du FASO), représentée par un français, M. Guy SAUVIN. Selon l'article 2 du décret n°98-305/PRES/PM/MEE/MTT du 7 août 1998, *“La concession confère à son bénéficiaire le monopole de l'exploitation des ressources fauniques et halieutiques et touristiques de la zone concédée”*. L'exploitation est faite selon un cahier des charges défini par arrêté du Ministre chargé de la faune, qui définit les obligations qui incombent au concédant et au concessionnaire de la zone, concernant l'élaboration des plans de gestion, la mise en valeur effective, les obligations envers les populations riveraines. Les Deux Balé ont été concédés pour une exploitation exclusive du tourisme de vision et de la pêche, il n'est pas prévu d'exploitation de la faune par la chasse.

Le PAUCOF est un projet datant de 1999, cofinancé par l'AFD (Agence Française de développement) (1,68M€), le FFEM (Fonds Français pour l'Environnement Mondial) (0,76M€) et l'Etat burkinabè (0,29M€). Il a pour objectif de venir en appui à la politique de gestion de la faune lancée par l'Etat burkinabè en 1996, et de *“favoriser la gestion durable et rationnelle des aires de faune, tout en permettant un développement économique et social des populations riveraines”* (<http://www.ffem.net>). Il peut, sous certaines conditions, apporter un appui financier aux concessionnaires.

Les rôles des services de l'Environnement

Dans ce contexte, le rôle des services forestiers est d'appuyer le concessionnaire en mettant à sa disposition les compétences nécessaires *“pour la formation des populations rurales en vue de leur meilleure implication dans la gestion de la faune”*, assurer la protection de la zone concédée (art. 2), assurer l'exécution des inventaires fauniques (art. 3), recruter et gérer les gardiens, pisteurs et porteurs, mais à la charge du concessionnaire (art. 15). Ainsi au niveau des Deux Balé, les principales activités du service forestier sont : le contrôle de la chasse, de la divagation des animaux, de la coupe de bois, de la pêche, de la mise à feu précoce ainsi que les sorties de constats de dégâts d'éléphants en collaboration avec des services partenaires (agriculture, élevage...).

La principale difficulté à laquelle se trouve confronté le service forestier est le manque de moyens. Pour les activités de contrôle sur une zone de plus de 80 000 ha, les moyens humains sont très limités, la surveillance n'étant assurée que par 6 forestiers. Les moyens matériels sont également insuffisants : 5 motos pour les 5 agents relevant de la province des Balé, dont 2 sont en panne ; 4 vélos acquis en 1992 (projet éléphant) pour les 4 gardiens de forêt ; une land rover en panne depuis 1997, acquise en 1989 ; un radio émetteur récepteur avec 3 Talkie Walkie en panne depuis 1997.

Ces conditions de travail difficiles, rendent la surveillance difficile et le “parc” est ainsi soumis à un fort braconnage, à des problèmes de coupe de bois (exploitants de bois de chauffe et sculpteurs), à des feux de brousse tardifs et le principal problème semble être le pâturage, élément de dégradation du milieu, qui sévit très fortement dans le parc, les interdictions n'étant pas respectées par les éleveurs.

Le jumelage avec le parc de Hoge Veluwe

En 1986/1987, suite au projet hollandais “bois de village”, un coopérant a l'initiative de mettre en place un jumelage entre le “Parc National des Deux Balé” et le Parc National de Hoge Veluwe aux Pays Bas. Ce jumelage s'est concrétisé en 1991, le service de l'Environnement exécutant les activités avec la préfecture de Boromo qui préside le comité de jumelage. Celui-ci devait permettre un appui technique pour la gestion du parc et favoriser les échanges. Un centre d'accueil pour les visiteurs hollandais a même été construit à Boromo, il devait

également accueillir un musée et des expositions, mais cela n'a pas abouti. Au début du jumelage, une aide financière a été reçue afin de renforcer la surveillance, mais les relations sont interrompues depuis 1997. Il est prévu de redynamiser le jumelage car actuellement, les activités sont suspendues, faute de communication entre les responsables burkinabè et hollandais.

Les relations avec les populations riveraines



Figure 7 : Les éléphants traversent le Mouhoun des Deux Balé vers Baporo derrière le campement du Kaïcedra (photo : S. Berlin, mai 2002)

A l'origine du projet de construction du campement touristique, les relations avec les villageois étaient tendues, suite à une série d'incompréhension et de manque de dialogue. En effet, le lieu sur lequel le campement touristique a été construit n'est autre qu'un lieu sacré pour les Winye : le vieux caïcedrat (*Khaya senegalensis*) est un arbre sacré, et des cultes doivent y être effectués pour les enfants qui "viennent de l'eau", c'est-à-dire que leur naissance est liée à des génies de l'eau. Le concessionnaire se défend d'avoir eu connaissance de ces rites et de la particularité du lieu qu'il avait choisi.

Il affirme que ce sont les gens de l'Environnement qui lui ont conseillé de s'installer là car à proximité se situe un passage d'éléphants (cf. figure 5). Il aurait demandé à l'Environnement s'il fallait une autorisation des vieux, responsables de la brousse, et on lui aurait répondu que cela n'était pas nécessaire. Les services de l'Environnement lui auraient présenté un texte de loi qui prouvait que les 100m de part et d'autre d'un fleuve appartiennent à l'Etat, ce qui justifiait l'absence de demande d'autorisation et de titre de propriété aux populations. Nous n'avons pu vérifier ces affirmations auprès de l'Environnement, les responsables en poste à cette époque ayant été mutés. Mais il est vraisemblable qu'il s'agisse là d'un texte de loi protégeant les berges des fleuves qui interdit toute activité (et toute construction) dans la bande des 100m (YAMEOGO, comm. pers), interprété de manière abusive comme donnant la propriété à l'Etat. En tout état de cause, le concessionnaire affirme donc avoir suivi les conseils de l'Environnement et tout ignorer de la particularité symbolique et coutumière de ce lieu.

Pourtant les autochtones, réticents à la création d'un campement sur un lieu sacré, affirment que le concessionnaire avait été prévenu. Ils racontent volontiers l'histoire de la "femme génie", apparue au pied du caïcedrat le jour où les repérages ont été faits pour délimiter la zone à construire, en présence des autorités, des responsables de l'environnement et du

concessionnaire. Pour les autochtones, cela ne fait aucun doute : il s'agissait là d'une femme-génie, envoyée comme signe pour que le campement ne se fasse pas sur ce lieu sacré.

D'autre part, en dehors de toutes considérations animistes, il avait été prévenu, semble-t-il, que ce lieu était une zone inondable. Mais le concessionnaire n'a pas été sensible à ces mises en garde, ni aux rumeurs de malédiction et le campement a été construit.

Le concessionnaire n'a pas pris la peine de s'assurer par lui-même des démarches à poursuivre pour acquérir le droit de construire auprès des autorités compétentes et les services de l'Environnement ne peuvent lui délivrer une telle autorisation. La construction a très vraisemblablement débuté sans document écrit attestant de la régularité de la situation. C'est sans doute là une erreur du concessionnaire, dont il a peut être sous-estimé l'importance.

Ce n'est donc que 5 ans après avoir débuté la construction, qu'il s'est finalement décidé à consulter "les vieux" afin de faire un "procès-verbal de palabre", c'est-à-dire un acte juridique reconnaissant ses droits après discussion avec les responsables coutumiers et en présence d'un officier de justice, pour avoir le droit d'utiliser ces terres. Apparemment ceux-ci ont accepté, à la condition de pouvoir continuer à faire leurs sacrifices au niveau du caïcedrat, et que les aménagements faits autour de l'arbre soient détruits afin de rendre le site un peu plus "naturel".

Selon le cahier des charges, le concessionnaire est tenu de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations et il doit pour cela "*mettre en place un système de formation adapté, susceptible d'améliorer les capacités organisationnelles et techniques des populations riveraines, accorder une priorité d'embauche aux populations riveraines, instituer une rémunération des populations ayant participé à l'aménagement de la zone concédée, apporter un appui à la valorisation des produits, des sous-produits de la faune et des produits artisanaux, soutenir l'élevage d'espèces gibiers par les populations rurales*" (art. 9).

Pour la réalisation des travaux de construction du campement notamment, les populations riveraines ont en effet participé et été embauchées. Le concessionnaire dit également avoir essayé d'améliorer les conditions de vie des populations, il dit précisément avoir "*commencé à travailler avec les gens d'Ouroubono*". Cela semble vouloir dire qu'il a essayé de mettre en place des projets de développement, notamment la construction d'une pharmacie. Mais pour les populations, ces tentatives se limitent à des promesses non tenues. Il avait également en projet de mettre en place des ruches afin de développer l'apiculture, mais ce projet n'a également jamais vu le jour. Les explications qui nous ont été fournies par le concessionnaire mettent en cause un retrait des bailleurs, alors que ceux-ci s'étaient engagés à financer les projets.

Le concessionnaire est également censé reverser une partie de ses bénéfices au FIC (Fonds d'Intérêt Collectif), qui bénéficie aux villageois, mais étant donné que le concessionnaire n'a jamais réalisé de bénéfices, les villageois n'ont jamais rien perçu.

Au niveau même de la communication, il semble que celle-ci n'ait pas été effectuée correctement. En effet, quand on interroge les populations sur ce qu'elles savent du concessionnaire et de la gestion du "parc", cela donne lieu à des réponses diverses, mais rarement réalistes : pour certains le "blanc" a acheté la forêt, pour d'autres il y élève des animaux, d'autres enfin ne savent même pas qu'un blanc est là bas. Seuls quelques-uns, en général les délégués administratifs, se rapprochent de la réalité. La plupart des habitants de la zone d'étude ne l'ont même jamais rencontré, y compris les responsables de villages, hormis dans le village d'Ouroubono.

Le concessionnaire n'a pas fait de sensibilisation, comme car il n'est pas formé pour cela. Les services forestiers n'avaient pas non plus respecté les obligations du cahier des charges (art. 2, cf. annexe 1), n'ayant pas mis à la disposition du concessionnaire il le devait, expliquant que ce

sont les services de l'Environnement qui l'ont découragé de faire de la sensibilisation les compétences nécessaires pour l'appuyer dans cette tâche.

Ce n'est que depuis mars 2002, en théorie, et juin 2002 en pratique, que le processus d'implication des populations s'est mis en place. En effet, par l'intermédiaire du PAUCOF, avec un financement de l'AFD, un conseiller en développement local a été recruté en Mars 2002, pour une durée d'un an. Mais faute de moyens de transport et de bons de carburant, il n'a pu commencer son travail sur le terrain que 3 mois plus tard. Son rôle est de mettre en place la participation des populations riveraines à la gestion des terroirs, et en particulier des ressources forestières et fauniques. Il doit pour cela effectuer un travail de communication et de sensibilisation des villageois, afin de les préparer à mettre en place des Comités Villageois de Gestion des Terroirs (CVGT) au sein desquels on trouvera en particulier un Comité Villageois de Gestion de la Faune (CVGF).

Cette démarche a déjà été mise en place dans les aires protégées de l'Est du pays, avec semble-t-il, un certain succès. Il s'agit pour le conseiller en développement local d'être l'interface entre les villageois, le concessionnaire et les services de l'Environnement, afin de concilier au mieux les différents intérêts et de les aider à mettre en place des règles et des structures de gestion des ressources situées sur les terroirs villageois, comme par exemple les modalités de fonctionnement et d'utilisations du FIC. Cette démarche devrait donc assurer le début de la participation des populations riveraines à la gestion des ressources naturelles, plus seulement en termes d'obligations, mais également en termes de droits et de bénéfices.

Une situation tendue entre le concessionnaire et les services de l'Environnement

Actuellement un désaccord existe entre le concessionnaire et l'Etat, concernant la réalisation des aménagements à l'intérieur du parc : pistes, points d'eau, salines... Pour le concessionnaire, c'est à l'Etat, *via* le PAUCOF, de réaliser ces aménagements. Pour les services de l'Environnement et l'Etat, c'est au concessionnaire de réaliser ces aménagements en trouvant des bailleurs de fond, et c'est seulement une fois que certains aménagements auront été réalisés que le PAUCOF pourra intervenir.

Dans l'article 5 du cahier des charges générales régissant l'activité des concessionnaires de zones à vocation faunique au Burkina Faso (MEE, 1995, cf. annexe 1), il est seulement précisé que *"le concessionnaire est chargé d'élaborer, en concertation avec le Ministère chargé de la Faune, un plan de gestion de sa zone dans un délai de trois mois à partir de la date d'agrément. La mise en œuvre du plan de gestion est assurée par le concessionnaire"*. Il n'y a pas de précisions explicites concernant les aménagements à réaliser dans le parc. Il semble en revanche que le plan de gestion définitif ait été rédigé par un bureau d'études, représenté par M. ILBOUDO, avec lequel le concessionnaire, M. SAUVIN, aurait parfois refusé de collaborer, en particulier concernant la divulgation de chiffres en rapport avec l'activité touristique. Dans le plan de gestion, au chapitre de la programmation des actions à entreprendre, il est précisé que les aménagements sont placés sous la responsabilité du concessionnaire. Dans la colonne concernant le financement dans le tableau de budgétisation, hormis le campement qui est à la charge du concessionnaire, les autres infrastructures seraient à la charge de projets, comme des *"projets d'appui à la gestion de la concession (comme le PAUCOF)"*, sans préciser réellement les engagements du concessionnaire et de l'Etat dans ces processus. Les forestiers locaux quant à eux, soutiennent que c'est au concessionnaire de faire ces aménagements, sans présenter les textes justificatifs.

Ce désaccord a abouti à ce que le concessionnaire qualifie de "lassitude", et estime que l'Etat, par son "immobilisme", l'empêche d'exploiter correctement la zone. Il soutient qu'il existait un accord (tacite ?) avec les autorités : il devait construire un campement permettant l'exploitation touristique de la zone, et l'Etat, par l'intermédiaire de ses projets d'appui, devait réaliser ou au moins l'aider à réaliser les aménagements à l'intérieur du parc. Il estime qu'il a, pour sa part, tenu ses engagements, c'est-à-dire qu'il a créé, avec ses fonds personnels, le campement

touristique du Kaicedra. Dans un des plans d'aménagement proposés, la répartition était explicite, mais il semble que les derniers rédacteurs du plan de gestion ne se soient pas attardés sur ces engagements de part et d'autre. Le concessionnaire affirme que le cahier des charge n'est pas assez précis et se repose sur un engagement verbal qui n'a aucune validité juridique.

Il est cependant vraisemblable que d'autres textes que ceux consultés existent pour préciser les engagements de chacun. Il ne nous a pas été possible de nous y intéresser plus en détails dans le temps imparti. Ce que l'on soulignera de cette situation, c'est que les textes peuvent être sujets à des interprétations diverses, et parfois contradictoires, provoquant des conflits, et qu'il aurait sans doute été bienvenu, dans le cas présent, de faire appel à des personnes compétentes en droit afin de statuer.

En juin 2002 M. Sauvin a démissionné de ses fonctions de responsable de la concession (et n'assure donc plus les fonctions qui s'y rattachent, contrôle du braconnage, entretien des pistes mais aussi financement des salaires de plusieurs pisteurs, etc...) mais conserve la gestion du campement touristique. Actuellement, on ne sait pas ce qu'il va advenir du "parc", il sera probablement à nouveau soumissionné afin de trouver un nouveau concessionnaire. Les forestiers locaux ne considéraient toujours pas, fin juin 2002, cette décision comme effective, reprochant au concessionnaire de ne les avoir prévenus que verbalement, et de ne pas avoir pris la peine de s'adresser à eux par écrit, ils attendent donc d'en être officiellement informés par leur hiérarchie.

Les équipements existants, à créer

Une piste "touristique" de 116 km (dont 102 en domaine classé) a été ouverte en 1991-1992 lors du projet sauvegarde des éléphants, des pare-feux ont été installés à l'intérieur.

Cette piste est la seule permettant de pénétrer dans le parc, et n'est pas en très bon état. Une seconde piste vient d'être ouverte dans le cadre du PAUCOF le long de la limite de l'enclave de Boromo, mais elle ne peut pas encore vraiment être parcourue puisque seuls les travaux de défrichage ont été réalisés.

Le barrage au centre du Parc est actuellement en mauvais état. Une digue a cédé il y a plusieurs mois et n'est toujours pas remise en état. Outre l'eau qui se perd dans les savanes environnantes, les abords du barrage et une partie de la cuvette sont maintenant envahis par la végétation, fermant ainsi peu à peu l'accès à l'eau libre.

Selon l'avis de tous, les aménagements à réaliser de façon urgente dans le parc sont : la création de pistes afin de faciliter la surveillance et de promouvoir le tourisme de vision, la création de points d'eau et de salines pour la faune.

On remarquera que depuis au moins 1991, divers plans d'aménagement ou conseils pour l'aménagement de ces zones ont été effectués. Les conseils sont tous relativement du même ordre que ceux que l'on vient de signaler, mais les mises en pratique et les réalisations concrètes restent peu nombreuses voire inexistantes.

2.5 Conclusions

L'aire protégée, au statut ambigu, est un élément structurant important au niveau de l'espace et de son utilisation. Sur la carte, la transition spatiale se fait brutalement entre la zone réservée à l'occupation humaine (l'enclave) et la zone vouée à la conservation (l'aire protégée). Il semble qu'en réalité les territoires, bien qu'apparemment distincts, ne se séparent pas si clairement, et que les activités anthropiques aient tendance à déborder sur la zone classée. La structuration actuelle de cet espace est fortement liée à l'histoire du peuplement, et les relations entre villages et ethnies sont, elles aussi, fortement déterminées par cette occupation de l'espace.

Aujourd'hui une piste tente de matérialiser la limite entre deux territoires, celui des hommes et celui de la nature. Mais tous ne sont pas d'accord avec cette conception de l'espace visant à séparer des fonctions, tenues pour incompatibles, agricole et forestière, culturelle et conservatrice, humaine et "naturelle", aucune bande de transition réelle n'étant délimitée pour tenter de concilier ces aspects. Il semble dès lors que la transition se fasse plus ou moins progressivement, mais engendre des conflits.

Une hypothèse est que des conceptions différentes de l'espace peuvent déterminer les relations entre acteurs, et qu'inversement, les relations entre acteurs peuvent déterminer la relation à l'espace. Nous entendons ici le terme acteurs au sens large, puisque nous incluons l'éléphant aux côtés des villageois, forestiers, concessionnaires, représentants de l'Etat et élus locaux. Les espaces en question sont l'espace cultivé, la brousse "libre" et l'aire protégée. Il fallait donc tenter d'éclaircir les relations que les acteurs entretiennent avec ces espaces, afin d'essayer de comprendre les déterminants du fonctionnement et du découpage d'une zone d'étude multifonctionnelle.

Partie 3 Des acteurs, des espaces.

Quels enjeux pour quelles fonctions?

3.1 Orientations et méthodologie

3.1.1 Hypothèses et objectifs

Les éléments de bibliographie consultés avant le départ avaient la plupart pour thème “les conflits homme-éléphant”. La démarche choisie, consistant à s’interroger sur les possibilités de développer une perception positive de l’éléphant et de l’aire protégée qui l’abrite, présupposait qu’un certain nombre d’acteurs les percevaient négativement, que ce soit par refus de la politique de conservation, à cause des traditions ou pour toute autre raison. S’attacher à positionner les différents acteurs (villageois, forestiers, concessionnaire, responsables administratifs) entre eux et par rapport à la protection répondait à un double objectif :

- Vérifier l’hypothèse selon laquelle des tensions existent au sujet des éléphants et du “Parc national” et surtout en mesurer l’ampleur.
- Comprendre quelles sont les véritables sources de conflits afin d’essayer de proposer des actions à mener et un discours adapté.

3.1.2 La méthode d’étude

Pour atteindre les objectifs fixés, des enquêtes ont été réalisées avec l’aide d’un interprète, Mamadou SOUGUE, qui, selon les villages traduisait en Winye, sa langue maternelle, (à Boromo, Ouroubono, Lapara, Virou), en Dioula ou en More (à Signoguin, Soumbou, Kangrin, Petit Balé, et pour les populations Mossi de Boromo, Ouroubono, Lapara, Virou). A chaque fois que les interlocuteurs le pouvaient, les entretiens ont eu lieu en français.

Dans les villages, le premier contact avait lieu avec une personne relais, le responsable administratif (“délégué”) ou le chef du village, qui étaient chargés d’organiser une réunion avec des personnes d’âges, activités, ethnies aussi diverses que possibles. Au cours de ces réunions, des questions d’ordre général ont été posées, sur la forêt, sur l’éléphant et sur les différents acteurs, afin de cerner les sujets à approfondir et d’identifier des interlocuteurs avec qui mener des entretiens individuels. Dans les villages où les réunions avaient semblé “fructueuses”, d’autres réunions ont été menées mais avec des groupes plus restreints et plus ciblés. Des entretiens individuels avec diverses catégories de personnes ont également été effectués.

Pour la ville de Boromo, il n’était pas vraiment possible de réaliser une telle réunion vu l’ampleur de la population. Les interlocuteurs privilégiés ont été ciblés à l’aide de Issouf YAO, assistant de recherche, originaire du village d’Ouroubono et qui travaille sur la zone avec Jean-Pierre JACOB, anthropologue à l’IRD.

Au total, 21 réunions et 20 entretiens individuels ont été organisés dans les villages. Le Haut Commissaire, le Préfet et le maire ont été interrogés au cours de trois entretiens séparés. Il y a également eu 5 entretiens à la direction provinciale de l’Environnement, avec le Directeur provincial, le conservateur de faune et le conseiller en développement local. Enfin, au niveau de la Direction Provinciale de l’Enseignement de Base et de l’Alphabétisation, le Directeur provincial et le conseiller pédagogique ont été interrogés.

3.1.3 Les limites de la méthode, de l’étude

Les Peuls ont volontairement été écartés des enquêtes, car le temps du séjour ne permettait pas de se consacrer pleinement à des enquêtes auprès d’une ethnie supplémentaire.

Le principe des réunions ne permettait pas à tous de s'exprimer dans certains villages. Bien souvent, lors des premières réunions, les femmes n'avaient pas été conviées, c'est pourquoi, quand cela a été possible, nous avons demandé à les réunir également. Souvent aussi les jeunes n'osaient pas parler, par respect pour les anciens, c'est pourquoi nous les avons réunis séparément.

Nous avons également été confrontés aux limites de la traduction, en particulier quand celle-ci se faisait en Dioula ou en More. Parfois les échanges devaient être traduits deux fois avec comme conséquence des réponses limitées à l'essentiel et approximatives, ce dont nous avons tenu compte en réalisant nos synthèses.

Etant donné le temps disponible, seules les représentations actuelles seront étudiées, et le problème de leur évolution ne sera pas abordé. En particulier pour les groupes qui possèdent des cultes de chasse à l'éléphant, ceux-ci n'ont pas été étudiés dans le détail car cela aurait largement débordé le cadre du sujet, centré rappelons-le, sur l'écotourisme.

Les liens culturels et symboliques profonds entre l'homme et la nature n'ont pas été explorés, notamment tout ce qui concerne les arbres génies, les plantes et animaux sacrés, ... car ce travail ne pouvait être qu'un état des lieux de ce que les gens pensent de la situation actuelle. Il aurait bien entendu été très enrichissant de récolter des éléments à ce sujet, mais la diversité des groupes ethniques rendait ce travail impossible dans le temps imparti.

Il aurait également été très enrichissant de s'attacher à mettre en parallèle les textes officiels et les différents niveaux de discours concernant l'environnement, politique nationale au niveau ministériel, représentants au niveau régional, représentants au niveau provincial, représentants au niveau départemental, et la pratique. Mais pour faire ce travail de manière approfondie, il aurait fallu y consacrer tout un DEA, et ce n'était pas l'objectif de celui-ci. Nous avons donc choisi de nous limiter à un travail de terrain sur la zone choisie, en interrogeant les acteurs les plus proches du terrain, qui sont à plein temps à Boromo, et cela concernait donc les représentants des niveaux départemental et provincial.

3.2 La forêt et ses enjeux

Au cours des entretiens, de nombreuses questions ont été posées autour de la forêt en général et des Deux Balé en particulier. Il s'agissait d'avoir une idée de l'importance de la forêt dans la vie des acteurs, de comprendre à quel titre ils s'y intéressent (ou non) et de définir les enjeux pour chacun dans la gestion et l'aménagement de cet espace.

Le terme de forêt est entendu au sens couramment employé dans la zone : il désigne un espace considéré comme "sauvage", associé à la brousse, et désigne globalement une végétation plus dense et touffue que celle que l'on peut trouver sur les terroirs villageois.

3.2.1 Perceptions villageoises de l'aire protégée et de la forêt

Mise en place de l'aire protégée

Les villages autochtones font bien la différence entre un avant et un après "classement". Nombreux sont ceux qui affirment avoir vu le classement de la forêt : les forestiers seraient venus à peine 30 ou 40 ans auparavant pour délimiter la forêt, et expliquer quelles zones étaient réservées à l'agriculture et quelles zones étaient classées, donc sous la responsabilité des forestiers. Tous affirment qu'on ne leur a pas demandé leur avis au moment de la mise en place de ces limites.

Dans leur discours, il apparaît donc clairement que le classement effectif de la forêt n'a eu lieu que dans les années 1970. Si les textes classant les forêts ont généralement été pris vers la fin des années 1930, la matérialisation des limites n'a eu lieu que 30 ou 40 ans plus tard (YAMEOGO, comm. pers), mais ce n'est pas pour autant que dans les années qui suivaient les classements les populations n'étaient pas mises au courant.

A cette époque, certains villages, comme celui de Soumbou, et certains agriculteurs (d'Ouroubono) étaient installés dans les Deux Balé. Ils racontent que leur expulsion s'est faite sans heurts, ce qui n'est pourtant pas une règle générale dans la région, puisque vraisemblablement le déguerpissement du village de Watinoma (dans la forêt de Baporo) a suscité plus de résistances.

Avant cette période, tous, migrants et autochtones, considéraient que la forêt n'appartenait à personne mais était sous la responsabilité du chef de terre de Boromo, car c'est lui qui y installait les migrants. Il semble cependant, au travers de certains faits, comme la demande de déclassement afin d'installer le hameau de Petit Balé, que les autochtones savaient à cette époque que ces zones n'étaient plus officiellement sous leur responsabilité. Y installer des migrants était sans doute une façon de revendiquer leurs droits sur ces terres, sur lesquelles ils considéraient qu'ils ne pouvaient s'installer eux-mêmes car ils les considéraient comme "souillées" (JACOB, 2001).

Aujourd'hui, la situation est ambiguë dans l'esprit des gens, et la plupart des villageois ne savent pas à qui appartient cette forêt : pour certains, c'est "aux gens de Boromo", c'est-à-dire aux responsables coutumiers Winye de Boromo, pour d'autres c'est au gouvernement ou au service de l'Environnement, pour d'autres enfin c'est le Blanc (le concessionnaire) qui l'a achetée. Il semble que cette confusion soit plus présente dans les villages de migrants, alors que les autochtones connaissent mieux la situation, ou du moins savent que la forêt ne dépend plus de leur responsabilité, mais de celle du gouvernement.

Usages et règlements traditionnels de la brousse

"*Avant*", c'est-à-dire *avant* le classement de 1937, en toute légalité, et *avant* les années 1970 dans une illégalité méconnue ou ignorée, la brousse était sous la responsabilité des chefs de terres Winye, de Boromo ou d'Ouroubono selon la localisation.

Certaines règles traditionnelles étaient appliquées à des portions de brousse. Il existe, encore aujourd'hui, des lieux sacrés dans la forêt, sur des superficies peu étendues (1 à 2 ha), dans lesquelles les interdictions vont de simplement ne pas cultiver, ne pas chasser à ne pas ramasser de bois, même mort.

Toutes les autres zones nous ont été décrites comme totalement libres d'accès et d'usage. On avait également le droit de s'y installer pour cultiver, librement en tant qu'autochtone, sous réserve de l'acceptation par le chef de terre pour les migrants. Les utilisations de la forêt citées à chaque fois sont : bois de construction, pailles pour les toits (*Andropogon gayanus*), bois de feu, plantes médicinales, feuilles et fruits (kapokier, karité...). Ces activités sont menées indifféremment par les migrants et les autochtones.

En revanche la chasse semble être une activité principalement autochtone. La forêt est largement associée, dans l'esprit des habitants de la zone, et plus particulièrement dans les villages traditionnellement chasseurs (Ouroubono, Boromo, Virou et Lapara), aux animaux, très abondants jusque dans les années 1975, et par voie de conséquence, à la chasse. Cette activité s'effectuait autrefois individuellement ou collectivement. Bien que non limitée en terme d'espace, si ce n'est par les limites propres des chasseurs, la chasse individuelle n'échappait pas aux règlements de la brousse édictés par le chef de terre : les choses perdues (animal mort, animal domestique égaré) ainsi que certaines parties des animaux (cuisse, tête et cœur) tués lors de ces chasses devaient être remises au chef de terre. Les chasses collectives avaient lieu une à deux fois dans l'année, à des dates et lieux fixés par les chefs de terre des villages qui y participaient. Les butins des chasses collectives étaient partagés entre les familles des différents villages. Dans la tradition, on chassait à l'arc, ce qui assurait des prélèvements moindres qu'au fusil. Il existait des cultes de chasse, pour se protéger et donner de la chance à la chasse, l'un d'entre eux étant le "*tu luo*", culte de l'éléphant, que nous aborderons plus en détail par la suite.

Connaissance des règlements actuels et des limites de l'aire protégée

D'une manière générale, bien que leurs relations avec l'Environnement soient assez limitées, les habitants connaissent les restrictions d'utilisation d'un parc national : interdiction d'y entrer, d'y ramasser du bois vert ou mort, de ramasser les pailles, de prendre des plantes médicinales, de chasser, d'allumer des feux de brousse, de mener les animaux domestiques, de récolter des termites.

Ils savent également qu'ils peuvent demander des autorisations pour certaines choses, mais ils restent sceptiques quant à l'acceptation de ces demandes. Les démarches sont souvent trop complexes et constituent pour eux une perte de temps et d'énergie disproportionnée par rapport aux enjeux.

Ils connaissent les règles pour la chasse villageoise de subsistance, à savoir que celle-ci est autorisée sur les terroirs, sous réserve de l'obtention d'un permis de chasse auprès de l'Environnement et du respect des périodes d'ouverture de la chasse.

Les limites du « parc » sont généralement bien connues, cependant, le périmètre de 2 km de large n'est pas respecté, et les champs sont parfois collés à la limite. Ils ont apparemment pris connaissance de ces règlements et des limites lors de la procédure de délimitation, avec les responsables des Eaux et Forêt, peu présents sur le terrain en raison du manque crucial de véhicules. Certains affirment n'avoir pris connaissance des règlements que lorsqu'ils se sont retrouvés arrêtés pour infraction. Sinon, en général, ce sont les délégués qui font le relais entre les forestiers et les agriculteurs.

Aujourd'hui, la piste qui matérialise la limite de l'enclave met en évidence des champs qui empiètent sur le Parc. Les villageois soutiennent qu'ils ne sont pas en infraction et qu'il s'agit là d'une nouvelle limite dont on ne les avait pas informés. Des contestations de la part des villageois ont lieu et il est probable que ces contestations sont en fait un moyen détourné de revendiquer des terres, puisqu'ils connaissent les limites. Cette piste passe également entre deux sites sacrés qui ne devaient pas "se voir", ce qui fait qu'il y avait interdit de coupe de bois entre eux (JACOB, comm. pers.). Ceci prouve malgré tout qu'une fois de plus, les populations n'ont pas été consultées pour la définition du tracé.

Respect des règlements actuels de l'aire protégée

Les infractions sont nombreuses. Le braconnage existe mais ne semble pas trop développé, il ne s'agit que de quelques individus, et en règle générale les villageois n'aiment pas trop en parler. Nous reviendrons plus loin sur le braconnage des éléphants.

Les femmes rentrent en forêt pour ramasser du bois mort, mais seulement quand les terroirs villageois ont été épuisés, comme c'est par exemple le cas à Petit Balé ou à Ouroubono. Elles affirment ne pas commercialiser ce bois, ni même faire du charbon. C'est seulement pour le village d'Ouroubono que le délégué a précisé que certaines coupent du bois dans la forêt classée, afin d'en faire du charbon et de le vendre, et ce sans demander d'autorisation.

Ils persistent à aller chercher certaines plantes médicinales qui ne se trouvent qu'en forêt. Pour ce qui est des "pailles" (*Andropogon gayanus*), que les Mossis utilisent pour leurs toits, ils continuent à aller en forêt car il n'y en a plus sur leurs terroirs villageois. Il semblerait que ce ne soit que récemment que l'Environnement aurait pris des mesures pour limiter l'utilisation des pailles, ce qui inquiète un peu les villageois, qui voient mal comment ils vont faire leurs toits. Contrairement à ce qui a pu être observé sur le plateau de Bondukui (LE MIRE PECHEUX ET AL, 2000), il ne nous a pas été signalé de champs conservant des réservoirs à *Andropogon Gayanus*, et les personnes interrogées ont affirmé ne pas avoir eu l'idée d'en remettre dans leurs champs, parce que jusqu'à présent il y en a en abondance dans la forêt.

Une des principales utilisations des Deux Balé aujourd'hui est le pâturage. Ce sont les Peuls qui sont accusés d'emmener leurs troupeaux. Mais la situation est complexe, car certains des bœufs ont été confiés aux Peuls par d'autres villageois. D'une manière générale, les gens se

disent défavorables à cette pratique qui détruit la forêt et fait fuir les animaux. Cependant ils sont plus ou moins directement impliqués et doivent faire face à la réalité du manque de pâturages. Ils sont sceptiques quant au rôle joué par l'Environnement, car ils constatent que malgré quelques amendes, les Peuls continuent d'emmener leurs troupeaux dans le Parc, dès qu'ils les ont récupérés de la saisie à l'Environnement.

Les "revendications" portent d'une manière générale sur une simplification des procédures d'autorisation, plus proche d'eux, car il n'est pas toujours évident de se déplacer jusqu'à Boromo. Ce sont particulièrement les plantes médicinales et les pailles qui attirent l'attention. Concernant le bois de cuisine surtout, les femmes demandent simplement à pouvoir ramasser le bois mort : elles ne comprennent pas qu'on leur interdise de prendre ce qui de toutes façons disparaîtra dans les feux de brousse. Dans un certain nombre de villages, les quantités de bois sur les terroirs villageois sont suffisantes et l'interdiction d'en prendre en forêt n'est pas encore un problème. La distance à la forêt joue un rôle important : les habitants de Lapara, bien que leur terroir villageois soit limitrophe du Parc, disent ne pas utiliser les Deux Balé, certes parce que c'est interdit, mais surtout parce que c'est trop loin (cf. figure 4, p. 27), environ 3 km de la limite la plus proche).

Les forgerons sont de grands consommateurs de bois, aussi bien pour les outils que pour la confection des masques, à usage traditionnel, mais surtout commercial (à Ouroubono en particulier). Il semblerait qu'ils utilisent du bois des zones classées, avec des autorisations, mais qu'ils dépassent les quotas fixés dans ces documents. Ces informations n'ont pas pu être vérifiées, les forgerons étant restés très évasifs sur la question de la provenance du bois. En revanche certains signalent que là où il y a des forgerons, certaines espèces (par exemple le *Bombax*), particulièrement recherchées, ont presque disparu.

Le regret de ne pouvoir chasser est très rarement évoqué spontanément, et lorsqu'on les interroge là dessus, il apparaît que ce n'est pas dans leurs préoccupations prioritaires. Mais, étant donné que la chasse est aujourd'hui interdite, il est probable que les chasseurs aient préféré se taire, par manque de confiance, et par crainte d'être par la suite accusés de braconnage. Certains ont pourtant reconnu "chasser quelques pintades", et certains chasseurs disent ne pas beaucoup craindre les amendes des forestiers qu'ils pourraient en retour accuser de braconnage. Il est probable aussi que si la revendication de la chasse n'est pas plus poussée, c'est qu'aujourd'hui tous affirment qu'il n'y a plus grand chose à chasser, ce qui est confirmé par les forestiers et scientifiques travaillant sur la zone. Quant à la chasse à l'éléphant, il est évident que c'est un sujet dont il est difficile de parler, les anciens braconniers craignant encore beaucoup les problèmes avec les forestiers.

Sinon, tous affirment rentrer peu dans la forêt, l'utiliser peu, et même si c'est important pour eux, ce n'est pas une priorité. Mais on peut se demander si ce discours reflète la réalité ou s'il cherche à la masquer par peur des sanctions. Aucune donnée fiable et clairement établie n'est disponible à ce sujet, toutes les informations recueillies émanent d'une des parties prenantes (les forestiers, qui doivent faire respecter ces règles, ou les villageois, censés les faire respecter), mais il semble malgré tout que les populations riveraines respectent globalement les règles. La seule exception est le pâturage, largement pratiqué et très destructeur, véritable danger pour la pérennisation de la forêt aujourd'hui.

Les riverains et la protection

Il est assez difficile de se rendre compte de ce que les gens pensent réellement de la protection de la forêt. En général, ils disent que la forêt "est une bonne chose", qu'elle est "utile", et que si elle disparaissait, cela poserait des problèmes. Il est souvent difficile de chercher à aller plus loin que ces affirmations générales.

Un vieux a tout de même tenu à préciser l'évolution des mentalités : au début, ils ont pris ce classement comme quelque chose fait par les Blancs, pour que les Blancs puissent en profiter. Puis ils se sont rendu compte que pour eux aussi, la forêt était bien.

La première raison évoquée pour expliquer que "la forêt est une bonne chose", est qu'elle protège les animaux. Le lien forêt-faune est tout de suite effectué, et cette protection est doublement justifiée. Ils sont tout d'abord très attentifs au fait que leurs enfants connaissent les animaux dans la forêt qu'ils ne les voient pas que dans les livres. En second lieu, mais cette raison n'est évoquée que par quelques uns, ils ont conscience de la valeur économique de la forêt, puisque des touristes viennent voir ces animaux, prendre des photos et paient les services de l'Environnement, donc le gouvernement.

Le fait que la forêt soit utile par les ressources qu'elle leur apporte (plantes, pailles, bois d'œuvre,...), n'est généralement évoqué qu'en second lieu, et principalement au travers de l'utilisation des plantes médicinales qu'on ne trouve qu'en forêt.

Presque tous connaissent les causes et les conséquences possibles de la disparition des forêts telles que résumées dans le programme des trois luttes contre la désertification, lancé lors de la révolution en 1984 : lutte contre la coupe abusive de bois, lutte contre les feux de brousse et lutte contre la divagation des animaux. Ces "orientations" ont marqué les esprits, pas des plus anciens, mais des jeunes et des adultes (jusqu'à 40-50 ans). Quant aux conséquences, les faits les plus marquants sont pour eux, la diminution des pluies, la perte de fertilité des terres, la présence du vent : la désertification. L'exemple du nord du pays est assez fréquemment cité, en particulier par les populations Mossi, venues de la région des plateaux, pour fuir justement la sécheresse.

Savoir s'ils pensent que la forêt, dans cette zone, est menacée de disparaître, nécessite de se projeter dans l'avenir, ce qui est apparemment un exercice inhabituel, puisqu'ils sont concentrés sur leur situation actuelle, déjà bien difficile. Souvent, les interlocuteurs hésitent à se prononcer, comme s'ils voulaient donner une réponse exacte et préféreraient s'abstenir de répondre quand ils ne sont pas sûrs.

L'incrédulité demeure quant à une éventuelle disparition de la forêt de l'aire protégée. Ils pensent qu'il y aura toujours des gens pour s'en occuper et la protéger en limitant les infractions. Et s'ils connaissent les exemples du Nord du pays, ils pensent que cela ne concerne pas les domaines protégés par l'Etat. Ils sont en revanche résignés à voir la forêt des terroirs villageois disparaître, et tous en observent la rapide dégradation. Ils ne la considèrent pas comme essentielle, et portent leurs priorités sur la culture des champs. Certains reconnaissent aussi une dégradation de la forêt classée, en la décrivant comme moins dense et plus facilement pénétrable qu'avant, mais ils ont du mal à saisir l'urgence et l'ampleur du danger, et ne mesurent donc pas l'importance de la nécessité de la réaction.

Perpétuer les infractions, alors que les conséquences dramatiques à plus ou moins long terme en sont connues, témoigne de deux choses : les villageois ne se sentent pas directement concernés par le danger, et surtout, ils ont d'autres enjeux prioritaires.

La véritable fonction de l'aire protégée

En effet, les ressources de la forêt, comme les plantes médicinales, sont perçues comme une aide supplémentaire, mais pas forcément irremplaçable : il existe malgré tout des plantes médicinales dans les champs, on trouve encore du bois de feu sur les terroirs, et dans les situations difficiles on peut les remplacer par des tiges de mil ou des bouses de vache séchées. La principale cause de la perception négative de la forêt ne vient donc pas de la limitation des droits d'usage (même si elle y contribue), mais d'une occupation concurrentielle de l'espace.

En effet, suite à l'arrivée massive de migrants, le besoin en terres cultivables se fait sentir. En dehors des zones protégées, il ne reste plus de terres fertiles à cultiver, et nourrir toutes les familles devient difficile sur les terres disponibles. Certains sont contraints d'aller chercher de la terre plus loin, et vont même jusqu'à émigrer en Côte d'Ivoire. Or la forêt renferme selon eux un grand potentiel de terres fertiles.

Pour les riverains, la forêt est protégée en tant que "réserve". Pas seulement une réserve en pailles, arbres, plantes, mais surtout une réserve de terres potentiellement cultivables quand le besoin s'en fait sentir. C'est une sorte de mise en défens provisoire, afin d'assurer des terres pour que les enfants puissent cultiver un jour. Ils ne revendiquent pas d'avoir toute la forêt, mais seulement une portion pour satisfaire les besoins en terres et nourrir correctement la population. C'est dans cette perspective qu'ils demandent de reculer les limites de la forêt. C'est une préoccupation que nous avons rencontrée chez les hommes de tous les villages. Seules quelques femmes, à Petit Balé s'opposent à cette mesure, car elles ne veulent pas avoir à aller encore plus loin pour chercher du bois ; il semble donc que pour elles, la forêt soit avant tout une réserve en bois. Mais pour la majorité des personnes rencontrées, c'est une autre perception qui domine.

Pour mieux expliquer leur conception de la forêt, ils utilisent la métaphore du plat de *tô* (plat de base chez les paysans, il s'agit d'une préparation généralement à base de farine de mil, qui forme une boule que l'on mange accompagnée d'une sauce): quand on a fait beaucoup de *tô*, on en mange jusqu'à être rassasié, et quand on a à nouveau faim, on se ressert. Le fait que le gouvernement refuse de leur donner ce dont ils ont besoin est incompréhensible, c'est comme si un père refusait de donner à manger à son enfant affamé. Ils pensent (espèrent ?) que le gouvernement a de bonnes raisons de faire cela, même si eux n'en perçoivent pas l'intérêt, et le vivent comme une sanction non méritée.

Il est clair que pour les populations riveraines qui ne vivent que de l'agriculture, la priorité est à la culture et à l'autosuffisance alimentaire : la forêt est avant tout un espace fertile et cultivable. Dans le contexte actuel, c'est le caractère fini de l'espace qui est le facteur limitant de l'amélioration des conditions de vie, et c'est donc sur lui que se focalise l'attention.

Des villageois peu impliqués dans la protection de la forêt

A priori, les villageois ne se sentent pas concernés par la protection de la forêt, et ne voient pas bien en quoi ils pourraient être utiles. Ils considèrent que la forêt est le domaine des forestiers, dont c'est le travail, qui savent mieux qu'eux ce qu'il faut y faire, d'autant plus que ce sont les seuls à pouvoir officiellement y entrer. Mais d'une manière générale, ils reprochent quand même de ne pas assez surveiller la forêt car ils constatent de nombreuses infractions.

Un ancien braconnier pense que la surveillance serait bien plus efficace si elle était réalisée par des gens qui connaissent le terrain, et plus particulièrement les anciens braconniers qui connaissent les lieux fréquentés par les animaux et les braconniers.

Quelques reboisements avaient été faits, il y a quelques années, probablement lors du projet "bois de village", à usage collectif, en général des plantations d'eucalyptus, gérés afin de satisfaire les besoins en bois de tous et d'éviter d'avoir à aller en forêt pour en prendre. Malheureusement, il semble qu'aujourd'hui ces groupements ne soient pas tous très actifs, et les redynamiser n'est pas une priorité affichée. Certains regrettent aussi de ne pas avoir plus de terres pour faire ces reboisements, et pensent qu'éventuellement il faudrait qu'on les autorise à faire des plantations dans les domaines classés. Un forgeron de Lapara est même allé jusqu'à proposer de faire des plantations d'essences locales, mais étant donné qu'il a pour l'instant suffisamment de bois sur le terroir villageois, il ne s'est pas lancé dans la recherche de terrains et de pépinières.

L'idée qui revient le plus souvent est l'implication de représentants de chaque village dans la surveillance. Ils font ici allusion aux "brigades vertes" qui avaient été instaurées par Sankara, afin d'éviter les feux de brousse, la coupe abusive de bois et la divagation des animaux. Ainsi une ou deux personnes seraient formées dans les villages, afin de signaler les infractions aux services compétents quand ce n'est pas de leur ressort. Cela permettrait également selon eux d'être plus au courant de ce qu'il se passe, de mieux connaître les règlements, d'avoir de bons conseils et de mieux comprendre pourquoi ils existent. Ce sont surtout les jeunes qui ont

exprimé ce souhait, d'autant qu'ils étaient très déçus de ne pas avoir été choisis comme pisteurs par le concessionnaire.

3.2.2 L'aire protégée et la forêt vues par les élus, les représentants de l'Etat et le concessionnaire

Leur conception d'un parc national

Le Haut Commissaire, le Préfet et le Maire abordent plutôt la question de la forêt par le biais de l'éléphant, c'est pourquoi leur point de vue sera évoqué dans la partie suivante.

Jusque dans les années 1980-1990, l'aspect répressif avait pris le pas sur la valorisation des ressources naturelles, et inverser la tendance, comme la politique forestière nationale le prévoit, est un travail de longue haleine, auquel les forestiers locaux disent vouloir s'atteler, bien qu'ils n'aient pas été suffisamment formés à cela.

Pour eux comme pour le concessionnaire, le Parc doit être une zone où seuls les usages non consommateurs peuvent être autorisés (tourisme de vision, recherche), alors que les usages consommateurs (chasse sportive, commerciale ou villageoise, "récolte" : *game cropping*, prélèvements régulateurs : *game culling*, élevage de gibier, vente d'animaux vivants, utilisations traditionnelles) doivent être prohibés ou très sévèrement limités.

Mais ils négligent apparemment le fait que dans le cas présent il n'y a pas de zones tampons, qui pourraient être des zones de transition, gérées en concertation entre les villageois, les forestiers et le concessionnaire. Les seules zones dont ils veulent bien laisser la gestion aux riverains sont les terroirs villageois, presque entièrement cultivés. Le problème de cette zone tampon est considéré comme une "erreur" au moment de la conception du "parc", et un manque de fermeté pour assurer le respect de la bande des 2km par les forestiers de Boromo. Elle ne semble malgré tout pas une préoccupation prioritaire, le problème étant difficile à résoudre : prendre sur les zones cultivées ou protégées pour faire cette zone tampon ? Les forestiers locaux ne se prononcent pas, et s'en remettent à leurs supérieurs hiérarchiques, que nous n'avons pas pu rencontrer.

L'Etat actuel du parc

Pour le concessionnaire tout comme pour les forestiers de Boromo, il ne fait pas de doute qu'il faut garder (ou plutôt acquérir) le statut de Parc National, qui est, selon eux, bien adapté à la zone, à condition qu'on leur donne les moyens de le faire respecter. L'avenir immédiat du parc sera désastreux si aucune mesure urgente n'est prise, il faut donc selon eux l'expression d'une réelle volonté politique et technique afin que le "Parc" mérite d'être appelé Parc. Le principal problème souligné est le manque de moyens, mais la situation tendue entre le concessionnaire et les services de l'Environnement qui se renvoient mutuellement les responsabilités, ne favorise pas l'amélioration de la situation.

La situation apparaît critique aux yeux de tous : hormis les éléphants, et quelques hippotragues, on ne rencontre plus guère de faune sauvage. Ils attribuent cette situation au braconnage intensif, au manque d'infrastructures, au manque de suivi de la faune sauvage et de son habitat. L'Etat n'a pas assez de moyens pour assurer la surveillance et lutter contre le braconnage, la destruction de l'habitat (coupes abusives et feux incontrôlés). Il faudrait en outre créer des points d'eau permanents, améliorer ou créer des salines, établir un nouveau réseau de pistes et mener des inventaires périodiques pour réaliser une analyse dynamique, aussi bien de la flore que de la grande faune.

Selon eux, si des mesures sont prises rapidement et efficacement, la faune pourrait revenir en moins de dix ans.

3.2.3 Conclusions : un conflit latent.

D'une manière générale, la protection de l'environnement a été, jusqu'à une période récente, synonyme de soustraction des forêts de l'action des populations paysannes et pastorales considérée comme la source essentielle des dégradations (OUEDRAOGO, 1991). Et si aujourd'hui officiellement la tendance est à la prise en compte des populations locales, à la gestion participative durable des ressources naturelles, il n'en reste pas moins qu'on retrouve de nombreux stigmates de l'ancienne conception, qui a marqué les esprits. Les mentalités mettent du temps à évoluer, et les conflits latents entre forestiers et agriculteurs résultent de deux perceptions opposées du territoire, et plus particulièrement de la forêt d'une part, et de la forêt comme aire protégée d'autre part.

La forêt classée des Deux Balé est, en particulier pour les villages riverains autochtones, un espace dont ils se sont sentis dépossédés et qui est devenu fortement contraignant. La réduction des droits d'usage et de la chasse est une source de désagréments à laquelle, pour l'instant, les populations ont trouvé des solutions provisoires : soit ils utilisent des produits de substitution, soit, solution plus fréquemment adoptée, ils fraudent pour des activités dont ils savent qu'elles ne sont que relativement peu surveillées. Ces sujets semblent beaucoup plus sensibles chez les autochtones, qui revendiquent des droits qu'ils ont toujours eus, alors que les migrants se font plus discrets. Leur problème majeur est le manque de terres, sensible chez les autochtones, mais peut être encore plus pour les migrants qui ont peur que les terres leur soient retirées par les autochtones au profit de leurs enfants.

Bien qu'ils aient entendu lors de la sensibilisation que la protection était faite pour eux et pour leurs enfants (et pas uniquement pour les Blancs qui viennent prendre des photos), la forêt en elle-même ne représente à leurs yeux pas assez d'intérêts pour les convaincre de la nécessité de sa protection. Le principal intérêt qu'ils y trouvent est qu'elle est une réserve de terres, dont ils ont besoin pour nourrir une population de plus en plus nombreuse.

On est donc encore bien loin d'une implication réelle des populations dans la protection, par manque de compréhension et conflits d'intérêts. La volonté manifestée, en particulier par les jeunes de prendre part à la surveillance de la forêt et à la sensibilisation est un point encourageant qui mérite d'être entendu, premier pas timide vers une gestion concertée du territoire.

Les forestiers et le concessionnaire restent fidèles à l'idée de parc national et continuent à percevoir les agriculteurs et les éleveurs comme des menaces pour le Parc. Les objectifs qui leur sont assignés sont d'assurer la conservation des ressources et de rentabiliser la gestion de cette aire protégée, par la seule réalisation d'activités non consommatrices, c'est pourquoi ils souhaitent tout entreprendre pour faire revenir la faune et améliorer l'état du parc. Bien que le concessionnaire s'en défende et se positionne en "sauveur du parc" avant tout, il doit pour cela se plier aux exigences économiques de la gestion.

Les conflits entre forestiers et populations riveraines ne sont pas déclarés. Mais une certaine lassitude se fait sentir chez les riverains, qui ne comprennent pas qu'on leur refuse ces terres qu'ils pensent être une réserve qui leur est destinée. Le problème de l'occupation de l'espace se pose dans toute sa complexité. Les forestiers assurent tant bien que mal la surveillance qui leur est assignée, mais laissent les populations occuper la bande de 2 km autour de l'aire. Les riverains quant à eux tentent de gagner du terrain, en occupant cette bande et en la dépassant parfois, signe de leur contestation. Les champs à l'intérieur de l'aire sont peu nombreux, mais il s'en faudrait de peu pour que les paysans, ne se sentant toujours pas entendus, et ne comprenant pas la démarche de conservation, en viennent à occuper l'aire protégée...

3.3 Des éléphants et des hommes

3.3.1 Données sur les conflits homme/éléphant dans la région de Boromo

Historique

Selon les vieux chasseurs, avant 1960, la faune était abondante, mais les éléphants n'étaient pas connus des villageois, et on ne sait s'ils étaient malgré tout présents (SOURNIA, 1987). C'est à cette époque qu'on a commencé à voir des traces dans les champs, les premières plaintes ont été déposées vers 1963 et à partir de 1972, les plaintes sont nombreuses (SOURNIA, 1987). La tension monte alors entre les villageois, les éléphants et les forestiers. Un peu plus tard, pendant la révolution, certains villages ont été déplacés des forêts classées fréquentées par les éléphants (comme par exemple le village de Watinoma qui était dans la forêt de Baporo, particulièrement fréquentée par les éléphants). En 1986, afin de calmer les populations, un abattage administratif a eu lieu.

La situation des conflits autour des dégâts, qui existait donc depuis longtemps, a connu un accroissement dans le temps et dans l'espace, selon les techniciens qui côtoient les producteurs tous les jours (SAVADOGO, 2002).

Quantification des dégâts

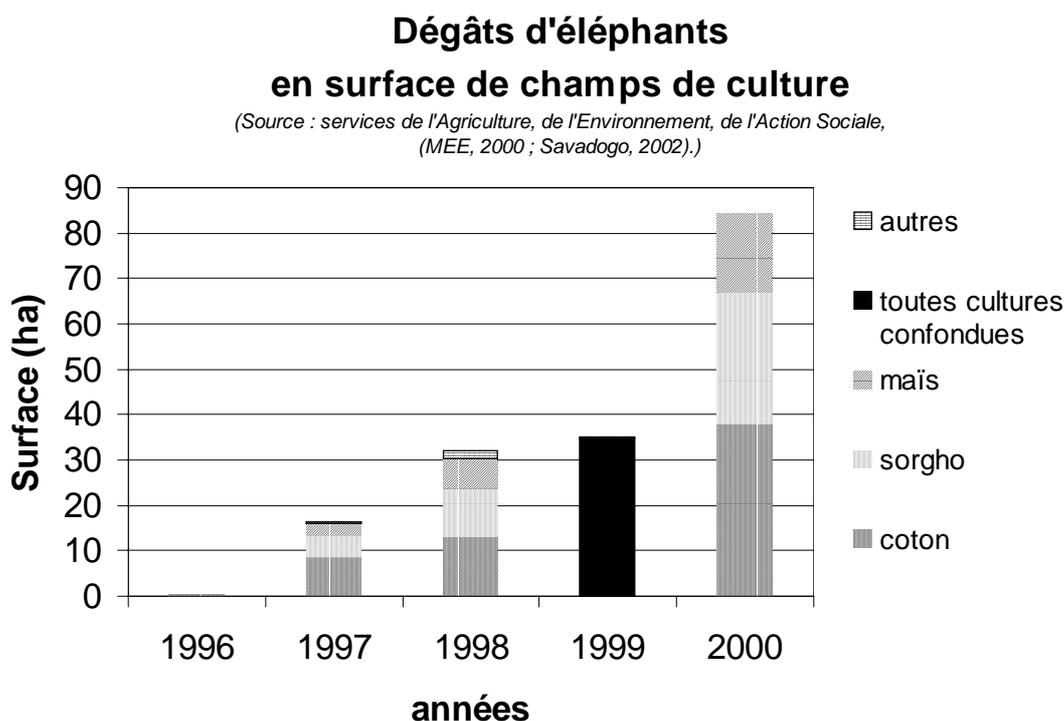


Figure 8: Dégâts d'éléphants dans les cultures dans la région de Boromo, entre 1996 et 2000

Les dégâts touchent principalement les champs de cultures céréalières (mil, sorgho, maïs) et de cultures de rente (coton), les vergers, les greniers à grains, et beaucoup plus rarement les animaux d'élevage (pour empêcher les éléphanteaux de suivre les bovins, les femelles n'hésitent pas à charger le bétail) et les personnes (les mâles isolés peuvent attaquer les hommes qui tentent de les empêcher de s'alimenter). Les dégâts ont lieu principalement dans les champs de brousse, en bordure des forêts classées, dans les "zones tampons", parfois même au sein des aires protégées, mais très rarement dans les champs de case (SAVADOGO, 2002). Les résultats préliminaires de Marchand, sur la période juin-décembre 2001, montrent que la majorité des dégâts (85 incidents, soit 80%) a lieu en en saison de récolte , entre

septembre et novembre, avec 36 incidents (34%) au mois d'octobre (BAILLON, d'après données MARCHAND).

La moyenne des coûts estimés des dégâts, entre 1979 et 1987 (sans 1984), est de 300 000 à 400 000 CFA. L'année 1984 a battu tous les records, avec 3 000 000 FCFA estimés. Cela s'explique probablement par une combinaison de deux facteurs, la recherche d'eau due aux sécheresses des années précédentes, et l'afflux de population suite à la réouverture de la mine de Poura, qui ont contraint les éléphants à sortir de la forêt, car celle-ci a vraisemblablement connu alors un afflux de braconniers, rendant la zone peu sécurisante pour les éléphants.

De 1995 à 2000, la moyenne des coûts estimés des dégâts est d'environ 8 000 000 FCFA, et les surfaces estimées de dégâts sont en augmentation.

Le système des indemnités

Lors de la présence du projet français de Sauvegarde des éléphants (1990-1991), quelques dédommagements en nature ont pu être effectués, mais il n'y a pas eu de suite (MET, 1991).

Aujourd'hui quand un paysan a eu des dégâts d'éléphants dans son champ, il doit se rendre, à ses frais, à la DPE ou à la préfecture pour signaler les dégâts. Les frais de déplacement des agents qui vont faire le constat (Environnement, Agriculture...) sont, dans les faits, à la charge du plaignant. Une fois le procès verbal constatant les dégâts établis, celui-ci est envoyé "à ouaga". Il n'y a, à l'heure actuelle, aucun retour : depuis 1991, aucune démarche de dédommagements n'a abouti. Au final, ce sont les paysans qui sont les grands perdants : ils paient non seulement les frais des dégâts en eux même, mais encore les frais liés au constat. Et même s'ils étaient dédommagés, ceux qui habitent loin de Boromo perdraient de l'argent malgré les dédommagements (MARCHAND, comm.pers). Certains sont découragés, et ne font même plus faire des constats, il semble pourtant qu'une partie d'entre eux continue à y croire et n'abandonne pas. Les résultats préliminaires de l'étude menée par Marchand montrent que dans 90% des cas, les dégâts commis entre juin et décembre 2001, n'ont pas donné lieu à des plaintes officielles auprès de l'administration (BAILLON, d'après données MARCHAND).

Il a été très difficile d'avoir une idée de la procédure réelle à suivre, auprès des différents acteurs sur place, et il semble effectivement que personne ne sache exactement comment s'y prendre pour effectuer une procédure dans les règles.

Le Projet Sauvegarde des Eléphants soulignait en 1993 que les suites effectives aux constats de dégâts étaient rares, non seulement à cause du manque de moyens de l'Etat, mais également à cause d'un vide législatif, puisque cette procédure de constat/dédommagement ne semblait clairement définie nulle part. Il en résulte qu'on ne sait pas de quelle caisse doit provenir les fonds, et Ministère de l'Environnement et Services Sociaux semblent se renvoyer les responsabilités (MARCHAND ET AL., 1993). Ce problème n'est pas spécifique à Boromo et se pose dans toutes les aires protégées qui abritent des éléphants, mais il est vrai que la Boucle du Mouhoun est particulièrement touchée (MET, 1991).

Pourtant, un décret définit la procédure à suivre afin d'obtenir des dédommagements (YAMEOGO, comm. pers). C'est auprès du CONASUR (Comité National des Secours d'Urgence), qui relève au niveau national du Ministère de l'Action Sociale, qu'un dossier de demande de dédommagement doit être déposé par le Haut Commissaire. Il doit contenir la réquisition par écrit des agents des services de l'Environnement et de l'Agriculture émise par le préfet, le procès verbal d'évaluation des dégâts dressé par ces agents devant le plaignant, une demande officielle de dédommagement écrite par le plaignant à l'attention du CONASUR. Ce dossier constitué auprès du Préfet est remis par celui-ci au Haut Commissaire qui le transmet au CONASUR. Cet organisme peut alors dédommager le plaignant par l'intermédiaire des vivres disponibles auprès du COPROSUR (Comité Provincial des secours d'urgence), ou directement. Selon toute vraisemblance, une des causes principales du non dédommagement des victimes de dégâts est l'absence de suivi strict de la procédure qui entraîne un rejet des dossiers.

3.3.2 Les responsables et l'éléphant : une espèce menacée, à protéger, mais pas au détriment des populations.

Les forestiers : l'éléphant, une espèce à protéger, à étudier et à valoriser

Pour les forestiers, l'éléphant est avant tout une espèce menacée de disparition à l'échelle mondiale, qu'il faut protéger, car *"il est plus facile de laisser une espèce disparaître que de la faire revenir"*. Ils considèrent que l'éléphant fait partie du patrimoine national, et qu'à ce titre il faut le protéger et accepter la cohabitation et les dégâts. Il a une valeur culturelle parce qu'il fait partie de nombreux contes, qu'il a donné son nom à de nombreux lieux (par exemple le cinéma "Saman" de Boromo, qui signifie éléphant en Dioula).

L'éléphant est un animal fascinant par sa force et sa taille, et malgré (ou grâce à) cela, il n'est offensif que s'il se sent menacé. Il attire la curiosité de tous, et en particulier des touristes, ce qui lui confère une dimension économique non négligeable. Pour les forestiers, l'éléphant est l'emblème du Parc, ce qui fait sa renommée, et par le tourisme, il est une source de revenus pour eux, c'est pourquoi il importe de le protéger.

Le seul aspect négatif de la présence de l'éléphant réside dans les dégâts occasionnés dans les champs. Mais ils sont convaincus que, grâce à la sensibilisation qu'ils mènent, lors des réunions à l'Environnement, les populations vont accepter de mieux en mieux sa présence. Ils expliquent aux riverains que la présence de l'éléphant est une bonne chose, car c'est une source de revenus, grâce au tourisme, pour le gouvernement.

Selon eux, l'avenir de l'éléphant à Boromo n'est pas menacé, car les effectifs sont assez importants. Afin d'améliorer la situation, et de trouver des solutions pour limiter les conflits, ils pensent qu'il faut avant tout mener des études afin de savoir précisément ce qui les menace et les force à sortir de la forêt.

Le discours qu'ils affirment tenir aux villageois lorsqu'ils en ont l'occasion est qu'il faut protéger l'éléphant, car c'est un patrimoine, et que les enfants doivent eux aussi avoir la chance de le connaître, mais également parce qu'il a une valeur économique, et que par le biais du tourisme, il rapporte de l'argent au gouvernement.

Le concessionnaire : l'éléphant, une espèce à sauver à tout prix

Le concessionnaire précise qu'il n'est pas venu là pour faire du tourisme, mais pour sauver le parc et les animaux. L'éléphant est donc au centre de son intérêt, car il est perçu comme un animal emblématique, fascinant, rare, menacé de disparaître. Bien que n'étant pas scientifique, ni même spécialiste amateur des éléphants, mais plutôt un idéaliste, il a pour objectif de les sauver à tout prix, mais il n'en a pas vraiment les moyens. Même s'il n'y fait que peu allusion, l'éléphant est également pour lui le moteur économique de son campement touristique, bien que leur vision soit incertaine et que les bénéfices ne permettent pas de réinvestir pour améliorer sa protection.

Pour lui, l'éléphant est très menacé et il faut prendre des mesures radicales pour se débarrasser des braconniers, augmenter la surveillance et mettre en place des aménagements rendant le parc plus attractif pour les éléphants.

Les politiques : l'éléphant, un problème secondaire, mais non banalisable

L'éléphant est l'emblème de nombreux partis politiques, au Burkina et dans toute l'Afrique, car il symbolise la force, la puissance et qu'il écrase tout sur son passage. Au niveau de la Province des Balé, du département et de la commune de Boromo, l'éléphant est le symbole qui fait leur renommée dans tout le pays. Et selon le Préfet, on pourrait presque le considérer comme sacré au vu de la loi qui le protège. Ils soulignent le caractère attrayant pour les touristes, qui donnent une dimension économique positive à l'éléphant, et permet des échanges interculturels.

Malgré cela, il véhicule également à leurs yeux une image négative car il dévaste des champs et met en danger la vie de familles. Ils le considèrent cependant comme un problème bénin comparé aux problèmes d'alphabétisation, d'accès aux soins, de sécheresse, mais que l'on ne doit pas banaliser pour autant. Le préfet et le maire prennent plus à cœur ces problèmes, car ils sont directement confrontés aux réclamations des populations (qu'ils renvoient ensuite vers les services compétents de l'Environnement), alors que le Haut Commissaire est plus loin du terrain.

Pour eux, la protection de l'éléphant n'est pas seulement un enjeu en soi, mais va de pair avec celle de la forêt, et rejoint ainsi la problématique de la désertification.

Le vrai problème réside dans l'absence de dédommagements qui aggravent les conflits. Leurs moyens d'actions concrets sont assez limités, ils peuvent seulement appuyer certains projets.

Les responsables : porte-parole des villageois ?

Quand on questionne les élus, les représentants de l'état locaux et les services de l'Environnement sur l'éléphant, tous sont tentés de se faire le porte-parole des villageois. Ils expliquent que les conflits homme/éléphant sont saisonniers, car les éléphants s'attaquent aux champs en hivernage, quand les champs sont près à être récoltés. Ils expliquent qu'il est difficile de leur faire comprendre qu'il faut protéger l'éléphant alors qu'ils le perçoivent comme un fléau. La sensibilisation ne peut selon eux pas suffire, il faut des actions concrètes qui permettent de compenser les dégâts, et alors seulement les populations adhéreront à sa protection car, en attendant, même s'ils disent en avoir compris l'importance, ils cherchent avant tout à défendre leurs intérêts qui vont à l'encontre de cette protection. Selon eux, les villageois ne perçoivent que le côté négatif de la présence des éléphants, et peu sont ceux qui admettent que les villageois peuvent en avoir une perception positive différente du tas de viande pour se nourrir.

Dans le document rédigé par les services forestiers de Boromo sur la présentation sommaire du "Parc National des Deux Balé" (DPEEF-Boromo, 2000), le dernier paragraphe est consacré aux relations entre forestiers et victimes des dégâts d'éléphants, au titre des difficultés liées à la gestion du Parc, du point de vue des forestiers. Nous le retranscrivons ici en intégralité :

"Les dégâts causés par les éléphants sont très courants dans les champs, les vergers et les maraîchages des producteurs riverains. Les zones les plus touchées sont Boromo, Fara, Poura, Ouahabou et Yaho. En général l'administration locale réquisitionne les techniciens pour faire des constats. Les producteurs observant que dans la réquisition, il est mentionné que les animaux appartiennent à l'état s'en prennent donc aux forestiers parce que non seulement ils ne sont jamais dédommagés, mais encore mieux les forestiers les empêchent de tuer les éléphants.

Aux dires des producteurs face à ce problème posé, les forestiers considèrent la vie d'un pachyderme plus que la vie humaine. Habités par de telles réflexions, les forestiers sont souvent envahis à leur service pour être l'objet de menaces par des producteurs. Certains producteurs à tempérament calme ne font que verser des larmes tout en monologuant "je vous laisse avec Dieu".

Sensibles à de telles situations, les autorités locales, dossiers de dégâts à la main, frappent à n'importe quelle porte qui pourrait les appuyer dans la résolution de ce problème de dégâts.

D'autres victimes jugeant que l'administration est complice, ne prennent plus la peine de venir signaler les dégâts de leurs biens. Il arrive aussi que la population, s'en prenant aux pachydermes, s'organise entre elle pour braconner sur l'éléphant."

Il semble, à travers ce discours, que les forestiers se placent également en victimes à propos des dégâts d'éléphants et de l'absence de dédommagements, car ils doivent subir les reproches et les attaques des villageois. Ils rejettent implicitement toute responsabilité et accusent la population de s'attaquer, par vengeance, aux éléphants. Il ressort de ce discours l'impression d'un climat très tendu entre forestiers et populations victimes, résultant de critiques respectives, et d'un manque de compréhension de part et d'autre.

3.3.3 Les villageois et l'éléphant : entre admiration et conflits territoriaux.

Connaissance de l'éléphant

Tous ont déjà vu des éléphants, y compris les enfants. Mais ils précisent qu'ils le regardent sans vraiment l'observer et ne restent pas très longtemps à proximité, par peur. Ils ont donc peu de connaissances relatives à la vie de l'éléphant. Ils savent décrire son aspect physique, mais assez peu son comportement, hormis qu'il n'attaque pas si on ne l'attaque pas, et qu'il mange tout ce qu'il trouve. Les braconniers ont une connaissance plus approfondie de l'éléphant : ils disent qu'il vit en groupe ou en famille, qu'il a un déplacement très rapide et qu'ils sont solidaires (ils n'abandonnent pas un malade, ils partagent la nourriture). Ils savent également où les trouver, en général près des tamariniers qui selon eux sont des arbres qu'ils apprécient particulièrement.

L'éléphant, un fléau ?

Les premiers mots utilisés pour décrire l'éléphant font en général référence à sa taille et à sa force : il est le plus gros et le plus fort des animaux. Malgré cela, il ne s'attaque pas à l'homme, sauf s'il se sent menacé ou qu'il est blessé. Pourtant, l'homme en a peur, car c'est un animal imposant, impressionnant par sa puissance. Il exerce une sorte de fascination, qui fait que tout le monde a envie de le voir et de le connaître. Les villageois riverains n'échappent pas à cette règle, et souhaitent que leurs enfants aussi puissent les connaître, pas seulement dans les livres, mais également dans la brousse.

Ce qui contribue également à donner une image positive de l'éléphant, c'est le rapprochement fait avec l'homme. La présence d'une trompe préhensile confère à l'animal un caractère particulier : comme l'homme, il prend les aliments, ainsi que l'eau, avec un organe spécifique avant de le mettre dans sa bouche au lieu de brouter directement. Il peut par exemple soulever les toits des greniers et manger les réserves de céréales. Il semble également apprécier les mêmes aliments que l'homme, mais cet argument est à double tranchant, car si les similitudes les rapprochent, elles les mettent aussi en compétition.

Dans la forêt, les éléphants apprécient particulièrement la noix de Karité et le Néré. Or, ces deux espèces sont aussi convoitées par les femmes, qui les ramassent pour les vendre ou pour leur usage personnel. Si les éléphants en consomment les fruits ou terrassent les arbres, elles sont mécontentes. En revanche, s'ils terrassent un arbre afin d'en manger les feuilles, les villageois perçoivent cela positivement, car cela leur facilite la tâche pour se procurer du bois pour la cuisine ou pour les constructions.

Mais le caractère le plus marquant pour les villageois, est que l'éléphant est un "gâteur", et un gourmand qui mange de tout mais qui, à leurs yeux, semble préférer les céréales cultivées à la nourriture de brousse. Les villageois comprennent cela et comparent à leur propre situation : ils préfèrent manger du riz et de la viande à du *tô*. Dès lors qu'il s'attaque à leurs terres, l'éléphant devient un fléau, car il peut mettre en danger la vie de toute une famille, privée de récolte et non dédommée comme nous l'avons vu précédemment. Il ne s'agit pas là d'une haine envers l'éléphant, mais plutôt d'un découragement qui les envahit lorsqu'ils sont touchés par ces dégâts.

Il faut ajouter à cette perception négative de l'éléphant un autre facteur : ils ont la sensation qu'ils leur volent des terres. En effet, comme nous l'avons vu précédemment, les villageois

associent la protection de la forêt à celle de l'éléphant. L'exemple des villages déguerpis, et en particulier de Wattinoma qui était dans la forêt de Baporo jusqu'en 1985, et dont les habitants se sont répartis dans les villages alentours, confirment cette perception. En effet, le chef du village de Wattinoma a affirmé que les forestiers, lorsqu'ils sont venus les déguerpir, ont avancé comme arguments que le village était placé sur un passage d'éléphant, et qu'il fallait leur laisser la place parce qu'un éléphant rapporte plus au gouvernement qu'un villageois. Il n'est pas possible de vérifier si cela est exact, mais ce qui importe c'est que les villageois ont eu le sentiment qu'on reprenait leurs terres au profit des éléphants, et cette crainte persiste encore aujourd'hui chez de nombreux riverains des Deux Balé.

Les villageois sont donc partagés entre deux positions, mais bien souvent c'est l'opinion négative qui prédomine, car elle touche au cœur des préoccupations villageoises : avoir assez de terre et pouvoir se nourrir correctement.

Il est important de préciser que l'équilibre entre ces deux positions fluctue selon la période de l'année et selon les villages. Ainsi, tous les villageois insistent sur le fait qu'en saison sèche, les éléphants ne les dérangent pas, alors qu'en saison des pluies, quand la production commence, la tension est à son comble et les éléphants sont un véritable fléau. Une autre nuance existe entre les différents villages : certains sont moins touchés par les dégâts d'éléphants (Lapara, Petit Balé-Kangrin, Signoguin), et ne considèrent pas vraiment l'éléphant comme un fléau, mais plutôt comme une gêne occasionnelle. Ceux qui sont les plus exposés aux dégâts et qui ont l'opinion négative la plus tranchée sur les éléphants sont les villages dont les habitants cultivent très près de la forêt. Ceci est confirmé par les dires des habitants de Signoguin qui expliquent que depuis qu'ils ont éloigné leurs champs du Parc, ils ont beaucoup moins de dégâts, et la présence des éléphants dans les Deux Balé n'est plus un problème pour eux.

De la protection de l'éléphant

Les villageois sont assez peu convaincus de la possible disparition de l'éléphant. Un certain nombre d'entre eux ne sait absolument pas s'il n'y a des éléphants que chez eux, quelques-uns se demandent même si en Europe il y a aussi des éléphants. Nombreux sont ceux qui affirment que les effectifs d'éléphants ont augmenté, puisque leurs parents ne les voyaient pas autant. Certains ajoutent aussi que depuis 3 ans ils en voient moins, mais précisent que cela ne signifie pas forcément qu'ils sont en train de disparaître, ils se sont peut être seulement déplacés. Dans tous les cas, ils affirment qu'il y aura toujours des éléphants, plus ou moins nombreux, plus ou moins visibles, mais l'éléphant n'est pas à leurs yeux une espèce en danger.

Ils soulignent que pour eux, parmi la faune, c'est sans doute une des espèces les moins menacées, d'une part parce qu'elle est très protégée et d'autre part parce que c'est un des animaux les plus difficiles à tuer. Ils pensent en outre que si l'éléphant venait à disparaître ce serait ennuyeux car ils veulent que leurs enfants les connaissent. Mais ils relativisent par rapport à leurs intérêts prioritaires qui résident dans la culture pour l'autosuffisance, et l'absence d'éléphants ne les pénaliserait pas sur ce plan, sans pour autant que ce soit un réel soulagement pour eux. Ils se défendent de tuer des éléphants par "vengeance" et disent tous que les éléphants qui sont tués le sont pour l'ivoire, et qu'un paysan n'a pas les moyens de se payer les fusils qui permettent de tuer les éléphants. Ceux qui tuent des éléphants sont armés par des trafiquants de Ouagadougou ou du Ghana.

Le crédit à apporter à ces propos est difficile à définir, il est probable que certains soient sincères, alors que d'autres cachent une réelle "volonté de nuire" à l'éléphant, en répétant ce qu'il leur semble être la pensée générale, pour ne pas se faire remarquer. Ce n'est donc là que le discours que l'on peut couramment entendre dans la zone de Boromo quand on y est étranger. Quant à savoir si c'est profondément ce que les gens pensent, cela reste difficile à dire, et sur un sujet aussi sensible, on ne peut prétendre démêler le vrai du faux.

Si les paysans ne se sentent pas trop pénalisés par cette disparition, ils sont conscients que cela serait un fort manque à gagner pour les services de l'Environnement. En effet, protéger un

animal qui leur cause tant d'ennuis et qui n'est pas vraiment menacé n'a pas de sens. C'est donc bien que certains y ont un intérêt, et tous ont compris que c'est l'Etat et l'Environnement qui perçoivent les bénéfices des visites de touristes pour ces éléphants.

L'homme et l'éléphant peuvent-ils cohabiter ?

Si les riverains ne bénéficient pas de la protection de l'éléphant, ils ont en revanche tout intérêt à ce que les éléphants restent dans la forêt.

En effet, la plupart pensent que l'homme et l'éléphant ne peuvent vivre côte à côte que si certaines conditions sont remplies. Si, dans un premier temps, ils pouvaient systématiquement être dédommagés, ils seraient satisfaits et cela améliorerait leur situation. Mais pour eux l'idéal serait que chacun reste dans son territoire : les éléphants en brousse et les hommes dans les champs. Seuls les habitants de Wattinoma, aujourd'hui répartis dans les différents villages de l'enclave de Boromo, précisent qu'ils avaient accepté de vivre avec les éléphants. Ils étaient prêts à supporter les dégâts à condition d'avoir en contrepartie des terres à cultiver, sujet très sensible compte tenu de la démographie galopante.

Les villageois ont bien quelques méthodes pour éloigner les éléphants, comme faire du bruit, allumer des feux et même installer des paillotes dans les champs pour surveiller la venue des éléphants la nuit et les effrayer avec les deux méthodes précédentes. Mais l'efficacité de ces techniques artisanales ne semble guère convaincante, car les éléphants s'habituent assez vite à la présence humaine.

Si les éléphants sortent de la forêt alors qu'avant ils y restaient, c'est que la forêt ne leur apporte plus ce dont ils ont besoin. Diverses raisons sont évoquées, mais les plus fréquentes sont : la recherche d'eau, la recherche de nourriture, le surpâturage et le braconnage. A titre anecdotique, certains vont jusqu'à penser que les forestiers ont fait de la magie afin de faire sortir les éléphants de la forêt pour que les touristes les voient. Ils sont donc très critiques envers l'efficacité de la protection menée par les forestiers car ils pensent qu'ils ne font pas assez d'efforts pour rendre la forêt accueillante pour les éléphants.

Ils ne voient pas le rôle qu'ils pourraient eux-mêmes jouer dans la protection de l'éléphant, selon eux c'est aux forestiers de s'en occuper. Les suggestions qu'ils font pour améliorer la protection de l'éléphant recourent celles citées plus haut pour la protection de la forêt. Ils ajoutent cependant qu'il faut remettre en état le barrage au centre du Parc, pour éviter que les éléphants ne sortent à la recherche d'eau.

Concernant les dédommagements, certains évoquent le fait que l'argent du tourisme pourrait en partie servir à financer les indemnités des cultivateurs ayant été victimes de dégâts.

Les histoires d'éléphants

L'éléphant apparaît dans de nombreux contes africains que l'on racontait aux enfants. Aujourd'hui, une grande partie de ces histoires a disparu et celles dont les vieux se souviennent ne sont plus guère racontées, les vieux affirmant qu'aujourd'hui cela n'intéresse plus les jeunes, qui préfèrent aller danser.

Cependant, dans les quelques histoires que l'on m'a racontées, on peut noter que bien souvent l'éléphant y est présenté comme le plus fort, mais que cette qualité ne l'empêche pas de perdre contre des animaux plus rusés. L'éléphant se laisse facilement tromper.

Une de ces histoires raconte notamment pourquoi l'éléphant est resté en brousse.

“Avant, tous les animaux vivaient au village. Un jour, l'hyène décide d'aller se promener en brousse et elle y rencontre des génies, qui l'invitent à boire du dolo (bière de mil) qu'ils ont fabriqué. L'hyène en boit jusqu'à être saoule. Quand elle rentre à la maison, tous discutent et l'hyène leur explique qu'elle connaît quelque chose qui fait parler les gens. L'éléphant, curieux, demande à connaître le secret et part en brousse retrouver les génies. Ces derniers lui

ont préparé une jarre entière de dolo, que l'éléphant a bu complètement car il trouvait cette boisson agréable. Il était saoul, alors il s'est levé en titubant et faisait des dégâts partout. Il s'est alors mis à livrer ses secrets, y compris comment il fallait s'y prendre pour le tuer. Quand il s'est rendu compte de cela, il a décidé de rester en brousse se cacher." (YAO Palou, 19 avril 2002, Ouroubono)

Dans cette histoire, c'est l'éléphant lui-même qui livre ses secrets. Il est généralement présenté comme un balourd pas très intelligent. Quand on essaie de savoir si cette perception persiste en dehors des histoires, la question de savoir si l'éléphant est intelligent provoque toujours la surprise et des rires. La réponse est souvent ambivalente : l'éléphant est intelligent, parce que comme l'homme, il aime les bonnes choses, parce qu'il sait où les trouver, mais il est bête car il se laisse souvent bernier et se fait avoir par des plus malins que lui.

Le poids des traditions

Dans la pharmacopée traditionnelle, certaines parties de l'éléphant servaient à soigner, on notera la peau qui sert à guérir la rougeole, les excréments dont la fumée qui se dégage en brûlant a des propriétés somnifères.

Certaines familles Mossi des villages riverains (notamment à Soumbou, Ouroubono et Kangrin) ont l'éléphant pour totem : les éléphants sont comme leurs ancêtres, ils n'ont donc pas le droit de les tuer ni d'en manger la viande. Certains affirment que si un éléphant fait des dégâts dans le champ d'une famille qui l'a comme totem, c'est pour les prévenir qu'un ancien va mourir. Cependant, avec le développement des religions révélées et de l'islam en particulier, le respect des règlements a tendance à s'éroder, même s'il semble que l'interdit sur l'éléphant persiste.

Chez les Winye, il existe un culte de chasse appelé le "*tu luo*" (ce qui signifie littéralement : le médicament de l'éléphant). Ce culte a plusieurs fonctions, mais une de ses attributions les plus spectaculaires concerne la chasse à l'éléphant, c'est pourquoi il en a pris le nom. En effet ceux qui pratiquaient ce culte étaient protégés des attaques de l'éléphant (même blessé) et connaissaient les secrets pour fabriquer le poison qu'on mettait sur la pointe d'une lance. Muni de cette arme, et protégés par le culte, le chasseur se mettait entre les pattes de l'éléphant et plantait la lance dans le pied. Avant que l'éléphant n'ait senti la douleur, le poison paralysait l'animal. Ce culte est également un culte de pluie (car il faut qu'il pleuve pour regrouper les éléphants à un endroit pour mieux les attraper (JACOB, notes non publiées)). Une autre des attributions de ce culte est d'être un médicament "anti-souillure" : pour faire partie de ce culte, il faut être "clair", et respecter un certain nombre de règles très strictes. Parmi ces règles, celle qui a été la plus souvent citée est qu'il ne faut pas convoiter la femme d'autrui, ne même pas la voir nue, sinon cela peut tuer. Ainsi, si un éléphant ravage un champ, c'est vraisemblablement que le propriétaire de ce champ n'était pas "clair".

C'est seulement pour les funérailles de maître du culte qu'on utilisait des peaux d'éléphants, qui sont aujourd'hui facilement remplacées par des peaux de bœufs. Ce n'est donc pas l'éléphant en lui-même qui est en jeu, mais bien ce qu'il symbolise, la force, la puissance. Les pratiquants de ce culte qui tuaient les éléphants n'étaient pas très nombreux, car il fallait être très brave et "clair", ce qui n'était pas si courant. Porter de l'ivoire en bijoux était le signe d'une distinction très particulière, et suscitait un grand respect. Le caractère très strict des règlements limitait donc le nombre de chasseurs et par voie de conséquence, le nombre d'éléphants tués. Ce culte ne se transmettait pas seulement de père en fils, mais on jugeait les jeunes initiés sur leur courage et leurs aptitudes à la chasse.

Aujourd'hui les vieux disent que les jeunes ne participent plus à ce culte, parce que les règlements sont trop difficiles à suivre, et que les jeunes d'aujourd'hui préfèrent aller danser. Il y a aussi l'influence de la religion. Cependant, s'il est vrai que le culte n'est plus pratiqué comme avant, il semble que les jeunes y croient toujours, même s'ils ne s'impliquent pas trop. Certes, il semble que le culte ne soit plus utilisé depuis longtemps pour tuer des éléphants,

mais il reste utilisé pour vérifier que les gens sont clairs et pour les protéger. Ce discours des vieux semble plus relever du « regret du bon vieux temps » que d'une réalité bien établie.

L'existence de ce culte ne semble pas directement influencer la protection de l'éléphant. Il contribue cependant à donner une autre dimension à l'animal, comme symbole fort, de pouvoir, de puissance, de respect. Tous les interlocuteurs ont insisté sur le fait, que certes ce culte porte le nom de l'éléphant, mais que ce n'est pas cela qui est important, ce sont toutes les autres fonctions qui lui permettent d'assurer une certaine stabilité sociale. En particulier le fait d'être "clair" et de ne pas voler les femmes des autres quand on est dans ce culte, lui confère donc un rôle direct dans la régulation des enjeux politiques : le vol des femmes mariées, fréquent chez les Winye, est un élément qui a des conséquences négatives importantes sur l'organisation sociale inter-villageoise (JACOB, 2001).

3.3.4 Conclusions :

Dans la zone de Boromo, comme dans toutes les "terres d'éléphants", cette espèce suscite des sentiments contradictoires à son égard : la plupart considèrent l'éléphant comme une partie de leur patrimoine, ils aiment le voir, même s'ils le craignent. Sa protection est mal comprise, jugée exagérée, les éléphants n'étant pas considérés comme menacés d'extinction dans la zone. Pour autant le droit de chasse n'est pas quelque chose de couramment revendiqué, sans doute parce que les villageois ne veulent pas être accusés en cas de braconnage, on perçoit là les séquelles de la répression, mais également parce qu'ils n'en ont pas réellement le besoin.

Les villageois se disent prêts à cohabiter avec les éléphants à deux conditions : que tout soit mis en œuvre pour que les éléphants restent dans leur territoire, c'est-à-dire la forêt, et que des mesures de dédommagement soient mises en place au cas où les éléphants déborderaient de leur espace et occasionneraient des dégâts dans les champs.

Il apparaît en fait plutôt que les éléphants sont associés à l'aire protégée : pour les riverains, si la forêt est protégée, c'est pour protéger les éléphants, parce que ceux-ci rapportent de l'argent par le biais du tourisme. Ce sont donc les éléphants qui privent les villageois de terres. Les dégâts deviennent dès lors un moyen de contester cette situation de terres confisquées aux villageois, alors qu'ils estiment en avoir besoin, pour les cultiver.

C'est donc ici sa protection, son association à l'aire protégée et la présence du tourisme qui renforcent la perception négative de l'animal par les populations : le tourisme est vécu comme un moyen pour les forestiers de justifier la protection d'un animal qui ne leur cause que des ennuis (dégâts dans les champs mais surtout privation des terres).

A l'échelle de la zone, les tensions ne semblent pas si importantes. La situation de conflit n'est pas permanente mais saisonnière, et les conflits ne sont pas ouvertement déclarés. A l'échelle de l'individu cependant, les conséquences des dégâts peuvent être dramatiques, puisqu'elles peuvent réduire les familles à la famine. Mais comme pour l'occupation des terres il est probable que si des solutions ne sont pas rapidement envisagées, la situation risque de devenir plus tendue. Dans un tel contexte, régler simplement le problème des dégâts, comme le prévoit l'étude de l'IUCN, ne serait sans doute qu'une satisfaction très provisoire. Car le problème central est bien celui de la terre et non de l'éléphant. et s'il se manifeste par un conflit autour de l'appropriation du territoire, il faut avant tout faire accepter aux populations que l'espace n'est pas infini et que l'on a aujourd'hui atteint les limites d'occupation humaine possible, si on veut parallèlement préserver des objectifs de conservation.

Ce n'est pas pour autant que le problème des dégâts d'éléphants peut être banalisé, car ce serait prendre le risque d'envenimer les conflits. Mais il ne doit pas pour autant être exagéré. Les propos concernant les menaces de braconnage et de vengeance des populations doivent être mesurés, car pour l'instant peu de preuves de conflit ouvert, de "passage à l'acte" peuvent être avancées. Il s'agit là d'un conflit latent, qui menace potentiellement les éléphants, mais sans doute pas autant que l'état du parc en lui-même et la situation du pâturage qui semblent

prioritaires pour la protection de l'avis des forestiers et des scientifiques. Cependant, si des solutions répressives de surveillance doivent être menées, des mesures d'éducation des populations, visant à modifier leurs perceptions des territoires et de l'espace, apparemment source des conflits, doivent être menées en parallèle. La "sensibilisation" évoquée par tous comme la solution, devrait cependant répondre à un certain nombre de critères pour être efficace et ne pas se résumer à un vœu pieu d'efficacité et de durabilité.

3.4 Sensibilisation ou éducation à l'environnement ?

3.4.1 Emergence du concept d'Education à l'Environnement

L'histoire de l'éducation à l'environnement est relativement récente. Elle débute dans les années 1970, et plus précisément à Stockholm, en 1972, lors de la première conférence des Nations Unies sur l'environnement humain, au cours de laquelle il a été reconnu nécessaire d'accorder à l'éducation un rôle primordial dans le règlement des différents problèmes soulevés par la détérioration de l'environnement. Mais c'est la déclaration de Tbilissi, première conférence intergouvernementale consacrée à l'éducation environnementale qui définit les principes de base qui serviront à l'élaboration de tous les programmes dans ce domaine (TOHME, 1991). Elle a défini l'Education environnementale comme *"la formation d'une population consciente et préoccupée de l'environnement et des problèmes qui s'y rattachent, une population qui ait des connaissances, des compétences, l'état d'esprit, les motivations, le sens de l'engagement qui lui permettent de travailler individuellement et collectivement à résoudre les problèmes actuels et à empêcher qu'il ne s'en pose de nouveaux."* (SP-CONAGESE, 2001 : 9).

L'importance de la prise en compte de l'éducation à l'environnement et ses principes ont été depuis repris dans de nombreuses conférences internationales. Plus qu'un simple domaine technique, l'éducation environnementale est devenue l'emblème d'un véritable projet de société pour le XXI^{ème} siècle (CASSIO, 2001).

Derrière ce nouveau concept se cachent des enjeux d'apprentissage des concepts scientifiques et techniques, afin de permettre aux populations de résoudre des problèmes concrets pour l'amélioration de leur qualité de vie et le développement durable, considérant que les atteintes à l'environnement sont liées à la pauvreté et à un manque de connaissances (GAGLIARDI, 1996). Mais au-delà de ces considérations, il s'agit de former des citoyens capables de développer une éthique de l'environnement, centrée sur la solidarité avec l'ensemble de la population et les générations futures.

C'est ainsi que l'éducation à l'environnement doit permettre aux nouvelles générations de se confronter à la complexité du monde : il s'agit alors de dépasser les approches sectorielles, propres à la démarche scientifique, qui divise, parfois jusqu'au cloisonnement, la nature en domaines (DELEAGE, 1991, *in* GAGLIARDI, 1996), pour promouvoir une approche transversale, complexe, interdisciplinaire.

L'éducation à l'environnement doit donner aux populations les outils conceptuels et techniques leur permettant de comprendre les relations de l'homme à son environnement, de réfléchir à leur avenir et d'en décider.

3.4.2 L'Education à l'Environnement au Burkina Faso

Dans les années 1980, l'idée de l'éducation environnementale a commencé à se mettre en place, mais de manière diffuse et peu organisée. C'est en 1984, sous Sankara, qu'a débuté la politique des trois luttes : lutte contre la divagation des animaux, lutte contre la coupe abusive de bois et lutte contre les feux de brousse. Juste après la révolution les Burkinabè se sont lancés avec ferveur dans ces luttes, mais il semble qu'il y ait eu depuis un certain relâchement.

Ce n'est que dans les années 1990 que l'Education à l'Environnement est apparue de manière un peu plus structurée, sous la forme de projets ou programmes pilotes par des ONG ou services de l'Etat (SP-CONAGESE, 2002).

En 1994, à la suite d'un long processus de maturation de la volonté politique faisant suite au sommet de Rio en 1992, que fut lancée l'idée d'élaborer une Stratégie Nationale d'Education à l'Environnement. Celle-ci a été éditée par le SP-CONAGESE en 2001, afin de *"jeter les bases d'une pérennisation de l'action environnementale, et devenir un catalyseur des actions individuelles et collectives, capable de créer pour toujours les réflexes propres à assurer une meilleure gestion de l'environnement"* (SP-CONAGESE, 2001 : 10).

Elle a été portée à la connaissance des divers services de l'Etat qui peuvent être amenés à travailler avec les services de l'Environnement, comme par exemple les DPEBA (Directeurs Provinciaux de l'Enseignement de base et de l'Alphabétisation). C'est d'ailleurs au niveau de la DPEBA de Boromo (Direction Provinciale de l'Enseignement de base et de l'Alphabétisation) que l'existence de ce document a été évoquée, mais apparemment les responsables n'en avaient toujours pas pris connaissance.

L'Education à l'Environnement y est définie comme la *"formation d'une population consciente et préoccupée de l'environnement et des problèmes qui s'y rattachent, une population qui ait des connaissances, des compétences, l'état d'esprit, les motivations, le sens de l'engagement qui lui permettent de travailler individuellement et collectivement à résoudre les problèmes actuels et à empêcher qu'il ne s'en pose de nouveaux"* (SP-CONAGESE, 2001 : 4). Au Burkina Faso, le Code de l'Environnement (MEE, 1997, in SP-CONAGESE, 2001) définit l'éducation à l'environnement comme *"l'ensemble des actions de sensibilisation, de formation et d'information visant à responsabiliser les populations sur la nécessité absolue de promouvoir un environnement sain"*.

Elle englobe les actions menées aussi bien dans le domaine formel (éducation de base, enseignements secondaire, supérieur et formation professionnelle) que non formel (hors domaine scolaire). La démarche conseillée, le plus souvent fondée sur des observations et vécus de terrain, doit toujours associer : la sensibilisation des acteurs, la formation des formateurs, l'analyse de la situation environnementale, l'identification des thèmes prioritaires, la production d'outils pédagogiques, l'exécution, le suivi/appui, l'évaluation. Les thèmes les plus souvent abordés portent sur la sécheresse et la désertification, la faune et la chasse, l'aménagement et la gestion participative des forêts, les économies d'énergie et les foyers améliorés... (SP-CONAGESE, 2001).

Si le nombre de programmes dans ce domaine est en nombre croissant, il convient de constater quelques défaillances dans la répartition de ceux-ci : la quasi-totalité des 35 programmes et projets intervient dans l'enseignement primaire au niveau du formel, l'Education en Matière de Population seule intervient au secondaire, et aucun programme n'est enregistré dans le supérieur (SP-CONAGESE, 2001). Dans le domaine non formel et informel, les actions demeurent timides.

Diverses actions sont en préparation, ateliers, séminaires de concertation et élaboration d'un Plan d'Action National d'Education Environnementale, afin de mieux coordonner les acteurs.

3.4.3 Les actions menées à Boromo

Actions de l'Environnement auprès des adultes cultivateurs

Jusqu'en mars 2002, il n'y avait pas de programme de sensibilisation clairement défini, Boromo n'étant pas dans une province choisie pour les premières phases de mise en place du PNGT. Ces dernières années, la sensibilisation se faisait "à l'occasion", quand un pisteur allait dans un village où il constatait des infractions, il en profitait pour rappeler les règlements, l'importance et la justification de la protection. Les réunions organisées à l'Environnement étaient également

l'occasion de rappeler les objectifs et l'intérêt de la protection, mais ne s'adressaient qu'aux délégués, chargés de répercuter l'information dans les villages. Aucune réunion planifiée dans les villages ne nous a été signalée. Lors de ces rares rencontres, le discours tenu sur l'importance de la forêt était celui des trois luttes. A cela se rajoutait l'idée de patrimoine floristique et faunistique à transmettre aux enfants. Le discours concernant la protection des éléphants, insistait également sur son caractère patrimonial : le préserver pour que les enfants puissent le connaître, mais surtout son caractère économique parce que c'est un animal qui attire les touristes, et rapporte de l'argent au gouvernement. Aucun programme de suivi de sensibilisation n'était en place. Quelques actions en faveur du reboisement auraient été menées, suivies ça et là par quelques groupements villageois, mais sans grand succès.

Une semaine de sensibilisation a été menée autour de l'éléphant en 1992, avec des conférences, projections de films, animations de débats organisés en partie à Boromo, dans le cadre du projet sauvegarde des éléphants (MARCHAND ET AL., 1993). Il semble que cette opération n'ait pas réussi à marquer les esprits puisque aucun de nos interlocuteurs, aussi bien dans les villages que parmi les responsables (mais cela peut s'expliquer par le fait que nombre d'entre eux étaient de nouveaux arrivants), n'a évoqué cet événement.

Depuis Mars 2002, le recrutement d'un conseiller en développement local devrait concrétiser la politique participative souhaitée mais nous n'avons pas eu de précisions sur le contenu concret de son intervention.

Malheureusement, là encore, aucun suivi de cette phase de sensibilisation, afin d'évaluer si le message a réellement été compris, n'est prévu. Selon les responsables, la réalisation d'une telle étude dépendra de la bonne volonté des bailleurs de fonds étrangers, mais la recherche de ces fonds ne semble pas une priorité.

Actions menées dans les écoles primaires

L'éducation dans le domaine de l'environnement est une des préoccupations de la DPEBA de Boromo. Les problèmes d'environnement sont donc évoqués dans plusieurs disciplines : agriculture, géographie, histoire, français, éducation civique. Les principaux thèmes abordés sont : la désertification, le reboisement et la faune.

On leur enseigne les 3 luttes, en prenant comme exemple les régions du Nord, ou en faisant la comparaison entre les zones de forêts et les zones anthropisées, afin qu'ils touchent du doigt le phénomène de la désertification. Les différentes forêts classées, ainsi que leur localisation doivent être connues pour l'examen du certificat d'études.

On les incite à reboiser, en organisant des concours entre les différentes écoles, dans le cadre du programme "une école, un bosquet". Chaque enfant est responsable de son arbre, et ils en sont généralement très fiers. Malheureusement le manque de moyens ne permet pas de subvenir aux besoins en eau en saison sèche, ni de protéger les plantations des animaux en divagation.

La faune est évoquée à travers les contes, mais aussi les traditions, comme les masques. On tente de leur inculquer la notion de patrimoine commun à sauvegarder. Au sujet de l'éléphant, on essaie de combattre l'idée selon laquelle les éléphants sont très nombreux et ne peuvent pas disparaître. On leur apprend aussi que ces animaux, et l'éléphant en particulier, peuvent être l'objet du tourisme, une activité rentable qui rapporte de l'argent au gouvernement qui peut ainsi réinvestir, par exemple dans le domaine de l'éducation.

Les enseignants essaient parfois d'organiser des sorties dans le parc ou à proximité, mais les classes surchargées ne facilitent pas la tâche, même si tous sont convaincus que l'observation directe est la meilleure leçon. L'éducation en matière d'environnement au travers des autres disciplines ne dépasse pas, en moyenne, deux heures par semaine.

Actions conjointes entre les services de l'Environnement et ceux de la DPEBA (Direction Provinciale de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation)

La collaboration entre ces deux services de l'Etat ne semble pas encore très développée dans la province des Balé.

L'Environnement vient en appui des maîtres en ce qui concerne les projets de reboisement sous la forme de conseils : choix des essences, pépinières, techniques de plantation et d'entretiens. Quelques rares fois, des agents de l'Environnement peuvent être amenés à faire une intervention dans une classe, mais cela reste exceptionnel.

Plus souvent, les élèves du collège et lycée qui ont des exposés à faire viennent se renseigner à l'Environnement, mais cela reste relativement exceptionnel.

Des actions ont été menées auprès des paysans pour en faire des "paysans forestiers". L'alphabétisation leur permet d'accéder à des documents spécifiques techniques traduits en langues nationales et disponibles dans les bibliothèques villageoise. L'alphabétisation peut se faire en français, mais également en Moré, Dioula, Winye... Malheureusement, l'absence de budgets fait souvent que seule la première phase d'alphabétisation a lieu, et la phase de consolidation des acquis est rarement réalisée.

3.4.4 De la sensibilisation à l'éducation

Quand on écoute le discours des forestiers, aussi bien que celui des villageois, la "sensibilisation" semble être la solution miracle à tous les problèmes. Suite à quelques tentatives de sensibilisation, les gens savent, plus ou moins précisément, répéter ce qu'on leur a dit, en particulier lorsqu'il s'agit de slogans marquant tels que ceux des trois luttes. Pourtant ils continuent à agir contre ces principes persuadés que c'est leur seule possibilité pour assurer leur survie. Ils sont conscients du danger, car ils ont été *sensibilisés*, mais n'ont pas les moyens d'y faire face car ils n'ont pas été *éduqués*, c'est-à-dire qu'on ne leur a pas donné les moyens de réagir. Seule la première phase de l'Education environnementale, telle que proposée dans la Stratégie est appliquée. Il manque, en amont, un travail de préparation : il faut savoir comment les gens se représentent leur espace, leur environnement, afin de pouvoir adapter son discours pour modifier durablement les perceptions, et les rendre favorables à des actions de protection. A cela doit s'ajouter par la suite un suivi, qui n'a ici jamais été réalisé, pour savoir si la sensibilisation a été efficace et a permis une modification réelle de la perception de leur environnement, garante d'efficacité (GAGLIARDI, 1996).

Ces lacunes viennent sans doute du fait que les formateurs eux-mêmes n'ont pas été formés en matière d'environnement : les forestiers connaissent les problèmes environnementaux mais n'ont pas été formés à la pédagogie et à la pratique de la sensibilisation, et les enseignants, qui connaissent la pédagogie et les outils de communication adaptés, ne sont pas suffisamment formés sur les problèmes environnementaux. La démarche de gestion participative est tout à fait louable, mais il faut se donner les moyens de l'appliquer : mettre la priorité sur la formation des formateurs, avant de se consacrer à l'éducation des acteurs et mener des évaluations régulières, afin de vérifier que le discours est adapté.

Le cas des éléphants de Boromo est typique de ces problèmes de communication. La présente étude a montré que les populations se sentent dépossédées, par la présence de l'aire protégée sur un territoire qu'elles considèrent comme une réserve de terres cultivables pour leurs enfants. Or, on leur présente ces terres comme des refuges pour les éléphants, et sous prétexte de les protéger pour que leurs enfants puissent les connaître, on insiste également sur le fait qu'ils rapportent de l'argent au gouvernement. La conclusion qu'en tirent les paysans est simple : on refuse de leur donner des terres car elles rapportent plus aux forestiers, c'est-à-dire que l'on fait passer l'intérêt des forestiers avant celui des agriculteurs. Cette "sensibilisation" a pour effet de renforcer les conflits au lieu de les apaiser, et la protection n'en est que plus rejetée.

Mettre en œuvre une véritable éducation à l'environnement, et plus seulement une sensibilisation, afin de développer une perception positive des actions de protection, en développant des outils de communication et des activités de substitution à la hauteur des enjeux semble donc une priorité.

3.5 Conflits de perceptions, conflits d'occupation de l'espace : quelles solutions pour une cohabitation soutenable ?

3.5.1 L'héritage forestier

Les forestiers burkinabè considèrent, comme nous l'avons montré, les agriculteurs et les éleveurs comme les ennemis de la forêt, puisqu'ils la détruisent par leurs actions. Face à cela, ils revendiquent la protection de la nature, au nom de l'utilité publique, en tant que lutte contre la désertification. Cette position n'est pas sans rappeler celle des forestiers colons, et même avant, celle des forestiers et des seigneurs en Europe Occidentale, depuis le Moyen Age jusqu'à des époques récentes.

En effet, c'est en Europe occidentale que prend naissance la première tradition forestière officiellement reconnue (MICHON, 1999). Les premières mises en défens, seigneuriales puis royales, se font principalement au nom de la protection d'essences à croissance lente (chêne, hêtre, sapin) afin d'assurer l'approvisionnement en bois de marine pour les grandes guerres (BERGERET, 1995). Les paysans sont identifiés comme les principaux ennemis et les forestiers n'ont de cesse de lutter contre leurs pratiques agroforestières, en particulier le pâturage des chèvres sous forêt, le ramassage du bois de feu et l'essartage. La protection devient défense, autoritaire, dans le but de soustraire les espaces à l'action humaine. C'est ainsi qu'après la Révolution Française de 1789, les villageois et les braconniers se révoltent et réinvestissent un espace dont leurs ancêtres avaient si difficilement accepté d'être privés, ils défendent en même temps de nouvelles libertés, de nouveaux droits : à Chambord, par exemple, en 1790, la grande faune est décimée, les arbres sont abattus ou ravagés par le pacage des troupeaux, et seule l'intervention de l'armée permettra de rétablir l'ordre. Malgré ces avertissements, cette politique se poursuit et son aboutissement est la création de parcs nationaux et de réserves, sorte de nature remodelée, désocialisée car dissociée de la paysannerie. Les sociétés rurales, pour qui le milieu boisé était *"le prolongement naturel des champs, un espace de ressources indispensables à leur survie, une portion d'espace indissociable du terroir villageois"* (BERGERET, 1995 : 62), se trouvent de plus en plus étrangères à la nature destinée à de nouveaux usages, et leur relation à leur environnement est perturbée.

L'histoire se répète, avec les forestiers colons, qui tentent d'imposer les mêmes raisonnements dans ces pays neufs, à civiliser, et cette fois-ci ce sont les indigènes nomades, pasteurs et agriculteurs, qui sont identifiés comme les "ennemis permanents des forêts". De nombreuses portions de brousse sont mises en défens sous forme de forêts classées. A l'indépendance, en protestation à ces mesures, comme les paysans français l'avaient fait à la Révolution, les paysans burkinabè occupent les terres mises en défens par l'administration coloniale, dans le cas de Boromo, en y installant des populations migrantes (JACOB, 2001).

Force est de constater que les forestiers burkinabè, même après l'indépendance, n'ont pas rompu avec cette vieille tradition de conflits entre forestiers et agriculteurs qui se disputent l'occupation de l'espace. Les conflits sont d'autant plus violents qu'aujourd'hui l'espace est fini, et qu'il n'y a que peu de solutions de désengorgement possible. En effet, lors des mises en défens dans les montagnes françaises, les pasteurs expulsés des forêts étaient reconvertis en candidats à l'expatriation vers les nouvelles colonies telles que l'Algérie (BERGERET, 1995). Aujourd'hui, les Burkinabè partent vers l'ouest du pays ou vers la Côte d'Ivoire, mais les capacités d'accueil de ces zones ne sont pas infinies et le problème n'en sera que déplacé, sans pour autant avoir été résolu dans les zones de départ.

La situation rencontrée à Boromo est donc loin d'être un cas isolé ni même spécifique en Afrique, elle est une réaction naturelle des paysans qui défendent leurs terroirs et leurs perceptions de la nature. Le contexte de pénurie de terres agricoles aggrave les tensions. L'Europe a dépassé ce stade puisqu'elle va allors bientôt entrer dans une phase de déprise agricole, malgré cela, le débat autour des Parcs Nationaux et autres Réserves est encore un sujet sensible. Un équilibre doit être trouvé en préservant les intérêts de tous les partenaires, chaque situation étant un cas particulier, les solutions ne peuvent être le fruit que d'actions concertées entre tous les utilisateurs de l'espace, sans que certains se l'approprient exclusivement.

3.5.2 L'éléphant, comme le loup, l'ours ou le lynx ?

Le loup, l'ours et l'éléphant ont en commun qu'ils sont des animaux emblématiques, qui suscitent tout à la fois la crainte, la curiosité et l'admiration. Il en résulte que les débats que suscitent leur disparition, leur réintroduction ou simplement leur présence sont toujours passionnés. Nombreuses sont les histoires qui les mettent en scène, racontées aux enfants dès leur plus jeune âge : les caractères mis en exergue dans ces contes sont ceux qu'inévitablement on leur attribue, plus ou moins consciemment et de manière collective, par la suite. Le cas du loup est certes un peu différent, car en Occident la "peur du loup" est une crainte vivace, bien que scientifiquement remise en cause (CARBONE, 1991). Des histoires mythifient les dégâts causés par ces trois espèces, les rares attaques sur l'homme sont volontiers racontées pour effrayer, même si dans le cas de l'éléphant il est toujours précisé que ce n'est que lorsqu'il se sent agressé qu'il attaque. La crainte de ces animaux plane toujours même si objectivement ils sont plutôt inoffensifs s'ils ne se sentent ni surpris ni menacés.

Dans leur rapport à l'homme, l'ours et l'éléphant semblent plus proches : l'ours est bien souvent comparé à l'être humain du fait de sa physionomie et de sa capacité à se tenir debout comme lui. Les récits de combats où s'affrontent au corps à corps un ours et un homme sont très courants dans les Pyrénées (DE MARLIAVE, 2000). L'éléphant comme on l'a vu est comparé à l'homme surtout à cause de sa trompe préhensile. Ours et éléphants apprécient des aliments caractéristiques de l'alimentation de l'homme : les céréales et les fruits. Ainsi les types de dégâts qu'ils font dans les champs sont décrits de la même manière, comme si un homme était venu récolter les épis ou encore les fruits à maturité. Mais ce qui différencie l'ours et le loup de l'éléphant, c'est que les premiers sont des carnivores, des grands prédateurs et s'en prennent couramment aux troupeaux de brebis qui paissent sur les estives des Alpes ou des Pyrénées, alors que ce n'est vraiment que très exceptionnellement que les éléphants s'en prennent aux bœufs, et ne les dévorent bien évidemment jamais.

Malgré ces différences de comportement, les réactions qu'ils suscitent sont très similaires. On attache beaucoup plus d'importance aux dégâts causés par ces espèces, même s'ils sont moindres, qu'à ceux d'espèces plus courantes ou moins emblématiques : les dégâts de chiens errants en Europe ou des singes en Afrique, les dégâts aux cultures d'animaux domestiques sur les deux continents sont beaucoup plus fréquents, souvent plus pénalisants, et pourtant ils sont beaucoup mieux acceptés (DE MARLIAVE, 2000, CARBONE, 1991). Les dégâts d'éléphants, d'ours ou de loups sont toujours exagérés que ce soit par vantardise pour accentuer les exploits de ceux qui leur ont tenu tête, pour être à la hauteur de leur réputation ou plus simplement pour des préoccupations matérielles afin de spéculer sur les indemnités.

Mais plus encore, ce qui permet de faire le parallèle entre ces animaux est le débat qu'ils suscitent dans la société. D'une manière très schématique, on peut résumer la situation au fait que leur protection est bien acceptée par les citadins, en mal d'une nature sauvage et préservée, qui voient en ces animaux une image romantique, alors que ceux qui y sont confrontés dans leur quotidien, les ruraux, ne voient en eux que leur côté nuisible, non seulement réel quand ils s'en prennent à leurs biens mais également mythifié dans l'inconscient collectif, et s'opposent à sa protection (LANDRY, 2001). L'opposition entre ruraux et citadins a

son pendant en Afrique où on l'évoquerait plutôt en termes de "blancs " contre paysans africains, mais le terme de blanc est à prendre au sens large et assimile en fait pour les paysans tous ceux, blancs ou noirs, occidentaux ou africains, qui travaillent à la ville ou dans les administrations, qui s'occupent "des papiers", et qui donc ne pâtissent pas des dégâts. Mais bien sur la réalité n'est pas aussi simple, les enjeux sont complexes et des études ont montré (BENHAMMOU, 2001), qu'on ne pouvait limiter les enjeux à cette opposition ville/campagne. Malgré tout c'est cette image qui ressort le plus souvent, et si les stratégies ne sont pas réellement celles d'une opposition entre citadins et ruraux, c'est ainsi qu'elles apparaissent aux yeux du grand public.

Dans les faits pourtant, les problèmes sont minimes : il y a assez peu de moutons qui sont tués, et les dégâts aux cultures ne sont, à l'échelle régionale, pas si importants (LANDRY, 2001). Malgré tout, pour le loup, l'ours ou l'éléphant, ce n'est pas la raison qui l'emporte dans les débats, mais les passions suscitées par des animaux hors du commun du fait de toute la symbolique qu'ils véhiculent. La disparition ou la diminution du nombre des animaux calme les affrontements, mais sitôt que leur présence est signalée à proximité des hommes, ce n'est pas qu'un cas particulier que l'on traite, mais c'est toute l'histoire de la cohabitation entre les hommes et ces animaux qui le fascinent, transmise de générations en générations dans l'inconscient collectif, qui revient sur le devant de la scène. Et si apparemment les traditions semblent se perdre, les histoires être moins racontées, le problème de la cohabitation n'en est pas moins sensible pour autant, car le rapport ambivalent, entre fascination et rejet, persiste au-delà des contextes et des époques qui évoluent.

3.5.3 La concession, une garantie du développement durable ?

Aujourd'hui, les politiques environnementales, et particulièrement celle du Burkina Faso, visent à impliquer les populations locales dans la gestion des aires protégées. En outre, dans le cas particulier du Burkina, cette gestion est confiée à des opérateurs privés par le biais des concessions, et d'autres pays sont en train de suivre cette voie, comme le projet de réhabilitation du Niokolo Koba au Sénégal, ou encore en Côte d'Ivoire (Programme Cadre de Gestion des Aires Protégées) et au Cameroun (réforme en profondeur du secteur faune) (LAMARQUE, 2002). Cette double implication, des populations locales d'une part, et d'un opérateur privé d'autre part, se veulent les garantes d'une gestion durable de l'aire protégée et d'un développement durable des territoires riverains. Cependant, les conditions d'application de ce discours doivent être très strictes afin que tout fonctionne.

L'implication d'un concessionnaire privé dans la gestion d'une aire protégée part du principe que celui-ci va rechercher la rentabilité maximale, qui doit être garantie, en théorie, de la durabilité du système. Mais pour que la rentabilité soit atteinte, il faut un minimum de garanties sur le "produit", c'est-à-dire ici sur l'aire protégée.

Il faut que les concessionnaires, s'ils investissent, soient assurés de pouvoir tirer des bénéfices de cette gestion. Les contrats qui les lient à l'Etat sont bien souvent trop courts pour que les concessionnaires soient suffisamment sécurisés pour investir (LAMARQUE, 2002). C'est le problème qui se pose dans le cas des Deux Balé : selon l'avis des forestiers et des spécialistes, il faudrait au minimum 5 ans pour que la faune revienne dans l'aire protégée. Le contrat qui lie le concessionnaire à l'état est d'une durée de 5 ans. Ce qui signifie qu'il pourra exploiter la zone correctement et commencer à en tirer des bénéfices au mieux 5 ans après avoir débuté la concession. Dans le meilleur des cas, il n'aura donc plus que 5 ans pour rentabiliser ses investissements, dans le pire des cas, c'est une fois qu'il aurait pu commencer à y gagner que l'Etat pourrait décider de changer de concessionnaire. C'est donc là une situation précaire peu engageante pour investir.

A l'inverse on peut imaginer un concessionnaire peu scrupuleux, qui dans les cas de concession de chasse, dépasse les quotas, ne pensant qu'au profit immédiat, et partent en ayant ruiné les ressources naturelles, mais en s'étant personnellement enrichi très rapidement. La privatisation

et l'individualisme ne sont pas les garants d'une gestion durable, et à propos de l'éléphant, on peut prendre comme exemple celui du commerce de l'ivoire qui a eu des conséquences catastrophiques sur les populations d'éléphants, à cause de la faiblesse de la législation internationale et des applications nationales au niveau des douanes.

Dans ces deux cas, la concession ne dispense pas de l'engagement de l'Etat, bien au contraire. Elle ne peut fonctionner que si l'Etat est fort et a les moyens de faire respecter les règles. Dans le cas des Deux Balé, si les investissements sont lancés afin d'améliorer les infrastructures du Parc, l'Etat doit s'engager, via les services forestiers, à assurer le respect des règlements, et en particulier la lutte contre le braconnage, afin de garantir un climat de sécurité à la faune sauvage. Pour les zones de chasse concédées, l'Etat doit également assurer le respect des quotas, afin de garantir une exploitation durable.

Les responsabilités de l'Etat, en tant que garant du respect des cahiers des charges et des règlements, n'en sont que plus accrues, à l'inverse de sa participation financière. L'Etat doit donc tout de même pouvoir investir dans le domaine de la surveillance et du contrôle des procédures, même si cette politique le dispense d'investissements dans les aménagements.

En outre, cette théorie présuppose que la gestion peut générer des bénéfices. Au Burkina, le système des concessions de zones de chasse a déjà engendré des conflits entre populations locales, services forestiers et concessionnaires, à propos du partage des bénéfices financiers (SP-CONAGESE, 2002). Les retombées sur les populations locales, et l'Etat, dans une moindre mesure, sont mitigés (Cf. Figure 9).

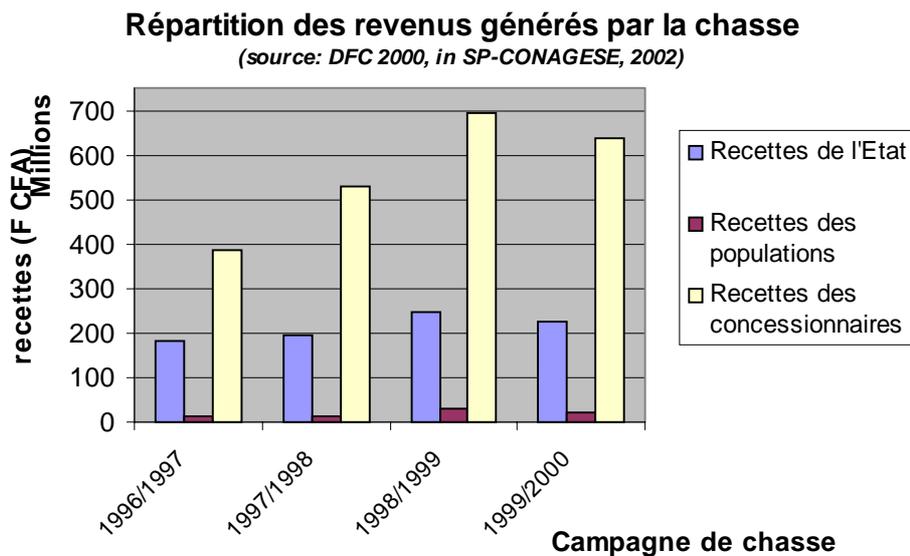


Figure 9: Partage des bénéfices financiers de la chasse : des retombées mitigées pour les populations locales et l'Etat.

En ce qui concerne les concessionnaires, malgré des revenus en leur faveur relativement importants, il ne faut pas oublier qu'ils ont la charge de l'entretien de la zone et des installations. L'ensemble des expériences menées avec des privés en Afrique de l'Ouest a montré que, bien souvent, la faible fréquentation des sites les empêche de faire les travaux indispensables pour réhabiliter les installations qu'ils exploitent ou développer leurs activités (LAMARQUE, 2002).

Le recul sur les expériences de concession n'est pas encore suffisant pour tirer des bilans. En particulier, l'absence d'inventaires faunistiques et floristiques ne permet pas de juger des conséquences de ce mode de gestion sur les ressources naturelles des aires protégées.

La rentabilité n'est pas la seule garante de la soutenabilité. Des mesures réglementaires doivent l'accompagner, soutenues par un Etat fort. Sans retomber dans un débat entre partisans du libéralisme, de la durabilité garantie par l'économie, il est préférable de souligner l'originalité de la démarche du Burkina, tout en restant mesuré quant à son efficacité, qui sera dépendante de la capacité de l'Etat à créer les conditions légales et techniques favorables à une véritable gestion tripartite et concertée des ressources naturelles. Cette politique, pour être efficace, ne devra donc pas être celle de la démission de l'Etat, mais au contraire de son engagement assuré.

3.5.4 La gestion en Parc National est-elle adaptée à la situation de l'enclave de Boromo?

Les populations ne revendiquent nullement le droit à la gestion de l'aire, mais au contraire plaident pour une utilisation de ces terres à d'autres fins que celles de la protection. Elles ont comme argument que les règlements autoritaires de l'état ont bloqué les processus coutumiers d'utilisation de la terre qui les privent de cette ressource et les ont contraints à épuiser les ressources ailleurs. Cette argumentation n'est pas recevable, à divers titres (BENOIT ET MACRAE, 1993). Tout d'abord, il faut être convaincu que si ces terres avaient été laissées aux usages coutumiers, elles seraient très vraisemblablement aujourd'hui occupées par d'autres migrants et ne seraient pas non plus à la disposition des autochtones. En outre, écouter ces populations reviendrait à abandonner toute protection, ce qui leur accorderait un sursis, mais l'espace est fini, et les problèmes de terres se poseraient à nouveau. Cette fuite en avant n'est donc pas une solution, ce discours ne pourrait être pris en compte que si l'on se résignait à la disparition rapide de la grande faune.

Cependant, s'il semble évident qu'il faut continuer à protéger la forêt et la faune dans cette zone, il est nécessaire de réfléchir au statut à donner à cette aire protégée. En effet, actuellement le statut officiel est celui de forêt classée, mais il est géré comme parc national. Il semble que ce dernier statut, tel qu'il est proposé, ne soit pas adapté aux conditions actuelles. En effet, tel qu'il se présente actuellement, le parc se voudrait une zone centrale, sans aucune activité humaine (hormis le tourisme et la recherche) directement en contact avec les zones de culture, c'est-à-dire sans zone tampon effective. Cette situation risque de rendre difficile la gestion et l'acceptation par la population, qui se sentira d'autant plus exclue du processus qu'elle n'aura le droit de mener aucune activité là où les touristes pourront aller librement. Il conviendrait donc, pour assurer l'avenir du parc, de le zoner, en créant des zones tampons, des zones de vision, des zones de protection intégrale. Le principal problème concerne les zones tampons : vouloir les créer à l'extérieur du parc signifierait déguerpir un certain nombre de village, ce qui risquerait d'envenimer les conflits. Il faudrait donc envisager de prendre sur la zone actuelle du parc pour créer ces zones tampons. La question qui se pose est alors de savoir si la nouvelle aire de protection intégrale, amputée d'une partie de protection intermédiaire gérée et utilisée par les riverains, serait suffisante pour contenir et satisfaire les besoins des éléphants (et du reste de la faune si celle-ci revenait).

On pourrait transformer l'absence actuelle de statut bien défini en un atout pour cette aire protégée. Sans forcément transformer l'aire protégée des Deux Balé en Réserve MAB, le zonage proposé pourrait s'apparenter à celui proposé, depuis les années 1970 par l'UNESCO afin de réconcilier conservation et activités humaines (UNESCO, 1996). Ce zonage serait fondé sur quelques études scientifiques judicieusement choisies. Car avant de se précipiter à doter l'aire protégée des Deux Balé d'un nouveau statut, il serait judicieux de prolonger un peu l'attente afin de mener une étude sur les éléphants et leur occupation du territoire. On pourrait ainsi délimiter les différentes zones de protection en connaissance de cause, en assignant au futur Parc comme vocation première la protection des éléphants, on pourrait alors adapter les limites aux besoins de la faune en général et des éléphants en particulier, en concertation avec les populations, mais sur la base d'une étude scientifique. Si cela s'avère nécessaire, la possibilité de mettre en place des corridors permettant la migration des éléphants entre

diverses aires protégées devrait être étudiée. La présence d'une véritable zone tampon, dans laquelle les droits d'usage seraient maintenus, mais la culture interdite, permet d'espérer que les dégâts d'éléphants dans les champs seront limités, et que le climat de conflit entre les riverains et les éléphants s'apaisera. La gestion préconisée pourrait s'inspirer de l'approche écosystémique promue par l'UNESCO (2000), qui bien que semblant très théorique, peut se décliner sous diverses formes et consiste principalement à veiller à gérer les systèmes écologiques et socioculturels comme des systèmes intimement imbriqués.

3.6 Conclusions : vers la promotion de nouvelles perceptions ?

L'efficacité des solutions actuellement apportées à des conflits d'occupation de l'espace qui ne sont pas le propre de l'Afrique, est largement discutable. L'Europe n'a pas de leçons à donner à l'Afrique, puisqu'elle n'a elle-même toujours pas complètement réglé les conflits sur son territoire pourtant latents et plus ou moins longtemps selon les régions, et l'existence de certaines de ses aires protégées, quand elles sont associées à la présence de grand prédateurs est encore discutée.

Une nouvelle voie pourrait être tracée par l'écotourisme, c'est en tous cas l'avis de nombreux spécialistes, réunis lors du sommet mondial de l'écotourisme qui s'est tenu à Québec en mai dernier. Celui-ci est en tous cas perçu par de nombreux pays africains comme une proposition concrète de solution pour le développement durable (UNESCO, 2002b), contribuant à la conservation de la biodiversité et à l'amélioration des conditions de vie pour les populations locales.

Boromo a la particularité de présenter un début de développement touristique, et il est apparu opportun de s'interroger sur les possibilités de développement écotouristiques dans la zone et leurs éventuelles implications dans l'apport de solutions aux conflits de territoire dans la zone par l'éventuel développement de nouvelles perceptions de l'espace et de ses composantes.

Partie 4 Boromo et le tourisme

4.1 Rappel sur la méthodologie

La même méthodologie que celle appliquée pour la récolte des résultats sur les perceptions de l'aire protégée et de la forêt, a été appliquée pour les enquêtes sur le tourisme. Cependant, il faut préciser que, concernant les représentants de l'Etat (Haut Commissaire, Préfet, services de l'Environnement), les élus (le Maire et son premier adjoint), les questions portant sur le tourisme ont été posées en même temps que celles sur l'aire protégée et l'éléphant. Pour les villages, c'est une seconde série de réunions et d'entretiens qui a été réalisée, indépendamment de la première, consacrée aux aspects touristiques.

Des enquêtes plus spécifiques ont également été menées auprès des différents acteurs du tourisme identifiés à l'aide de personnes ressources.

4.2 Quel tourisme à Boromo ?

Il n'existe pas à Boromo de représentant officiel du Ministère qui a en charge le tourisme : à l'époque du Ministère de l'Environnement et du Tourisme (MET), on pouvait penser que les services de l'environnement jouaient ce rôle, puis les activités touristiques sont passées sous la tutelle du Ministère des Transports et du Tourisme, et depuis juin 2002 le tourisme dépend du Ministère de la Culture, Arts et Tourisimes. Ces dernières années, donc, pas de structure décentralisée pour le tourisme, pas d'organe de coordination, assez peu d'organisation officielle au niveau local. Pourtant Boromo est censé être un des hauts lieux du tourisme au Burkina, par sa situation géographique d'une part, et par la réputation que les éléphants lui ont donnée d'autre part. Bien que l'Etat affirme qu'il faut développer le tourisme, les initiatives, au niveau de Boromo, sont la plupart du temps privées et individuelles, assez peu soutenues par le gouvernement.

4.2.1 Les modalités d'accueil à Boromo

Le Relais Touristique : accueil des touristes de passage

Le Relais Touristique de Boromo est situé au bord du "goudron", à la sortie de Boromo en allant vers Bobo Dioulasso. Il a été créé dans les années 1970, sur l'initiative du Ministère de l'Environnement et du Tourisme, conscient de la potentialité touristique du lieu liée à la présence des éléphants. La gestion était alors confiée à l'ONTB (Office National du Tourisme Burkinabè), qui détachait un agent administratif, fonctionnaire, pour le représenter et gérer le Relais à Boromo. Les autres employés étaient des agents temporaires, payés sur les recettes du relais.

En 2001, le Relais a été l'objet d'un appel d'offres afin de trouver un concessionnaire pour en assurer la gestion, l'Etat restant le propriétaire. Ainsi en avril 2001, la société Hotinter, créée depuis deux ans, déjà gérante de deux hôtels privés à Ouagadougou et à Kaya, s'est vue confier la gestion du Relais.

Le Relais de Boromo dispose de 8 chambres, dont 2 climatisées, et 6 ventilées, et d'un bar-restaurant. La nouvelle gérance a augmenté les tarifs du bar-restaurant et de l'hôtel, qui sont passés d'environ 4 500 FCFA⁶ (6,86€), à 7 500 FCFA (11,43€) pour une chambre simple ventilée et jusqu'à 15 000 FCFA (22,87€) pour une chambre double climatisée. Les clients habituels se plaignent de ces changements, argumentant que la qualité des services n'a pas augmenté proportionnellement aux tarifs. Le gérant justifie les augmentations par les contraintes imposées par le cahier des charges, notamment le maintien des salaires et de

⁶ On notera, pour avoir une idée du niveau de vie, que le salaire moyen des employés est d'environ 30 000 FCFA.

l'effectif du personnel (6 employés titulaires), le paiement d'un certain nombre de charges et taxes, qui ne permettent pas de maintenir les tarifs tout en ayant des marges bénéficiaires correctes.

Le taux moyen d'occupation de l'hôtel est de 60%, la saison touristique se situant plutôt entre septembre et décembre. Il n'a pas été possible d'obtenir d'autres chiffres de fréquentation, comme par exemple le nombre de touristes par an (en nombre de nuitées).

L'attrait touristique de Boromo reposerait, selon le responsable, sur les éléphants. Cependant, c'est au maximum une trentaine de personnes par an qui demandent à voir les éléphants. La communication du relais est réalisée selon deux axes principaux : le tourisme, et plus particulièrement le tourisme aux éléphants (cf. site Internet), et "le repos des voyageurs", la clientèle de passage. La seconde catégorie semble largement majoritaire, constituée de nationaux et d'expatriés résidents qui s'arrêtent au relais pour faire une halte sur le trajet Ouagadougou/Bobo Dioulasso. Le Relais semble avoir du mal à attirer les touristes internationaux.

Le Kaicedra : campement en brousse

Le campement touristique du Kaicedra, dont la construction a débuté en 1997, n'a été opérationnel qu'à partir de 2000. Comme nous l'avons vu précédemment, il est géré par le concessionnaire du Parc National des deux Balé, qui n'est un professionnel ni du tourisme ni de la faune. C'est un ami du concessionnaire actuel, professionnel de l'hôtellerie, qui aurait du avoir la charge du campement, mais qui est malheureusement décédé dans un accident de voiture.

Aujourd'hui le concessionnaire se retrouve, un peu malgré lui, à la tête d'un campement de 6 bungalows pouvant contenir 4 personnes chacun. Il est aidé par un gérant, et emploie un cuisinier et deux autres personnes pour l'entretien des bungalows et diverses petites tâches.

Les tarifs, fixés par le concessionnaire, sont prohibitifs pour les nationaux et restent assez élevés par rapport au marché local : le bungalow est loué 18 000 FCFA (27,44€) pour une à deux personnes et 22 000 FCFA (33,54€) pour 4 personnes. Le confort est assez sommaire, le groupe électrogène étant coupé la nuit, deux places sont à l'abri et deux autres sont en extérieur sous moustiquaire, les bungalows sont équipés de salles de bains privatives.

Il est très difficile d'obtenir des chiffres de fréquentation officiels, qui semblent en fait ne pas exister, ni aux services de l'Environnement qui affirment que le concessionnaire ne les leur a jamais fournis, ni auprès du concessionnaire lui-même qui reconnaît ne jamais s'en être occupé. Le seul disponible est celui cité dans le dernier plan de gestion, soit 300 touristes par an. Bien que celui-ci soit approximatif, il est vraisemblablement proche de la réalité, et ne permet bien évidemment pas au concessionnaire de rentrer dans ses frais, et encore moins de faire des investissements pour diversifier l'accueil et les activités proposées.

La plupart des clients sont des expatriés résidents, qui viennent passer un week-end "au vert" et au calme, dans un cadre reposant, et pour qui l'observation des éléphants est un plus très appréciable. Ils semblent satisfaits de la qualité du service, certains sont des "habitués" et reviennent plusieurs fois. Les touristes nationaux sont quasiment absents, sans doute à cause des tarifs. Les touristes internationaux ne sont pas beaucoup plus nombreux, tout au plus quelques Français.

Peu d'efforts de communication et de promotion sont réalisés. Pour les expatriés résidents, c'est le bouche à oreilles qui semble plus ou moins bien fonctionner. Pour la promotion au niveau international, il existe un site Internet, pas très détaillé, qui fait une publicité limitée (<http://www.izf.net/izf/Guide/Burkina%20Faso/kaicedra.htm>). On peut noter par exemple que le campement n'est pas signalé dans l'édition 2002 du Guide du Routard, pourtant référence d'un grand nombre de touristes francophones.

Agences de voyages : des circuits qui passent par Boromo

Les quelques agences de voyages et tours opérateurs avec lesquels le relais aussi bien que le Kaicedra sont en contact proposent dans leurs circuits de découverte du Burkina Faso des étapes à Boromo. Du simple repas pris au Relais, jusqu'au "safari" dans les Deux Balé, les étapes sont en général de courte durée, et la plupart du temps il n'est pas prévu de nuit sur place. La proximité de Ouagadougou joue sans doute dans ce cas en la défaveur de Boromo, car il est facile de rentrer passer la nuit dans des hôtels où les conditions de confort et d'accueil sont sans doute plus adaptées à la clientèle de ce genre de tourisme organisé. Le temps passé à Boromo est relativement court, les activités n'étant pas proposées en très grand nombre, et leur organisation étant encore assez approximative.

4.2.2 Activités touristiques proposées dans la région de Boromo

Le tourisme de vision, les éléphants

"Boromo terre d'éléphants", slogan que l'on retrouve sur les publicités de certaines agences de voyage Burkinabè, fait allusion aux éléphants qui bloquent relativement souvent la Nationale 1.

Officiellement, seuls les pisteurs de l'Environnement peuvent emmener des touristes sur les traces des éléphants dans l'aire protégée des Deux Balé. Ainsi, au niveau du Kaicedra, le concessionnaire organise des sorties en 4x4, encadrées par des pisteurs reconnus par l'Environnement. Les touristes doivent payer 3 000 FCFA par personne l'entrée dans le "Parc", ils doivent également verser 2 000 FCFA pour payer le guide-pisteur, et 5 000 FCFA pour 4 personnes s'ils utilisent le véhicule du campement.

L'unique piste dans le parc étant assez peu praticable les sorties se font surtout dans la forêt de Baporo, et les circuits ne sont pas très variés. Les seuls animaux visibles sont les éléphants, et le "produit" n'est pas garanti. La formation des guides aurait été assurée par un projet hollandais, mais les modalités de cette formation ne nous ont pas été précisées, et nous n'avons pas trouvé à Boromo de documents en attestant.



Figure 10 : Au Kaicedra, tout près des éléphants
(photo : S. Berlin, mai 2002)

Les touristes chanceux n'ont pas besoin d'aller chercher les éléphants en forêt car ceux-ci viennent pour manger et boire juste au niveau du petit bras du Mouhoun qui passe derrière le campement. C'est alors l'occasion de les observer à moins de 20m, voire à 10m, pendant de longs moments (cf. figure 10) Les éléphants semblent être habitués à la présence d'hommes sur ce lieu et ne présentent aucune marque d'agressivité, ils semblent plutôt indifférents, il en est de même quand ils bloquent la route et ne semblent craindre ni voitures ni camions. En revanche, lorsqu'on les croise en brousse ils semblent plus craintifs. Ils traversent le Mouhoun à proximité du campement, pour passer du des Deux Balé à la forêt de Baporo (et inversement), à une centaine de mètres en aval. Une taxe est demandée pour la prise en

photo des éléphants : 1 000 FCFA par appareil.

Des "balades" en pirogue sur le Mouhoun sont organisées au Kaicedra, pour 2 000 FCFA par personne, mais il s'agit plus là de balades de détente que d'observation, hormis éventuellement pour les oiseaux. Des paires de jumelles sont mises à disposition du public afin de mieux observer les éléphants, mais elles permettent aussi d'observer les oiseaux le long du Mouhoun. Cependant, personne au campement n'est formé sur l'avifaune. Il n'y a pas d'excursions organisées à pied car ce serait selon les gérants trop dangereux à cause de la présence probable d'éléphants.

Le tourisme aux éléphants est exploité par d'autres. Deux enfants d'une dizaine d'années sont souvent postés à l'autogare et guettent les touristes (les "blancs") à la descente des bus, pour leur proposer d'aller voir les éléphants. Peu de touristes cependant semblent les suivre.

Un guide non officiel emmenait les touristes dans le "parc" moyennant le paiement de taxes à l'Environnement et la visite au guide. Mais, selon le guide lui-même, il aurait dispensé certaines personnes du paiement des taxes, "pour faire une bonne publicité", ce qui lui a valu des remontrances de la part des forestiers, et il a abandonné ses activités. Il semble également que ce jeune soit mal vu par une partie de la population de Boromo, qui le traite de "bandit", pour diverses histoires d'argent et notamment des visites aux éléphants faites payées très chers, qui dénotent un manque de respect envers les touristes.

Le gérant du Relais Touristique affirme que les excursions ne font pas partie de leurs activités, car il faut des moyens qu'ils n'ont pas actuellement. Pourtant, ces activités sont proposées sur leurs prospectus, sur le panneau devant le relais et également sur le site Internet : *"Pour trouver ce guide compétent, on se rendra au Relais Touristique de Boromo", "De Boromo également, on organisera des safaris-vision dans la forêt des Deux Balé(...)"* (<http://www.hotinter.com>). Le gérant précise que pour les visites, ils envoient les gens s'informer à l'Environnement ou au Kaicedra avec des guides recommandés, sinon *"n'importe qui envoie des européens dans la brousse"*.

Visite de villages aux alentours de Boromo

C'est principalement le village d'Ouroubono, réputé pour être resté proche des coutumes, qui attire les touristes. Les crocodiles sacrés, la forge, les potières, les sculpteurs de masques (vendus aux touristes mais reprenant des formes traditionnelles)... sont les attractions d'Ouroubono.

Selon les forgerons, les touristes prennent connaissance de l'existence du village et de ses curiosités auprès des services de l'Environnement, au niveau du Kaicedra ou par le "bouche à oreilles". S'ils ne sont pas accompagnés par des guides (le "blanc" du Kaicedra ou des pisteurs de l'Environnement), ils trouvent à l'entrée du village des enfants qui les conduisent jusqu'à la forge. La visite n'est pas payante, les touristes laissent ce qu'ils veulent (ce n'est que rarement qu'ils achètent des outils), et les forgerons mettent cet argent dans une caisse commune, utilisée pour l'entretien de la forge (sacrifices, réfection du toit,...). Si l'argent est donné aux enfants, ceux-ci sont chargés de le remettre à leurs parents. Il est très difficile de savoir combien les gens laissent d'argent en moyenne. Il est également très difficile de savoir combien de touristes viennent par an, et ils affirment qu'il n'y a pas de saison privilégiée. En revanche, les potières, femmes de forgerons, affirment que les touristes ne s'intéressent pas à leurs activités et n'ont jamais eu la curiosité de venir les voir travailler.

Les gérants du Kaicedra précisent que, quand ils amènent des touristes à Ouroubono, ils les incitent à acheter quelque chose et à donner de l'argent, mais eux-mêmes ne font pas payer ces visites. Ils affirment en outre choisir les personnes qu'ils amènent dans ce village, afin de respecter au mieux les traditions et de déranger le moins possible la vie des villageois.

Le guide qui travaille en "indépendant", propose également d'emmener des touristes dans les environs de Boromo, et même jusqu'à Bobo et Banfora. Les clients lui seraient envoyés par le

relais de Boromo, où il laisse ses coordonnées, mais surtout par connaissances et bouche à oreille. Si les touristes n'ont pas de moyen de déplacement, il cherche sur Boromo une voiture à louer une demi-journée, une journée ou une semaine. C'est peut être pour cela que sur le site Internet du relais touristique on peut lire *"De Boromo également, on organisera des safaris-vision dans la forêt des Deux Balé, ainsi que des excursions à Ouahabou avec sa belle mosquée de terre, ou en pays Bobo, tout proche, dont les villages et les fêtes traditionnelles animistes sont remarquables."* Cependant le gérant n'a jamais évoqué ce guide non officiel, et a même dit qu'en théorie, les visites touristiques annoncées sur le prospectus et sur le panneau à l'entrée du relais devraient en être retirées, préférant apparemment nier l'existence de telles visites.

Le Musée-le PIAMET (Parc International de Arts Modernes et Traditionnels)

Le musée de Boromo a été construit sur l'initiative d'un sculpteur, originaire d'une famille de forgerons d'Ouri, petit village au nord de Boromo. Bomavé Konate, connu simplement sous le

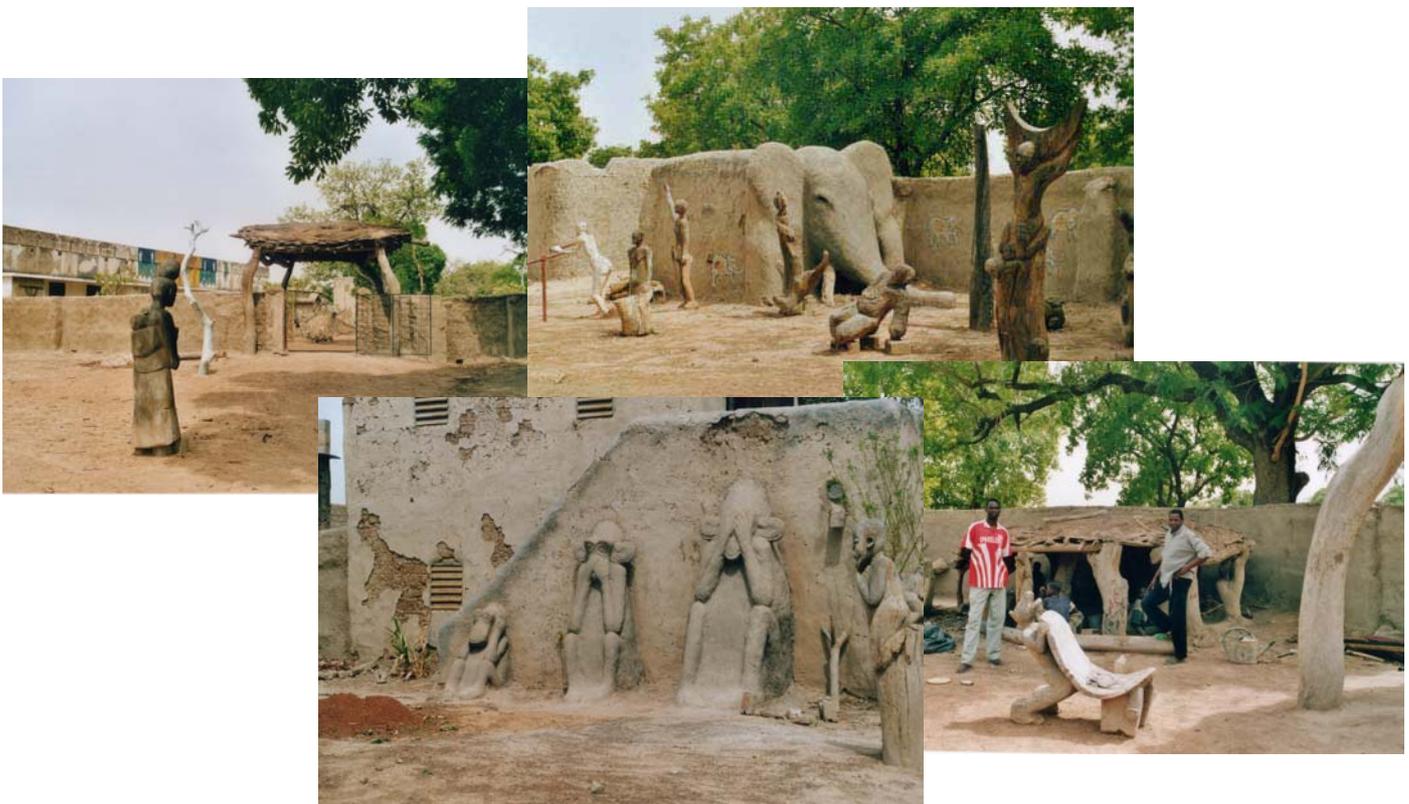


Figure 11: Quelques images du PIAMET à Boromo : entrée du musée (1), maison à étage (2), maison éléphant (3), petite forge(4). (Photos : S. Berlin, juin 2002)

nom de Bomavé s'est fait une réputation et des amis en Europe à force de participer à des concours, des symposiums, des rencontres de sculpteurs et autres artistes.

Il a eu l'idée de construire un "musée vivant", le PIAMET (Parc International des Arts Modernes et Traditionnels). Chaque année depuis 7 ans, l'association organise un festival. 4 à 5 mois de préparation pour une semaine de rencontres durant lesquelles des artistes et des artisans professionnels européens sont invités à passer une semaine à Boromo, dans l'enceinte du "musée" où ils réalisent leur œuvre tout en montrant leurs techniques aux africains présents. Ils repartent en laissant ce qu'ils ont réalisé sur place, dans ce "musée vivant" dont la collection grandit chaque année de nouvelles œuvres. Ainsi dans l'enceinte de ce musée, construit en banco, on trouve une collection très hétéroclite, de la maison éléphant, à la petite forge (cf. figure 11). Une semaine par an, dans une ambiance de fête et de convivialité, des échanges de

savoirs et de techniques ont lieu et des liens d'amitié et de solidarité se créent. Les invités participent à hauteur de 20 000 FCFA, afin de payer les musiciens qui viennent pour les soirées, des contributions en nature sont demandées dans les villages alentours pour la nourriture, le reste est financé par Bomavé lui-même. Il a tenté de faire des demandes de financements, mais trouve cela trop long et trop complexe, il a donc abandonné.

Des expatriés résidents et d'autres touristes viennent voir ce qu'il se passe au cours de la semaine, l'entrée est libre et aucune publicité n'est faite. Bomavé tient à ce qu'on ne parle du festival dans les journaux qu'une fois qu'il a eu lieu, pour ne pas attirer trop de touristes et limiter les risques de vols de ceux-ci par un afflux de délinquants. Les entrées sont donc limitées aux personnes qui connaissent le festival par relations.

Le reste de l'année, des touristes passent et visitent le musée gratuitement mais sans guide. Il peut arriver que des cars de touristes s'arrêtent et même parfois certaines écoles y emmènent des élèves. Aucune publicité n'est faite pour le musée, hormis le documentaire qui a été réalisé sur le PIAMET par un cinéaste français, *Une mémoire d'éléphant*, de Jean-François Naud, qui passe plus ou moins régulièrement à la télévision et à la radio françaises.

Les masques : commerce et festival

Tout un commerce s'est développé autour des masques de la société Winye. Ces masques sont traditionnellement portés lors de cérémonies par des hommes dont le visage est couvert par un masque de bois, et le corps par des fibres d'hibiscus.

Tout d'abord, comme nous l'avons vu, certains sculpteurs font des masques uniquement pour la vente aux touristes, en parallèle avec -ou parfois en remplacement de- leur activité de forgeron. Fabriqués à Ouroubono, Oury, Oulo ou Souboye, ils sont vendus à côté du relais à Boromo, à Ouagadougou et même exportés en Europe. Il a également été signalé que certains touristes souhaitent acheter de "vrais" masques, c'est-à-dire des masques plus ou moins anciens qui ont servi pour les cérémonies. Il se développe ainsi un marché, et même parfois certains masques peuvent être volés pour être vendus.

Certains vieux Winye proposent de montrer les masques qu'ils ont chez eux aux touristes intéressés. A l'occasion des cérémonies traditionnelles organisées dans les villages, les touristes de passage à ce moment-là peuvent y assister, sous réserve de l'autorisation du chef de village ou d'un responsable.

Dans la région, les festivals de masques sont nombreux, que ce soit à Bobo, à Koudougou ou dans d'autres villages plus petits. La région de Boromo a désormais aussi son festival de masques. Les masques sortent et dansent dans le village. L'organisation est à la charge d'une association qui regroupe diverses personnalités des villages Winye, soutenue par Jean-Pierre Jacob, anthropologue à l'IRD.



Figure 12: Masques de la région de Boromo. De gauche à droite : masque petit buffle Anbié, Masque épervier Hien, masque fou Nékara, masque cobra Hô, masque singe Kalé. Photos : <http://assoc.wanadoo.fr/.yapassondeux>

Cette année, le festival a été organisé 2 jours à Boromo. Mais dans les années à venir il devrait y avoir des manifestations à Boromo, Siby, Oulo, Ouri. Le budget vient d'une ONG genevoise, qui finance la mise en place des hangars, l'entretien des masques, les frais de tissage, afin d'améliorer les conditions d'organisation et de présentation du festival, pour environ 800 000 FCFA par village. Les villages participent en nature, pour la préparation des repas.

Tous ceux qui veulent assister à ces festivités peuvent le faire librement. L'objectif de ce festival, loin d'être économique, est culturel. Il n'est pas question de rentabilité, faire payer une entrée compliquerait l'organisation et éloignerait le festival de son but : il est organisé pour revaloriser la culture des masques en la montrant et en prouvant ainsi que cela peut être l'objet d'un intérêt. Pour l'instant les résultats du festival sont encourageants, le public s'est déplacé sans trop d'efforts publicitaires. Mais surtout, il semble que le système traditionnel de confection des masques ait été redynamisé (JACOB, comm. Pers).

4.2.3 Des projets pour développer le tourisme

Le Relais Touristique, agrandissement et diversification

Des projets d'agrandissement sont à l'étude, mais comme le relais appartient à l'Etat, ils doivent avant tout être approuvés par l'ONTB. Les gérants souhaiteraient augmenter la capacité d'accueil avec la mise à disposition de 20 chambres au total, et diversifier les services proposés avec la construction d'une grande salle de réunion et d'un restaurant intérieur.

Le Kaicedra, des projets en attente

Apparemment, il y a peu de projets de développement de nouvelles activités, de nouveaux circuits. Les principales raisons avancées sont que, d'une part les responsables ne sont pas venus ici pour développer l'activité touristique, mais pour "sauver les éléphants et la faune du Parc" et d'autre part les aménagements du parc (à la charge de l'état selon eux) sont insuffisants et ne permettent pas de développer d'autres activités, le principal litige portant sur la création de pistes.

Des projets de coopération avec Bomavé avaient plus ou moins été lancés, concernant l'animation musicale, mais l'expérience n'a pas été renouvelée, apparemment par manque de clientèle et sans doute aussi par manque de suivi et de motivation. Un autre projet consisterait en l'exposition de certaines œuvres de Bomavé au campement, notamment des éléphants, mais il dit hésiter à cause des risques d'inondations, et ne semble pas là non plus très motivé à trouver des solutions. On notera une fois de plus que le foisonnement d'idées de Bomavé n'est malheureusement que trop peu suivi de mises en œuvre finalisées.

Nouvel hôtel à Boromo

Un nouvel hôtel devrait bientôt ouvrir ses portes à Boromo. Il est situé à l'entrée de Boromo, en venant de Ouagadougou, juste après le virage que les éléphants affectionnent. Selon l'actuelle gérante, originaire de Nouna (Nord Ouest, province Kosi), ses patrons (eux aussi de Nouna) ont décidé de construire un hôtel ici du fait des potentialités de Boromo et du manque actuel d'infrastructures d'accueil dans cette ville.

Il n'y a toujours pas eu d'ouverture officielle, la construction n'étant pas terminée : actuellement 12 chambres, sous forme de bungalows imitant les cases traditionnelles, non climatisées, mais équipées de ventilateurs et moustiquaires, ont été construites, ainsi que les sanitaires. La cuisine est encore en construction, et la salle de réunion n'est encore qu'un projet. Pour l'instant ils ont des problèmes d'eau et d'électricité. Bien qu'officiellement fermée, la cité touristique accueille déjà des clients quand il y a surcharge au relais.

Actuellement les tarifs sont fixés à 6 000 FCFA et 7 500 FCFA, mais la gérante n'a pas su dire si à l'avenir ces prix seront maintenus ou augmentés. La cité touristique fait partie de la chaîne d'hôtels Belba ("accueillez-les" en moré), dont elle est pour l'instant la première représentante.

Les services prévus sont l'hôtellerie, la restauration, l'organisation de séminaires et de réunion. Ils prévoient également d'acquérir un car afin de pouvoir emmener les touristes se promener aux alentours, avec un guide spécialement recruté et formé pour cela.

Conscients qu'actuellement la grande majorité de la clientèle est de passage, ils comptent, pour la cité touristique, développer cette activité, en faisant la promotion de la cité touristique comme l'étape obligée entre Ouagadougou et Bobo Dioulasso, ne faisant de la publicité qu'à la télévision burkinabè. Mais ils misent également sur une clientèle qui resterait un peu plus, soit pour des séminaires, soit pour le tourisme : ils vont pour cela faire de la publicité à l'étranger.

Une nouvelle forme d'accueil et de développement

Le jeune guide "indépendant" a l'intention de mettre en place à Boromo un centre d'accueil pour des touristes, avec une gestion communautaire par un comité villageois composé de jeunes (filles et garçons), des villages alentours, avec des "conseillers" plus anciens, sortes de parrains et marraines. Le projet serait centralisé à Boromo. L'idée serait de construire trois ou quatre cases rondes afin d'accueillir des touristes et de commencer à gagner un peu d'argent. Il a déjà un terrain qui lui a été donné. Avec l'argent gagné grâce aux premiers clients, ils vont dans un premier temps améliorer l'hébergement, puis petit à petit mettre en place des centres de formation, dans chaque village : les jeunes pourront y apprendre divers métiers de l'artisanat et leurs réalisations seront vendues à des touristes. L'objectif n'est pas de mettre en place directement des projets de développement, comme des dispensaires, des écoles... Il s'agit de former les jeunes à un métier, car ils ont besoin de travail, et de prouver les capacités d'organisation des villages, ce qui alors, pourra attirer des aides au développement.

Il y aura, pour les touristes, des propositions d'activités : un guide pourra les emmener voir les éléphants, mais il pourrait y avoir également des excursions organisées plus loin, vers Ouroubono, à la grotte de Bagassi, à la mine d'or de Poura... Il compte pour cela chercher une voiture à mettre à la disposition des touristes.

Il a commencé à parler de ce projet autour de lui, et petit à petit le comité villageois semble se mettre en place, les jeunes étant selon lui très intéressés car ils ont besoin de travail, mais il veut prendre le temps de choisir des gens sérieux et motivés et surtout conscients du travail qu'il y aura à fournir. Actuellement il recherche des sponsors pour l'aider à débiter en lui donnant des fonds pour la construction des premières cases.

Le projet de Bomavé : un PIAMET grandeur nature

Le projet de Bomavé concerne la mise en place d'un grand musée, dont le PIAMET actuel n'est qu'une maquette. Sur 5ha de terrain, il voudrait continuer le concept du musée vivant du

PIAMET, mais il voudrait également y installer un jardin botanique de toutes les plantes utilisées dans la pharmacopée, que les gens pourraient utiliser s'ils en avaient besoin, mais il faut pouvoir les entretenir. Les plantes souffrent beaucoup de la chaleur et du manque d'eau. Il pense également former un guide pour le musée : un jeune de Boromo sera envoyé à Ouagadougou, où il apprendra comment travailler et se comporter avec les touristes.

Aujourd'hui, ce projet est bloqué car les vieux qui ont la responsabilité des terres sur lesquelles Bomavé voudrait installer son musée semblent ne pas vouloir lui céder la place et lui demandent des sommes dissuasives. Bomavé continue donc à discuter, et espère bien qu'ils finiront par céder.

4.2.4 Bilan économique succinct

Diverses activités sont effectuées librement (festival de masques, musée du PIAMET), ou sur le principe de la rémunération spontanée (visites dans les villages), d'autres ne sont pas déclarées officiellement (guides) : il est donc difficile d'évaluer réellement les revenus du tourisme à Boromo.

Pour le Kaicedra, le plan de gestion prévoyait en 2001 de partir sur la base supposée actuellement de 300 touristes par an, avec une augmentation de 100 touristes par an (ce qui présuppose la mise en place de nouvelles activités et le retour de la faune). Ils se basent en outre sur des dépenses estimées à 50 000 FCFA par touriste (ce qui présuppose que les touristes passent deux nuits aux relais, ce qui est déjà bien optimiste). Ces revenus, bien qu'artificiellement gonflés, ne représentent que 1 500 000 F CFA la première année 4 500 000 FCFA la septième année (date de fin du contrat). Même en étant très optimistes sur la fréquentation des touristes, il faut encore en déduire les frais d'entretien et de fonctionnement.

Précisons tout de même qu'actuellement la fréquentation touristique est probablement inférieure à 300 touristes par an et que le concessionnaire s'est fortement endetté. Quant au relais touristique, les gérants en augmentent les tarifs, alors que la qualité des prestations n'a pas réellement augmenté, et que le taux de remplissage n'est que de 60%.

Le tourisme ne semble donc pas, au vu de ces chiffres, être une activité très lucrative dans la région de Boromo. Il en résulte que les revenus dégagés du tourisme à Boromo sont loin d'être à la hauteur de ce qui se voudrait un "moteur du développement économique".

4.2.5 Conclusions : un tourisme "façon-façon".

Il est indéniable que les éléphants attirent un certain nombre de touristes à Boromo, et qu'autour de cela s'est développé un marché, avec des guides et visites officielles, et des guides officieux qui essaient de profiter de la situation. Il faut tout de même signaler que cette activité ne draine pas tant de touristes que cela vers Boromo, il est difficile d'avoir des chiffres, mais cela ne doit certainement pas dépasser le millier de personnes par an. Nombreux sont ceux qui se contentent de tenter leur chance en passant pour voir les éléphants "sur le goudron" et ne les cherchent pas s'ils n'y sont pas. Il faut reconnaître qu'aujourd'hui dans le milieu expatrié, pour être assuré de voir des éléphants (en saison sèche), on se rend au ranch de gibier de Nazinga (cf. p. 82). Boromo a la réputation de ne pas pouvoir garantir l'observation des éléphants, d'être pauvre en faune. En revanche, à son avantage, le confort, l'accueil et les prestations du Kaicedra sont plus appréciés que ceux de Nazinga.

Les améliorations qui devraient être apportées sont nombreuses et ne nécessitent pas forcément beaucoup d'investissements financiers, mais plus d'implication et de motivation de la part des acteurs. Des efforts de formation devraient être réalisés, des activités mises en place, car les infrastructures ne suffisent pas à attirer les touristes. Au niveau du Kaicedra, il y a un

manque de volonté évident, un découragement sans doute. Et même si le concessionnaire affirme être là "pour sauver le parc" et pas pour gérer le tourisme, il s'était engagé dans une concession à vocation unique, celle du tourisme de vision, qui nécessitait donc de tout mettre en œuvre pour développer cette activité, seule exploitation possible du "parc".

Il s'agit là d'un embryon de tourisme, où les rôles de chacun ne sont pas explicitement définis, les touristes peu nombreux, et les visites pas réellement organisées, sans guide formé. De bonnes idées, qui mériteraient d'être développées, organisées, prises en mains... mais d'une manière générale, il faut reconnaître que le touriste est un peu livré à lui-même, sans structure lui permettant de s'informer sur les différentes activités offertes. Il est parfois difficile de savoir où et à qui s'adresser. Le tourisme de Boromo se caractérise avant tout par ses imprécisions : il est difficile de savoir exactement qui fait quoi, et les relations entre les différents acteurs sont toujours assez peu explicites et en tous cas jamais officialisées. Cela prouve bien que rien n'est réellement organisé, cadré et que tout se fait selon les conditions du moment, peut être aussi "à la tête du client". Le flou est sans doute artistique, mais il ne favorise pas le développement du tourisme qui semble pourtant si cher aux yeux de tous...

4.3 Opinions croisées autour du tourisme à Boromo

La partie précédente décrivait les possibilités qui s'offrent au touriste qui arrive à Boromo. Ces possibilités étaient fonction de la perception occidentale du tourisme. Le tourisme a pris naissance dans les pays où les élites puis les masses, libérés des contraintes du travail, ont choisi d'occuper leur temps libre, leurs loisirs par des voyages, des visites, le tourisme. Mais si ce concept est évident pour l'occidental, rares sont les africains à y avoir accès, et bien qu'il croise des touristes de plus en plus nombreux, il a parfois un peu de mal à définir ces individus avec précision. C'est cette perception des touristes par les visités que nous avons tenté d'approcher dans la zone de Boromo.

4.3.1 Qu'est ce qu'un touriste ?

Afin de pouvoir communiquer autour du tourisme avec différents interlocuteurs africains, il était important de parler de la même chose, ou au moins de savoir ce qu'ils entendaient par les termes "touriste", "tourisme".

Description des touristes par les habitants de l'enclave de Boromo

A travers les discussions menées autour de l'éléphant et de ses perceptions, le phénomène du tourisme a été abordé. Il était alors associé à la protection de l'éléphant, justifiée selon les villageois et selon les services de l'Environnement, par l'argent que rapporte le tourisme de vision. La définition du touriste, sans avoir posé de questions précises à ce sujet, semblait simple et précise. Le touriste apparaissait, pour ces gens, comme un blanc, avec un appareil photo, qui vient voir les éléphants et la forêt. Elle semblait naturelle et collait finalement assez bien à l'image de la plupart des gens qui descendent du bus à Boromo ou qui viennent en 4x4 en brousse.

Mais quelle idée précisément se font-ils de ces touristes : comprennent-ils leur démarche, leurs motivations, leurs intérêts ? Il semble en fait que leur degré de compréhension du phénomène touristique est fonction de leur degré de fréquentation des Occidentaux, qui sont pour la plupart dans la région des Européens ou des Canadiens.

Les différents responsables administratifs ont une conception du touriste similaire à celle des Occidentaux : il s'agit de quelqu'un qui cherche à découvrir, à comprendre et à connaître quelque chose qu'il n'a pas chez lui. C'est donc effectivement quelqu'un de curieux, qui pour son plaisir et son loisir personnel, voyage.

Pour les villageois la perception est quelque peu différente. Le nom employé pour désigner les touristes dans leur langue est relativement révélateur de ce qu'ils associent à ces personnes. Certains Mossi les appellent "les étrangers" ("*saamba*"), et pour eux un touriste est une personne qui quitte son lieu de résidence pour aller voir comment cela se passe ailleurs, qui visite plusieurs pays, plusieurs villes pour voir comment les gens vivent. Les Winye les appellent les "*dondjilé*", ce qui signifie "*les gens qui se promènent*", le touriste est quelqu'un qui aime se déplacer et qui cherche à connaître et à voir beaucoup de choses. Dans le village de Soumbou, le plus proche du Kaicedra, les touristes sont appelés "*les gens de la forêt*", parce que selon eux, les touristes ne sont intéressés que par la forêt et les animaux, ils viennent là pour prendre en photo et étudier les arbres et les animaux, ils dorment plusieurs jours dans la forêt et y travaillent. Pour tous, le touriste est quelqu'un curieux de découvrir, de connaître, de comprendre, d'apprendre. Ils ont a priori une perception positive du touriste, puisque c'est quelqu'un qui s'intéresse à eux, à leur culture, ils en sont fiers. Le touriste ne fait rien de mal, mais bien au contraire, peut parfois chercher à les aider.

Une petite nuance manque à cette description. Chez la plupart des personnes rencontrées, l'idée que les touristes sont en vacances est totalement absente, ils pensent qu'il est possible qu'être touriste soit un travail. Ainsi, ils ne font pas vraiment de différence entre chercheurs, volontaires pour l'aide au développement ou touristes. Tous sont curieux de leur culture, et veulent les aider. La seule différence qu'ils accordent est que les chercheurs et les ONG sont généralement là pour longtemps, installés dans la région, alors que le touriste n'est là que pour quelques jours, voire quelques mois. C'est donc en quelque sorte le degré d'intégration au milieu qui constitue une différence entre eux, mais celle-ci est loin d'être évidente pour tous.

"Y'a pas des cadeaux ?"

D'une manière générale, le touriste est également perçu comme quelqu'un qui a beaucoup d'argent : "tu es blanc, tu as l'argent". Cette perception est entretenue par certains touristes qui arrivent les bras chargés de cadeaux, en général destinés aux enfants. Du stylo bic au cahier, en passant par les fameux bonbons, ils distribuent au hasard des rencontres, diverses denrées, pas forcément de première nécessité. Ils entretiennent ainsi le système du "y'a pas des cadeaux ?", sésame que les enfants prononcent systématiquement quand ils croisent un blanc, certains espérant sans doute un cadeau, d'autres ne connaissant même pas la signification de cette formule toute prête et la prononçant comme on dirait bonjour, la rencontre d'un Blanc restant une attraction pour les enfants. Une "aide humanitaire" sans doute plus néfaste qu'utile, qui incite les enfants à mendier des cadeaux et sert plus à racheter une bonne conscience aux Occidentaux, culpabilisant de leur niveau de vie, qu'à aider les villageois.

Cette phrase est très courante à Boromo, plus rare à Soumbou, sur la route du Kaicedra, et n'a jamais été entendue, durant tout le séjour dans les autres villages.

Les villageois affirment ne pas savoir combien peut rapporter le tourisme, mais sont persuadés que cela représente de grosses sommes d'argent. Les guides sont soupçonnés d'être prêts à tout par cupidité. Quant aux services de l'Environnement, supposés gagner beaucoup grâce au tourisme, ils suscitent des jalousies auprès des villageois qui se sentent exclus de ces bénéfices.

Le tourisme est en quelque sorte synonyme d'argent facile, et ceux qui en profitent sans travailler sont très mal perçus. Le travail est une valeur très importante pour la grande majorité, et les petits qui font la manche ou qui "collent" les touristes en espérant avoir un cadeau de l'argent, pire, en cherchant à les voler, au lieu d'aller à l'école ou d'aider les parents, d'apprendre un vrai métier et de travailler sont très mal vus à Boromo et plus généralement au Burkina.

Le touriste et ses photos...

Malgré tout, le touriste reste très associé à sa manie de prendre des photos, ce qui suscite à la fois des interrogations et de la méfiance. Là aussi, l'incompréhension résulte bien souvent de l'ignorance. Ceux qui ont côtoyé des touristes, ont compris que ces photos sont simplement des souvenirs, des témoignages de leur passage, qui permettent aux touristes de montrer à leurs amis, une fois revenus, ce qu'il y a ici et qu'il n'y a pas chez eux. Mais pour d'autres, elles suscitent encore de la méfiance, car ils ne comprennent pas bien à quoi vont servir ces photos. Certains vieux craignent que les touristes emmènent les photos de fétiches chez eux pour les étudier, et découvrent ainsi leurs secrets ou qu'à cause d'eux cela ne fonctionne plus... Les gens ont également peur d'être escroqués, ils s'imaginent que les photos vont être vendues car ils ne font pas de différence entre le touriste et le photographe professionnel.

Il semble cependant qu'ils soient de plus en plus habitués à ces photos, et les acceptent mieux, en particulier dans le village de Soumbou, fréquenté par les 4x4 qui vont au Kaicedra, et au village d'Ouroubono, que les touristes visitent assez fréquemment et où ils prennent des photos des concessions. Ils affirment ne pas réclamer de cadeau en échange de ces photos, mais apprécient lorsqu'on leur donne soit des cadeaux soit des photos. Ils ne considèrent pas vraiment cela comme un dû mais trouvent normal qu'on les remercie, comme si accepter de se faire prendre en photo était un service.

Quel avenir pour le tourisme national et régional ?

La plupart du temps, selon les villageois, les touristes sont des blancs, mais ils n'excluent pas la possibilité que les touristes soient des africains.

Pour les responsables locaux, comme le maire ou le préfet, il est évident que le tourisme peut également être pratiqué, en théorie, par les Burkinabè. Il est inné chez l'homme, selon eux, de vouloir découvrir ce qu'il ne connaît pas, il est curieux de savoir comment les autres vivent. Pour d'autres au contraire, le tourisme Burkinabè n'a aucun avenir, et se limite à aller voir la famille dans une autre région.

Il est en fait vraisemblable que, si les Burkinabè en avaient les possibilités, ils feraient du tourisme, mais il semble difficile dans les conditions actuelles que le niveau de vie dans le pays permette le tourisme national. Le chemin semble encore long à parcourir avant qu'une majorité de Burkinabè ne puisse se payer le luxe de voyager pour le plaisir et les loisirs.

Les mêmes réflexions sont valables pour le tourisme entre pays d'Afrique de l'Ouest, il est probable que, si certains habitants accèdent à un niveau de vie suffisant, et si le Burkina offre des possibilités touristiques conformes à leurs attentes, le tourisme régional pourrait avoir lieu, pourquoi pas aussi au cours de visites à la famille. Mais cela ne semble pas réalisable dans la situation actuelle.

Honte d'être un touriste ?

Le tourisme a pris dans notre perception occidentale une connotation négative. Le tourisme est associé au tourisme de masse. Sous prétexte des dégâts fait à l'environnement ou des risques d'acculturation et de folklorisation des populations "touristifiées", ce que l'on reproche au tourisme de masse, et plus particulièrement au touriste, c'est précisément d'être de masse, c'est-à-dire de s'être démocratisé, alors qu'à l'origine, au début du 20^{ème} siècle, le tourisme était réservé à une élite (DEPREST, 1997). Cette élite, aujourd'hui dépossédée de son privilège diabolise le tourisme, et a pour conséquence que le voyageur ne veut surtout pas être perçu comme un "touriste", il s'en défend même souvent. Nous sommes pourtant tous, un jour ou l'autre le "touriste" de quelqu'un (QUELLA-VILLEGIER, 1998).

Les villageois semblent nous rappeler la définition première du touriste, positive : quelqu'un qui cherche à comprendre ce qui se passe ailleurs, ce qui est différent de chez lui. Ils n'ont

simplement pas intégré la dimension de loisir de l'activité. Pas de honte à être un touriste, bien au contraire, puisque l'ouverture à l'autre, à la culture de l'autre sont plutôt perçues comme des qualités. Mais le "touriste de masse", celui qui se contente de passer dans un lieu sans s'arrêter, sans se mêler à la population, se contentant de voir ce qu'il y a "à voir absolument" sans chercher à découvrir plus, celui qui reste cantonné dans le circuit sécurisé, à l'exotisme mesuré, sans imprévu, celui là sans doute est celui qui nous fait honte. Et si l'on se défend d'être un touriste c'est sans doute pour ne pas être pris pour celui là. Mais celui là, les villageois ne le voient pas, ou rarement.

4.3.2 Le développement du tourisme à Boromo : qu'en pensent les habitants ?

Les infrastructures, sésame du développement touristique ?

Quand on pose cette question, "*Faut-il développer le tourisme ?*", aux différents acteurs, déjà plus ou moins impliqués dans le tourisme, ils répondent unanimement par l'affirmative. Cela ne représente cependant vraisemblablement pas une priorité pour la province, Madame le Haut Commissaire n'ayant pas semblé extrêmement enthousiaste pour le développement du tourisme, affirmant qu'il y a d'autres priorités, telles l'éducation, l'accès aux soins, l'autosuffisance alimentaire, mais que l'on ne peut s'y opposer du moment que ce n'est pas contraire aux intérêts de la province.

La plupart affirment que le frein actuel au tourisme à Boromo est "le manque d'infrastructures". La capacité d'accueil ainsi que la qualité des prestations sont jugées insuffisantes. Pour beaucoup, il semblerait que "développer le tourisme" se limite à développer les capacités d'accueil, comme si les touristes ne venaient pas en masse à Boromo simplement parce qu'il n'y a pas de quoi les loger. A certaines périodes de l'année, le Relais peut être saturé et les touristes obligés de passer leur chemin. Mais il y a également de nombreuses périodes où les structures existantes ne sont pas totalement exploitées. Et s'il est sans doute vrai que "les clients attirent les clients", il ne suffit pas de multiplier les chambres pour espérer les remplir.

Si le développement des structures d'accueil est une condition nécessaire au développement du tourisme, elle est loin d'être suffisante, mais tous ne semblent pas en avoir conscience, ou en tous cas ne l'expriment pas ainsi.

Développer le tourisme nécessite aussi de mettre en oeuvre les moyens de communication nécessaires pour attirer les touristes : le reproche est souvent adressé à l'ONTB et au concessionnaire de ne pas faire assez de publicité, en particulier à l'étranger et en Europe.

La vraie question liée au développement du tourisme est celle liée aux activités qui peuvent être proposées, base indispensable pour attirer les touristes. Rares sont ceux à évoquer cette nécessité, ils semblent considérer que les attraits actuels ont suffisans. Mais certains constatent que la plupart des touristes font une halte à Boromo avant de partir à Bobo ou Banfora (site touristique pour le paysage et les cascades), parce que rien n'est fait pour retenir le touriste à Boromo. Les activités proposées sont peu nombreuses, et celles qui existent sont sans doute insuffisamment mises en valeur.

Ils reconnaissent que l'observation des éléphants ne suffit pas à attirer les touristes, qu'elle est insuffisante pour la promotion du tourisme de vision. Développer le tourisme autour de la faune, implique de tout mettre en oeuvre pour le retour de celle-ci et la diversification des activités, tourisme de vision, mais aussi de chasse. Il faut donc développer le tourisme, mais à condition de s'en donner les moyens et de proposer des activités de qualité aux touristes, en plus de conditions d'accueil confortables. Le succès de Boromo dépendra sans doute de la capacité que ses habitants montreront dans la promotion et la défense d'un tourisme original, qui apporte plus que de simples cartes postales, mais qui leur permette de réellement comprendre les richesses locales de la culture et du milieu.

Ils semblent ne voir en le tourisme que des avantages, qui justifient son développement, sans mettre derrière le mot développement tout ce qu'il faut pour qu'effectivement l'activité touristique prenne de l'ampleur.

Les villageois eux aussi se disent pour le développement du tourisme, mais avouent ne pas bien savoir comment s'y prendre.

Des avantages et des inconvénients du tourisme...

Pour les élus et représentants de l'Etat au niveau local, le premier avantage perçu du développement du tourisme est économique : les touristes achètent, consomment et permettent à tous, du producteur au vendeur d'améliorer leurs revenus. Mais ils insistent aussi sur l'échange, l'ouverture d'esprit et la confrontation entre deux cultures. Mais plus que cela, le tourisme doit selon eux être le moyen de valoriser leur culture, de montrer "le vrai visage de l'Afrique" en montrant les valeurs traditionnelles. Ils sont fiers que l'on s'intéresse à eux et souhaitent que le tourisme véhicule la meilleure image possible d'eux-mêmes, jusqu'en Europe. Ils perçoivent le tourisme comme un moyen de perpétuer la tradition tout en y associant la modernité : montrer le visage traditionnel de l'Afrique, sans refuser le développement économique. Ils voient également dans le tourisme un moyen de lier des amitiés, de favoriser des jumelages, et à travers cela donc de favoriser l'aide au développement pour la région.

Ils ne parlent jamais spontanément des inconvénients du tourisme. Le risque le plus souvent évoqué est celui des MST (maladies sexuellement transmissibles) et plus particulièrement du SIDA (Syndrome d'ImmunoDéficiency Acquis), car le tourisme est aussi symbole pour eux d'argent facile, de délinquance et de drogue, associés à des comportements à risque qui favorisent la transmission des virus tels que celui du VIH (Virus d'ImmunoDéficiency Humain). Il est probable que le tourisme participe à la propagation de l'épidémie, mais plus que cela c'est la proximité d'un grand axe routier qui met la population en danger. C'est une crainte assez répandue, que le tourisme attire les "dépravés" ou encourage les vols. Ils craignent une démobilité de la jeunesse, le fait que les enfants souhaitent partir ailleurs en prenant conscience de la précarité de leurs conditions de vie, une libéralisation des mœurs qui entraînera des problèmes de respect des traditions. Ils craignent en fait que le tourisme ne soit le vecteur de tous les travers du développement et des pays développés. Mais ils affirment que ce n'est pas pour autant qu'il faut freiner le développement du tourisme, car on ne peut refuser le développement, et qu'il faut au contraire mettre en place toutes les mesures préventives, en particulier au niveau des services sociaux, mais surtout en mettant l'accent sur l'éducation, seule garante possible du respect des valeurs auxquelles ils sont attachés.

Pour les responsables de l'Environnement, le tourisme est, en théorie, une manière de valoriser la protection de la faune et de la forêt, et surtout d'assurer le financement de leur gestion. Ce devrait aussi être un outil permettant d'intéresser les populations locales à la gestion de l'aire protégée et de la faune sauvage, dont les bénéfices attendus auraient du leur être en partie reversés. Mais dans les faits, le tourisme est plutôt aujourd'hui une source de conflits avec le concessionnaire de l'aire protégée, puisque celui-ci reproche au gouvernement, par leur intermédiaire, de ne pas mettre à sa disposition tous les moyens nécessaires à une exploitation touristique rentable et durable de la zone.

Pour les villageois, il faut bien entendu tenir compte de la confusion entre ce que nous entendons par touristes d'une part et les chercheurs et ONG d'aide au développement d'autre part. Par conséquent l'attente la plus souvent exprimée est "de l'aide". Celle-ci peut prendre diverses formes, certains attendent simplement de la venue des "touristes" des échanges, discussions qui peuvent les aider à mieux travailler, d'autres attendent des cadeaux, de l'argent, d'autres disent encore attendre des aides techniques plus spécialisées, telles que une aide à la construction de puits, ce qui prouve bien qu'ils n'ont pas conscience de ce qu'est un touriste. Quand ils disent que le tourisme peut leur rapporter de l'argent, c'est toujours pour eux sur le principe de cadeaux si les touristes sont contents de ce qu'ils ont vu ou veulent les

aider. Ils pensent aussi que le tourisme peut leur apporter des amitiés, mais comptent bien qu'une fois que les touristes rentrés chez eux ils "ne les oublient pas". Ils sont cependant en général toujours en attente d'une aide pour l'ensemble du village, afin d'améliorer la vie de tous. Seuls certains évoquent le fait que les touristes peuvent payer un guide ou acheter des souvenirs, *"des petites choses qu'on fait et qui ne nous servent pas : des masques, des balafons, des petits paniers, des tam tam"*.

Les seules craintes qu'ils expriment concernent l'incompréhension possible du fait de la langue, et des problèmes liés à des touristes animés de mauvaises intentions, mais ils précisent que cela ne leur est jamais arrivé pour l'instant et qu'ils sont confiants pour l'avenir.

4.3.3 Vers une organisation du tourisme...

Les propositions des élus, représentants de l'état et acteurs du tourisme, concernant ce que l'on pourrait montrer aux touristes sont variées : les éléphants, les masques, la forge, les potières, la mosquée de Ouahabou, des danses traditionnelles, les trous d'hyènes d'Ouroubono⁷, le quartier des "ambassades"⁸ de Boromo... Les villageois ont moins d'idées concernant ce qui peut intéresser les touristes, mais ils se disent prêts à leur faire découvrir leurs activités, leurs maisons, leurs traditions, du moment qu'ils ont confiance en ces touristes, qu'ils leur semblent honnêtes, ils affirment qu'ils n'ont rien à leur cacher et qu'ils feront de leur mieux pour les accueillir. Cependant, les modalités d'accueil précises restent évasives et il semble que personne n'y ait vraiment réfléchi.

Pour les élus et représentants de l'Etat et acteurs actuels : des initiatives privées comme exemples

Pour les élus et les représentants de l'Etat, c'est aux privés de prendre les initiatives et d'organiser le tourisme. Ils reconnaissent qu'il serait peut être bienvenu que l'ONTB ait un représentant dans les chef-lieux de province, comme Boromo, mais soulignent que les Balé sont une jeune Province et qu'il faudra peut être encore un peu de temps avant que la décentralisation ne soit totale. Selon eux, s'en remettre aux initiatives privées est la meilleure solution pour que le tourisme profite à tout le monde, par le biais du commerce.

Le maire affirme qu'il peut agir directement, en favorisant l'installation de nouvelles structures d'accueil : il a la possibilité de faciliter les permis de construire, l'acquisition de terrains, de réduire les taxes, de repousser l'échéance de paiement des impôts... Avant tout cela les conditions d'accueil générales de la ville sont un point important à améliorer : les voies de circulation, la viabilité des terrains (eau, électricité). Pour ces travaux, la commune peut être aidée par des structures d'état et des ONG, ils recherchent également des jumelages afin de les aider à financer des routes, caniveaux et lampadaires. La mise en place d'une nouvelle gare routière peut aussi être perçue comme une action en faveur du tourisme. Cependant les actions concrètes concernant l'organisation du tourisme ne semblent pas dans les priorités actuelles de la commune.

La préfecture et le haut commissariat affirment ne pas pouvoir s'impliquer directement dans le tourisme, ils affirment simplement qu'ils peuvent appuyer et soutenir les porteurs de projets touristiques.

Tous ceux qui sont déjà des acteurs du tourisme à Boromo sont convaincus que ce sont des initiatives privées qui doivent être prises, et que si cela fonctionne, d'autres suivront leur exemple et le tourisme se développera. Ils attendent peu des pouvoirs publics, éventuellement une baisse des taxes qui permettrait de développer l'accueil à des prix plus compétitifs. Certains attendent également que le Maire, qui a longtemps vécu en France, utilise ses

⁷ Trous creusés par l'administration coloniale pour piéger des hyènes.

⁸ Maisons des représentants des différents départements lors de la colonisation.

relations pour faire la promotion du tourisme à Boromo. Certains soulignent également qu'il serait peut être bon que toutes les personnes qui ont envie de développer le tourisme à Boromo coopèrent, mais ils ne semblent pas décidés à faire le premier pas.

Des villageois qui ne se sentent pas trop impliqués

Les villageois avouent ne jamais avoir songé à organiser eux-mêmes le tourisme, parce qu'ils ne savent pas comment faire, et qu'ils pensent qu'on ne les laissera jamais faire. Ils savent aussi assez mal ce qu'est réellement le tourisme et quelles peuvent être les attentes des touristes, mais ils sont prêts, si on leur explique, à se lancer dans l'organisation.

Certains pensent que c'est aux autorités d'organiser cela, à l'Environnement en collaboration avec la préfecture et la mairie, puisque c'est eux qui sont sensés s'occuper de l'organisation des villages et de l'accueil des étrangers. Ensuite pour les migrants, c'est aux autochtones qu'il revient d'organiser la gestion de ce qu'il se fait sur leurs terres. Pour les autochtones enfin, c'est à leurs responsables, chefs de terre, de village et responsables administratifs de mettre cela en place. S'ils n'ont pas trop d'idées sur les attentes des touristes, ils sont tous d'accord sur le principe de la gestion de l'argent que cela pourrait leur rapporter : celui-ci doit être mis dans une caisse commune, et servir à l'aménagement du village et aux travaux d'intérêt commun. Ils expliquent que certains groupements déjà en place, dont les bénéficiaires sont gérés collectivement pourraient gérer cet argent du tourisme. Ils suggèrent aussi de mettre en place de nouveaux groupements sur le même modèle.

Certains villages ont quelques idées concernant l'organisation : les jeunes pêcheurs proposent d'emmener des touristes faire des balades en pirogue et de leur expliquer leur travail, ils mettraient pour cela en place des guides qui les conduiraient ; certains villages proposent aussi, si les éléphants revenaient près de chez eux, que certains villageois soient choisis comme guides pour emmener les touristes voir les éléphants ou simplement en forêt. Mais tous partent du principe qu'ils ne peuvent pas demander de l'argent aux touristes, et que c'est à eux de leur en donner spontanément s'ils sont satisfaits.

Certains soulignent enfin, qu'une partie de l'argent gagné par l'Environnement grâce au tourisme autour des éléphants pourrait leur être directement reversé : ils pourraient alors l'utiliser pour des intérêts collectifs, ou mettre en place un fonds de dédommagement des dégâts d'éléphants. Ils pensent qu'ainsi, un certain nombre de paysans comprendrait mieux l'intérêt de la protection de l'éléphant et y serait moins hostile. Cependant il faut bien noter que c'est une minorité qui parle en ces termes, en général quelques responsables administratifs et un ancien pisteur de l'environnement qui a été interrogé.

4.3.4 Conclusions : quel tourisme pour Boromo ?

A l'heure actuelle, les structures d'accueil ne peuvent sans doute pas convenir à un tourisme de masse d'Européens qui réclament confort et sécurité. Ils sont peu nombreux à s'aventurer en Afrique de l'Ouest, et on est en droit de se demander si les activités proposées à Boromo peuvent satisfaire ces touristes. Il n'y a rien d'extraordinaire, hormis peut-être ces fameux éléphants, à découvrir.

Concernant le tourisme de faune, la concurrence avec les réserves de l'Est et Nazinga serait rude, sans parler bien sûr du Kenya ou de la Tanzanie. Le tourisme de vision est déjà développé dans de nombreux pays, et si le Burkina a sans doute les potentialités lui permettant de rentrer dans la course, il serait dangereux de tout miser là dessus.

La vie des villageois fait-elle partie du "sight-seeing", de ce qu'il faut avoir vu, en Afrique de l'Ouest ? Et si oui, pourquoi à Boromo plus qu'ailleurs ? Pour ce tourisme là, il faut des choses qui sortent un peu de l'ordinaire et Boromo n'est sans doute pas exceptionnel. En revanche, sa situation géographique le rend plus accessible que d'autres sites. Voilà sans doute pourquoi les

tours operators actuels ne proposent qu'une journée à Boromo, au plus un repas ou une nuit. Cela suffit comme découverte pour le "tourisme de masse".

Les gens parlent d'un manque d'infrastructures, et se prennent sans doute à rêver Boromo comme un grand centre touristique. Il est vrai que c'est le regard du touriste qui s'approprie un lieu et qu'il est toujours difficile aux autochtones de savoir ce qui peut devenir touristique, mais il est tout de même surprenant que l'on dise vouloir attirer les touristes sans se demander ce qui pourrait les faire venir. Sans doute sont-ils eux-mêmes sceptiques quant à la diversité des "curiosités".

Mettre en valeur ce qui est *a priori* banal, telle peut être l'idée de départ de l'écotourisme, du tourisme alternatif, de l'ethnotourisme et autres tourisms équitables ou solidaires. Le défi pourrait être de chercher à inventer un autre tourisme pour Boromo que celui "traditionnellement" proposé par les tours opérateurs pour touristes en mal d'exotisme. Les éléphants ne pourraient alors en être que "la cerise sur le gâteau".

D'autres expériences de tourisme différent existent au Burkina Faso, et ailleurs dans le monde, en dehors des sentiers battus par ce tourisme de masse que tout le monde semble vouloir fuir sans jamais vraiment s'en détacher. Il semblait donc intéressant de les découvrir et de chercher à savoir ce dont il serait possible de s'inspirer, mais aussi les erreurs à éviter. Cela pourrait sans doute donner des idées d'organisation aux acteurs de Boromo qui semblent ne pas savoir comment s'y prendre, et prétextent un éternel "manque de moyens", alors qu'en l'occurrence, il y a aussi sans doute avant un manque d'innovation en matière d'organisation et de perspectives de développement.

4.4 Quel tourisme ailleurs ?

4.4.1 CAMPFIRE : le modèle ?

Un contexte très différent

Les exemples qui font la vitrine du programme CAMPFIRE au Zimbabwe (programme de gestion des ressources indigènes dans les zones communales, *Communal Areas Management Program For Indigenous Resources*), sont généralement pris dans des zones où la faune est abondante, et la population humaine peu dense. Les éléphants, en particulier, avec une densité moyenne de 1/km² ne sont pas menacés de disparition au Zimbabwe.

Le modèle de participation

C'est en 1989 qu'a débuté le projet CAMPFIRE, avec la volonté de conférer la gestion des ressources naturelles (comme la faune sauvage), aux représentants des populations locales en leur en donnant la propriété (MURPHREE, 1995). Ce sont les conseils ruraux de *district* (équivalent aux régions françaises), composés de représentants élus des *wards* (départements) qui sont habilités à négocier des contrats de chasse ou de tourisme avec des tours-opérateurs, et ils en perçoivent les revenus à condition qu'une partie en soit reversée aux *wards*. Ceux-ci sont alors chargés de financer les projets de développement présentés par les villages.

La vitrine de CAMPFIRE est constituée par les districts où le programme fonctionne le mieux, c'est-à-dire là où la population est la moins nombreuse et la faune la plus abondante. Et c'est ainsi que CAMPFIRE est présenté comme le modèle en Afrique de gestion participative, de valorisation des espèces sauvages et d'intégration des populations locales à la conservation. Les résultats en termes de chiffres de bénéfices, mais aussi de réalisations effectuées dans les villages, pour l'amélioration du niveau et des conditions de vie sont présentés, et la conclusion qui en est tirée est que la faune produit beaucoup d'argent, au profit des populations locales.

Critiques de la gestion par districts

Le problème qui se pose est que la répartition de la faune est inégale selon les districts, et les recettes peuvent varier de 375 000\$ à 8 000\$ pour les districts les plus pauvres en faune. Par conséquent, dans certains districts, les agriculteurs préfèrent étendre les champs de coton, qui rapportent plus, plutôt que préserver un écosystème favorable à la faune sauvage, la mécanique de protection basée sur l'intérêt économique est alors prise à son propre piège. La situation est encore plus critique quand certains territoires subissent les dégâts aux cultures, alors qu'ils ne sont que traversés par la faune, alors que des territoires voisins, sur lesquels les animaux stationnent bénéficient des revenus des safaris car c'est là que les chasseurs opèrent. Aucune redistribution entre *wards* ou *districts* n'a lieu, à cause de l'opposition des représentants locaux, qui justement revendiquent la propriété de leur territoire et la totalité des bénéfices qui en découlent (ORTOLI, 1998).

En outre, le système de centralisation des décisions au niveau des districts les implique dans les affaires locales, au détriment justement d'une réelle implication locale dans la gestion des ressources naturelles. Des relations de clientélisme peuvent aussi s'installer entre élus de *wards* et villages, et la question du pouvoir au sein des villages est aussi souvent sujet de polémique, entre chefs traditionnels et décisions collectives.

Conclusions :

Le concept CAMFIRE fonctionne bien dans des conditions favorables d'abondance de faune chassable ou visible aisément, mais ses défauts sont mis à jour par contraste avec des situations moins avantageuses où la faune est moins abondante. La gestion participative n'est pas une chose aisée, et même après plus de dix ans d'expérimentation, l'avancée est lente et difficile. Ce qui fait figure de modèle est largement perfectible, mais il serait malvenu de le critiquer outre mesure, car il a le mérite d'exister et de donner des résultats satisfaisants dans certaines conditions. Il semble cependant que les conditions actuelles à Boromo ne permettent pas l'application d'un tel modèle. La mise en place des Comités Villageois de Gestion de la Faune au Burkina évitera sans doute les écueils d'une gestion trop éloignée du local comme pour CAMPFIRE, et se veut en tous cas garante de l'implication des riverains.

CAMPFIRE est un exemple incontournable dans la gestion participative de la faune sauvage en général et des éléphants en particulier, qui en ont fait la renommée. Voilà pourquoi il était important d'évoquer ce phénomène. S'il est à garder en mémoire, au travers de ses contradictions, il ne sera sans doute pas un guide efficace pour Boromo. Les exemples de tourisme alternatif et de tentatives de gestion participative pourraient être nombreux, mais il semblait plus constructif de s'attarder sur les expériences burkinabè, pas seulement perçues par l'intermédiaire de la bibliographie, mais vues du terrain également.

4.4.2 Doudou : premier village d'accueil du tourisme solidaire

Une ONG française, "Tourisme et Développement Solidaires" (TDS), a mis en place une expérience de tourisme solidaire dans le petit village de Doudou, près de Koudougou, en pays Gourounsi (cf. carte). Une visite dans ce village nous a permis de nous rendre compte des réalités de cette expérience, bien qu'à cette période de l'année il n'y ait pas de touristes, et de discuter directement avec les villageois chargés de l'organisation.

De la sélection à la validation

Il ne s'agit pas ici d'écotourisme, les activités n'étant pas centrées sur la nature et le village n'étant situé à proximité d'aucune aire protégée. L'objectif de ce tourisme équitable et solidaire est de permettre aux communautés d'accueil de construire leur autonomie pour assurer leur développement grâce aux fruits de leur travail collectif et de leur ouverture sur l'extérieur. Il s'agit de mettre en place un levier de développement, grâce au tourisme, un moyen pour les villages d'accueil d'apprendre à s'organiser, de recevoir des formations de base (accueil,

hygiène, sécurité, secourisme...) et de gagner de l'argent. Les bénéficiaires, une fois les frais de gestion déduits, sont intégralement reversés aux Comités Villageois de Gestion des Terroirs (CVGT) ou structures équivalentes, qui ont l'obligation de les réinvestir dans des projets de développement.

L'aventure a débuté en 1999, avec la mise en place du premier séjour test à Doudou. L'acquisition de l'appellation de "village d'accueil" nécessite un processus de trois ans, au cours desquels les villages sont petit à petit formés, évalués pour enfin être validés. Il devrait, à terme, y avoir cinq villages d'accueil au Burkina. Actuellement seuls 2 villages sont des villages d'accueil, le 3^{ème} étant encore en phase de qualification.

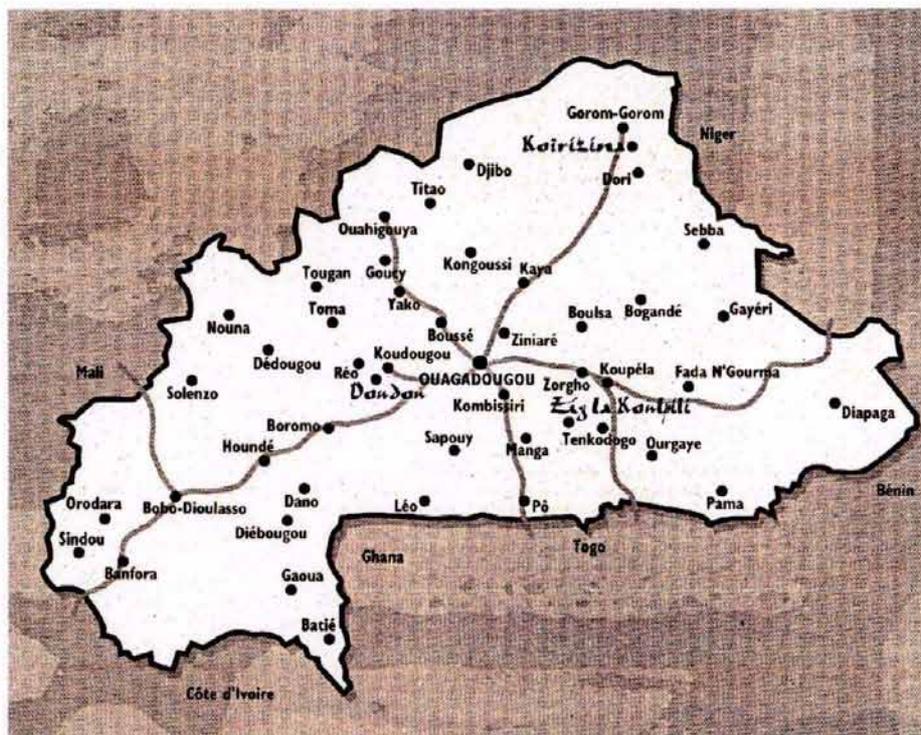


Figure 13 : Localisation du village de Doudou (d'après prospectus TDS, 2002)

Les villages sont choisis selon des critères rigoureux, plus de 3000 habitants, un dispensaire, une école, mais il faut également qu'ils soient déjà dans une dynamique de développement, qu'ils soient organisés et prêts à accueillir des étrangers. Un 4^{ème} village devrait être sélectionné cette année pour organiser son premier séjour test, séjour durant lequel on teste la capacité d'organisation du village, puisqu'ils doivent mettre en place une structure d'accueil, et ne sont encadrés que lorsque les touristes sont là. Par la suite, ils suivent des formations, d'abord imposées par TDS puis choisies selon leurs besoins, deviennent de plus en plus autonomes, mais doivent se plier aux évaluations à chaque fin de saison.

A chaque fin de saison, une réunion publique est organisée, afin de présenter les comptes à l'ensemble de la population. C'est également l'occasion d'évoquer les problèmes éventuellement rencontrés dans le village, de discuter des améliorations à apporter.

Le rôle de TDS est d'assurer la promotion et la vente des séjours en Europe (pour l'instant en France seulement). L'ONG vient de déléguer à un bureau d'études burkinabè, créé dans cette perspective, ARTODEV (Agence Régionale d'appui et conseil en TOurisme et DEveloppement), la définition, mise en oeuvre et coordination du programme de formation dans les villages d'accueil, la définition et la mise en oeuvre des projets de développement en rapport avec leur activité touristique, la constitution en Union Nationale, les évaluations de fin de saison.

L'arrivée des touristes

La saison touristique a lieu de novembre à février, saison sèche et fraîche. Les séjours s'adressent à un public qui a envie de partager la vie de villageois africains pendant une semaine riche en échanges, au cours de laquelle on prend le temps d'aller vers l'autre. Les 3 premières années montrent que les touristes reçus sont d'horizons très divers, de 7 à 77 ans, avec une majorité de femmes. Les tarifs sont assez élevés, il faut compter autour de 1400€ pour une semaine, vol compris. Les groupes sont composés de 12 personnes au maximum, un séjour est réservé aux comités d'entreprises et un autre à un groupe d'adolescents entre 14 et 16 ans. Des ateliers de découverte de l'artisanat local sont mis en place, les touristes sont invités à pratiquer, avec les artisans du village l'activité qui leur convient le mieux (poterie, vannerie,...). Des visites des marchés, chez les forgerons, chez un sculpteur sur bois sont organisées : des guides ont été formés et proposent un programme pour la semaine, avec diverses activités, ils accompagnent les touristes lors de sorties. Vraisemblablement, cela a pour effet de relancer l'artisanat local, les jeunes y prêtant à nouveau intérêt, les artisans créant de nouvelles pièces plus spécifiques pour les touristes.

Les touristes passent beaucoup de temps au village, où un campement a été construit pour les accueillir. 25 personnes en tout travaillent pour le campement. Ils ont été choisis par les notables du village et les responsables de chaque quartier, pour leurs qualités, mais également en fonction de leur appartenance à des groupements et à divers quartiers, afin que toute la population soit représentée. Ils sont rémunérés pour cette activité supplémentaire, plutôt dédommagés en fait, car cela ne suffit pas à les faire vivre, ils continuent donc leurs cultures et vont arroser leurs jardins maraîchers avant de prendre le service.

Le confort pour les touristes est très sommaire : matelas posés sur des nattes avec moustiquaires, douche au seau, pas d'électricité... La cuisine est faite sur place, avec de préférence des produits du village. Des animations sont prévues certains soirs, avec musique et danses traditionnelles, et les villageois peuvent passer librement au campement quand ils le souhaitent. Tous les soirs, un des membres du personnel d'accompagnement prend le repas avec les touristes, c'est là aussi l'occasion de discussions sur l'organisation du village, les traditions...

Une buvette où les touristes achètent des sachets d'eau filtrée et autres bières et "sucrieries"⁹, en plus du prix du séjour, ainsi qu'une boutique terroir où on peut se procurer divers objets d'artisanat de la région, ont été mis en place, et procurent des bénéfices supplémentaires.

Les fruits de l'expérience

Le comité villageois est rémunéré 15 000 FCFA (22,87€) par touriste et par jour. C'est ainsi que les villages réalisent en moyenne 250 000 FCFA (381,12€) de bénéfices nets réinvestis dans des projets de développement. Les réalisations effectuées grâce à l'argent du tourisme sont particulièrement importantes pour les villageois : elles sont le témoin de la bonne gestion et du bon fonctionnement de leur expérience. Une liste des réalisations prioritaires a été mise en place, mais les revenus dégagés ne permettent pas de réaliser des projets de grande ampleur. Ils ont donc choisi de réaliser des projets de moins grande envergure, mais qui soient visibles pour que les touristes se rendent compte de l'utilisation de l'argent qu'ils versent.

⁹ On désigne ainsi au Burkina les boissons sucrées telles le Coca Cola®, Fanta® et Sprite®.

D'autre part, les membres de l'équipe d'accueil sont soucieux de faire profiter les autres villageois de la formation qu'ils ont reçue, en particulier en matière d'hygiène. Chacun, étant originaire de différents quartiers et membre de divers groupements, peut ainsi répercuter l'information à l'ensemble du village. Ils organisent diverses activités qui leur permettent de solliciter l'intérêt des villageois pour ces thématiques, et de leur transmettre ce qu'ils ont appris.

Des échanges et une solidarité limités

D'une manière générale les résultats sont encourageants, et les touristes se disent satisfaits, prêts à repartir, dans les fiches d'évaluation qu'ils remplissent à la fin du séjour.

Les seules critiques concernent les échanges, pas assez importants selon les touristes. Les échanges avec les femmes, y compris du campement, sont assez limités car elles sont timides et n'osent pas s'exprimer en français, la présence d'un interprète homme modifie les débats. Il semble que ce soit un problème plus spécifique à Doudou, du à la position traditionnelle de la femme dans la culture Gourounsi. Aucune d'entre elles par exemple n'a accepté d'être guide. Un autre problème aussi semble se poser : les touristes se sentent frustrés de ne pas pouvoir dialoguer directement avec les villageois et ont du mal à comprendre que ceux-ci ne parlent pas le français ; les guides se sentent désemparés face à cette situation. Ils reportent donc la responsabilité sur TDS à qui ils reprochent de ne pas suffisamment informer les voyageurs de ce à quoi ils peuvent s'attendre. La communication se fait en effet autour de prospectus que le touriste est libre de lire ou non. Les organisateurs burkinabè souhaiteraient donc qu'il soit mis en place une sorte de formation pour les touristes ou en tous cas une meilleure information.

Une autre faiblesse semble être la mise en place du "pôle solidarité". La solidarité entre villages d'accueil semble en bonne voie, l'union des villages d'accueil se met en place, des échanges entre les villages ont lieu. En revanche c'est la solidarité avec les touristes qui pose problème. En effet dans la charte du voyageur, il est précisé que les touristes s'engagent, au cours de leur séjour, à ne pas faire de cadeaux aux villageois. De leur côté, les villageois s'engagent dans une charte des villages d'accueil à ne pas demander de cadeaux ou toute autre forme d'aide qui *"dénature la valeur même de l'échange, contrevient à l'esprit de la démarche, crée des dépendances et des besoins, suscite des jalousies et la mendicité ou provoque la démobilitation"*. Les villageois ne comprennent pas vraiment l'obstination de TDS à refuser cette aide que les touristes sont prêts à leur apporter. Ils argumentent que chez eux, si l'un d'entre eux a de l'argent il en fait profiter sa famille et ses proches. Mais pour TDS, si solidarité il y a, elle doit se faire dans des cadres stricts. C'est pourquoi ce problème a été discuté lors des rencontres organisées pour la mise en place de la charte des villages d'accueil, et il a été décidé que des structures d'aide seraient mises en place pour que les voyageurs, à leur retour, puissent faire des dons qui seraient ensuite gérés collectivement. Les deux parties attendent de voir comment fonctionnera ce compromis avant de s'affirmer satisfaites.

Conclusions : Un cadre très strict

Le cadre fixé par TDS est volontairement très strict, car c'est, selon eux, le seul garant possible d'un développement harmonieux. Il faut prendre le temps, pour que les villageois s'habituent à l'arrivée d'étrangers, et il faut mettre des limites de part et d'autre pour que tout se passe dans le respect de l'éthique et du savoir-vivre. Malgré cela on peut percevoir certaines critiques de la part des organisateurs burkinabè qui, par exemple, se rendent compte qu'ils pourraient gagner bien plus en exerçant leur métier de guide ailleurs. Jusqu'à quand l'esprit communautaire sera suffisant pour les retenir ? La formation reçue, la richesse des échanges, seront-elles plus fortes que l'appât du gain ? Les villageois n'ont sans doute pas conscience de toutes les conséquences du tourisme de masse et de la différence avec le tourisme qu'ils pratiquent.

Pendant 5 ans, TDS a un contrat d'exclusivité avec les villages d'accueil, mais après c'est à eux de décider s'ils restent avec TDS ou s'ils cherchent d'autres partenaires. Tout dépendra donc des capacités de communication entre les organisateurs burkinabè et les responsables de TDS.

Les possibilités d'évolution de ce modèle sont, dans la conception actuelle, relativement limitées, tout devant rester conforme aux règles établies afin de maintenir un fragile équilibre. C'est ainsi que, par exemple, le tourisme de passage est totalement exclu, puisque le campement ne peut servir que lors des séjours organisés par TDS. Certes, le passage est rare à Doudou, mais la médiatisation de cette expérience innovante pourrait attirer les curieux, hors voyages organisés. Il n'est pour l'instant pas question d'élargir les activités, hormis sans doute la mise en place de week-ends, plus destinés aux expatriés résidents.

L'impression que donne actuellement cette expérience, c'est d'être très ciblée, très cadrée, et que le moindre écart aux règlements risque de la faire s'écrouler. Mais la force de la structure, son squelette en quelque sorte, semble être la forte cohésion des villages et leur grande capacité à communiquer entre eux et avec TDS au moindre problème. C'est le pacte de confiance entre les touristes, les organisateurs burkinabè, et TDS, la volonté commune de construire une expérience éthique et innovante, le souci de transparence et de communication qui font la force de ce concept.

4.4.3 Le ranch de gibier de Nazinga : une expérience novatrice en matière de conservation et développement.

Un concept novateur

L'aire protégée de Nazinga (cf. Figure 2, p. 11) est un cas assez particulier : constitué d'une ancienne forêt classée à laquelle ont été annexées des portions de terroirs villageois, elle possède aujourd'hui le statut original de ranch de gibier, dont elle est le premier représentant en Afrique occidentale, et qui couvre une superficie de 100 000 ha. Le concept ranch de gibier, lancé dans les années 1979, sous l'impulsion d'une ONG canadienne, l'ADEF (Association de Développement de l'Élevage et de la Faune Africaine), avec à sa tête Clark Lüngren, repose sur l'idée que la mise en valeur des ressources fauniques par des méthodes originales peut susciter l'adhésion des populations locales aux objectifs de conservation à long terme, à condition qu'elles soient associées à la gestion et au partage des bénéfices dégagés. Les activités de recherches dans divers domaines (biologie, éthologie, foresterie, sociologie, ethnologie) doivent également être menées en parallèle des actions de développement.

Deux phases de développement

La première phase du projet, de 1979 à 1987, a mis l'accent sur les aménagements (600km de pistes, construction de logements, 12 retenues d'eau), en faisant appel aux villageois riverains, et sur la lutte anti-braconnage, pour laquelle des gardes, issus des villages riverains ont été formés, en complément des agents de l'Etat.

La seconde phase a vu le développement d'activités de production : chasse sportive, récolte de gibier pour production de viande, tourisme de vision et pêche. Les retenues d'eau, outre augmenter les capacités d'accueil en populations animales du ranch ont également permis d'améliorer l'apport en protéines des populations riveraines. La chasse sportive, gérée depuis 1992 en coopération avec un guide de chasse professionnel, rapportait en 1992-1993 65% des recettes totales du ranch, à raison de 40 chasseurs en moyenne par saison (95% d'européens). Dans le contexte actuel, la récolte ("*game cropping*") n'est pas rentable : il s'agit d'un prélèvement d'un quota d'animaux ne mettant pas en danger la viabilité de la population, la viande et toutes les parties de l'animal étant ensuite commercialisées. La rentabilité de cette activité est liée à la quantité récoltée et au temps passé, dans le cas de Nazinga, les effectifs étant relativement réduits, l'activité ne semble pas viable, même si ailleurs (CAMPFIRE, Zimbabwe) de telles expériences ont réussi (SOURNIA, 1998). Le tourisme de vision, démarré depuis 1989 avec la construction des infrastructures nécessaires, attire en moyenne 2500 visiteurs par an (65% expatriés résidents, 25% touristes de passage, 10% touristes burkinabè), ce qui en fait l'aire protégée la plus visitée du Burkina (SOURNIA, 1998), et représentait 32% des recettes totales du ranch.

Il semblerait qu'entre le retrait des canadiens en 1989 et le démarrage du programme (fin 1996) du FEM (Fonds pour l'Environnement Mondial) la situation n'a pas été pleinement satisfaisante (KASISI, 1998). Les moyens manquant, une partie des activités (notamment de recherche) a du être réduite, les investissements limités, et la lutte antibraconnage serait moins efficace (CHARDONNET, 1995). Ainsi les recettes du ranch parviendraient à couvrir grosso modo les dépenses courantes de fonctionnement, en particulier grâce à la chasse sportive.

Un tourisme d'expatriés

Aujourd'hui, le ranch attire beaucoup d'expatriés résidents de Ouagadougou, en week-end. Nazinga est réputé pour ses éléphants que l'on peut observer avec une probabilité supérieure à 95% (SOURNIA, 1998), en particulier au niveau du barrage près du campement, un observatoire y a même été construit. C'est aussi l'occasion d'observer quelques oiseaux, des panneaux explicatifs étant disposés dans l'observatoire. Les éléphants circulent même à l'intérieur du campement, vraisemblablement attirés par les karités qu'ils affectionnent, et il est possible, pour les touristes installés dans des bungalows de trouver les éléphants sur le pas de leur porte. Ceci participe bien évidemment à la réputation du lieu, où l'on peut approcher des éléphants de très près, ceux-ci semblant avoir un comportement très peu agressif au sein du campement, comme s'ils étaient habitués aux touristes.



Figure 14 : De l'observatoire, on peut voir les éléphants s'ébattre dans le barrage, à côté du campement, en toute quiétude (photo : S. Berlin, mars 2002)

Les sorties en 4x4 à l'intérieur du parc, en compagnie d'un pisteur, permettent d'observer d'autres grands mammifères tels que les hippotragues, les guibs, les phacochères, et plus rarement des buffles.

Des projets de sentiers pédestres écologiques ont été étudiés mais ne sont pas encore mis en place.

Des difficultés avec les populations riveraines

Le point faible de Nazinga, selon l'avis de nombreux expatriés semble être que la qualité des services d'accueil n'est pas à la hauteur des tarifs pratiqués. On leur reproche une cuisine pas assez élaborée et surtout peu diversifiée et l'absence chronique de boissons fraîches.

Les difficultés rencontrées aujourd'hui concernent principalement les populations riveraines : malgré tous les efforts qui ont été faits à leur endroit, les retombées économiques et financières sont largement en deçà de ce qui était escompté. Des actions ont été menées récemment auprès de certains villages afin de développer la chasse sur leurs terroirs, et cela semble avoir rapporté des revenus non négligeables, encore faut-il arriver à généraliser cela. Les pressions exercées par les migrants sur la zone périphérique prennent de plus en plus d'importance (SOURNIA, 1998). Les dégâts d'éléphants, de plus en plus nombreux, semblent de moins en moins acceptés par les populations, car ils se sentent exclus des revenus du tourisme de vision, les quelques personnes recrutées comme pisteurs ne suffisant pas à satisfaire les communautés villageoises (HIEN, comm. pers)

Nazinga, un exemple d'écotourisme ?

Nazinga fait figure d'exemple au Burkina, et il y a sans doute des leçons à en tirer pour les autres aires protégées. En particulier que le tourisme de vision, même s'il fonctionne relativement bien, n'est pas suffisant pour l'autonomie des frais de gestion, le tourisme de chasse étant un moteur nettement plus puissant.

Des efforts importants sont faits dans le but d'associer les populations à la gestion de l'aire protégée, particulièrement dans le domaine de la chasse, mais très peu au niveau du tourisme de vision. On peut cependant affirmer que la composante "participation des populations locale" de l'écotourisme est respectée. On pourrait cependant regretter que peu d'efforts soient faits pour la vulgarisation des connaissances scientifiques, accumulées en grand nombre, au travers du tourisme et de l'éducation à l'environnement des touristes et des villageois. Le tourisme organisé à Nazinga, reste encore majoritairement du tourisme de vision, et ne comprend pas la composante culturelle et scientifique qui pourrait en faire un modèle d'écotourisme, même si celle-ci semble en projet, en particulier au travers du sentier écologique, qui serait un premier pas vers un tourisme plus éducatif que spectaculaire.

4.4.4 La mare aux Hippopotames :

La mare aux Hippopotames (cf. figure 2, p. 11) est une réserve de Biosphère, appartenant au réseau Man And Biosphère (MAB) de l'UNESCO. A ce titre elle est découpée en diverses zones d'activités : une zone centrale, intégralement protégée, et quatre zones tampons dans lesquelles un certain nombre d'activités peu destructrices sont autorisées. Ancienne forêt classée, cette aire abrite une mare à peu près en son centre. Située à une soixantaine de kilomètres au nord de Bobo-Dioulasso, en climat Sud soudanien, ce site présente en effet un certain nombre d'atouts. La présence d'hippopotames en fait un pôle touristique attractif. Un campement existe, mais il est prioritairement réservé aux chercheurs, et le confort et les conditions d'hygiène sont un peu sommaires pour y accueillir des touristes. En partie déjà exploité par les populations locales, le tourisme de vision est au cœur d'un projet de l'Office National du Tourisme Burkinabè (ONTB), en partenariat avec le Comité Scientifique de la Réserve de Biosphère. Il semble que depuis 2000, date de l'arrivée en poste d'un nouvel agent forestier, le braconnage ait fortement diminué et la faune serait en train, petit à petit, de revenir. De nombreuses études scientifiques y ont été menées, et continuent actuellement, sur divers aspects, faune, flore, utilisation pastorale...

Le tourisme à la mare

Actuellement, ce site sur lequel la vision des hippopotames (plus de 100 aujourd'hui) est garantie en saison sèche est assez peu connu des burkinabè (BELEM, comm. Pers.) et quelques touristes expatriés et plus rarement européens s'y rendent ; au total il y a eu 375 visiteurs en 2001. La piste qui relie Bala, le village le plus proche de la mare au site de la mare aux hippopotames est très chaotique et difficilement carrossable.

Au niveau de la mare, des pêcheurs proposent aux touristes de les emmener sur l'eau, à la rencontre des hippopotames, avec une grosse barque, pour 2 000 FCFA/personne. Cet argent est réparti entre les guides (500 FCFA), l'ONTB (1 100 FCFA), le bureau du comité de gestion (200 FCFA) et la préfecture (200 FCFA). Le tourisme est en fait organisé, sous la direction de l'ONTB, par un comité de gestion touristique, encadré par l'Environnement, qui compte un bureau de 5 membres et 9 guides, tous pêcheurs professionnels. Ce comité touristique est une des commissions du CVGT, mais il garde une autonomie relative et a ses fonds propres, et peut ainsi directement faire face à un certain nombre de dépenses. Aucun des guides n'a reçu de formation touristique, et les connaissances qu'ils ont des hippopotames, et de la nature, proviennent de leurs observations et expériences personnelles : spontanément ils ne sont pas très bavards, mais si on leur pose des questions, ils font de leur mieux pour y répondre.

En dehors du tourisme de vision, des manifestations culturelles dans les villages riverains, sorties de masques, danses coutumières,... attirent quelques touristes, mais cela n'est pas organisé et reste totalement libre.

Quelques rares touristes demanderaient à aller en forêt, voire à y dormir, mais l'état actuel du réseau de pistes ne permet pas de développer cet aspect.

Des relations cordiales entre populations et hippopotames

Les relations entre les hippopotames et les populations riveraines de la mare sont globalement assez peu conflictuelles. Quelques problèmes avec les pêcheurs, quand les hippopotames endommagent les filets, mais cela reste très ponctuel. De même les dégâts aux cultures sont extrêmement rares. Si certains hippopotames apparaissent comme trop agressifs, il peut être décidé d'un abattage administratif. En 1997 un hippopotame a été tué par un habitant d'un village riverain, qui avait été poussé par d'autres pour tuer pour la viande. Mais cela arrive là encore peu fréquemment. Peu d'accidents ont eu lieu avec les touristes, et le plus spectaculaire a vraisemblablement été causé par une imprudence d'un guide.

Il arrive que des hippopotames se tuent entre eux lors de bagarres entre mâles, mais ils s'attaquent très rarement aux hommes ou à leurs productions. Et même si les pêcheurs partagent le territoire des animaux, la cohabitation est cordiale. Les hippopotames sont loin d'être menacés et leur population est en pleine expansion.

Pour certains habitants, les hippopotames sont des animaux particuliers et on n'a le droit ni de les chasser ni de les manger. Cela viendrait du fait qu'autrefois, à l'emplacement actuel de la mare, on trouvait un village. Lorsque l'eau est venue et a commencé à recouvrir le village, certains ont trouvé refuge sur la colline, à Bala, et d'autres ont traversé le Mouhoun. Les ancêtres qui étaient restés sur place se sont transformés en hippopotames. Voilà pourquoi dans la tradition cet animal n'est pas tout à fait comme les autres, et si l'un d'entre eux meurt, des funérailles sont organisées. De même chaque année des sacrifices sont faits au bord de la mare en relation avec ces hippopotames. Aujourd'hui seuls quelques vieux respectent encore les interdits, l'islam ayant fortement limité les croyances animistes. Mais il est évident que cette perception des animaux influe sans doute encore aujourd'hui sur le comportement des communautés humaines envers ces animaux.

Quelques projets d'aménagement et de développement du tourisme

Des améliorations sont prévues par l'ONTB, censé réinvestir dans des projets l'argent perçu. La piste devrait ainsi être refaite, un complexe hôtelier devrait être construit sur la piste qui mène à la mare, le campement des chercheurs devrait également être rénové. La barque qui permet d'emmener les touristes (vingt à la fois) devrait être réparée depuis longtemps par l'ONTB.

Des sentiers de découverte écologique devraient être mis en partenariat avec des chercheurs et le Comité Scientifique de la réserve MAB (BELEM, comm. pers) : il s'agirait de faire découvrir aux visiteurs plusieurs itinéraires, en fonction des biotopes, et du temps que les gens souhaitent y consacrer. Le long de ces parcours, il y aurait des panneaux, mettant l'accent sur les espèces animales et végétales dominantes et leur statut (protégées, menacées...), dans les milieux les plus caractéristiques : les forêts galeries, les plaines inondables (où les hippopotames vont brouter), les savanes mais également des plantations monospécifiques. Il devrait y avoir un guide, formé en partenariat avec le ministère du tourisme et des dépliants édités afin que les touristes puissent également y aller seuls. L'objectif à atteindre serait une éducation à l'environnement, à tous les niveaux, des scolaires à la "société civile", des "camps de vacances" pourraient par exemple y être organisés.

Selon l'agent forestier en poste, l'ONTB aurait tout intérêt à mandater un représentant officiel sur place, car actuellement ce sont les services de l'Environnement qui font le relais entre l'ONTB et le comité villageois, ce qui relève plus d'un "échange de bons procédés" que d'un partenariat officiel. La présence d'un agent de l'ONTB pourrait sans doute améliorer la gestion

du Comité Touristique : aujourd'hui, après 3 changements de présidents depuis sa mise en place en 1998, cela fonctionne à peu près, mais l'accueil des touristes et l'organisation n'est sans doute pas à la hauteur du tourisme que l'ONTB souhaiterait développer.

Conclusions : en marche vers l'écotourisme ?

Les membres de la communauté scientifique, dont les recherches touchent à la mare aux Hippopotames, souhaitent développer l'écotourisme, dans le sens où cela peut valoriser les acquis de la recherche menée depuis une quinzaine d'années (ANONYME, 1997). Actuellement, le projet n'en est qu'à la phase de conception du "produit" qui sera présenté, à savoir le sentier écologique. Mais pour que l'on puisse à proprement parler d'écotourisme, il faut que les populations locales en bénéficient. Hors, à l'heure actuelle, les modalités de gestion de ce tourisme ne sont pas définies, hormis l'assurance que le Comité Touristique sera impliqué, mais les modalités restent floues. De même le projet de construction d'un complexe hôtelier ne nous a pas été décrit avec assez de précisions, pour pouvoir affirmer que les populations locales seront impliquées. En outre on pourra regretter que dans le discours qui nous a été tenu, l'éducation à l'environnement souhaitée semble être prioritairement destinée aux touristes, qui peuvent rapporter de l'argent, mais l'éducation des populations riveraines n'a jamais été évoquée.

La qualité de l'écotourisme proposé, que l'on pourrait mesurer en termes de retombées, pas seulement économiques, mais également socio-culturelles et éducatives, sur l'ensemble de la zone, dépendra en grande partie du mode d'organisation choisi et du degré d'implication des populations riveraines à tous les niveaux (mise en place, gestion, suivi, appropriation).

4.5 Les potentialités de Boromo

4.5.1 Quelles leçons pour Boromo ?

L'inévitable lutte musclée contre le braconnage, le bénéfice des aménagements

Réfléchir aux modalités de gestion est essentiel, mais il faut en parallèle garantir la présence et le renouvellement des ressources naturelles.

Nazinga est le premier exemple qui prouve que la gestion de la faune nécessite une lutte efficace contre le braconnage et contre le pâturage abusif dans les aires protégées. Quelles qu'en soient les modalités (Etat, privés, communautaire), cette lutte est une condition absolument nécessaire au retour ou au maintien de la faune. A Nazinga, lorsque l'accent a été mis sur la lutte anti-braconnage, la faune est redevenue abondante, mais lors du retrait des canadiens, le manque de moyens a poussé les autorités à limiter cette lutte, et les aménagements réalisés ne suffisent pas à maintenir la faune, car celle-ci n'est pas en sécurité. A la Mare aux Hippopotames, depuis deux ans seulement de changement de politique, les animaux reviennent.

Les aménagements favorisent également les actions de gestion. Les pistes assurent, dans un premier temps, la mise en place et l'efficacité de la lutte anti-braconnage, et dans un second temps l'exploitation de la faune. Les barrages permettent de fixer les populations, d'augmenter la capacité de charge, ce qui est favorable à une meilleure exploitation.

Le principe de participation

La gestion participative est une question délicate, et Nazinga comme CAMPFIRE rappellent qu'en la matière, rien n'est simple. Une partie de la gestion participative concerne l'intéressement économique des populations, en corrélant actions de protection et revenus financiers, généralement par le biais de la chasse ou du tourisme. Mais le jour où la gestion ne rapporte plus, on s'en désintéresse, comme les paysans de Nazinga qui s'en prennent aux éléphants qui font des dégâts dans leurs champs et ne leur rapportent rien directement, ou ceux du Zimbabwe qui transforment des zones de conservation de la faune sauvage en champs

de coton, parce que c'est plus rentable. Si aucune mesure compensatoire ne peut être apportée, il est normal de respecter les décisions de ces populations, puisqu'elles sont propriétaires et décident selon leur jugement des intérêts prioritaires. Le problème réside donc dans le fait que l'intéressement à la protection reste purement économique, et qu'on n'a pas réussi, d'une part à garantir cet avantage économique, et d'autre part à les impliquer réellement dans la gestion de leur environnement, puisqu'elles n'ont pas saisi les enjeux réels de la conservation : il manque dans le processus une réelle éducation à l'environnement, qui permettrait aux populations de s'approprier totalement le processus de conservation, d'en saisir l'intérêt à long terme, au-delà de l'intérêt économique immédiat, et de mieux défendre leurs droits dans leur participation à la protection.

Ne pas les informer sur les enjeux réels de la protection, c'est une fois de plus les maintenir à l'écart, dans l'ignorance, et les manipuler via l'intérêt économique. Tant que celui-ci est en leur faveur, tout se passe bien. Mais dès qu'il y a une faille dans le processus tout s'effondre. Ne pas informer les populations sur les enjeux internationaux de la conservation est une manière de les maintenir à l'écart. Il ne leur vient ainsi pas à l'idée de revendiquer une réelle rémunération pour ce qu'elles accomplissent dans l'intérêt commun, ce qui coûterait sans doute trop cher à notre société occidentale.

Au Burkina, les CVGT ont été mis en place pour garantir une gestion communautaire des terroirs villageois, mais cela présuppose que les villageois auront plus d'intérêt à gérer leur terroir collectivement sous la forme des CVGT, que sous la forme traditionnelle, collective elle aussi mais jugée moins représentative. Sans doute dans certaines zones, où des conflits étaient latents, cela a pu être utile. Mais il semble qu'à Boromo, la situation actuelle soit plutôt satisfaisante (JACOB, comm. Pers.) et que les CVGT risquent plus de déstabiliser la zone que d'en améliorer la gestion, en permettant la formation de nouveaux pouvoirs et contre-pouvoirs. En matière de gestion de la faune et des aires protégées, en revanche, les villageois ont sans doute tout à y gagner. Actuellement, ils ne sont quasiment pas impliqués dans sa gestion (malgré les textes en vigueur), les relations entre services de l'Environnement et les associations de chasseurs (anciens braconniers) ne sont pas très dynamiques, ces derniers ont beaucoup de reproches à faire aux forestiers, en matière de protection et de braconnage, et ne se sentent pas pris en considération. La mise en place des CVGF serait l'occasion de (re)nouer des liens entre Environnement et populations riveraines. D'autant que pour cette mise en place de CVGF, la région de Boromo va pouvoir bénéficier de l'expérience acquise dans les autres régions. Par exemple le Directeur Provincial de l'Environnement a déjà participé à la mise en place des CVGF dans l'Est et reconnaît que des erreurs, qu'il espère bien éviter de reproduire ici, y ont été commises.

Il faut en outre rappeler qu'un certain nombre de villageois est en attente de cette implication, participation à la gestion ou au moins à la surveillance de la forêt, et que certains réclament un intéressement économique en leur faveur, en particulier à propos du tourisme aux éléphants. La mise en place des CVGF devrait donc améliorer la situation de l'aire protégée, à condition qu'une lutte anti-braconnage efficace soit menée, que le dédommagement des dégâts d'éléphants puisse être assuré et qu'une véritable politique d'Éducation à l'Environnement soit lancée, afin de donner tous les outils et éléments de compréhension nécessaires aux populations riveraines.

La certitude d'observation des animaux ne suffit pas à attirer le touriste

Il est souvent reproché à Boromo le fait que l'observation des éléphants n'est pas garantie, et c'est bien souvent identifié comme une cause de non fréquentation du site par les touristes. Il faut cependant noter là aussi, que si la certitude d'observation des animaux est une condition nécessaire au tourisme de vision, elle n'est pas suffisante, et la Mare aux Hippopotames nous en offre la preuve : alors que les hippopotames sont sans doute observables avec une probabilité supérieure à 95% en saison sèche, la fréquentation touristique n'excède pas 400

visites par an, à peine 100 de plus que Boromo. C'est la preuve que la communication, les conditions d'accès et l'accueil sont au minimum aussi importantes que la vision des animaux.

Boromo, Ouroubono, les limites de la diffusion du tourisme solidaire

Le tourisme solidaire est très exigeant quant à ses lieux d'implantation, et il est probable que Boromo ne conviendrait pas. On peut d'ailleurs souligner qu'au début de l'expérience de Doudou, les touristes passaient une journée à Boromo (pour essayer de voir les éléphants) avant de rejoindre Doudou. Ce sont les touristes qui ont suggéré la suppression de cette journée à Boromo, qui n'apportait rien de plus à leur voyage. Sans doute ce village qui est déjà plus une ville, traversé par une grande route, où le commerce lié au passage tient une large part, ne correspondait pas à leur quête d'authenticité, de ruralité, de traditionnel. Boromo est trop grand, presque déjà trop anonyme pour ce tourisme là. Il faut ajouter à cela qu'à Boromo, les conditions très strictes imposées par TDS, refusant le tourisme de passage, interdisant le "y'a pas de cadeau ?", seraient bien plus difficiles à faire respecter. Un tourisme en quelque sorte plus délicat à maîtriser, un équilibre entre solidarité et développement, plus laborieux à instaurer. Sans doute aussi serait-il bien plus difficile de mettre en place un tourisme qui se veut alternatif dans un milieu où un petit tourisme de masse est latent, et où les gens se font déjà une idée de ce que peut être le tourisme qui rapporte beaucoup d'argent, et souhaitent son installation.

Le village d'Ouroubono, qui fait figure de village plus traditionnel, encore animiste, regroupant pas mal de petits artisans (forgerons, potières), un peu à l'écart du passage, pas encore trop gagné par le tourisme, correspondrait vraisemblablement mieux au tourisme solidaire. Peut être pêcherait-il par son manque actuel de dynamisme de développement, le manque d'organisation spontanée dans le village. Mais il présente un atout que les autres villages choisis pour l'instant par TDS n'ont la possibilité ni de découvrir la forêt ni d'aborder les problématiques liées à la conservation. Mais la proximité de Boromo, rendrait sans doute les choses aussi difficiles, pour les raisons explicitées précédemment. Il est aussi possible que la proximité culturelle entre Doudou et Ouroubono (les Winye sont aussi des Gourounsi), ne permettrait pas à TDS de diversifier suffisamment son offre. Enfin le concept de TDS a pour l'instant été mis en place dans des villages composés d'une seule ethnie, et l'adaptation à des villages pluriethniques, où des tensions peuvent être latentes, rendraient là encore le processus plus complexe et augmenterait les risques d'échec.

Sans chercher à promouvoir un tourisme copie conforme de celui proposé par TDS, on peut s'inspirer de sa philosophie et de l'expérience en développement local de ses fondateurs. Celle-ci permet de souligner que ce qu'il manque à Boromo pour promouvoir un tourisme respectant à la fois la vie des villageois et celle des voyageurs c'est un cadre relativement rigide, qui puisse coordonner les actions et veiller à la bonne organisation. Il apparaît en effet dans l'expérience de Doudou, la plus aboutie à l'heure actuelle, qu'une longue formation est nécessaire, le temps de l'adaptation entre touristes et villageois, mais aussi le temps de l'apprentissage de toutes les bases de la gestion en général et de la gestion communautaire en particulier. Cette période correspond à celle d'accompagnement de TDS avec les villages, dont le minimum a été fixé à 5 ans. Si une expérience de gestion communautaire devait avoir lieu à Boromo, comme celle proposée par le jeune guide (cf. § ???), il faudrait penser à trouver un "encadrement", qui permettrait de garantir formation et accompagnement, le temps que les gens apprennent à fonctionner de manière autonome. La transparence et la soumission à des évaluations très régulières, par un organisme indépendant, mais également par les touristes d'une part et les villageois d'autre part, sont aussi des outils indispensables à mettre en œuvre afin de garantir le bon fonctionnement du système.

La recherche est-elle indispensable à l'écotourisme ?

Les sites de Nazinga et de la Mare aux Hippopotames sont à la fois des sites phares pour la recherche, et sans doute des futurs sites écotouristiques si l'on en croit les projets qui

devraient être lancés et les idées qui circulent autour de ces sites. Il est évident que l'écotourisme est un concept relativement nouveau, pas encore largement diffusé, surtout en Afrique de l'Ouest, et pour l'instant peu d'initiatives privées se sont lancées dans ce créneau, et quelques chercheurs commencent à tenter de mettre en route un processus autour des aires protégées africaines. En ce sens écotourisme et recherche sont fortement liées.

Si l'on reprend les définitions de l'écotourisme (cf. partie 1, p.18), il faut s'assurer de la participation des populations locales, de veiller au respect de l'environnement, favorisant la conservation des aires protégées, comportant une partie d'éducation et d'interprétation. Il n'est pas question de lien directe avec la recherche, même s'il semble évident que la partie d'éducation et d'interprétation prenne vraisemblablement source dans la vulgarisation de connaissances acquises ailleurs mais sur les mêmes thématiques et les mêmes milieux.

Ecotouristes, populations, chercheurs, tous trois ont des utilisations, des perceptions différentes et complémentaires de l'aire protégée. Cette multifonctionnalité de l'espace est créatrice du lieu, et l'écotourisme est justement l'occasion de rencontre et d'échanges entre ces divers acteurs, touristes, chercheurs et riverains, la diversité des représentations et des échanges faisant la richesse du lieu.

La valorisation des savoirs traditionnels et de la culture des populations est d'autant plus grande qu'elle passe simultanément par le regard des touristes et des chercheurs. En retour, les populations ont accès, comme les touristes, à la compréhension écologique et sociale du lieu que lui offre le chercheur, *via* une éducation à l'environnement dont la qualité est garantie, "cautionnée" par la présence du chercheur. Celle-ci est d'autant plus performante qu'elle évite les intermédiaires, vulgarisant "à la source" les connaissances produites par le chercheur par le biais de formateurs spécialisés et qu'elle peut montrer comment la connaissance est produite en s'appuyant sur des exemples concrets. Le touriste y gagnera en outre la satisfaction de participer, financièrement, non seulement à la conservation et à l'amélioration des conditions de vie des populations locales, mais encore à la production de connaissances par la recherche.

La recherche y trouve également son compte : le chercheur peut s'assurer lui-même de la transmission correcte de la connaissance qu'il a produite, il peut également y trouver des infrastructures plus accueillantes et des budgets complémentaires non négligeables. La présence de touristes pourrait être perçue comme une gêne pour certaines recherches demandant la quiétude des populations aussi bien animales qu'humaines. Il convient de rappeler que l'écotourisme ne s'adresse qu'à des groupes réduits de personnes et qu'il est tout à fait imaginable et même conseillé de maintenir des zones hors tourisme. En outre, il est important de souligner que le chercheur a un devoir de diffusion de ces connaissances, envers ses pairs, mais également envers le public. Le chercheur est souvent perçu par le public comme quelqu'un d'un monde à part, parfois déconnecté du quotidien. Il ne s'agit pas de demander au chercheur de devenir un vulgarisateur, mais au contraire de lui offrir la possibilité de prendre une part active dans la diffusion de la connaissance qu'il produit en acceptant de la confier à des spécialistes. Avant d'y voir un "juste retour" envers ceux qui participent au financement des travaux, il s'agit de s'interroger sur les finalités réelles de la recherche. Il semble qu'aujourd'hui en matière de conservation on ait souvent incriminé les actions humaines, il est donc du devoir du chercheur, qui produit la connaissance, de la transmettre à ses concitoyens. Ceux-ci pourront alors prendre conscience des mécanismes en jeu et du rôle qu'ils ont à y jouer.

La simultanéité de la recherche, du tourisme et de l'éducation à l'environnement n'est pas absolument nécessaire, mais elle est une synergie productive améliorant les performances de chacun de ses membres.

4.5.2 Quelques pistes de réflexion pour faire de l'écotourisme à Boromo

Cadre général

La nécessité d'associer l'éducation à l'environnement à la gestion participative, en particulier auprès des populations riveraines d'aires protégées est une évidence : il faut donner les moyens à ces dernières de réellement prendre part à la gestion, et cela ne sera possible que si on leur a donné accès à la compréhension de la conservation, au travers de ses enjeux, des moyens mis en oeuvre et du rôle réel qu'elles-mêmes ont à y jouer.

L'idée novatrice que Boromo pourrait porter, serait de coupler recherche et éducation à l'environnement, dès les premiers stades, par le biais de la mise en place d'un projet écotouristiques.

L'écotourisme peut être un outil performant permettant d'allier recherche et éducation à l'environnement. Associer les populations à la mise en place du projet écotouristique nécessite non seulement de former des guides, mais également d'expliquer à l'ensemble de la population pourquoi des touristes s'intéressent à la nature, à la conservation, mais également à leur culture. Ce peut être ainsi l'occasion d'instaurer une information sur la volonté de conserver certains espaces, de justifier l'intérêt que "les blancs" y portent. Les connaissances seraient transmises aux touristes à qui les riverains formés expliqueraient, au travers de visites, le fonctionnement des écosystèmes, leur perception et leur gestion par les populations, les enjeux de la conservation... Ainsi le débat pourrait ensuite être directement mené entre touristes et riverains, et pourquoi pas s'ils le souhaitent, avec des chercheurs.

Quelles recherches à Boromo ?

Des recherches sont déjà menées en anthropologie sur les populations Winye et les questions foncières depuis 1983, par Jean-Pierre JACOB (IRD et IUED Genève : Institut Universitaire d'études du développement). D'autres recherches sont menées par l'IUCN en partenariat avec le PAUCOF, sur les conflits homme/éléphant, coordonnées sur place par Frédéric MARCHAND. Les résultats pourraient éventuellement être vulgarisés par le biais d'un projet écotouristique sur l'ensemble de la zone.

Diverses études ont porté sur la gestion des Deux Balé ; le tourisme, les éléphants, ont donné lieu à des rapports mais jamais vraiment à des réalisations concrètes. C'est malheureusement le lot courant de nombreuses études, qui dépendent des bailleurs de fonds, et des thèmes à la mode, ne favorisant souvent que peu des études suivies à long terme. Boromo est loin d'être un cas isolé, et on peut déjà se satisfaire que des études de cette ampleur y aient été menées.

Sans idéaliser Boromo et ses potentialités, on peut tout de même noter que la boucle du Mouhoun est souvent citée pour abriter la plus grande population résiduelle d'éléphants au Burkina Faso, qui reste pourtant fortement méconnue. Les recherches actuelles concernent le traitement des conflits, par le biais d'enquêtes auprès des populations, mais le volet biologique qui y est associé reste très restreint, et les animaux, s'ils ont été comptés, ne sont ni étudiés ni suivis directement. Des recherches pourraient être menées en complément en biologie, voire en biogéographie, sur l'éléphant de Boromo. Des études sur les migrations et les structurations des populations permettraient d'avoir des actions plus ciblées et plus efficaces pour leur conservation (questions de l'impact de la fragmentation des aires protégées sur la répartition des populations, problèmes de dérive et diversité génétique au sein des populations...). Elles permettraient également de mieux traiter les conflits Homme/Eléphant, sous divers angles d'attaque : la connaissance des migrations permettrait de prendre des mesures pour la redéfinition du contour des aires, la mise en place de couloirs de migration et pour promouvoir

une meilleure compréhension, acceptation, justification de la protection de l'animal. Ces recherches seraient en outre vulgarisées, utilisées pour l'écotourisme et dans l'éducation à l'environnement, afin d'essayer d'améliorer les relations locales entre hommes et éléphants.

Quelques réalisations simples

Sans parler de lancement de grands programmes de recherche, certaines pistes de réflexion mériteraient d'être suivies, afin de rendre la situation plus favorable à l'émergence d'un projet écotouristique. Il faut laisser du temps pour que les choses prennent forme, même si nos conceptions européennes nous poussent à vouloir aller plus vite, trop vite peut être.

Les acquis de la recherche sur les éléphants, en Afrique de l'Ouest, au Burkina sont relativement importants (IUCN ET AL, 1999) et peuvent largement étancher la soif de connaissances de touristes, et alimenter le débat avec les populations. D'une manière générale, les anciens chasseurs et les villageois connaissent très bien la forêt, et si on les autorise à y rentrer pour guider des touristes, ils sauront repérer les lieux fréquentés assidûment par les éléphants. Plusieurs vieux braconniers d'Ouroubono ont affirmé que des jeunes connaissent bien les éléphants et les endroits où on peut les trouver. Il suffirait dès lors de les former à diverses connaissances naturalistes afin d'emmener les touristes à la découverte de l'aire protégée et de sa périphérie.

On pourrait par exemple imaginer un sentier écologique et ethnologique "sur les traces de l'éléphant", qui passerait, comme l'éléphant, aussi bien à travers la brousse qu'à travers les zones cultivées, voire dans les villages (comme cela a pu se produire parfois). Tout en montrant l'importance de cet animal dans l'occupation et l'utilisation du territoire, son rôle écologique. Ces parcours seraient également l'occasion de faire découvrir la flore, la petite faune, et particulièrement l'avifaune d'une part, et les activités des villageois d'autre part : agriculture, extraction de la latérite, construction des maisons, utilisations des plantes et animaux, croyances liées à la nature, activités artisanales (forge, poterie, tissage)... respectant les règles d'une balade naturaliste, ces parcours seraient l'occasion d'une première découverte du milieu. On pourrait étudier les possibilités d'échanges avec les guides naturalistes français, dont les activités commencent à se développer, et pour lesquels des formations ont été mises en place par l'AFPA (Association nationale pour la Formation professionnelles pour Adultes) (AFPA, 1999). Elle demanderait cependant la réalisation de quelques études floristiques, faunistiques, géologiques, afin d'identifier les différents éléments intéressants et d'imaginer un parcours. Cela pourrait ensuite être complété par une mise en pratique : les touristes pourraient s'essayer à diverses activités, encadrées par les villageois.

Les centres de formation artisanale proposés par le jeune "guide" de Boromo seraient sans aucun doute une bonne initiative et permettraient aux touristes de s'initier à ces pratiques, tout en achetant ce que les jeunes produiraient. On pourrait imaginer l'organisation de stages un peu sur le même principe que le PIAMET de Bomavé, et les pièces réalisées pourraient être exposées ou vendues.

L'idée de jardin botanique de Bomavé est sans aucun doute une piste à suivre, elle permettrait la conservation, la mise en valeur, l'échange de savoirs traditionnels autour de la pharmacopée. Le musée du PIAMET quant à lui pourrait s'enrichir de masques et autres objets traditionnels (ou copies).

Un campement d'accueil, plus simple et plus typique que ceux actuellement en place, tenu par des villageois ayant suivi diverses formations. Plus que sur le confort, l'accent serait avant tout mis sur l'hygiène. Réalisé avec des matériaux simples, les techniques de construction nouvelles, comme celles initiées par des invités du PIAMET (par exemple des maisons voûtées qui isolent de la chaleur), pourraient être utilisées et transmises aux villageois.

D'autres pistes de développement écotouristique

Dans les pays anglophones, le *birdwatching* (activité centrée sur l'avifaune consistant à rechercher, observer et identifier des oiseaux) et le *birdtwitching* (activité dérivée de la précédente dont les adeptes cochent les oiseaux observés sur une fiche spécialement conçue à cet effet, l'objectif recherché étant de cocher un maximum d'espèces au cours de la visite) sont des activités très prisées par les touristes, alors que l'avifaune est très peu valorisée dans les pays francophones autour du tourisme de vision (LAMARQUE, 2002). Cette activité a généré un chiffre d'affaires de 5,2 milliards de dollars en Amérique du Nord, alors qu'en 2000, on estimait que 71 millions d'américains avaient observé des oiseaux une fois dans l'année. En Grande Bretagne, plus d'un million de personnes pratiquent le *birdwatching* (BOUGRAIN-DUBOURG, 2001). Le tourisme ornithologique commence également à se développer en France (BOUGRAIN-DUBOURG, 2001), que ce soit au parc du Marquenterre, parc du Teich, en Camargue, dans les grands causses, les marais de Guérande... Une étude récente de l'AFIT (Agence Française de l'Ingénierie Touristique) montre que le *birdwatching* ou tourisme ornithologique est non seulement un secteur en plein essor, et présentant un bel avenir de développement, mais également un facteur de prise de conscience environnementale important (AFIT, *in* BOUGRAIN-DUBOURG, 2001). L'observation d'oiseaux migrateurs est particulièrement intéressante et souligne l'importance du lien entre touristes du "Nord" et hôtes du "Sud". Elle permet d'aborder la question du lien Nord/Sud en matière de conservation, et d'imaginer des "jumelages" par le biais de l'écotourisme, les écotouristes du Nord étant invités à se rendre, comme les oiseaux, dans les pays du "Sud", et inversement.

Boromo présente un potentiel ornithologique intéressant pour le *birdwatching*, confirmé par François BAILLON, ingénieur ornithologue IRD, qui nous a transmis les informations qui suivent. Les espèces classiques, faciles à observer (y compris au cours des balades naturalistes précédemment décrites), sont les espèces caractéristiques des savanes, à répartition large en Afrique de l'Ouest : en saison sèche ces espèces se concentrent à proximité du Mouhoun ; en saison des pluies, d'autres oiseaux peuvent être vus, et les sédentaires présentent leur plumage nuptial, plus spectaculaire. Certains oiseaux plus difficiles à observer ailleurs peuvent facilement se rencontrer près du campement proche de l'eau, telles les ombrettes ou les guépiers. Certains oiseaux, tels le héron à dos blanc, le faucon des chauves-souris, certains aigles, ne se trouvent pas partout et peuvent attirer des ornithologues confirmés. Quant aux grands migrateurs, Boromo est potentiellement un site escale pour des espèces telles que la cigogne noire, l'aigle botté, le circaète jean-le-blanc, ou encore le balbuzard pêcheur. Ces espèces seront l'objet de recherches à l'IRD, le site de Boromo étant potentiellement un site d'études, si la présence des oiseaux cités se révélait effective, permettant éventuellement de mettre en action le concept de recherche-écotourisme défendu précédemment.

Le tourisme ornithologique ne demande pas beaucoup d'infrastructures, mais il impose une formation solide d'un certain nombre de guides, qui devront être capables d'associer aux connaissances ornithologiques des connaissances ethnozoologiques, portant sur les mythes et croyances autour des oiseaux présents dans la zone, qu'il serait possible de recenser là encore au cours d'une recherche, plus ou moins approfondie. Nombreux sont les ornithologues européens qui seraient ravis de venir, toute l'année, dans un cadre sympathique, facile d'accès, tel que celui de Boromo. Un réseau de tels sites pourrait être identifié au Burkina (avec la Mare aux Hippopotames, Nazinga) et dans le reste de l'Afrique de l'Ouest. Moins cher que l'Afrique de l'Est au niveau des transports, la ressource ornithologique est sans aucun doute une "ressource oubliée" au niveau de la faune, dont la promotion serait pourtant aisée, les réseaux ornithologiques étant bien développés et organisés, en France et en Europe.

Une autre forme de tourisme de vision "alternatif", qui, complété par des aspects éducatifs peut devenir écotourisme, serait le tourisme de vision des petits mammifères, souvent méconnus, moins spectaculaires, mais pourtant partie intégrante de l'écosystème. Ce tourisme n'est encore que peu proposé ailleurs, même si au Zimbabwe, certains projets commencent à

s'y intéresser (ORTOLI, 1998). Les petits mammifères présentent l'avantage d'être potentiellement moins cantonnés que la grande faune, et on peut donc espérer en trouver sur les terroirs villageois. Des études sur leur présence, abondance et répartition permettraient de confirmer cette hypothèse, et de proposer une valorisation faunistique directe des terroirs villageois, sans nécessairement passer par l'aire protégée. Une autre piste de recherche, lancée à Nazinga en 1994, est celle de la faisabilité du tourisme nocturne : elle permet d'observer les espèces diurnes différemment et les espèces nocturnes en activité (et notamment de nombreux petits mammifères : genettes, mangoustes, civettes,...). Cette étude à Nazinga s'est révélée positive quant à l'intérêt des touristes, et sur le plan socio-économique (LAMARQUE, 2002, SOURNIA, 1998). Il s'agit là sans doute d'une piste à explorer pour Boromo, dont l'absence de grande faune pourrait être compensée par la présence de cette petite faune (Galagos, genettes, civette, mangoustes, renard, chats, chacals, etc...), même si ce tourisme nocturne demande un minimum d'investissements (équipement d'un phare et recensement préalable de la petite faune), et là aussi un encadrement solide et des autorisations officielles.

Conclusion : une réflexion à finaliser en concertation avec les différents acteurs

Les potentialités écotouristiques ne manquent pas à Boromo, certaines demandant plus d'investissements que d'autres. L'effort essentiel réside dans l'aspect humain du projet, et porte particulièrement sur la formation solide de guides en matière d'environnement et de communication, puis sur un thème plus approfondi. D'une manière générale, l'accent doit être mis sur l'ensemble des populations riveraines de l'aire protégées et susceptibles d'accueillir des touristes. La communication devra être axée dans un premier temps sur les enjeux du tourisme, de la conservation et leur possible imbrication dans l'écotourisme. Il s'agira en réalité de leur donner les outils nécessaires à la conception d'un projet en partenariat réel avec les autres utilisateurs de l'espace. Associer les populations dès le démarrage du processus de construction du projet, et non pas tenter de les faire adhérer à un projet préétabli, tel est aussi un des défis de l'écotourisme.

Ce qu'il est souhaitable de signaler, à ce stade de la réflexion, c'est qu'une fois que les diverses options écotouristiques auront été définies, en concertation avec les différents acteurs, il conviendra de s'interroger sur la répartition des activités proposées. Si l'on vise un développement à l'échelle de toute la zone d'étude il faudra trouver des processus afin d'éviter les inégalités et les jalousies entre villages.

La théorie du "développement par l'exemple" qui consisterait à mettre l'accent sur un des villages en attendant que les autres l'imitent ne nous semble ici pas pertinente. Il est important d'assurer la qualité et la validité scientifique de l'écotourisme proposer. Laisser un village ou certaines catégories de populations de côté équivaldrait à prendre le risque d'un développement parallèle et anarchique d'un pseudo-écotourisme, qui serait largement défavorable à l'expérience. Il semble donc plus opportun de s'orienter dès le départ vers une gestion concertée et communautaire à l'échelle de la petite région et non du village. Dans cette perspective la réflexion sur l'organisation sociale et spatiale des activités devient primordiale, afin d'éviter la concurrence entre terroirs, pour que chacun y trouve sa place et sa spécificité à l'échelle de la petite région.

A une autre échelle, l'idée de réseaux de sites écotouristiques est à creuser, comme autre élément de la structuration de l'espace et des activités, permettant de mettre en contact des populations de différents pays, tout en conservant une échelle locale de développement. Les implications de ces perspectives sont à évaluer, mais permettraient sans doute des échanges d'expérience indispensable à l'évolution du concept, tout en favorisant la diversité des produits proposés pour l'attrait d'un public plus divers. Les modalités, relativement complexe, de l'organisation de ce genre de réseaux, devront être précisément établies afin de garantir le

développement local et d'éviter les dérives actuelles du tourisme de réseaux associé aux tour opérateurs et tourisme de masse.

4.6 Discussion : l'écotourisme pour quel développement ?

4.6.1 Un nouveau regard, la construction sociale du lieu touristique

Un point primordial a été abordé avec un guide en exercice, au village de Doudou. Il a expliqué que pour lui, il avait été très important de pouvoir se rendre en France, de se rendre compte de la vie des touristes chez eux, afin de mieux comprendre les choses qui peuvent les intéresser, les surprendre, dans les villages africains. Il a ainsi pris comme exemple les femmes qui pilent le mil, qui font partie de son quotidien, et il ne comprenait pas pourquoi, systématiquement, tous les touristes tombaient en arrêt devant ces femmes, dont l'activité selon lui n'avait rien d'exceptionnel. Ce n'est qu'en se rendant en France qu'il a pu comprendre pourquoi cela surprenait les touristes.

Ce n'est là qu'un exemple, mais cela montre bien l'appropriation du lieu et de sa perception par les touristes : les touristes inventent le lieu touristique, c'est-à-dire qu'ils inventent un regard, un usage et donc l'inventent en tant que lieu (DEPREST, 1997). Aucun élément n'a en soi de valeur touristique, s'il n'y a pas de processus d'appropriation volontaire par le touriste (DEWAILLY ET FLAMENT, 1998). Les premiers voyageurs ne comprennent pas le sens local des lieux, ils s'attachent à certains détails plus qu'à d'autres, définissent d'autres priorités, d'autres curiosités, et inventent un nouveau sens pour ces lieux. Il faut alors tout *"un apprentissage de la population locale pour qu'elle accède, à son tour, à ces nouvelles représentations et valeurs du territoire"* (DEPREST, 1997 : 102). Pour Boromo, il semble en effet que l'on en soit aux premières étapes d'un long processus, les visiteurs s'intéressant pour l'instant plus aux éléphants, mais également à certains éléments de la culture locale, tels les masques ou encore la forge. Si pour les villageois, les masques et les éléphants sont aussi des curiosités qu'ils aiment voir, le regard que les touristes y portent les intrigue. Ils ont du mal à saisir la perception que les touristes peuvent avoir de la forge, qui n'y voient bien souvent majoritairement qu'une performance technique, alors que les habitants la perçoivent d'abord comme un autel, empreint de sorcellerie et de magie.

Le tourisme participe donc bien d'une appropriation de l'espace : par les représentations, car ils imposent un nouveau regard sur les lieux touristiques, et par l'usage car ils inventent de nouvelles pratiques sur ces espaces.

On reproche souvent cette appropriation aux touristes, puisqu'elle en excluerait les autochtones, voire les marginaliserait ou les folkloriserait (DE MARET et BOULY DE LESDAIN, 2000 ; BAHUCHET et al., 2000). Mais on peut au contraire mettre l'accent sur le phénomène identitaire, soutenant que *« l'expression identitaire des visités passe par la construction d'un objet nouveau composé à partir d'éléments déjà existants »* (GUAY ET LEFEBVRE, 1998 : 180). Ainsi peut-on défendre le tourisme d'un grief qui lui est souvent reproché, le néo-colonialisme, arguant que la colonisation procède par l'aliénation, c'est-à-dire la destruction de son objet, alors que le tourisme crée son objet, par l'expression identitaire.

Ainsi, on peut percevoir le tourisme comme un phénomène positif, pas seulement en termes économiques ou de développement local, mais également en termes de redéfinition des territoires, de construction sociale du lieu, à la croisée des chemins entre les perceptions des touristes et des autochtones, permettant à ces derniers de revaloriser leur culture au travers du regard des autres. En tant que production sociale, le lieu touristique est alors une ressource sans cesse renouvelable, remodelable, qui permet à tous de réinventer un lieu de vie commune, qui peut favoriser les échanges culturels et le développement économique. Les diverses expériences de tourisme dans des lieux marginalisés économiquement, en France par exemple dans les régions de montagne, ont prouvé que le tourisme est un système qui permet à la population indigène, dans sa large majorité, de s'enrichir et d'accéder pour elle-même aux

avantages de la modernité (DEPREST, 1997 ; MATTEUDI, 1998). On est en droit de penser (d'espérer ?) qu'il en sera de même pour le tourisme dans les pays du Sud.

4.6.2 Les touristes, consommateurs du lieu, consommateurs des visités ?

Le tourisme de masse est un des symboles de l'avènement de la société de consommation. Les mots du tourisme expriment bien cette affiliation, et la prédominance de la perception du tourisme en termes économiques. On parle d'industrie touristique, en la vantant pour sa croissance rapide et les volumes de touristes et d'argent mis en mouvement, qui en font la "première industrie mondiale". Les expressions d'"offre" et de "gisement" touristiques, en parlant des potentialités associées à un lieu, qu'elles soient naturelles ou culturelles, évoquent, pour la première, la relation de client à offreur, et pour la seconde, l'idée d'exploitation d'une ressource non renouvelable, comme un gisement minier ou pétrolier.

Le tourisme est également généralement perçu comme cyclique, et c'est à peine si on ne parle pas, comme en marketing de "durée de vie du produit" : après une période de démarrage et d'expansion, l'espace touristique atteint une phase de maturité, puis il vieillit et finit par devenir obsolète. Il peut alors aller jusqu'à perdre sa fonction touristique ou être redynamisé. Les multiples formes de tourisme non durable résultent de l'utilisation "minière" du lieu qui aboutit à un épuisement de la ressource. Mais l'évolution progressive des valeurs de la société peut conduire à des bouleversements (HETIER ET AL., ?).

La démarche du "sight seeing" et des voyages organisés est une démarche de consommation, un système dans lequel on vend de l'exotisme calibré, sécurisé, confortable (MASURIER, 1998), on part à l'aventure tout en sachant ce que l'on va y trouver. On cherche à consommer ce que les brochures et guides nous vendent.

La perception du tourisme en tant qu'élément de consommation, pose le problème de sa soutenabilité. Il ne serait qu'un mode de gestion temporaire d'un lieu, jusqu'à l'épuisement de la ressource touristique. Il n'apporterait qu'un plus économique temporaire aux populations et après ?

Le récent intérêt pour l'écotourisme résulte certes d'une volonté d'engagement dans la protection de l'environnement, mais également du rejet du tourisme de masse et de la remise en cause des critères de consommation de l'industrie touristique, comme l'a montré une récente étude de l'OMT sur cinq pays européens (Allemagne, Grande Bretagne, France, Italie, Espagne) (<http://www.afit-tourisme.fr>).

L'écotourisme tente donc de promouvoir une relation de visiteur à visité différente de la "consommation", plus proche de la véritable découverte. En tentant de construire ensemble une nouvelle perception du lieu touristique, au lieu de vouloir consommer ses potentialités.

Et si malgré tout le touriste se lasse de cet échange et de cette destination, on peut au moins espérer que l'écotourisme n'aura pas mis en péril les ressources naturelles et culturelles, qui permettront d'inventer un nouvel usage du lieu. Il ne faut sans doute pas trop attendre de l'écotourisme, à savoir qu'il sera, comme toute autre activité liée aux services, soumis aux évolutions de la société et donc des modes, et ne sera pas durable le sens où on peut effectivement prédire qu'il aura un cycle de vie, dont on ne peut qu'espérer qu'il sera le plus long possible. Ce qu'il faut défendre dans l'écotourisme, c'est qu'il soit soutenable, et qu'il laisse la possibilité de faire autre chose ensuite. Le concept d'intégrité écologique évoque l'équilibre instable dans lequel se trouve un écosystème, et sa capacité d'autorégulation, celui d'intégrité culturelle, à son image, évoqué par REGIER (1993), comme *la capacité des hommes, individuellement ou au travers d'institutions, à compléter l'intégrité d'un écosystème naturel modifié -c'est-à-dire sa capacité d'autorégulation*. Les objectifs à assigner à l'écotourisme seraient donc de permettre le développement, tout en garantissant le maintien des intégrités écologiques, culturelles et également sociale, que l'on pourrait définir comme la capacité d'autorégulation d'un système social. L'écotourisme ne doit donc pas se prétendre la solution

pour le développement durable mais une solution temporaire, permettant l'épanouissement des acteurs, et les préparant à inventer ensuite une autre fonction pour leur lieu de vie ou de villégiature, en préservant toutes les potentialités.

4.6.3 Le tourisme moteur du développement ? Une question d'échelles.

Le tourisme, est, on l'a évoqué à plusieurs reprises, une vedette de l'économie, dont le *"potentiel commercial semble aussi illimité que le goût de s'amuser"*: forte valeur ajoutée, potentiel de croissance remarquable, effets d'entraînement significatifs, sont un certain nombre de clefs du succès identifiées (GAY ET LEFEBVRE, 1998). Le reste de l'économie est plus morose et des pays pourtant depuis de nombreuses années dénommés comme "en voie de développement", n'accèdent toujours pas à ce fameux développement économique : tandis que les disparités se creusent, la plupart des leviers traditionnels échappent aux états, sous le joug de la Banque Mondiale et du FMI. Dans ce contexte, les gouvernements persistent à chercher un moyen de relance de leur économie, et se replient sur des politiques sectorielles, sur lesquelles ils peuvent encore avoir une influence. Mais dans les pays africains, comme on l'a vu, le tourisme ne parvient toujours pas à décoller, même s'il est en forte progression.

Il semble donc que les ambitions du tourisme comme moteur de toute l'économie d'un pays soient à revoir à la baisse. Ce n'est sans doute pas un mal, car les dégâts que le tourisme a pu faire sur l'environnement et sur les sociétés sont sans doute en grande partie dus à une expansion trop vaste, trop rapide et mal maîtrisée du tourisme. Le tourisme à grande échelle (au sens courant du terme, c'est-à-dire sur de vastes zones), associé au tourisme de masse, est sans doute vecteur de nombreuses désillusions et effets néfastes, bien qu'économiquement très rentable pour certains, creusant là aussi les inégalités.

Les enjeux de l'écotourisme ne sont pas d'assurer le développement du pays. La gestion à l'échelle locale est un "garde fou" indispensable. Il ne faut pas prêter des potentialités de développement surdimensionnées au tourisme, si l'on souhaite tenter de promouvoir un tourisme différent. L'écotourisme ne révolutionnera ni l'industrie touristique ni l'économie des pays en développement. Il est une alternative intéressante à promouvoir dans certaines conditions très particulières. Il assurera tout au plus l'amélioration des conditions de vie dans certaines zones "privilegiées" par la présence d'aires protégées, alors qu'avant celle-ci les handicapait. Bien que perçu par les pays africains comme un modèle concret de développement durable, il reste pour l'instant un micro-marché (<http://www.afit-tourisme.fr>), et d'autres initiatives dans d'autres domaines devront être prises pour d'autres régions.

4.6.4 Vers une formation indispensable des touristes ?

Encore peu d'études portent sur la demande en matière d'écotourisme. De la dernière étude de l'OMT, on peut retenir quelques grandes lignes : les écotouristes sont plutôt jeunes, attirés par l'ouverture humaine et culturelle, ainsi que par l'engagement dans la protection de l'environnement (<http://www.afit-tourisme.fr>). Certains soutiennent que les candidats actuels à l'écotourisme possèdent déjà un certain "bagage environnemental" (LAMARQUE, 2002), cette hypothèse étant encore à vérifier. Ils semblent décrire là un nouveau tourisme d'élite culturelle ou environnementale.

On rejoint ici l'opposition au tourisme de masse, comme si, en s'adressant à une élite, on était sûrs de maintenir un équilibre chez les visités. Mais déjà la "démocratisation" de ce tourisme élitiste a lieu, le tourisme d'aventure et ethnique est en expansion, les tour-opérateurs cherchent à le rentabiliser en constituant des groupes de touristes trop volumineux (MICHEL, 1998 b).

Est-il justifiable de vouloir réserver l'écotourisme à une élite ? Cela semble contradictoire avec les objectifs d'éducation assignés : l'écotourisme perd une grande partie de sa richesse s'il ne s'adresse qu'à des personnes ayant un niveau culturel et une conscience environnementale

assez élevés. Il est possible de promouvoir un tourisme qui s'adresse à tous, à "la masse" sans pour autant que sur le lieu de visite les hôtes voient arriver une masse de touristes. Le défi consiste à faire du tourisme pour la masse, par petits groupes, dans le respect des visités.

Il ne s'agit pas de se contenter d'une politique défensive, visant à réduire les impacts du tourisme, en suivant l'évolution naturelle des mentalités et en ne s'adressant qu'à l'élite à la pointe de l'avancement de ces mentalités. L'expérience a prouvé que l'audace, l'innovation, l'anticipation, les visions à long terme ont amené des sauts qualitatifs dans la cohabitation entre tourisme et environnement (HETIER ET AL, ?). Il s'agit, pour une fois de chercher, par une campagne de communication novatrice, à adapter la demande à l'offre, et non l'inverse. Eduquer le touriste avant le départ, pour encore mieux continuer une fois sur le lieu de villégiature. Ne plus faire référence aux mythes de l'exotisme, dans un environnement sécurisé, comme l'analyse des diverses campagnes de communication le prouve (MASURIER, 1998 a), mais construire un discours sur les réalités sociales et environnementales auxquelles le touriste doit s'attendre : promouvoir un tourisme réaliste plutôt qu'idéaliste et réapprendre l'échange plutôt que la consommation.

"Le sens et la réussite d'un voyage résident d'abord dans ce qui l'a motivé" (ELOUARD, 1998 : 24), voilà pourquoi il faut, avant d'incriminer le tourisme, ou plutôt que de le réserver à une élite, s'attacher à éduquer les touristes, avant le départ, afin qu'ils se comportent mieux, comprennent les enjeux et les conséquences de leur voyage pour les visités. C'est en s'adressant ainsi à une clientèle "éduquée" que l'on pourra réellement promouvoir un tourisme différent, tel l'écotourisme. Elever le niveau d'exigences envers les touristes, sans chercher la facilité de s'adresser à des élites, mais au contraire en s'adressant à tous, dans un langage compréhensible, vulgarisateur, pour susciter réflexion et prise de conscience. Ce serait passer à côté d'un des objectifs de l'écotourisme, celui de la sensibilisation et de l'éducation, que de ne chercher à s'adresser qu'à des personnes dont l'intérêt est conquis d'avance.

Conclusion générale

Ce qui revient le plus souvent dans le discours des paysans, ce n'est pas l'éléphant, mais le manque de terres à cultiver, du fait de l'arrivée de migrants. L'éléphant n'est pas réellement perçu en lui-même comme un élément négatif, mais c'est plutôt son association à l'aire protégée qui lui fait du tort. Certes les dégâts sont une réalité, fluctuante selon les saisons, mais dont l'importance reste généralement limitée en termes de superficies touchés et de montants de dégâts. Il est probable que des animaux domestiques font autant de dégâts en moyenne, mais cela reste entre les paysans.

Les dégâts d'éléphants ont une résonance particulière car ils font intervenir divers acteurs, donc diverses perceptions de l'espace. Si la forêt est protégée, pour les paysans, c'est en tant que réserve de terres : aujourd'hui ils expriment un besoin qui reste insatisfait, alors qu'ils considèrent ces terres disponibles. Ils associent ce refus à une volonté de protection de la faune, dans laquelle ils ont du mal à percevoir un intérêt supérieur à celui de l'agriculture. Les services rendus par la forêt ne sont pas à leurs yeux suffisants pour les priver de ces terres. Ils s'imaginent donc que c'est le tourisme qui justifie cette protection car il rapporterait beaucoup d'argent aux services de l'Environnement. Pour le concessionnaire, les élus, les représentants de l'Etat, la conservation de ces aires protégées relève d'une nécessité de sauvegarde d'un patrimoine naturel.

La question des terres est difficile à résoudre, l'espace étant fini et presque à saturation. Il n'est pas question de remettre en cause l'existence de cette aire protégée. Stigmatiser le problème sur les dégâts d'éléphants est une manière indirecte d'affronter la question de l'occupation d'un territoire saturé face aux enjeux de la conservation.

Si l'on s'en tient au problème des dégâts d'éléphants, des solutions d'aménagement du territoire et de l'aire protégée pourraient limiter les conflits. Les populations elles-mêmes affirment que les solutions à ces dégâts seraient de maintenir les éléphants dans l'aire protégée, et le cas échéant d'assurer des dédommagements. La première solution demande quelques investissements (barrages, salines, points d'eau pour "retenir" les éléphants dans un milieu plus accueillant) et des études scientifiques pour une délimitation plus adéquate de l'aire protégée. Quant aux dédommagements, il semble nécessaire de prendre des mesures de clarification et de simplification des procédures.

Mais le réel problème n'est pas l'éléphant. Les solutions évoquées ne feraient que déplacer les conflits. Le véritable enjeu est d'arriver à concilier au mieux les intérêts de tous et de chacun. Ce n'est pas tellement de développer une "perception positive" qui importe, mais un terrain d'entente, une construction commune sur l'ensemble du territoire, et non une séparation spatiale selon les activités. Tenter de proposer des compensations économiques n'est pas suffisant, comme le prouvent les expériences de CAMPFIRE ou Nazinga, même si c'est nécessaire afin de substituer un intérêt à un autre. Il faut tenter de promouvoir une réelle compréhension des enjeux de la protection, par les différents acteurs de la zone.

Dans cette perspective, nous proposons que l'écotourisme ne soit pas seulement perçu comme un levier économique, une valorisation non-consommatrice des ressources naturelles et culturelles, et une satisfaction de touristes en mal de nature. Il doit également être conçu comme un promoteur d'éducation à l'environnement, aussi bien auprès des touristes que des visiteurs. Il pourrait ainsi être un des terrains d'entente des différents acteurs de la zone, concernant l'épineux problème de l'organisation du territoire de l'enclave et de l'aire protégée

L'étude du tourisme de la zone de Boromo a montré une organisation touristique plutôt diffuse. Quelques idées éparses émanent d'un petit nombre de personnes. L'éternel prétexte du "manque de moyens" cache certes un manque d'idées et d'initiatives, mais surtout une profonde incompréhension du phénomène touristique. L'idée du tourisme ne s'est pas encore répandue dans les villages de l'enclave, et les contacts avec les touristes même à Boromo

restent relativement peu fréquents pour la majorité des personnes. Cela explique sans doute que les gens n'ont pas encore réfléchi à ce qui peut attirer les touristes, car il est difficile pour eux de savoir ce qu'ils attendent. Ils ne savent pas ce qu'est un touriste hormis un étranger curieux : ils se placent dans une position d'hôtes à leur service, ne pensant qu'à satisfaire des besoins exprimés et non à en susciter.

Bien que peu d'études portent sur le sujet, le récent développement du tourisme vert et du tourisme de nature en France et en Europe semble aller dans le sens d'une demande potentielle croissante. Il ne s'agit pourtant pas seulement de se contenter de satisfaire la demande, mais au contraire essayer d'adapter la demande à un projet novateur et ambitieux.

Boromo a les potentialités naturelles et culturelles pour porter ce projet, la présence des éléphants n'étant qu'un plus appréciable mais pas indispensable. Les populations ne sont pas opposées à l'arrivée d'étrangers chez eux, au contraire ceux-ci sont perçus très positivement, du moment qu'ils respectent certaines règles de "savoir-vivre". Pour l'instant ils se sentent exclus du tourisme et le perçoivent comme une activité réservée aux forestiers, et opposée à la leur, puisque c'est par le tourisme qu'ils expliquent en partie leur privation de terres. Mais les idées sur le tourisme sont bien souvent inexactes et pas très arrêtées, et une campagne de communication bien menée arriverait sans doute facilement à expliquer les enjeux d'un tourisme alternatif, qui serait bien accepté par les populations.

Les possibilités de diversification des activités touristiques autour des thématiques naturelles et culturelles sont multiples mais demandent beaucoup d'investissement humain, en particulier en matière de formation. L'accent doit être mis sur la communication et surtout l'éducation qui doit apporter les outils nécessaires à la compréhension des enjeux et à l'élaboration de solutions adaptées. Dans cette perspective, la présence de programmes de recherche scientifique sur un espace déjà utilisé "traditionnellement" mais également pour l'écotourisme, ne peut-être qu'un plus pour les différents utilisateurs.

L'écotourisme ne pourra être un outil efficace permettant l'intégration des différentes fonctions de l'aire protégée et de la périphérie et de leurs perceptions que si les structures d'organisation et de contrôle sont mises en place. Il faut pouvoir garantir un encadrement technique et scientifique performant, une éducation de qualité, la participation des différents acteurs et le respect règles établies. Les rôles de chacun devront être définis sans ambiguïté, et il faut encore souligner que le rôle de l'Etat restera primordial, afin d'assurer non seulement l'existence d'une législation adéquate, mais surtout une surveillance réelle de l'aire protégée, pour que le milieu proposé comme cadre de tourisme soit le plus riche possible.

Les perspectives de recherche qui permettraient d'alimenter l'écotourisme sont diverses. Nous en avons évoqué un certain nombre qui enrichiraient les connaissances sur le milieu et de proposer des activités touristiques réellement adaptées, il s'agit là de recherches en biologie, écologie, zoologie, ethnozoologie, ethnobiologie...

Cependant dans l'étude que nous avons menée, il manque l'approche d'un des principaux groupes d'acteurs, les touristes. Une étude sur la demande potentielle et sur les utilisateurs actuels est une étape primordiale de la compréhension du phénomène touristique : quelles sont les attentes exprimées en matière de tourisme et d'écotourisme ? Quel est le comportement des touristes sur place ? Comment perçoivent-ils l'aire protégée, l'éléphant, les populations, les autres touristes ? Comment réagiraient-ils face à un projet original d'écotourisme à Boromo ou ailleurs ?

Des recherches doivent également être menées pour associer au mieux recherche, éducation à l'environnement et écotourisme. Quels sont les outils adaptés à la vulgarisation des connaissances scientifiques en fonction des divers groupes cibles ? Quels sont les déterminants des critères de choix des thèmes abordés ?

La recherche sur l'écotourisme entamée ici pourrait ensuite être enrichie de la comparaison avec d'autres expériences d'écotourisme, déjà lancées ailleurs, et qui en sont à divers stades d'avancement. Cela permettrait de mesurer, dans d'autres situations, la réalité des effets espérés à Boromo, en particulier l'influence sur la perception du lieu et sur la synergie entre recherche, éducation à l'environnement et écotourisme.

Enfin dans d'autres domaines, notre étude a pu mettre l'accent sur certains points qui mériteraient d'être approfondis dans la perspective d'une réflexion sur la gestion des aires protégées. Le problème du surpâturage semble être un élément primordial à étudier afin de proposer des solutions de gestion : il fait déjà l'objet d'une thèse, dans le cadre de l'unité de recherche "*Aires protégées : écosystèmes, gestion et fonctions périphériques*" dans la région de la Mare aux Hippopotames. La question des statuts juridiques des aires protégées et de leur organisation spatiale (mise en place de couloirs de migration, redéfinition des contours...) est un point essentiel à étudier si l'on cherche à effectuer une gestion réelle et efficace, en particulier dans le cas du réseau d'aires protégées de l'Ouest du Burkina Faso. Ces recherches rejoignent la problématique de l'écotourisme, dans le sens où l'avenir de celui-ci dépend fortement de l'avenir des aires protégées.

Promouvoir l'écotourisme à Boromo, avec des objectifs réalistes en termes de développement et d'amélioration des conditions de vie des populations, n'est pas irréalisable. Mais le chemin sera long avant d'y parvenir, et le but ne sera atteint que si des spécialistes y prennent part et si des structures d'encadrement sont mises en place. Peut-être l'écotourisme permettra-t-il alors de trouver un compromis entre tradition et modernité, entre sanctuarisation et dégradation de l'environnement en créant un échange entre Sud et Nord, mais aussi entre populations rurales et populations urbaines.

Références bibliographiques

- AFRICA RESOURCES TRUST. ?. Ecotourism : Fuelling Development in Southern Africa. *In An introduction to Natural Resource Management in Southern Africa, A Serie of Twelve Fact Sheets*. Highlands harare, Zimbabwe ; Parklands, South Africa ; Cambridge, United Kingdom.
- AFPA. 1999. Tourisme et loisirs. *In AFPA COM Natura*, avril 1999.
- ALEXANDRE, D-Y. 1978. *Le rôle disséminateur des éléphants en forêt de Tai, Côte d'Ivoire*. 22p.
- AMIROU, R. 2000. *Imaginaire du tourisme culturel*. Paris : PUF. 156p.
- ANONYME. 1995. Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur la CITES sans jamais oser le demander. *In Canopée* n°4, octobre. Consulté sur le site <http://www.ecofac.org>.
- ANONYME. 1997. *Rapport de l'atelier sur la Réserve de Biosphère de la Mare aux Hippopotames. Bilan des activités dix ans après sa création et perspectives. Annexe 3 : Compilation des communications présentées*. Bobo Dioulasso. Rapport au Ministère de l'Environnement et de l'Eau, Direction Générale de l'Environnement et des Eaux et Forêts des Hauts-Basins et au Ministère des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique, Institut National d'Environnement et de Recherche Agronomique. 108p.
- ANONYME, 2002. Analyse de la Situation environnementale nationale. Projet d'appui institutionnel au CONAGESE. Pp 4-12.
- AUBERTIN, C., BOISVERT, V., VIVIEN F-D. 1998. La construction sociale de la question de la biodiversité. In *Natures, Sciences, Sociétés*, Vol. 6, n°1, Paris : 7-19.
- BAHUCHET, S, GRENAND, F, GRENAND, P., DE MARET, P. 2000. Forêts des Tropiques, Forêts anthropiques. Sociodiversité, Biodiversité : un guide pratique. *In Les Peuples des forêts tropicales aujourd'hui, vol 1*. Bruxelles : Programme Avenir des Peuples des Forêts Tropicales.
- BENOIT, M. 1998. La création des aires protégées Ouest Africaines dans leur contexte économique et culturel. *11^{ème} Rencontres de Bordeaux – Table ronde "Dynamiques sociales et environnement"* : 303-308.
- BENHAMMOU, F. 2001. *Rôles et dynamiques des porte-parole dans les débats sur l'ours dans les Pyrénées françaises. Analyse stratégique et géopolitique d'un problème d'environnement*. Mémoire de DEA ADEn, Université d'Orléans.
- BENOIT M, MACRAE J, 1993. *Programme régional d'aménagement des Parcs Nationaux (Pendjari et W) et des réserves avoisinantes au Bénin, Burkina Faso et Niger*. JM Consultants. Ouagadougou.
- BERGERET, A. 1995. Les forestiers coloniaux : une doctrine et des politiques qui n'ont cessé de « rejeter de souche ». *In Les sciences hors d'occident au XX^e siècle*, ORSTOM Editions, Paris : 59-74.
- BOUGRAIN-DUBOURG, A. 2001. *L'été des oiseaux. Invitation au tourisme ornithologique*. Communiqué de presse LPO du 28 juin 2001. Consulté sur le site internet <http://www.lpo-birdlife.asso.fr>.
- BOYER, M. 1996. *L'invention du tourisme*. Paris : Découvertes Gallimard. 160p.
- BOYER, 1999. *Le tourisme de l'an 2000*. Paris : Gallimard. 268p.
- CARBONE, G. 1991. *La peur du loup*. Paris : Découvertes Gallimard. 176p.
- CARROL, R.W. 1998. Elephants of the Dzanga-Sangha dense forest of south-western Central African republic. *Pachyderm 10* : 12-15.

- CASSIO, A. 2001. *Une utopie en marche. Construire l'éducation à l'environnement au sein d'une éducation rurale en difficultés. L'exemple des populations extractivistes de l'Acre au Brésil*. Mémoire de DEA ADEn, Université d'Orléans. 80p.
- CAZES, G. 1992. *Fondements pour une géographie du tourisme et des loisirs*. Paris : Bréal. 189p.
- CAZES, G. 1998. Préface *in* *Tourisme, Touristes, Sociétés*. Paris : l'Harmattan. pp 7-8.
- CHARDONNET, P. 1995. *Faune sauvage africaine. La ressource oubliée*. Tomes I & II. Commission Européenne, Luxembourg.
- COMPAORE, A. 1993. Propositions d'actions dans le cadre de l'aménagement du Parc National des Deux Balé. *In* MARCHAND F, LACROIX , PASQUET, LAMARQUE , 1993. *Projet "Sauvegarde des éléphants du Burkina Faso". Rapport Final*. Annexe n°14.
- DE MARET, P., BOULY DE LESDAIN, S. 2000. L'aventure, la nature... et la culture en plus ? De l'écotourisme à l'ethnotourisme. *In* *Les Peuples de forêts tropicales aujourd'hui, vol 2*. Bruxelles : programme Avenir des Peuples des Forêts Tropicales. Pp. 573-600.
- DE MARLIAVE, O. 2000. *Histoire de l'ours dans les Pyrénées. De la préhistoire à la réintroduction*. Editions du Sud-Ouest. 254p.
- DEPREST, F. 1997. *Enquête sur le tourisme de masse. L'écologie face au territoire*. Paris : Belin. 207p.
- DEWAILLY, J-M, FLAMENT, E. 1998. *Le tourisme*. Paris : SEDES. 191p.
- DPEEF-BOROMO. 2000. *Identité sommaire du Parc National des Deux Balé*. Ministère de l'environnement et de l'eau, Secrétariat Général, Direction Générale des Eaux et Forêts, Direction Régionale de l'Environnement et des Eaux et Forêts / Boucle du Mouhoun, Service Provincial de l'Environnement et des eaux et Forêts des Balé /Boromo.
- ELOUARD, D. 1998. Culture en poche *in* MICHEL, F. : *Tourisme, Touristes, Sociétés*. Paris : l'Harmattan. pp 19-24
- ESOURROU, P. 1993. *Tourisme et environnement*. Paris : SEDES. 239p.
- FOURNIER, A. 2001. *Présentation du projet scientifique de l'UR 136 : « Aires protégées : écosystèmes, gestion et fonctions périphériques »*, 58p.
- GAGLIARDI, R. 1995. La formation scientifique et technique à l'usage des communautés traditionnelles. *In* *Perspectives, vol XXV, N°1, mars 1995*.
- GAGLIARDI, R. 1996. Problèmes de l'apprentissage des concepts scientifiques. Extrait de thèse de Doctorat : « *Education au développement durable* », Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation, Université de Genève.
- GUAY, P-Y, LEFEBVRE, S. 1998. Les impacts sociaux du tourisme : univocité ou variabilité? *in* MICHEL, F. : *Tourisme, Touristes, Sociétés*. Paris : l'Harmattan. pp 159-186.
- HIEN, M., BOUSSIM, I-J., GUINKO, S. 2000. Eléphants et dissémination des graines de quelques espèces végétales dans le ranch de gibier de Nazinga (Sud du Burkina faso). *In* *Pachyderm n°29*. Consulté à partir du site Internet <http://www.uicn.org>
- HIGGINS, B.R. ? . The global structure of the nature tourism industry : Ecotourists, Tour Operators and local businesses. *in* *Journal of tourism research*. University of Colorado. Consulté sur le site Internet <http://www.ecotourism.org>
- ILBOUDO, J-DE-D. 2001. *Plan de gestion du Parc National des Deux Balé. Rapport définitif*. Ouagadougou.
- IUCN/CSE, 1996. *La sauvegarde de l'éléphant d'Afrique. Problématique et actions à entreprendre*. Groupe des Spécialistes des éléphants d'Afrique. Rapport présenté à la réunion IUCN/CITES : Promouvoir le dialogue entre paysans africains autour de la conservation de l'éléphant d'Afrique. 11-16 Novembre 1996. Dakar.

- IUCN, WWF, AFRICAN ELEPHANT SPECIALIST GROUP, 1999. *Stratégie pour la conservation des éléphants d'Afrique occidentale*.
- JACOB, J-P. 2001. Systèmes locaux de gestion des ressources naturelles et approches développementalistes : le cas du Gwendégou (centre-ouest Burkina Faso). *In Autrepart* n°19. pp 133-153.
- KASISI, J-R. 1998. Le Ranch de gibier de Nazinga au Burkina Faso : un joyau de la valorisation de la biodiversité pour la francophonie. *In Objectif Terre*, vol 1, n°1. pp 29-31. consulté sur le site Internet : <http://www.er.uqam.ca>.
- KIEMA, S. 2001. *Conservation de la diversité biologique et utilisation pastorale. La Réserve de Biosphère de la Mare aux Hippopotames et les forêts classées de Maro et du Tuy (Ouest Burkinabé)*. Mémoire de DEA ADEn, Université d'Orléans. 113p.
- LAMARQUE F. 2002. *La valorisation de la faune sauvage africaine*. Note de cours dispensés dans le cadre du DESS Productions animales en région chaudes. ONCFS, Mission actions internationales.
- LANDE, R., BARROWCLOUGH, G.F. 1987. Effective population size, genetic variation, and their use in population management. *In SOULE M.E. : Viable populations for conservation*. Cambridge : 87-123.
- LANDRY, J-M. 2001. *Le Loup. Biologie, mœurs, mythologie, cohabitation, protection...* Paris : Delachaux et Niestlé. 240p.
- LE MIRE PECHEUX, L., FOURNIER, A., DUGAST, S. 2000. Artificialisation des savanes soudaniennes et dynamique d'une herbe spontanée utile. Les effets écologiques de quelques pratiques autour de *Andropogon gayanus*. *In* GILLON, Y., CHABOUD, C., BOUTRAIS, J., MULLON, C. (éds), *Du bon usage des ressources renouvelables*. ORSTOM éditions. pp 92-106.
- LEQUIN, M. 2001. *Ecotourisme et gouvernance participative*. Québec : Presses de l'Université de Québec. 234p.
- MARCHAND F, 1997. *Interactions existantes entre la présence d'éléphants et les activités socio-économiques des populations humaines en Afrique sub-saharienne*. WWF-France, sous la coordination d'Arnaud Greth. Paris.
- MARCHAND F, LACROIX , PASQUET, LAMARQUE , 1993. Projet "Sauvegarde des éléphants du Burkina Faso". Rapport Final.
- MARTIN, C. 1991. *The rainforests of southafrica : ecology – threat – conservation*. Birkhauser verlag, Basel.
- MASURIER, D. 1998A. *Hôtes et touristes au Sénégal. Imaginaire et relations touristiques de l'exotisme*. Paris : L'Harmattan. 255p.
- MASURIER, D. 1998B. *Tourisme en Casamance (Sénégal). Imaginaire et relations touristiques de l'exotisme*. *In MICHEL, F. : Tourisme, Touristes, Sociétés*. Paris : L'Harmattan. pp 302-317.
- MATTEUDI, E. 1998. *Tourisme, développement et anthropologie. Stratégies économiques et structures familiales dans 3 vallées de Savoie soumises à l'activité touristique*. *In MICHEL, F. : Tourisme, Touristes, Sociétés*. Paris : L'Harmattan. pp 153-158.
- MEE, 1995. *Cahier des charges générales régissant l'activité des concessionnaires de zones à vocation faunique au Burkina Faso*. Ministère de l'Environnement et de l'Eau. Ouagadougou.
- MET, 1991. *Plan de conservation de l'éléphant au Burkina Faso*. Ministère de l'Environnement et du tourisme, Direction des parcs nationaux, des réserves de faune et des chasses. Ouagadougou.
- MICHEL, F. 1998a. Introduction. Vers une touristification de la planète ? *In MICHEL, F. : Tourisme, Touristes, Sociétés*. Paris : L'Harmattan. pp 9-16.

- MICHEL, F. 1998b. La nécessaire éducation des touristes. *In Dossier Tourisme et développement local, Grain de sel n°10, Juillet 1998.* p23.
- MICHEL, F. 1998c. Ethnotourisme en Inde. *In Dossier Tourisme et développement local, Grain de sel n°10, Juillet 1998.* p28.
- MICHEL, F. 1998d. Des manières d'être et de faire du touriste et de l'anthropologue. Une rencontre impossible et/ou impensable ? *In MICHEL, F. : Tourisme, Touristes, Sociétés.* Paris : l'Harmattan. pp : 35-44.
- MICHON, G. 1999. Cultiver la forêt : silva, ager ou hortus ?, *in* BAHUCHET, S., BLEY, P., PAGEZY, H. & VERNAZZA-LICHT, N. (éds), *L'homme et la forêt tropicale*, Travaux de la Société d'Ecologie Humaine de Marseille, Editions de Bergier, Châteauneuf de Grasse : 13-16.
- MILLIKEN, T. 1997. CITES : ce qui a changé à Harare. *In Canopée n°10, décembre 1997.* consulté sur le site <http://www.ecofac.org>.
- MURPHREE, M. 1995. *The lesson from Mahenye : Rural Poverty, Democracy and Wildlife Conservation.* London : IIED. 12p.
- ORTOLI, P. 1998. Les safaris, moteur du développement. *In Dossier Tourisme et développement local, Grain de sel n°10, Juillet 1998.* p28.
- OUEDRAOGO H M.G, 1991. *La législation des ressources naturelles au Burkina Faso.* Ministère de l'environnement et du tourisme. UICN – Projet GRENASUB. Ouagadougou.
- PEARCE, D. 1993. *Géographie du tourisme.* Paris : Nathan université. 351p.
- PELISSIER, P. 1995. Les politiques d'aménagement en Afrique Noire et leurs conséquences écologiques. *in* PELISSIER, P, *Campagnes africaines en devenir.* pp.219-227.
- PFEFFER, P. 1989. *Vie et mort d'un géant : l'éléphant d'Afrique.* Paris : Flammarion. 191p.
- PHILO, G. 2001. L'audimat n'aime pas le Sud, *in* *Le courrier de l'UNESCO*, Novembre 2001, Editions UNESCO, Paris : 44-46.
- QUELLA VILLEGER, A. 1998. Du Nil exotique au "Nihil" touristique. *In MICHEL, F. : Tourisme, Touristes, Sociétés.* Paris : l'Harmattan. pp 25-33.
- REGIER, H.A. 1993. The notion Of Natural and Cultural Integrity. *In* WOODLEY, S., KAY, J., FRANCIS, G. *Ecological integrity and the management of ecosystems.* St Lucy Press. pp 3-18.
- SAVADOGO, 2002. *Problématique de la cohabitation entre pachydermes et agriculteurs dans la région de Boromo.* Ouagadougou.
- SECK, M. 1998. La relance économique d'un village. *In Dossier Tourisme et développement local, Grain de sel n°10, Juillet 1998.* pp9-10.
- SOURNIA G, 1987. *Intégration économique et aménagement des zones périphériques des Parcs Nationaux et autres aires protégées. Etudes de cas.* Burkina faso. Ministère de l'environnement et du tourisme. UICN CDC. Ouagadougou.
- SOURNIA G, 1990. les aires de conservation en Afrique francophone : aujourd'hui et demain, espaces à protéger ou espaces à partager ? *In Les cahiers d'Outre mer.* Vol 43, n°172 : 451-463.
- SOURNIA, G. 1998. *Les aires protégées d'Afrique francophone.* ACCT Edition J-P de Monza, Paris : 273p.
- SP-CONAGESE, 2001. *Stratégie Nationale d'Education Environnementale.* Juin 2001. Ouagadougou.
- SP-CONAGESE, 2002. *Etat de l'environnement au Burkina Faso.* Secrétariat permanent du Conseil National pour la gestion de l'environnement. Ouagadougou.
- SPINAGE CA, TRAORE S, 1984. *Mise en valeur des ressources cynégétiques au Burkina Faso. Résumé des aires de faune protégées et propositions.* Ministère de l'Environnement et du Tourisme. FAO. FO : DP/UPV/8/008.

- STRUHSAKER, T.T. 1987. Forestry issues and conservation in Uganda. *Biological conservation* 39 : 209-234.
- THOMÉ, G., THOMÉ, H. 1991. *Education et protection de l'environnement*. Paris : PUF. 289p.
- UNESCO, 1996. *Réserves de Biosphère : la Stratégie de Séville et le Cadre statutaire du Réseau mondial*. Paris : UNESCO.
- UNESCO, 2000. *La solution du puzzle : l'approche écosystémique et les réserves de biosphère*. Paris : UNESCO.
- UNESCO, 2002a. *Biological reserves : places for people and nature*. Paris : UNESCO. 208p.
- UNESCO, 2002b. *Déclaration de Lamto*. (version consultée, non publiée, fournie par un des participants)
- WESTERN, D. 1989. The ecological role of elephants in Africa. *Pachyderm* 12 : 42-45.
- WHEELER, B. 1998. Eco/Ego/sustainable tourisme : the complete confidence trick. *In MICHEL, F. : Tourisme, Touristes, Sociétés*. Paris : l'Harmattan. pp 45-55.
- ZECCHINI A. 1997. Affrontements autour d'un patrimoine essentiel. Quelle « rentabilité » pour la faune sauvage ? *In Le Monde Diplomatique*, juin 1997. consulté sur le site <http://www.monde-diplomatique.fr>
- <http://www.aedev.org> Site Internet de l'ONG française Tourisme et Développement solidaires
- <http://www.afit-tourime.fr> site Internet de l'Agence Française de l'Ingénierie Touristique
- <http://www.cites.org> Site Internet de la CITES
- <http://www.ecotourism.org> Site Internet de The ecotourism society
- <http://www.ffem.net> Site Internet du Fonds Français pour l'Environnement Mondial.
- <http://www.hotinter.com> Site Internet de la société Hotinter
- <http://www.iucn.org> Site Internet de l'IUCN
- <http://www.ifz.net> Site Internet abritant la page internet du Campement Touristique du Kaicedra, Boromo.
- <http://www.unep.org> Site Internet de l'UNEP
- <http://www.world-tourism.org> Site Internet de l'OMT

Liste des sigles

ADEFA : Association de Développement de l'Élevage et de la Faune Africaine
AFD : Agence Française pour le Développement
AFIT : Agence Française de l'Ingénierie Touristique
AFPA : Association nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes
AOF : Afrique Occidentale Française
APRES FASO : Association pour la Préservation et le Renouveau des Espèces Sauvages du FASO
ARTODEV : Agence Régionale d'appui et conseil en TOurisme et DEveloppement
CAMPFIRE : *Communal Areas Management Program For Indigenous REsources*, programme de gestion des ressources indigènes dans les zones communales
CITES : *Convention on International Trade in Endangered Species*, Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvage menacées d'extinction
CONASUR : COmité NATional des Secours d'URgence
COPROSUR : COmité PROVincial des Secours d'URgence
CNRST : Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique
CVGF : Comités Villageois de gestion de la Faune
CVGT : Comités Villageois de Gestion des Terroirs
DFC : Direction de la Faune et des Chasses
DGEF : Direction Générale des Eaux et Forêts
DPEBA : Direction Provinciale de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation
DPF : Département des productions forestières de l'Institut de l'Environnement et des Recherches Agricoles
DREE-BM : Direction Régionale de l'Environnement et de l'Eau – Boucle du Mouhoun
ENGREF : Ecole Nationale du Génie Rural des Eaux et Forêts
FCFA : Franc de la Communauté Financière Africaine (1€ = 655,957 FCFA)
FEM : Fonds pour l'Environnement Mondial
FFEM : Fonds Français pour l'Environnement Mondial
FIC : Fonds d'Intérêt Collectif
FMI : Fonds Monétaire International
IRD : Institut de Recherche pour le développement
IUED : Institut Universitaire d'Etudes du développement
MAB : Man And Biosphère
MET : Ministère de l'Environnement et du Tourisme
MST : Maladies Sexuellement Transmissibles
OMT : Organisation Mondiale du Tourisme
ONG : Organisation Non Gouvernementale
ONTB : Office National du Tourisme Burkinabè
PAUCOF : Projet d'Appui aux Unités de COnservation de la Faune
PIAMET : Parc International des Arts Modernes et Traditionnels
PNGT : Programme National de Gestion des Terroirs
RAF : Réorganisation Agricole et Foncière
SIDA : Syndrome d'ImmunoDéficiency Acquis
SP-CONAGESE : Secrétariat Permanent au COmité NATional de GESTion de l'Environnement.
TDS : Tourisme et Développement Solidaires
UCF : Unité de Conservation de la Faune
UICN : Union Internationale pour la Conservation de la Nature / **IUCN** : International Union for Conservation of Nature and Natural Resources.
UNESCO : *United Nations Educational, Scientific and Cultural Organisation*, Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
UNSO : *United Nations Sahel Organisation*, Bureau des Nations Unies pour le Sahel
VIH : Virus d'Immunodéficiency Humaine

Liste des figures

Figure 1 : Localisation du Burkina Faso en Afrique de l'Ouest.....	7
Figure 2 : Carte de répartition des aires protégées au Burkina Faso et leurs vocations.....	11
Figure 3 : Vers une extinction des éléphants d'Afrique en 1990.....	16
Figure 4 : Localisation des villages étudiés dans l'enclave de Boromo entourée par "l'aire protégée des Deux Balé".....	27
Figure 5 : La forêt classée des Deux Balé.....	28
Figure 6 : Situation du Gwendégué.....	33
Figure 7 : Les éléphants traversent le Mouhoun des Deux Balé vers Baporo derrière le campement du Kaicedra.....	38
Figure 8 : Dégâts d'éléphants dans les cultures dans la région de Boromo, entre 1996 et 2000.....	52
Figure 9 : Partage des bénéfices financiers de la chasse : des retombées mitigées pour les populations locales et l'Etat.....	68
Figure 10 : Au Kaicedra, tout près des éléphants.....	73
Figure 11 : Quelques images du PIAMET à Boromo.....	75
Figure 12 : Masques de la région de Boromo.....	77
Figure 13 : Localisation du village de Doudou.....	89
Figure 14 : De l'observatoire à Nazinga, on peut voir les éléphants s'ébattre dans le barrage, à côté du campement, en toute quiétude.....	93

Table des matières

Résumé	2
Remerciements	3
Introduction.....	5
Partie 1 Les aires protégées, les éléphants, l'(éco)tourisme : trois thématiques intimement mêlées en Afrique de l'Ouest et au Burkina Faso.....	8
1.1 LE BURKINA FASO.....	8
1.2 LES AIRES PROTEGEES DU BURKINA FASO.....	9
1.2.1 <i>Pourquoi et comment ont-elles été créées ?</i>	9
1.2.2 <i>Evolution récente de la législation au Burkina Faso</i>	10
1.2.3 <i>Répartition des aires protégées sur le territoire burkinabè</i>	11
1.2.4 <i>Conclusion : une protection de la faune largement associée au réseau d'aires protégées</i> .	11
1.3 L'ELEPHANT, QUELLE PLACE DANS LA CONSERVATION ?.....	13
1.3.1 <i>Pourquoi tant d'intérêt pour l'éléphant ?</i>	13
1.3.2 <i>Une espèce protégée au Burkina</i>	15
1.3.3 <i>Une espèce menacée</i>	16
1.3.4 <i>Hommes, éléphants : des relations conflictuelles ?</i>	19
1.3.5 <i>L'éléphant, une espèce touristique ?</i>	20
1.4 LE TOURISME : DE SES DEFINITIONS A SES IMPLICATIONS EN AFRIQUE OCCIDENTALE.	20
1.4.1 <i>Le tourisme : une ou des définitions ?</i>	20
1.4.2 <i>La place de l'écotourisme</i>	21
1.4.3 <i>Le tourisme en Afrique de l'Ouest</i>	23
1.4.4 <i>Un contexte propice au tourisme alternatif ?</i>	25
1.5 CONCLUSIONS	25
Partie 2 Caractéristiques de la zone d'étude	26
2.1 DELIMITATIONS DE LA ZONE ETUDIEE	26
2.2 LES CONDITIONS NATURELLES	26
2.2.1 <i>Les précipitations</i>	26
2.2.2 <i>Le relief et le réseau hydrographique</i>	26
2.2.3 <i>Les sols</i>	29
2.2.4 <i>Ressources minières</i>	29
2.2.5 <i>La végétation</i>	29
2.2.6 <i>La faune</i>	30
2.3 LE CONTEXTE SOCIAL.....	31
2.3.1 <i>Historique du peuplement et structuration des relations inter-villageoises</i>	31
2.3.2 <i>Les activités</i>	34
2.3.3 <i>Les associations et structures en place</i>	36
2.4 LA SITUATION DU « PARC NATIONAL DES DEUX BALE ».....	36
2.4.1 <i>L'absence de statut et ses conséquences</i>	36
2.4.2 <i>La gestion</i>	37
2.5 CONCLUSIONS	42
Partie 3 Des acteurs, des espaces.....	44
Quels enjeux pour quelles fonctions?	44
3.1 ORIENTATIONS ET METHODOLOGIE	44
3.1.1 <i>Hypothèses et objectifs</i>	44
3.1.2 <i>La méthode d'étude</i>	44
3.1.3 <i>Les limites de la méthode, de l'étude</i>	44
3.2 LA FORET ET SES ENJEUX.....	45
3.2.1 <i>Perceptions villageoises de l'aire protégée et de la forêt</i>	45
3.2.2 <i>L'aire protégée et la forêt vues par les élus, les représentants de l'Etat et le concessionnaire</i>	51
3.2.3 <i>Conclusions : un conflit latent</i>	52
3.3 DES ELEPHANTS ET DES HOMMES.....	53
3.3.1 <i>Données sur les conflits homme/éléphant dans la région de Boromo</i>	53

3.3.2	<i>Les responsables et l'éléphant : une espèce menacée, à protéger, mais pas au détriment des populations.</i>	55
3.3.3	<i>Les villageois et l'éléphant : entre admiration et conflits territoriaux.</i>	57
3.3.4	<i>Conclusions :</i>	61
3.4	SENSIBILISATION OU EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT ?	62
3.4.1	<i>Emergence du concept d'Education à l'Environnement</i>	62
3.4.2	<i>L'Education à l'Environnement au Burkina Faso</i>	62
3.4.3	<i>Les actions menées à Boromo</i>	63
3.4.4	<i>De la sensibilisation à l'éducation</i>	65
3.5	CONFLITS DE PERCEPTIONS, CONFLITS D'OCCUPATION DE L'ESPACE : QUELLES SOLUTIONS POUR UNE COHABITATION SOUTENABLE ?	66
3.5.1	<i>L'héritage forestier</i>	66
3.5.2	<i>L'éléphant, comme le loup, l'ours ou le lynx ?</i>	67
3.5.3	<i>La concession, une garantie du développement durable ?</i>	68
3.5.4	<i>La gestion en Parc National est-elle adaptée à la situation de l'enclave de Boromo?</i>	70
3.6	CONCLUSIONS : VERS LA PROMOTION DE NOUVELLES PERCEPTIONS ?	71
	Partie 4 Boromo et le tourisme	72
4.1	RAPPEL SUR LA METHODOLOGIE	72
4.2	QUEL TOURISME A BOROMO ?	72
4.2.1	<i>Les modalités d'accueil à Boromo</i>	72
4.2.2	<i>Activités touristiques proposées dans la région de Boromo</i>	74
4.2.3	<i>Des projets pour développer le tourisme</i>	78
4.2.4	<i>Bilan économique succinct</i>	80
4.2.5	<i>Conclusions : un tourisme "façon-façon"</i>	80
4.3	OPINIONS CROISEES AUTOUR DU TOURISME A BOROMO	81
4.3.1	<i>Qu'est ce qu'un touriste ?</i>	81
4.3.2	<i>Le développement du tourisme à Boromo : qu'en pensent les habitants ?</i>	84
4.3.3	<i>Vers une organisation du tourisme</i>	86
4.3.4	<i>Conclusions : quel tourisme pour Boromo ?</i>	87
4.4	QUEL TOURISME AILLEURS ?	88
4.4.1	<i>CAMPFIRE : le modèle ?</i>	88
4.4.2	<i>Doudou : premier village d'accueil du tourisme solidaire</i>	89
4.4.3	<i>Le ranch de gibier de Nazinga : une expérience novatrice en matière de conservation et développement</i>	93
4.4.4	<i>La mare aux Hippopotames :</i>	95
4.5	LES POTENTIALITES DE BOROMO	97
4.5.1	<i>Quelles leçons pour Boromo ?</i>	97
4.5.2	<i>Quelques pistes de réflexion pour faire de l'écotourisme à Boromo</i>	101
4.6	DISCUSSION : L'ECOTOURISME POUR QUEL DEVELOPPEMENT ?	105
4.6.1	<i>Un nouveau regard, la construction sociale du lieu touristique</i>	105
4.6.2	<i>Les touristes, consommateurs du lieu, consommateurs des visites ?</i>	106
4.6.3	<i>Le tourisme moteur du développement ? Une question d'échelles</i>	107
4.6.4	<i>Vers une formation indispensable des touristes ?</i>	107
	Conclusion générale	109
	Références bibliographiques	112
	Liste des sigles	117
	Liste des figures	118
	Table des matières	119
	Annexe	121

Annexe

**Cahier des charges générales régissant l'activité des concessionnaires
des zones à vocation faunique**

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE L'EAU

BURKINA FASO
La Patrie ou la Mort, Nous
Vaincrons !

CAHIER DES CHARGES GENERALES
REGISSANT L'ACTIVITE DES CONCESSIONNAIRES
DE ZONES A VOCATION FAUNIQUE AU BURKINA FASO

Octobre 1995

Préambule

Au Burkina Faso, les aires de conservation de la faune, constituent des atouts majeurs du développement socio-économique et culturel du pays.

Les autorités du pays ont, en conséquence, élaboré et mis en œuvre une politique de gestion de ces aires de conservation de la faune dans le but d'optimiser et de façon durable, la part contributive de cette ressource à l'économie nationale.

Cette politique est basée sur la conservation de la diversité biologique, l'exploitation rationnelle des ressources impliquant les populations rurales et l'établissement d'un partenariat réel entre l'Etat et les opérateurs économiques intéressés.

Le résultat attendu de cette forme de gestion est de promouvoir une industrie touristique au Burkina Faso à même de servir de support aux efforts du Gouvernement en matière d'emplois et d'amélioration des conditions de vie des populations riveraines des zones à vocation faunique.

Le présent cahier des charges générales a pour objet la définition et la réglementation des relations entre l'Etat et les concessionnaires. Il se veut un outil de travail qui situe la place des populations rurales et détermine les rôles des différents acteurs dans le but de garantir les intérêts des uns et des autres.

Chapitre I : Des obligations de l'Etat

Article 1 : l'Etat définit et fixe par un texte réglementaire les limites des zones de concession avant toute attribution.

Chaque zone de concession bénéficie d'un poste forestier fonctionnel créé par l'Etat.

Article 2 : L'administration forestière, en cas de besoin, met à la disposition du concessionnaire des compétences pour la formation des populations rurales en vue de leur meilleure implication dans la gestion de la faune.

Elle assure la protection de la zone concédée contre l'occupation illégale et peut, toutefois, que de besoin, requérir les forces de l'ordre et solliciter l'appui des populations rurales.

Article 3 : L'Etat est chargé de l'exécution des inventaires fauniques et la définition des plans de tir annuels pour les zones cynégétiques.

Article 4 : L'Etat accordera aux concessionnaires les facilités administratives pour l'acquisition d'armes, de matériels spécifiques de chasse et le droit d'installation de matériel de communication.

Chapitre II : Des obligations du concessionnaire

Article 5 : Le concessionnaire est chargé d'élaborer, en concertation avec le ministère de la faune, un plan de gestion de sa zone dans un délai de trois mois à partir de la date d'agrément. La mise en œuvre du plan de gestion est assurée par le concessionnaire.

Article 6 : Un protocole de gestion de la zone concédée sera signé entre le concessionnaire et l'Etat en vue du plan de gestion.

Article 7 : Dans les zones cynégétiques, Le concessionnaire est chargé de fixer le quota de prélèvement annuel par chasseur selon le plan de tir défini par les services techniques compétents.

Article 8 : L'introduction d'espèces animales à la demande du concessionnaire est subordonnée à une étude de faisabilité. Cette étude est soumise à l'appréciation du ministère chargé de la faune.

Article 9 : Le concessionnaire doit contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations rurales. A cet effet, il est tenu de :

- Mettre en place un système de formation appropriée, susceptible d'améliorer les capacités organisationnelles et techniques des populations riveraines ;
- Accorder une priorité d'embauche aux populations riveraines ;
- Instituer une rémunération des populations ayant participé à l'aménagement de la zone concédée ;
- Apporter un appui à la valorisation des produits, des sous-produits de la faune et des produits artisanaux ;
- Soutenir l'élevage des espèces « gibiers » par les populations rurales.

Article 10 : Le concessionnaire est tenu de mettre en place un Fond d'Intérêt Collectif (FIC) destiné au développement économique des terroirs.

Le montant annuel du fonds sera déterminé par le protocole de gestion.

Les services forestiers, le concessionnaire et les populations déterminent le mode de gestion et les domaines d'intervention du "FIC".

Article 11 : Le concessionnaire est tenu de verser une caution annuelle à la Direction de la Faune et des Chasses qui lui est réservée si aucun dommage n'est constaté dans la concession.

Article 12 : Le concessionnaire devra instituer une compatibilité financière fiable et mettre à la disposition du Ministère chargé de la faune toute information relative à l'évaluation, au suivi écologique et au flux touristique en vue de la constitution de banques de données sur la gestion des ressources naturelles des zones concédées.

Article 13 : Le concessionnaire apportera son appui à l'organisation des groupements de pêcheurs dans les zones concédées.

Article 14 : Lorsque les compétences humaines sollicitées auprès de l'administration forestière pour la formation ne sont pas disponibles, le concessionnaire peut recourir à d'autres structures compétentes en la matière.

Article 15 : Les gardiens de réserves, les pisteurs et les porteurs sont recrutés et gérés par les services forestiers à la charge du concessionnaire.

Chapitre III : Des droits des concessionnaires

Article 16 : Le concessionnaire bénéficie de toutes les latitudes pour gérer les ressources fauniques, piscicoles et touristiques de la concession conformément au protocole de gestion, au présent cahier des charges et à la réglementation sur la conservation des ressources naturelles au Burkina Faso.

A cet effet, il peut faire appel à toute personne compétente pour la commercialisation de ses productions.

Article 17 : A l'exclusion des taxes et redevances fixées par l'Etat, il fixe librement le coût de ses prestations de services.

Article 18 : Le concessionnaire pourra aménager, en accord avec le Ministre chargé de la faune et les associations de chasseurs des dispositions spéciales pour les clients nationaux.

Chapitre IV : Des infractions et des sanctions

Article 19 : Le concessionnaire est civilement responsable des infractions forestières commises par son personnel dans le cadre de ses activités professionnelles.

Article 20 : Le concessionnaire et son personnel collaborent à la recherche des infractions forestières.

Toutefois, en cas de flagrant délit, ils doivent conduire les délinquants et leurs produits devant un représentant de l'administration forestière ou à défaut devant tout officier de police judiciaire.

Article 21 : Le concessionnaire est astreint à réparer les dommages écologiques occasionnés à l'Etat dans le cadre de la gestion de la concession.

Article 22 : Tout manquement à la réglementation sur la faune au Burkina Faso, aux prescriptions de ce présent cahier des charges et aux dispositions du protocole de gestion, constitue des infractions qui entraînent des sanctions administratives et/ou judiciaires.

Article 23 : La répression des infractions commises à l'intérieur de la concession relève exclusivement de l'administration forestière ou de tout officier de Police Judiciaire commis à cet effet.

Chapitre V : Dispositions finales

Article 24 : Le concessionnaire d'une zone est tenu au respect strict des dispositions du présent cahier des charges et de la réglementation en vigueur sur la gestion des ressources naturelles.

Article 25 : L'Administration se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent cahier des charges qui annule toutes les dispositions antérieures contraires, notamment le cahier des charges régissant l'activité des guides de chasse au Burkina Faso.

Article 26 : Le présent cahier des charges générales qui entre en vigueur pour compter de sa date de signature sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Ouagadougou, le,

Le Ministre d'Etat,
Ministre de l'Environnement
et de l'eau.

Salif DIALLO